

655825

Gabriel LETAINTURIER

Préfet de l'Yonne

DEUX ANNÉES D'EFFORTS
DANS L'YONNE
pendant la Guerre

Août 1914 - Août 1916

Travail d'Ensemble
présenté au Conseil général

AUXERRE

IMPRIMERIE A. JACQUES, RUE DE PARIS, 47

1916

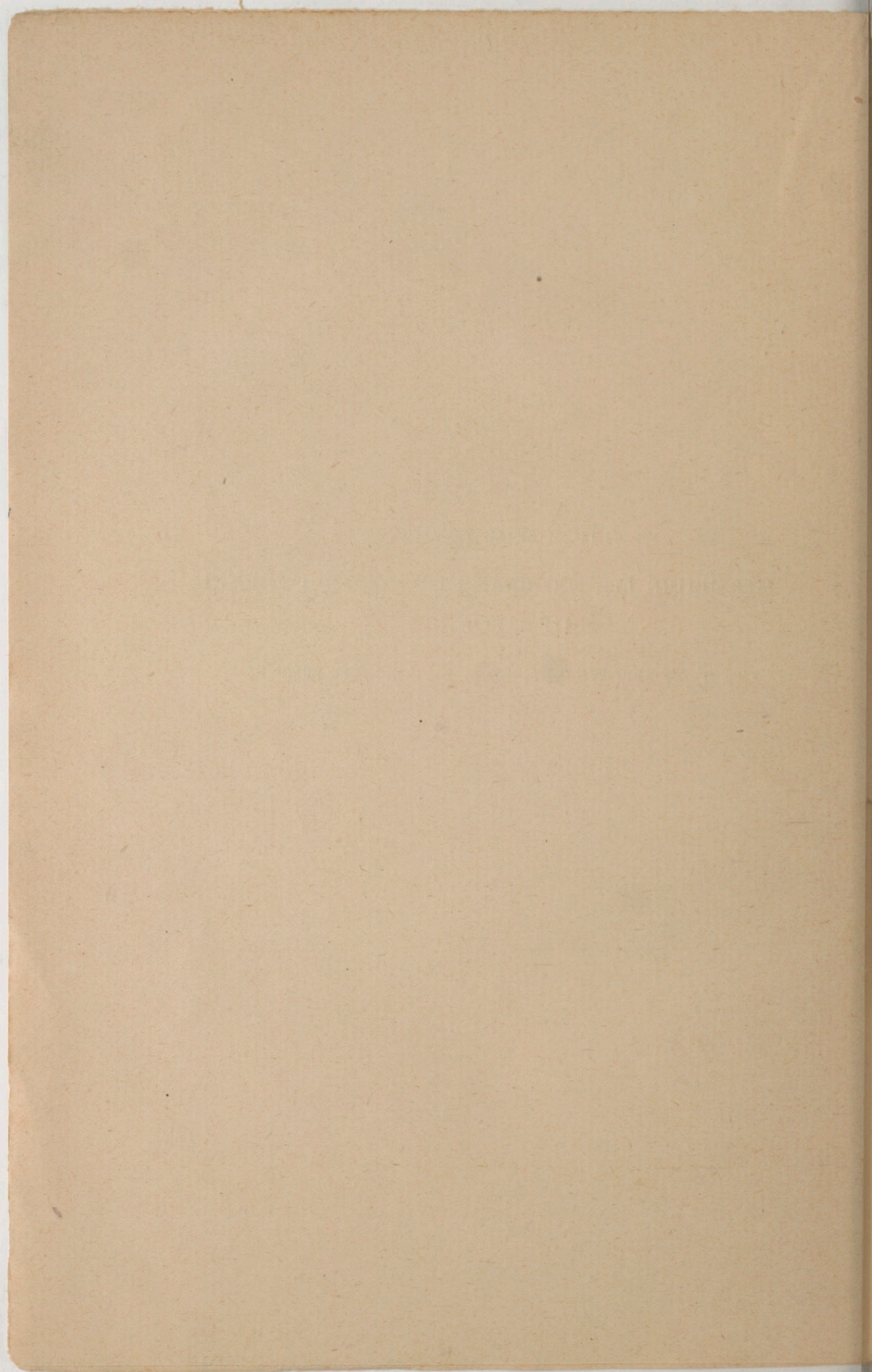


JE DÉDIE CE TRAVAIL

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'YONNE

QUI M'ONT APPORTÉ UN APPUI ET UN CONCOURS PRÉCIEUX

G. L.



AVANT-PROPOS

Je n'ai pas la prétention de présenter ici une œuvre définitive.

Les difficultés du moment, l'encombrement des affaires, l'organisation des nouveaux services nés de la guerre, les nombreuses tournées à exécuter, ne me laissent que peu de loisirs. Il ne m'a donc pas été possible de consacrer à ce travail tout le temps qui aurait été nécessaire pour le mener à bien.

J'ai cru cependant qu'il serait intéressant de réunir ensemble toutes les remarques et toutes les observations qui m'ont été suggérées depuis la mobilisation par le fonctionnement du rouage administratif dans notre département. Nous avons vu, en effet, se poser devant nous, à chaque instant, de multiples problèmes. La raréfaction de la main-d'œuvre, l'abandon des terres de culture, le ralentissement de la vie économique, l'augmentation du prix des denrées, les nombreuses misères à soulager, le moral des populations à maintenir élevé, etc., ont attiré tour à tour notre attention. Et, des difficultés vaincues, se dégage un enseignement qui trouve sa grande utilité. Nous devons, par conséquent, en tirer notre profit, et nous efforcer de faire ressortir de l'expérience acquise les grands principes généraux qui nous indiqueront la meilleure voie à suivre dans l'avenir.

C'est en ce sens que cette étude m'a paru digne d'être entreprise et, si elle se trouve forcément incomplète, il ne faut pas oublier que ce n'est là qu'une modeste esquisse qui n'a d'autre mérite que l'intention qui l'a dictée.

.....

L'élément le plus important de la vie d'une Nation, celui qui contient et qui explique tous les autres, c'est l'élément moral.

L'histoire de tout temps nous enseigne que chaque pays brille dans le monde d'un éclat proportionné à la puissance de son génie. Ce qui fait les grands hommes, ce sont les qualités morales élevées. L'étude de la grandeur et de la décadence du peuple grec et du peuple romain est des plus suggestives à cet égard.

Plus près de nous, et dans notre pays même, pendant la période révolutionnaire, par quel miracle nos soldats ont-ils pu lutter victorieusement contre l'Europe entière coalisée? Comment l'armée misérable de Bonaparte a-t-elle pu conquérir l'Italie et triompher d'un ennemi trois fois plus nombreux, armé, équipé et pourvu de toutes choses à profusion?

C'est que la foi des soldats de la République était irrésistible; c'est que, lors du grand spasme, l'énergie accumulée au fond des générations françaises formées à la dure école de l'« ancien régime », cette énergie vivifiée tout à coup par l'idée, s'était produite en une explosion formidable. C'est qu'en un mot, le moral de nos hommes était de la meilleure qualité, dur comme le bronze et l'airain des canons.

Ces exemples suffisent à démontrer cette grande loi sociale: un peuple croît lorsque son moral est en hausse. Il décroît lorsque son moral est en baisse, ou, pour se servir de termes

plus scientifiques, la puissance d'un peuple est en raison directe de son moral.

Pénétrés de cette vérité, notre devoir à nous, qui avons l'honneur et la charge de maintenir haut et ferme le moral des populations qui nous sont confiées, c'est de suivre avec l'attention la plus grande les fluctuations de cet élément chez nos administrés. Comme le médecin qui dresse un graphique de la température de ses malades, nous devons, nous aussi, tracer une courbe des variations morales du pays; et si cette courbe prend des allures inquiétantes, si elle peut faire présager d'une certaine effervescence, nous devons aussitôt nous efforcer de vaincre le mal sans attendre qu'il ait eu le temps de pousser dans le sol social des racines profondes.

Avant donc d'exposer les diverses mesures qui ont été prises dans le département au point de vue administratif, économique et social, je voudrais mettre sous les yeux des lecteurs ce graphique des variations morales de nos populations de l'Yonne depuis le début de la guerre. Il formera, pour ainsi dire, le pivot de cette étude, et sera le rayon de lumière qui permettra d'éclairer quelques obscurités apparentes.

Je n'ai pas l'intention de refaire ici l'histoire de la guerre. Les événements sont trop présents à l'esprit de tous pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Je me contenterai simplement de reprendre successivement les faits dominants, de les analyser, et de voir la répercussion qu'ils ont eu sur les habitants de nos régions.

.....
Les qualités morales d'un peuple sont des qualités profondes qu'il est très difficile, en temps normal, d'apercevoir à l'état pur. En effet, dans nos Nations modernes, riches et prospères, les efforts qui sont déployés par les individus sont principalement des efforts d'intérêt. Le but su-

prême que l'on s'efforce d'atteindre est la richesse. Chacun désirant sa part des jouissances qu'une civilisation raffinée peut offrir, nous assistons surtout à une course à l'argent. Tout se ramène donc à des questions personnelles, chacun désirant s'élever plus haut dans l'échelle sociale. Dans de pareilles conditions, l'âme d'un peuple, l'âme collective d'une Nation ne se dégage que très imparfaitement. Elle n'existe pour ainsi dire qu'à l'état latent. Mais qu'apparaisse tout à coup un brusque danger, et cette même âme véritable se dégage alors au premier plan, et pure de tout alliage.

Ce phénomène peut se décomposer en trois temps principaux :

D'abord se produit l'événement grave qui menace plus ou moins profondément la vie du peuple. Puis, sous ce choc brutal, le peuple agit, par instinct de conservation, sans raisonner, cherchant seulement à se garer du coup qui lui est porté. Enfin, lorsque le danger immédiat est passé, le peuple se reprend, s'organise, et de toutes ses forces unies cherche à conjurer définitivement le péril toujours menaçant.

Nous ne pouvons rien, ou presque rien, contre les deux premiers temps, mais tous nos efforts doivent porter sur le troisième.

Nous devons alors aiguiller le peuple de façon à le conduire dans la bonne voie, l'encourager, lui révéler sa force, et lui indiquer la meilleure façon de détourner l'obstacle. C'est le moment où les mesures administratives s'imposent et où elles peuvent être couronnées du plus éclatant succès.

Lorsque, le 28 juin 1914, fut assassiné l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche, notre pays était tout entier absorbé par les travaux féconds d'un peuple en pleine prospérité. Quarante-quatre années consécutives de paix avaient chassé

de presque tous les esprits la perspective d'une nouvelle guerre. C'est pourquoi l'opinion publique accueillit sans émotion la grave nouvelle. Ce ne fut que vers le 20 juillet que l'on commença de sentir une certaine nervosité se manifester dans les différentes classes de la Société.

Il semble que, par une mystérieuse influence, l'approche des grands événements agisse sur l'instinct populaire. Avec plus de netteté peut-être qu'en beaucoup d'autres régions de la France, on sentit dans notre département l'orage se préparer. Le paysan de l'Yonne ne se renferme point, en effet, dans sa tâche quotidienne, ni dans l'horizon borné des cotteaux ou des prairies de son village. Chaque jour, le journal vient le renseigner sur les questions qui agitent le monde, fournissant ainsi à son bon sens naturel et à sa finesse d'esprit matière à s'exercer. On comprit donc parfaitement ici la gravité de la situation. On attendit la suite des événements avec une certaine anxiété, mais surtout aussi avec résolution.

Et lorsque le 1^{er} août la guerre apparut, inévitable, toutes les anxiétés, toutes les craintes, toutes les douleurs qu'on entrevoyait pour l'avenir s'effacèrent momentanément dans un prodigieux enthousiasme. Parmi l'activité de la mobilisation, les rues de nos villes présentèrent l'animation des grands jours. A Auxerre, à Sens, à Joigny et jusque dans les plus petits centres, ce fut un mouvement inconnu. On vivait pour ainsi dire dehors. Une sympathie ingénue attirait les uns vers les autres tous les passants. On ne se connaissait pas la veille, aujourd'hui, on se sentait les membres d'une même famille, étroitement unis dans la crise qui commençait. On échangeait des regards d'intelligence, des encouragements, on s'informait les uns des autres. Et l'on accompagnait en cortège

ceux qui parlaient joyeux et chantant comme en un jour de fête. L'âme du pays vibrait de tout son passé glorieux. L'atmosphère était imprégnée des sublimes épopées d'autrefois. C'était une griserie formidable de grandeur et d'héroïsme. La France entière s'éveillait.

Le 5 août, l'Angleterre déclarait à son tour la guerre à l'Allemagne, et le 9 août nous parvenait la nouvelle de l'entrée des troupes françaises à Mulhouse. Quoique ce succès ne décidât de rien, il était pourtant un aliment à l'enthousiasme populaire qui allait grandissant. Chacun sentait d'ailleurs que la grosse partie se jouerait dans le Nord. On attendait avec confiance l'issue du choc formidable qui allait se produire, lorsque le 26 août, un communiqué laconique annonça que notre offensive générale en Belgique n'ayant pu percer les lignes allemandes, nos troupes se repliaient sur leurs emplacements de couverture. On annonçait également, pour essayer de contrebalancer cette mauvaise nouvelle, que les Russes avançaient victorieusement en Prusse Orientale.

Tout de suite, on comprit dans l'Yonne que la situation se compliquait. A l'enthousiasme un peu aveugle du début qui avait trop vite préjugé de la défaite allemande, succéda un sentiment plus réfléchi. On se rendit un compte plus exact de la puissance formidable de l'armée ennemie. On s'attendit à des journées malheureuses. Mais le moral de nos populations ne fut pas gravement atteint pour cela. Devant le danger qui menaçait, elles firent preuve de la plus grande fermeté. Elles envisagèrent avec courage les circonstances et, convaincues de la victoire finale, elles se résolurent à tenir, quoi qu'il dût arriver. Le départ du Gouvernement pour Bordeaux, le 2 septembre, ne les troubla pas davantage. Elles sentirent seulement que le péril se rapprochait, et que nos belles régions

pourraient connaître à leur tour les misères de l'envahissement. Ces misères, elles les touchèrent du doigt lorsque commença le lamentable défilé des réfugiés belges et des réfugiés des pays envahis. La fuite éperdue de ces malheureux harassés, en loques, semant des épuisés ou même des moribonds tout le long de la route, matérialisait en une infernale horreur, en une scène d'incroyable épouvante, le spectre insatiable de la guerre. Ce n'étaient plus les visions de gloire et d'héroïsme que l'imagination se plaisait à évoquer quelques jours auparavant. C'était la sombre et tragique réalité, tout le cortège des atrocités, des abominations, des infamies sinistres, qui se dressait tout à coup livide et monstrueux.

Et les armées allemandes continuaient toujours d'avancer. On signalait déjà des uhlans aux abords très proches de notre département. La situation devenait grave. On peut dire que ce fut le moment le plus critique où l'administration préfectorale dut s'employer de toute son énergie pour relever un moral troublé, qui eût pu vivement se transformer en panique.

Telle fut, pour l'Yonne, la première partie de la guerre, ce que j'appelais tout à l'heure le premier temps. Le coup était rude et brutal. Il était inattendu. Voyons comment le peuple le supporta, et comment il réagit.

Je dois dire, tout d'abord, que quelle que fût ma confiance dans nos braves populations, je redoutais fort ce premier mouvement. Les événements étaient si sombres, la violence du choc était si formidable, qu'on pouvait craindre, à juste titre, un affolement général. Il put être évité. Les tournées que je fis alors dans le département pour tâter sa résistance morale me donnèrent complète satisfaction. Sans doute, il y eut de vives inquiétudes et des terreurs partielles. Mais dans l'ensemble je rencontrai une population résolue et prête à tous les sacri-

fices. Chacun, dans la mesure de ses moyens, prenait les précautions qu'il jugeait utiles, éloignait quand il le pouvait les personnes trop faibles qui auraient souffert en vain de l'invasion, les femmes et les enfants, puis, se confiant au destin, attendait avec calme le flot montant de l'envahisseur. C'était un spectacle reconfortant et superbe que cette résignation dans le malheur et cet immuable espoir que tous conservaient en la victoire finale.

Le dimanche 6 septembre, le communiqué annonçait que l'armée allemande semblait négliger le camp retranché de Paris. Les jours suivants, la marche en avant de l'ennemi commençait de se ralentir. Et enfin, le 14 septembre, nous parvenait le fameux télégramme du général en chef au Ministre de la Guerre, annonçant la retraite générale des Allemands. C'était la victoire de la Marne.

Du coup, notre département se trouvait complètement dégagé, le danger s'éloignait, la menace cessait subitement.

Après la course à la mer et la bataille de l'Yser où l'élan allemand fut définitivement rompu, les deux armées s'immobilisaient face à face dans leurs tranchées. La guerre de mouvement avait fait place à la guerre de siège.

Et depuis, nous nous trouvons dans le troisième stade. Tout péril immédiat est maintenant écarté. A moins de deux cents kilomètres des lignes ennemies, nous nous sentons dans une sécurité absolue. Dans le calme d'esprit le plus complet, nous pouvons raisonner et calculer. Nous dirigeons toutes nos forces, toutes nos activités vers le but final, vers la victoire.

Il ne me reste donc plus maintenant qu'à étudier de près le troisième temps, à montrer dans quelle situation se trouve notre département, quels sont ses moyens d'action, et comment il les emploie au mieux de l'intérêt général.

J'ai déjà indiqué comment, sous la menace brutale de l'invasion, nos populations avaient réagi d'une façon digne d'éloges et comment, sous le coup du danger, elles étaient restées pour ainsi dire inébranlables. Ce qu'elles ont fait depuis est mieux encore. Il est très beau, en effet, devant un péril immédiat, de l'affronter résolument dans une surexcitation momentanée de toutes les facultés. Mais il est certainement plus admirable, une fois dégrisé, de lutter chaque jour, pendant de longs mois, contre mille difficultés matérielles qui surgissent à chaque instant, tandis que l'on souffre dans ses sentiments d'affection pour le sort de ceux de la famille qui sont exposés sur la ligne de feu. Trop de sang a coulé dans de terribles combats pour qu'il soit possible d'envisager sans émotion la période que nous vivons. Et cependant, d'où vient que pas un Français ne soit convaincu de la victoire finale? Comment se fait-il qu'un pays encore envahi parle déjà de triomphe? C'est que le moral de ce pays est de la plus merveilleuse qualité, que rien ne peut l'affaiblir, et qu'il surmontera tous les obstacles, parce qu'il n'en trouvera jamais de plus élevés que ses aspirations.

La population de l'Yonne est, avant tout, une population agricole. La terre est riche et fertile. Elle constitue une réserve sur laquelle on pouvait compter tant pour les besoins de nos armées que pour la subsistance des régions de la France moins bien favorisées. Il était donc essentiel que la production ne s'arrêtât pas du fait de la guerre. Par quel miracle d'énergie et de volonté on y est parvenu, c'est ce qui sera exposé plus loin en détail. Pour le moment, je veux mettre en relief l'admirable énergie de ceux qui sont restés et qui, faibles et en petit nombre, ont accompli un travail qui apparaissait bien au-dessus de leurs forces. Les vieillards, les femmes, les enfants, tous se sont mis à l'œuvre. Grâce à leurs

efforts persévérants, à leur inlassable volonté, la terre a produit. Ils ont bien mérité du pays.

Le reste de la population civile de notre département s'est montré digne en tous points de la population agricole. De même que nos soldats devaient tenir dans les tranchées, elle a tenu, elle aussi, à l'arrière. Elle a travaillé sans relâche.

Toutes les administrations, écrasées de besogne, ne disposant que d'un personnel très réduit et en partie inexpérimenté, ont trouvé le moyen non seulement d'assurer le service normal, mais encore de satisfaire aux exigences des nouveaux services issus des circonstances actuelles.

Nul n'est resté indifférent ou inactif.

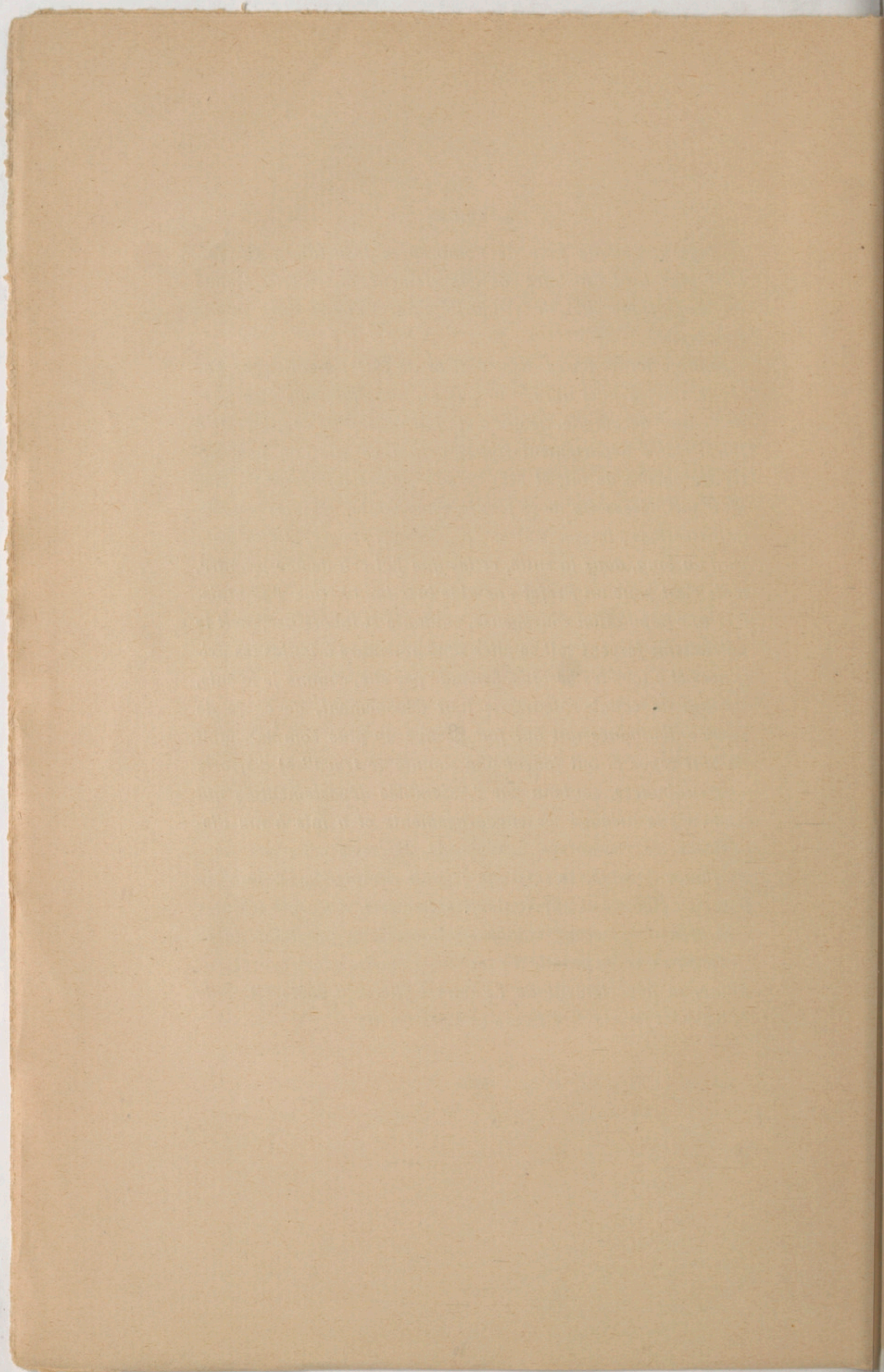
Des personnes au dévouement précieux s'offrirent spontanément pour apporter un concours bénévole à mon administration. Certains ne craignirent pas d'assurer gratuitement des services importants, particulièrement chargés, comme celui des Réfugiés par exemple, celui du « Tricot du Soldat », celui des « Prisonniers de guerre », négligeant leurs intérêts personnels pour se consacrer entièrement pendant deux années complètes à leur mission de bonté.

Nombreux furent ceux qui se donnèrent sans limite, accomplissant un travail des plus délicat, des plus absorbant, dans d'innombrables Commissions qu'ils venaient éclairer de leur bonne volonté, de leur expérience, de leurs connaissances personnelles. Il faudrait tout un chapitre pour citer les noms de ceux qui rendirent les plus signalés services avec un désintéressement et une ardeur exceptionnels. Ce sera l'œuvre de demain que de les remercier et de signaler leurs noms à la reconnaissance publique.

En outre, des Sociétés particulières de secours se fondèrent pour venir en aide aux diverses victimes de la guerre,

soulageant chaque jour de nombreuses infortunes. En faisant plus tard l'histoire du département, on restera étonné du magnifique élan de solidarité dont l'Yonne aura donné l'exemple.

Somme toute, après deux années de lutte, maintenant que les temps les plus durs sont passés, nous pouvons être fiers de l'œuvre accomplie. Ce qui a été fait répond de ce qui reste à faire. Notre département fournira tout ce que l'on peut attendre encore de lui, et cela de son propre mouvement, sans qu'il soit nécessaire de le forcer. Sans doute, des mesures administratives s'imposèrent et s'imposeront encore, et l'on trouvera au long, dans la suite, celles que j'ai cru devoir prendre, mais c'est pour un Préfet une aide inestimable que d'administrer une population courageuse, vaillante et laborieuse, dont le patriotisme fervent sait se plier sans murmure à toutes les exigences et à tous les besoins. Secondé par elle, comme je le suis, entouré de collaborateurs de tout dévouement, de chefs de service distingués qui ont fait preuve du plus complet oubli de tout repos et ont fourni une somme de travail et d'efforts extraordinaires, soutenu par l'Assemblée départementale qui ne m'a pas ménagé ses encouragements et a mis à ma disposition les ressources nécessaires, je peux affronter avec confiance l'avenir. Je sais que je puis compter sur toutes les bonnes volontés et sur toutes les énergies. Avec elles toutes les difficultés seront vaincues et, au jour prochain de la victoire, dans la grande France de demain, glorieuse et sublime, le département de l'Yonne brillera, à juste titre, de tout l'éclat de ses sacrifices et de ses vertus.



Août 1914 - Août 1916

MEMBRES DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SÉNAT. — M. Bienvenu Martin, M. Lucien Cornet, M. Marcel Ribière.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Arrondissement d'Auxerre*, M. Félix Milliaux. — *Arrondissement d'Avallon*, M. Pierre-Etienne Flandin. — *Arrondissement de Joigny*, M. Henri Loup. — *Arrondissement de Sens*, M. Aristide Jobert. — *Arrondissement de Tonnerre*, M. Pierre Perreau-Pradier.

CONSEIL GÉNÉRAL ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

Canton d'Auxerre-Est. — Conseiller général, M. Bienvenu Martin, Sénateur. — Conseiller d'arrondissement, M. Bouquigny, publiciste.

Canton d'Auxerre-Ouest. — C. g., M. Milliaux, Député, Maire d'Auxerre; C. a., M. Rigollet, à Charbuy.

Canton de Chablis. — C. g., M. Bezançon, avocat à la Cour d'appel de Paris (mort au corps expéditionnaire des Dardanelles); C. a., M. Gros, Maire de Lichères-près-Aigremont.

Canton de Coulanges-la-Vineuse. — C. g., M. Desprez, Maire de Coulanges-la-Vineuse (décédé le 9 août 1916); C. a., M. Prévost, viticulteur, à Vincelottes.

Canton de Coulanges-sur-Yonne. — C. g., M. Charles Surugue, ancien Maire d'Auxerre; C. a., M. Chavance, Maire de Lucy-sur-Yonne.

Canton de Courson. — C. g., M. Bouquet, Maire de Courson; C. a., M. Perreau, propriétaire, à Courson.

Canton de Ligny-le-Châtel. — C. g., M. Descaves, ancien Maire de Ligny-le-Châtel; C. a., M. Bonnevie, négociant, à Maligny.

Canton de Saint-Florentin. — C. g., M. Meslier, Maire de Vergigny; C. a., M. Duveau, Maire de Germigny.

Canton de Saint-Sauveur. — C. g., M. Lemoule, Maire de Treigny; C. a., M. Desclaire, Maire de Saints (décédé le 23 décembre 1914).

Canton de Seignelay. — C. g., M. Charles Philippe, Maire d'Héry; C. a., M. Sourdillat, Maire d'Ormoy (décédé le 16 juillet 1916).

Canton de Toucy. — C. g., M. Marcel Ribière, Sénateur; C. a., M. Paul Defrance, Maire de Toucy.

Canton de Vermenton. — C. g., M. Pillon, Maire de Vermenton; C. a., M. Adam, Maire de Mailly-la-Ville.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Canton d'Avallon. — C. g., M. Degoix, ancien vétérinaire, à Avallon; C. a., M. Beau, négociant, à Avallon; M. Bouché, banquier, à Avallon.

Canton de Guillon. — C. g., M. Albert Gallot, ancien Député (décédé le 24 février 1915); C. a., M. Legast, propriétaire, à Vassy-sous-Pisy.

Canton de l'Isle-sur-Serein. — C. g., M. Bidault de l'Isle, avoué, à Paris; C. a., MM. Jacques, Maire de Joux-la-Ville; Joudrier, Maire d'Angely.

Canton de Quarré-les-Tombes. — C. g., M. Rostain, Maire de Quarré; C. a., MM. Boussard, Maire de Saint-Léger-Vauban; Châtelain, adjoint au Maire de Quarré.

Canton de Vézelay. — C. g., M. Etienne Flandin, Sénateur; C. a., MM. Bazin, Maire de Châtel-Censoir; Marcelot, Maire de Saint-Père.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

Canton d'Aillant-sur-Tholon. — C. g., M. Hubert, propriétaire, à Aillant; C. a., M. Brigout, propriétaire, à Champvallon.

Canton de Bléneau. — C. g., M. Désiré Rigolet, chirurgien-dentiste, à Auxerre; C. a., M. Grossier, propriétaire, à Bléneau.

Canton de Briennon. — C. g., M. Coq, directeur de l'Hôtel-Dieu de Paris; C. a., M. Chauvisé, secrétaire-comptable à la Manufacture de Sèvres.

Canton de Cerisiers. — C. g., M. Silvy, avocat à la Cour d'appel de Paris; C. a., M. Fort, docteur en médecine, à Cerisiers.

Canton de Charny. — C. g., M. Métier, Maire de Charny; C. a., M. Duport, adjoint au Maire de Charny,

Canton de Joigny. — C. g., M. Hamelin, imprimeur, à Joigny; C. a., M. Boulmeau, Maire de Champlay.

Canton de Saint-Fargeau. — C. g., M. le Général de division Toutée; C. a., M. Prot, Maire de Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault. — M. Roncin, juge de paix, à Liernais (Côte-d'Or); C. a., M. Delapierre, propriétaire, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne. — C. g., M. Mayaud, Maire de Villeneuve-sur-Yonne; C. a., M. Rapin, propriétaire, à Villeneuve-sur-Yonne.

ARRONDISSEMENT DE SENS

Canton de Chéroy. — C. g., M. Régnier, Maire de Jouy; C. a., M. de Raincourt, propriétaire à Saint-Valérien.

Canton de Pont-sur-Yonne. — M. le docteur Eugène Petit, Maire de Pont-sur-Yonne (décédé le 28 octobre 1914); C. a., MM. Viaut, Maire de Villeneuve-la-Guyard; Faure, Maire d'Evry.

Canton de Sens-Nord. — C. g., M. Lucien Cornet, Sénateur, Maire de Sens; C. a., MM. Chapron, imprimeur, à Sens; Dupêchez, adjoint au Maire de Sens.

Canton de Sens-Sud. — C. g., M. Giguet, instituteur en retraite, à Sens; C. a., MM. Blondet, conseiller municipal de Sens (décédé le 10 décembre 1915); Gourlet, Maire de Courtois.

Canton de Sergines. — C. g., M. Chéreau, propriétaire, à Serbonnes; C. a., M. Guittard, Maire de Sergines.

Canton de Villeneuve-l'Archevêque. — C. g., M. Marteau, propriétaire, à Villeneuve-l'Archevêque; C. a., M. Marteau, élu Conseiller général.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

Canton d'Ancy-le-Franc. — C. g., M. Leuvrais, Maire de Viereaux; C. a., MM. Bourgeois, Maire de Nuits-sur-Armançon; Carré, Maire de Chassignelles.

Canton de Cruzy-le-Châtel. — C. g., M. Thévenin, marquis de Tanlay, Maire de Tanlay; C. a., M. Ouvrier, Maire de Mélisey.

Canton de Flogny. — C. g., M. Bègue, vétérinaire, à Flogny; C. a., MM. Millot, Maire de Carisey; Baillet, Maire de Lasson.

Canton de Noyers. — C. g., M. Gautherin, docteur en médecine, à Annay-sur-Serein; C. a., MM. Mantelet, agent-voyer en retraite, à Noyers; Pâris, propriétaire, à Moulins.

Canton de Tonnerre. — C. g., M. Jacob, Maire de Tonnerre;
C. a., MM. Méchin, premier adjoint au Maire de Tonnerre; Abadie, Maire de Dannemoine.

**CHEFS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT
chargés de l'Administration**

Préfet. — M. Gabriel Letainturier.

Secrétaires généraux. — MM. Kuenzé, Bacalerie.

Sous-Préfets. — Avallon, M. Gapais. — Joigny, M. Desbrets,
M. François. — Sens, M. Constantin, M. Desbrets. —
Tonnerre, M. Bassignot.

Chefs de Cabinet. — MM. Mourceau, Moreau-Veyret, Henry
Salles, Vilvaut (faisant fonctions).

Conseil de Préfecture. — Vice-présidents, MM. Bacalerie, Her-
fray, Moreau-Veyret, Vilvaut. — Conseillers, MM. Vignon,
Dumain, Fourrier, Boulot.

Chefs de division. — 1^{re}, M. Parigot; 2^e, M. Boulot; 3^e, M. Si-
monnet.

Agent-Voyer en chef. — M. Durand, intérimaire.

Assistance publique. — M. Arnaud, inspecteur des Enfants
assistés; M. Guilly, directeur de l'Etablissement d'assis-
tance; M. Blin, directeur de l'Orphelinat laïque.

Commissariat spécial de la police des chemins de fer. — M. Si-
mon.

Asile d'aliénés. — M. le docteur Lagriffe, directeur; M. le
docteur Loup, directeur intérimaire.

Service des épidémies. — M. le docteur Pillot, délégué dépar-
temental.

Trésorerie générale. — M. Gragnon, trésorier-payeur; M. Frémont, gérant intérimaire.

Direction des Contributions directes. — M. Bonneau, directeur.

Direction des Contributions indirectes. — M. Coutat, directeur.

Enregistrement, Domaines et Timbre. — M. Fribourg, directeur.

Inspection académique. — M. Da Costa, inspecteur d'Académie; MM. Morisset, principal du Collège d'Auxerre (faisant fonctions, enseignement secondaire); Raffault, directeur de l'École normale d'Auxerre (faisant fonctions, enseignement primaire).

Archives départementales. — M. Porée, archiviste.

Architecte des monuments historiques. — M. Rousseau, architecte départemental.

Ponts et Chaussées. — M. Breuillé, ingénieur en chef à Auxerre. — Canal de Bourgogne, M. Mayer, ingénieur en chef à Dijon. — Canal de Briare, M. Huet, ingénieur en chef à Nevers. — Navigation de l'Yonne, M. Drogue, ingénieur en chef à Paris.

Chemins de fer de l'Est (contrôle). — M. Claix, ingénieur en chef à Paris.

Chemins de fer P.-L.-M. (contrôle). — M. Le Troquer, ingénieur en chef à Paris.

Service des Mines. — M. Donat, ingénieur à Chalon-sur-Saône.

Postes et Télégraphes. — M. Labadille, directeur.

École pratique d'industrie d'Auxerre. — M. Guillaumont, directeur.

Eaux et Forêts. — M. Perdrizet, conservateur à Troyes.

Station agronomique. — M. Rousseaux, directeur; M. Sirot, intérimaire.

Ecole pratique d'agriculture et de viticulture de La Brosse. —

M. Moreau, directeur.

Service sanitaire départemental. — M. Cayrol, vétérinaire départemental.

Direction des Services agricoles. — M. Ponsart, directeur; M. Collard, professeur d'agriculture-adjoint à la direction.

Répression des fraudes. — M. Fourgon, inspecteur départemental.

ADMINISTRATION MILITAIRE

Commandement de la 5^e région, à Orléans. — MM. les généraux Brochin, Rouvray, Defforges, Mercier-Milon, Dubois.

Commandement des subdivisions territoriales. — 5^e et 6^e subdivisions (Auxerre et Montargis). — MM. les généraux Marquet, Vonderscherr; le colonel Godchot; les généraux Vimard, Bachelard.

1^{re} et 2^e subdivisions (Sens et Fontainebleau). — MM. les généraux Saisset-Schneider, Briant.

Service de l'Intendance. — Direction de l'Intendance de la 5^e région à Orléans : MM. les intendants Paulus, Goudal. Sous-Intendance territoriale d'Auxerre. — MM. les sous-intendants Laage, Champarnaud, Richard, Taupenas, Barthe, Girard.

COMMISSIONS SPÉCIALES CRÉÉES PENDANT LA GUERRE

COMMISSION D'EXAMEN DES DEMANDES DES RÉFUGIÉS. — MM. Fijalkowski, contrôleur du Service des réfugiés, à Auxerre; Turquais, président du Comité central des réfugiés, à Auxerre; Ribain, avocat, à Auxerre.

COMMISSION DE RÉPARTITION DE SECOURS ALLOUÉS AUX RÉFUGIÉS FRANÇAIS. — MM. Milliaux, député, conseiller général; Frémont, gérant intérimaire de la Trésorerie; Fijalkowski, contrôleur du Service des réfugiés; Ribain, avocat, à Auxerre; Mme Ribain, à Auxerre; MM. Turquais, président du Comité central des réfugiés; Willemin, président du Comité des réfugiés de la Meuse, à Auxerre; Labarre, président du Comité des réfugiés de l'Aisne, à Auxerre.

COMMISSION DE RÉPARTITION DE SECOURS ALLOUÉS AUX RÉFUGIÉS BELGES. — *Présidents d'honneur*, M. Marcel Ribière, sénateur, et M. Milliaux, député.

MM. Busar, président du Comité des réfugiés belges, à Auxerre; Bournonville, membre du Comité des réfugiés belges, à Auxerre, parti, retourné en Belgique, remplacé par M. Bernet qui a également quitté le département; Quertinmont, membre du Comité des réfugiés belges, à Auxerre; Thiry, membre du Comité des réfugiés belges, à Auxerre; Verbaert, membre du Comité des réfugiés belges, à Auxerre; Turquais, président du Comité central des réfugiés dans l'Yonne, à Auxerre; Hugot, conseiller municipal, à Auxerre; Rojot, ancien adjoint, à Auxerre; Dalbanne, vice-président de la Société vigneronne, à Auxerre; Fijalkowski, contrôleur du Service des réfugiés, à Auxerre; Bouvret, ancien préposé en chef d'octroi, à Auxerre; Bourgeois, ancien receveur des Contributions indirectes, à Auxerre; Dyon, ancien receveur à la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., à Auxerre; Bornat, ancien receveur des Contributions indirectes, à Auxerre; Renoult, ancien notaire, à Auxerre.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX MILITAIRES TUBERCULEUX DE LA GUERRE. — M. Mayaud, conseiller général, à Villeneuve-sur-Yonne, *président*; M. Fijalkowski, architecte, à Auxerre, *secrétaire*; M. Peigné, directeur d'école publique, à Auxerre, *trésorier*.

Membres. — MM. le docteur Pillot, délégué départemental, à Auxerre; docteur Mocquot, à Appoigny; De-goix, conseiller général, à Avallon; Vigoureux, propriétaire, à Avallon; docteur Bazot, à Joigny; docteur Moreau, médecin des épidémies, à Sens; Gaujard, membre de la Commission des hospices de Sens; de Tanlay, conseiller général, maire de Tanlay; docteur Guyard, à Tounerre.

ŒUVRE DÉPARTEMENTALE DE SECOURS AUX PRISONNIERS DE GUERRE. — *Président*, M. le Préfet; *Présidente du Comité des Dames*, Mme Ribière. — *Administrateur délégué à la Présidence*, M. Rousseau, architecte départemental. — *Trésorier*, M. Lechiche, industriel. — *Secrétaires*, MM. Lalande et Marmottant, avocats.

Membres du Comité. — Mmes Paul Bert, Auclair, Boulot, Breuillé, Commergnat, Défontaine, Guilliet Georges, Guilliet Paul, Lechiche, Ribain, Rousseau, Soisson Maurice; MM. Chavance, négociant; Ferrand, chef de gare en retraite; Guébonnet, Parrot et Pescheux, négociants.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TRICOT DU SOLDAT. — *Président*, M. le Préfet; *Présidente du Comité des Dames*, Mme Ribière. — *Administrateur-délégué à la Présidence*, M. Rousseau, architecte départemental. — *Trésorier*, M. Lechiche, industriel. — *Secrétaires*, MM. Lalande et Marmottant, avocats.

Membres. — Mmes Barthe, Paul Bert, Bertheau, Bladier, Défontaine, Edmond Dejust, Klobukowski, Lecomte, Ribain, Maurice Soisson; MM. Milliaux, député; Da Costa, inspecteur d'Académie; Chavance, Guébonnet, Parrot, Pescheux, négociants; Ribain, avocat.

COMITÉ DE L'OR. — *Commission permanente.* — *Président*, M. Milliaux, député.

Membres. — MM. Barbier, président de la Chambre de commerce d'Auxerre; Fijalkowski, architecte-ingénieur; Heidt, avoué; Lalande, avocat; Lesire, professeur au Collège; Leverrier, directeur du journal *L'Yonne*; Marmottant et Ribain, avocats, à Auxerre.

ASSOCIATION D'AIDE AUX VEUVES DE MILITAIRES DE LA GRANDE GUERRE (*Sous-Comité d'Auxerre*). — Patronage : MM. Letainturier, préfet de l'Yonne; Bachelard, général commandant la subdivision; Milliaux, député, maire d'Auxerre; l'abbé Mithouard, archiprêtre.

Bureau. — Mmes la générale Marquet, présidente; Rudler et Martin, vice-présidentes; Dupré-Girbe, trésorière; Buhot, directrice de la permanence et du vestiaire; la colonelle Hist, directrice du Service de placement; Mlle Delarche, secrétaire.

Conseils. — MM. Audibert, président du Tribunal civil; de Montlebert, directeur de la Succursale de la Banque de France; Ribain, doyen de l'ordre des avocats; Lesire, professeur au Collège Paul-Bert.

Comité des Dames. — Mmes Paul Bert, Boussin, Cambuzat-Roy, la colonelle Défontaine, Dejust-Limosin, de Montlebert, Fougerol, Georges Guilliet, Guillois, Leclerc de Fourolles, Letainturier, Mlle Odoul, directrice de l'École normale, Mmes la colonelle Paget, Savatier-Laroche, Henri Soisson, Sossotte, directrice du Lycée, Surugue, Tissier; Mlle Virally; Mme Wolff.

ŒUVRES DIVERSES

Œuvre des Convalescents de l'Hôpital-Dépôt d'Auxerre. — Président, M. Moreau.

Foyer du Soldat, à Auxerre. — Président d'honneur, M. le général Bachelard. — Président, M. le commandant Louche.

Comité de ravitaillement d'Avallon. — *Présidente*, Mlle Cambon.

Amicale des Mutilés de l'Yonne. — *Président*, M. Sinson.

Comité d'assistance aux blessés et mutilés soignés dans les hôpitaux de Sens. — *Président*, M. le capitaine Bonnet.

COMMISSION CHARGÉE D'ASSURER LA PRODUCTION ET LA CONSERVATION DES RÉCOLTES. — M. le Préfet de l'Yonne, *président*.

Membres. — MM. les Sénateurs et Députés du département; Rigolet, conseiller général; un délégué de l'autorité militaire; Bertrand-Lacroix, président du Tribunal de commerce; Lalande, Marmottant, avocats; Lechiche, industriel; Dalbanne, viticulteur; Fijalkowski, architecte; Ponsart, directeur des Services agricoles, tous à Auxerre; Merle, professeur d'agriculture, à Joigny; Poirat, professeur d'agriculture, à Sens; Collard, professeur d'agriculture adjoint à la Direction des Services agricoles, *secrétaire*.

OFFICE DÉPARTEMENTAL DE PLACEMENT. — *Président*, M. Chambarde, à Auxerre, inspecteur de l'Enseignement technique. — *Membres patrons* : MM. Dalbanne, Guilliet Germain, Soisson Maurice, à Auxerre. — *Membres ouvriers* : MM. Bertheliet, contremaître à l'École pratique d'industrie; Courtet, tonnelier; Hérard, coupeur. — *Secrétaire de l'Office*, M. Willemin, réfugié des Ardennes.

SOUS-COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION ÉCONOMIQUE DE L'YONNE. — M. le Préfet de l'Yonne, *président*.

Membres. — MM. Bienvenu Martin, Ribière, Cornet, sénateurs; Milliaux, Loup, députés; Ponsart, directeur des Services agricoles; le Général commandant les subdivisions d'Auxerre et de Montargis, ou son délégué; le

Sous-Intendant militaire, à Auxerre; Pescheux, vice-président de la Chambre de commerce d'Auxerre; Barbier, président de la Chambre de commerce d'Auxerre; Leuvrais, conseiller général de l'Yonne; Domange, membre de la Chambre de commerce d'Auxerre; Régnier, agriculteur, conseiller général, à Jouy; Cambuzat-Roy, vice-président du Comice agricole d'Auxerre; Rigolet, conseiller général, à Auxerre; Chambard, inspecteur départemental de l'enseignement technique, à Auxerre; Huet, inspecteur des Eaux et Forêts, à Auxerre; Rousseau, architecte départemental; Dalbanne, propriétaire, à Auxerre; Lalande, avocat, à Auxerre; Lechiche, industriel, à Auxerre; Marmottant, avocat, à Auxerre; Bertrand-Lacroix, président du Tribunal de commerce d'Auxerre; Fijalkowski, architecte, à Auxerre; Collard, professeur d'agriculture (secrétaire); Merle, professeur d'agriculture, à Joigny; Poirat, professeur d'agriculture, à Sens; Guénier, président de la Société centrale d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre; Durand, suppléant M. l'Agent-Voyer en chef; Turquais, président du Comité ardennais, à Auxerre; Guillet Germain, industriel, à Auxerre; Soisson Maurice, négociant, à Auxerre; Pagès Albert, maire de Lichères-sur-Yonne; Hérard Paul, coupeur, à Auxerre; Bauny Auguste, à Auxerre; Marchais Jean-Baptiste, charron, à Auxerre; Courtet Camille, tonnelier, à Auxerre; Fontaine, représentant de la Compagnie H.-P.-L.-M., à Migennes; Vallet, maire de Pontigny; Morel Jules, tanneur, à Sens; Joudrier, conseiller d'arrondissement, à Angely; Lelièvre, à Sens; Prudot, ancien trésorier-payeur général, à Mailly-le-Château; Picarat, délégué à la Municipalité, à Auxerre; Bernard, président du Syndicat des boulangers, à Auxerre; Berthelier, contremaître à l'École pratique d'industrie, à Auxerre; Lesire, marchand de bois, à Saint-Fargeau; Petit Georges, ancien notaire, à Egleny.

COMMISSIONS DE RÉCEPTION DU SERVICE DU RAVITAILLEMENT

Auxerre Saint-Gervais. — MM. Amand (démissionnaire), à Auxerre; Barrey, avocat, à Auxerre.

Auxerre Saint-Amatre. — M. Guénier Jules, viticulteur, à Auxerre.

Cravant. — MM. Desprez (décédé), à Coulanges-la-Vineuse; Tassy, à Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — MM. Tillien (décédé), à Coulanges-sur-Yonne; Chavance, conseiller d'arrondissement, à Lucy-sur-Yonne.

Toucy. — M. Defrance, maire, à Toucy.

L'Isle-sur-Serein. — MM. Fijalkowski (intérimaire), à Auxerre; Perrot-Gautier, négociant, à Avallon.

Avallon. — MM. Billardon (démissionnaire), ancien avoué, à Avallon; Chambon, à Avallon.

Joigny. — M. Giraudon, à Epineau-les-Voves.

Saint-Fargeau. — M. Ballut, juge de paix, à Saint-Fargeau.

Villeneuve-sur-Yonne. — M. Bondoux, à Villeneuve-sur-Yonne.

Sens. — M. Tantôt, architecte, adjoint au maire, à Sens.

Pont-sur-Yonne. — M. Renard, à Pont-sur-Yonne.

Villeneuve-l'Archevêque. — M. Barbotte, à Villeneuve-l'Archevêque.

Saint-Florentin. — M. Vincent, à Saint-Florentin.

Tonnerre. — M. Méchin, adjoint au maire, à Tonnerre.

Nuits-sous-Ravières. — M. Beau, à Dannemoine

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA TAXATION DES DENRÉES ET SUBSTANCES. — MM. Barrey, avocat, à Auxerre; Titolier, président de la Société coopérative de consommation, à Sens; Hérard, membre de la Société coopérative de consommation « La Ménagère », à Auxerre; Collard, professeur d'agriculture, à Auxerre (secrétaire); Giguet, conseiller général, à Sens; Rigolet, conseiller général, à Auxerre; Leuvrais, conseiller géné-

ral, à Vireaux; Pillon, conseiller général, à Vermenton; Loyer A., négociant, à Auxerre; Bienvenu, ancien boucher, conseiller municipal, à Auxerre; Truchot, ancien entrepreneur, à Sens; Rémy, ancien négociant, à Sens; Dansin Eugène, agriculteur, à Avallon; Bourcey Paul, agriculteur, à Tonnerre; Merle, professeur d'agriculture, à Joigny; Régnier, conseiller général, agriculteur, à Jouy; Ponsart, directeur des Services agricoles de l'Yonne; Cayrol, vétérinaire départemental, à Auxerre.

Événement

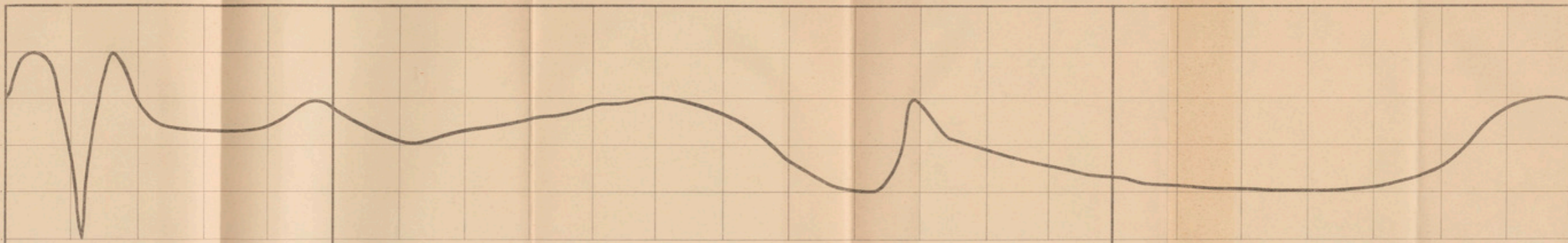
Février

Prise d'Erzeroum par les Russes. — Commencement de la bataille de Verdun favorable aux Allemands qui gagnent du terrain.

COURBE APPROXIMATIVE DU MORAL DE LA POPULATION DE LYONNE D'AOUT 1914 A AOUT 1916

ETAT MORAL DES POPULATIONS

Enthousiaste
Très Bon
Bon
Assez Bon
Mauvais



Événements Militaires et Politiques — Année 1914

Août — 9 août. On apprenait la nouvelle prise de Malbosse. — 19 août. Progression continue. Repère de Billancourt. — 27 août. De la Somme aux Vosges, nos lignes sont intactes.

Septembre — 2 septembre. Le Gouvernement quitte Paris. — Du 2 au 6. Arrivés des réfugiés. Retraite de Ternate. Français. — Le 7 septembre. Arrêt de l'offensive allemande. — Du 8 au 11. Les Allemands ont repris la Somme. — Du 12 au 14. Les Allemands ont repris la Somme. — Du 15 au 18. Les Allemands ont repris la Somme. — Du 19 au 21. Les Allemands ont repris la Somme. — Du 22 au 24. Les Allemands ont repris la Somme. — Du 25 au 27. Les Allemands ont repris la Somme. — Du 28 au 30. Les Allemands ont repris la Somme.

Octobre — Guerre à la mer. — Victoire russe en Galicie. — Brevet en France orientale. — Le Gouvernement belge se livre. — Les Allemands ont repris la Somme. — Les Allemands ont repris la Somme.

Novembre — Agression surprise. — La bataille de l'Yser continue à notre avantage. — En France Orientale, les Allemands passent à l'offensive. — Victoire russe en Galicie. — La campagne d'Ulster apparaît indépendante.

Décembre — Retraite du Gouvernement français à Paris. — Bénéfice des Serbes à Belgrade. — Les opérations russes se poursuivent avec des avantages marqués. — Ils franchissent la frontière allemande. — Offensive russe en Belgique; Inondation. — Les Allemands débarquent à Valenciennes.

Janvier — Situation à peu près stationnaire sur tous les fronts. — Les Allemands ont repris la Somme. — Les Allemands ont repris la Somme.

Février — Arrivée des Russes en Pologne. — Succès français aux Espéras. — Bombardement des Dardanelles par la flotte anglo-française.

Mars — Progrès russes en Pologne. — Echec de l'offensive allemande en Flandre. — Capitulation de Przemysl. — Retraite du corps turc qui devait envahir l'Égypte. — Prise de l'Herzegovina.

Événements Militaires et Politiques — Année 1915

Avril — Prise définitive des Espéras. — Débarquement à Alexandrie des premiers contingents de l'armée d'Orient. — Succès russes importants dans les Carpates.

Mai — Transport de Lantana. — Offensive en Artois. — Prise de Gembloux. — Offensive de l'Yser. — Bataille de l'Yser. — Bataille de l'Yser.

Juin — Les Austro-Allemands développent leur offensive contre les Russes qui abandonnent successivement Lemberg et Przemyśl. — Les premiers combats entre Italiens et Autrichiens se développent à l'avantage des Italiens. — En Artois, enquête de Laloyennin.

Juillet — Continuation de la retraite russe en Galicie. — Offensive allemande contre Verdun. — Situation calme sur les autres fronts.

Août — La retraite russe se prolonge. — Evénements successifs de Milan, Rome, Venise, Novi-Gorod et de l'Herzegovina. — Les Allemands ont repris la Somme. — Succès russes en Pologne.

Septembre — Arrêt de la retraite russe. — La retraite russe s'effondre. — Arrivée italienne dans le Trentin. — Sur le front français, offensive générale en Artois et en Champagne. — En Champagne, nos troupes pénètrent dans les lignes ennemies sur une distance de vingt-cinq kilomètres et font de nombreux prisonniers.

Octobre — Attaque des Austro-Allemands contre la Serbie. — Rétablissement des troupes alliées à Salonique. — Commencement de la retraite arabe. — Victoire russe dans le régime de Tarsopol et sur le Soudan. — Les Allemands évacuent Kovle.

Novembre — L'offensive austro-allemande contre la Russie est définitivement arrêtée. — La retraite arabe se prolonge. — La situation est calmée sur les autres fronts. — L'offensive allemande est arrêtée.

Décembre — Le Montenegro est envahi. — Le corps expéditionnaire austro-allemand se retire et se retranche à Salonique. — Situation calme sur les autres fronts.

Événements Militaires et Politiques — Année 1916

Janvier — Evacuation de la presqu'île de Gallipoli. — Succès russes en Belgique. — Le Montenegro tombe aux mains des Austro-Allemands. — Les Allemands ont repris la Somme. — Les Allemands ont repris la Somme.

Février — Prise d'Épernay par les Russes. — Commencement de la bataille de Verdun favorable aux Allemands qui gagnent du terrain.

Mars — La bataille de Verdun se continue, opérant toute l'attention du public. — Les événements prennent une tournure décisive favorable pour les armées françaises. — Progression des Russes en Artois.

Avril — Offensive austro-allemande sur l'Isère. — La bataille de Verdun se poursuit avec violence, sans grand résultat pour l'ennemi qui se trouve épuisé.

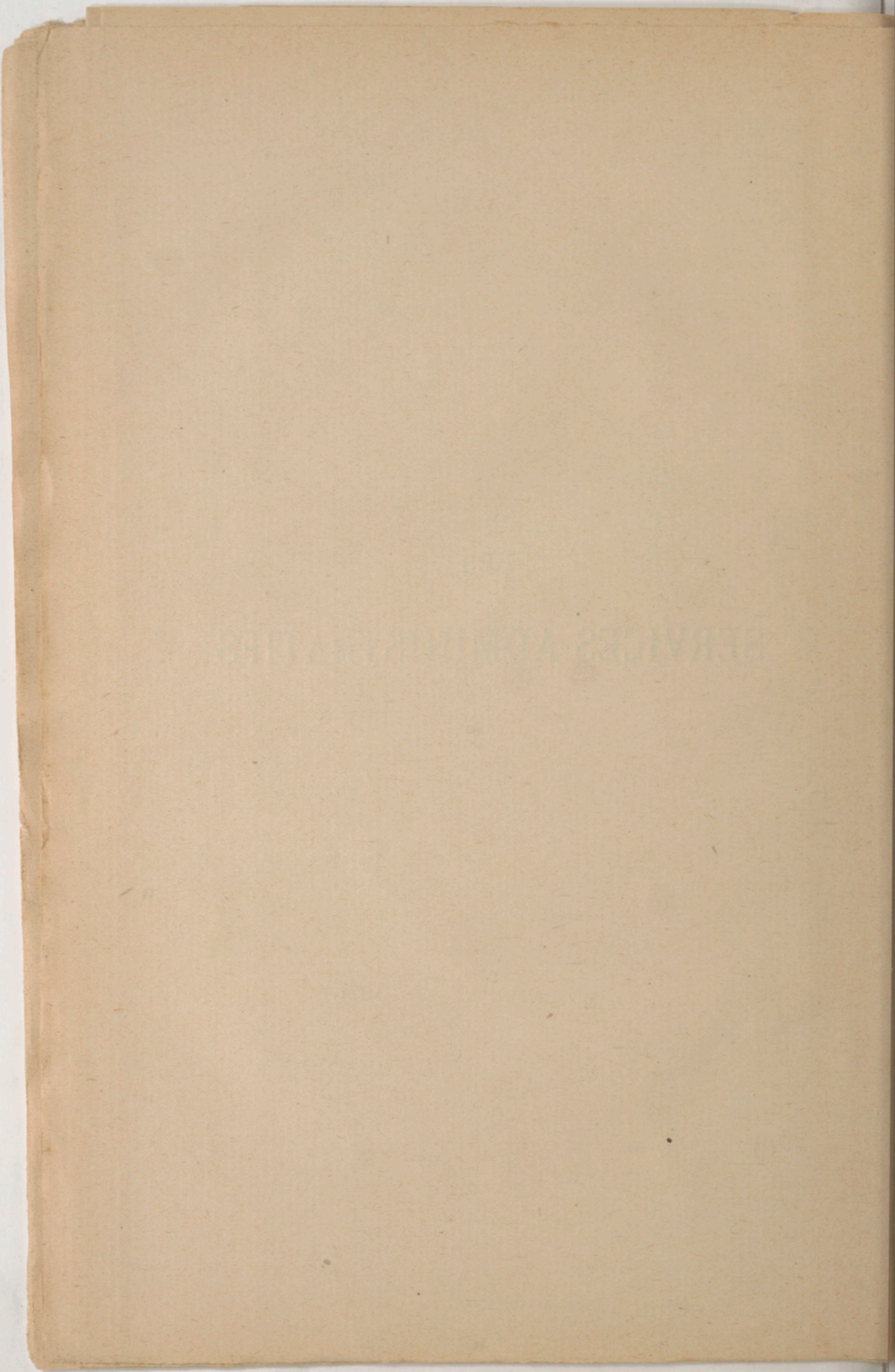
Mai — L'offensive austro-allemande se poursuit contre les Italiens qui se replient successivement. — Les Russes font de nombreux succès. — Les Allemands ont repris la Somme. — Les Allemands ont repris la Somme.

Juin — Commencement de l'offensive russe en Bukovine. — Le front austro-allemand est rompu. — Les Russes font de nombreux succès. — Les Allemands ont repris la Somme. — Les Allemands ont repris la Somme.

Juillet — L'offensive russe en Bukovine se poursuit avec de brillants succès. — Les Italiens passent à leur tour à l'offensive. — Les Allemands ont repris la Somme. — Les Allemands ont repris la Somme.

LES

SERVICES ADMINISTRATIFS



Préfecture et Sous-Préfectures

Il est de mon devoir, en tout premier lieu, de rendre hommage à nos populations de l'Yonne. Depuis le déclanchement formidable de l'œuvre de guerre, depuis l'abandon des foyers par les mobilisés, malgré l'angoisse et le deuil, nos compatriotes ont su « tenir ».

Dès les premiers jours, mon Administration a éprouvé de graves difficultés. Après la période de douleur de la mobilisation, nos populations ont connu la crainte de l'invasion. Combien d'alarmes avons-nous dû calmer, alors que le téléphone coupé, le télégraphe affecté aux pressants besoins des armées, la circulation par voie ferrée devenue nulle, un flot de fuyards défilait sur nos routes, envahissait nos villes! C'était partout l'affolement, les fausses nouvelles, l'alarme venue du moindre racontar, la terreur de ne savoir où demeurer, où fuir.

Je demande au lecteur de ne pas voir là une manière d'égoïsme et de rappel à la personnalité. Mais je suis fier de pouvoir dire que le rôle exercé en ces heures troublées par mon administration fut considérable. Il fallut d'abord drainer vers des asiles de repos et de quiétude les infortunés réfugiés; il fallut arrêter net l'inquiétude désastreuse de ceux qui croyaient tout perdu alors que, bien au contraire, nos armées sublimes se dressaient tout à coup invincibles, bloquaient l'envahisseur, et sauvaient le Pays par la victoire de la Marne.

Du haut en bas de notre échelle administrative, tous mes services ont énergiquement collaboré à cette rude tâche. Représentants de l'Etat, ils avaient la notion qu'un devoir ardu leur incombait cette fois, mais qu'ils avaient aussi la confiance

publique. Sous-Préfets et Préfet, notre action s'est inlassablement manifestée sur tous les points du département où nous sentions une résistance moindre, une dépression morale inquiétante.

Et nous avons remonté tous les courants, nous avons détruit les rumeurs suspectes, nous avons réconforté les âmes et les cœurs. Nous avons assuré sans répit la surveillance d'aventuriers et de gens douteux. Nous avons, civils, donné aux autorités militaires le plus large concours.

Mais la quiétude est enfin venue. La population de l'Yonne a senti que, grâce au premier triomphe des armes françaises, les Alliés, par une action longue et acharnée sans doute, mais sûre et mortelle pour ses puissants ennemis, deviendraient les maîtres; elle a senti que si des fils allaient mourir, si des époux chéris allaient être sacrifiés, son sol natal au moins ne connaîtrait pas la souillure de l'envahisseur.

Malgré ses tristesses, ses appréhensions, elle a pris conscience de ce qu'était la maison respectée, le champ intact, la mère paisible vers ses enfants, le vieillard toujours vénéré. Elle avait, dans le malheur qui accablait le pays, beaucoup de bonheur... Alors, un seul écho a retenti parmi nous : travailler, puis s'organiser inlassablement pour triompher. Et tous nos services administratifs, toutes les directions des organismes les plus variés, se sont mis en tête de ce mouvement d'extrême activité.

Les troubles et les dangers de désorganisation provoqués dans les rouages administratifs au moment même où la création de multiples services de guerre exigeait une augmentation considérable de personnel, tout cela a été efficacement maintenu, solutionné et réglé. Le surcroît de besogne a été énorme. Le nombre des affaires a augmenté chaque jour. Tout devenait urgent. Nous n'avons voulu connaître ni débordements, ni retards. Nous avons agi à l'heure dite.

Pourtant, une complication très grave s'est présentée dès les premiers jours : la désorganisation de presque tous les Conseils municipaux. Chaque nouvel appel de classe, en ré-

duisant ces assemblées, n'a cessé d'aggraver la situation. De nombreux Maires ont dû laisser la direction des affaires communales à des remplaçants, trop souvent inexpérimentés, maintenant aux prises avec des difficultés sans nombre. Le personnel extrêmement zélé de nos secrétaires de mairies fut également et sérieusement atteint. La privation était sensible. Les Maires surent y suppléer avec un dévouement, un sentiment du devoir et de justice qui méritent de notre part l'admiration et la reconnaissance que je leur garderai éternellement.

Dès les premières heures, dans nombre de communes, la mobilisation du personnel des boulangeries jeta un affolement indiscutable que l'Administration eut bien des peines à calmer. Sans cesse, des Maires ou des délégations communales venaient nous dire leurs craintes de manquer de pain. Là encore, il fallut préparer tout un plan d'alimentation, et organiser le concours de la main-d'œuvre militaire.

Mais combien d'autres appréhensions encore demeuraient vives ! Les visites dans les communes s'imposaient. Il fallait étudier, au sein même des populations, les réclamations de la masse inquiète. Maintien de l'activité agricole, organisation de la main-d'œuvre, emploi des bonnes volontés, il fallut pourvoir à tout. Au cours de mes très nombreuses tournées dans le département, j'ai toujours réussi à ranimer la confiance parfois chancelante. Nos agriculteurs, en particulier, ne doutent plus de l'active sollicitude de l'Administration. Ils savent qu'elle les aide de tout son pouvoir.

Puis, il fallut préparer les nouvelles levées en hommes, décidées par le Parlement. Enfin surgit la question non moins ardue du ravitaillement des armées qui souleva quelques protestations. La tâche était aride, en effet, eu égard à la multiplicité des achats, à la rapidité de livraison, à la sévérité du contrôle. Je suis fier de le dire. Il me fut facile de rappeler les détenteurs au devoir patriotique qu'ils devaient accomplir. Mais s'il fallut tenir compte de l'intérêt personnel, il fut indispensable de favoriser l'action de l'intendance. Par d'intéressantes conférences, de multiples visites et une nom-

breuse correspondance, nous avons toujours réussi à assurer, en temps voulu, aux services militaires de l'arrière les approvisionnements attendus à l'heure dite par les services du front qui, eux, ne sauraient attendre.

Plus tard, il fallut veiller à la conservation de notre cheptel local, comme il fallut organiser, pour le blé, la farine, le sucre, le charbon, le bois, le pétrole, l'essence, etc., une réserve capable de parer aux besoins de la population civile. Il y eut, de ce côté, des efforts inouïs, un travail obstiné. Il fallut également lutter contre la vie chère, traquer l'accaparement. Il fallut aussi, de concert avec l'autorité militaire, solutionner d'innombrables questions de main-d'œuvre agricole, d'exécution des battages, de réparations du matériel rural, etc., etc.

Il fallut veiller à la bonne attribution des allocations destinées aux familles des mobilisés, aux mesures nouvelles d'hygiène et de préservation. Il fallut souvent, enfin, obtenir le concours urgent de l'autorité militaire. Cette dernière, aux prises avec les nécessités de la guerre, et bien qu'animée des intentions les plus bienveillantes, n'admettait souvent qu'après de longues démarches les justes réclamations de la population civile, dont elle ne sentait point, comme nous, la profonde émotion et le trouble.

C'est, je le répète, dans toute cette variété d'action qu'il me fut donné de constater le zèle et le beau dévouement du personnel. Sans ordre, sans pression de ma part, mes collaborateurs accomplirent, durant les premiers mois des hostilités, des heures de veille qui se prolongeaient souvent longtemps après minuit. Notre travail assidu et fébrile n'était interrompu que par la venue des dépêches qui nous apportaient un écho angoissant des opérations militaires. Nous avons eu tous uniquement à cœur de seconder de la plénitude de nos forces, de tout notre courage, l'élan puissant et admirable de nos combattants. Nous n'avons pas voulu que, de l'intérieur, arrivât jamais à nos héroïques défenseurs la moindre inquiétude sur le sort des chers êtres quittés et sur la sauvegarde de leurs intérêts.

PERSONNEL DES BUREAUX

Les considérations générales que je viens d'exprimer permettront de comprendre combien il a été difficile de faire face, avec un personnel titulaire réduit et un personnel auxiliaire inexpérimenté, aux difficultés sans cesse renouvelées de la guerre. Quelques détails donnés sur le mouvement du personnel depuis le début de la campagne et sur la marche des services directs de la Préfecture compléteront le tableau de mon Administration en temps de guerre.

Au début des hostilités, dix de mes employés titulaires ont été mobilisés (dont plusieurs chefs de bureau), savoir :

Dans la première division, 4; dans la deuxième, 3; dans la troisième, 2; pour le Cabinet, 1.

Enfin, un chef de bureau de la troisième division, décédé au mois d'octobre 1914, n'avait pas été remplacé.

Pour suppléer au défaut de personnel, je fis appel à l'autorité militaire, en lui demandant — comme le fait se produisait alors dans tous les départements — de mettre à ma disposition des secrétaires du service auxiliaire : 22 hommes furent affectés à la Préfecture, et plusieurs dans les Sous-Préfectures. Dans la suite, en raison des visites médicales des auxiliaires, de la compression des services militaires, ce personnel fut réduit à cinq militaires pour la Préfecture et à deux pour l'ensemble des Sous-Préfectures.

Dans l'intervalle, M. le Ministre de l'Intérieur m'avait fait connaître qu'il devait proposer en bloc, au Parlement, les demandes de crédits pour l'entretien du personnel auxiliaire civil réclamé par toutes les Préfectures. En attendant le vote de la Chambre, je pouvais, comme dans les autres départements, demander à la Commission départementale de vouloir bien me consentir une avance de crédits. La Commission départementale voulut bien m'autoriser à engager ces dépenses.

J'instituai, le 27 mars 1916, un concours pour recruter les neuf auxiliaires civils destinés à remplacer les neuf auxi-

liaires militaires. L'élément masculin faisant presque défaut, j'admis les dames à ce concours. Huit dames et un homme furent acceptés et sont en fonctions depuis le 1^{er} avril.

Nous expérimentons donc, dans nos bureaux, l'emploi de l'élément féminin par suite de l'impossibilité de recruter actuellement des hommes. Cette difficulté provient de ce que les hommes non atteints par la mobilisation ont été, dès le début des hostilités, accaparés par le commerce et l'industrie. Il faut d'ailleurs convenir que les employeurs privés accordent des appointements bien supérieurs à ceux que mes crédits permettent d'offrir. Sur 120 candidats inscrits au concours du 27 mars 1916, il y avait seulement 7 hommes. Les résultats des épreuves ont été très favorables aux dames, qui ont largement obtenu les premières places, d'où leur affectation aux emplois vacants.

J'ai donc été amené à apprécier les services que l'on peut attendre d'un personnel féminin. Je me plais à lui reconnaître de réelles qualités de travail et d'application. J'aurais cependant sûrement trouvé, dans un recrutement d'hommes opéré en temps normal, plus d'aptitudes administratives, peut-être plus d'initiative et, par suite, un rendement supérieur. D'un autre côté, il convient de remarquer que les dames, dont quelques-unes ont une instruction assez poussée, n'étaient préparées ni par leurs études, ni par leurs occupations antérieures à des emplois administratifs qu'elles ont sollicités uniquement pour se procurer des ressources.

Je puis donc, sur ce point, envisager l'avenir sans trop de crainte, si, toutefois, la création de nouveaux services ne m'est pas imposée et ne m'oblige pas à augmenter d'une manière sensible le chiffre du personnel auxiliaire. Il me paraît, en effet, impossible de trouver encore, à deux ou trois unités près, des auxiliaires civils possédant les aptitudes indispensables. Il est à craindre même que cette difficulté de recrutement ne persiste après les hostilités. J'aurai, à ce moment, à combler les vides faits par ceux de mes dévoués collaborateurs qui auront donné leur vie à la France. Car,

hélas, la mort est venue frapper cruellement nos mobilisés, et nous avons déjà à déplorer la fin de trois de nos braves amis : M. Rézard, chef de bureau du Service des retraites ouvrières; M. Dyon, greffier du Conseil de Préfecture; M. Guilliet, rédacteur à mon Cabinet.

Dans un même sentiment de fierté pour la tâche accomplie et de regrets pour les deuils déjà survenus, nous adressons à nos chers disparus l'hommage de notre sympathie attristée, et nous disons aux employés mobilisés notre espoir amical de les revoir tous au milieu de nous après la victoire.

SERVICES DE LA PREMIÈRE DIVISION

Dès la mobilisation, le chef de division dut assurer le service du bureau militaire, dépourvu de tout employé jusqu'à l'époque où l'autorité militaire détacha un certain nombre de secrétaires qu'il fallut mettre au courant du travail. Parallèlement, le chef de division dut s'occuper du Service du ravitaillement qui, depuis le 26 juillet 1914, avait nécessité, pour sa mise au point, un gros effort. Cette période de tension extrême se prolongea jusqu'en octobre 1914, date à laquelle le Service de l'Intendance fut en mesure d'assurer, sous sa direction, la réalisation de toutes les fournitures imposées au département.

Le Service des allocations militaires, qui allait prendre par suite un grand développement, est alors créé. En outre, les opérations de recrutement de la classe 1915 et la visite des exemptés des classes 1887 à 1914 nécessitent un travail considérable que le chef de division doit assurer personnellement.

Afin de décharger ce chef de service, je place à la tête du Service des allocations M. Dyon, secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture. Ce service, qui prendra dans la suite de plus en plus d'extension, sera confié plus tard au chef de la deuxième division.

Le Service du ravitaillement civil commence également à fonctionner. En raison de son importance croissante, il est

confié, pour la plus grande partie, à M. Collard, professeur d'agriculture d'Auxerre, qui suppléait alors M. Ponsart, mobilisé, dans la direction des Services agricoles départementaux.

L'année 1915 voit encore deux formations de classes (1916 et 1917). Indépendamment des travaux normaux, le Service des épidémies, des moyens de transport, occasionne un supplément de besogne important. Pour parer à tout danger d'épidémie de variole, il faut également procéder, dans toutes les communes, à une seconde série de vaccinations gratuites. Toutefois, deux rédacteurs sont enfin mis en sursis (l'un en janvier et l'autre en mai 1915) et reprennent leur poste. C'est donc en mai 1915, après des retards qu'il était matériellement impossible d'éviter, que le service de la première division reprit le courant des affaires.

SERVICES DE LA DEUXIÈME DIVISION

Dans cette division, il a fallu, dès le début des hostilités, non seulement assurer le service ordinaire, mais encore organiser de nouveaux services devenus indispensables. Grâce à un labeur persévérant et au prix des plus sérieux efforts, le personnel réduit a pu mener à bien une tâche que les affaires nouvelles et les difficultés croissantes rendent chaque jour plus lourde.

QUESTIONS NOUVELLES

Hôpitaux temporaires. — L'organisation des hôpitaux appelés à recevoir les malades et blessés a donné lieu à un travail important. Les collectivités, de même que les particuliers, m'ont adressé un nombre considérable d'offres, soit de locaux pour l'installation des hôpitaux, soit de matériel et de linge.

Service médical. — La mobilisation du plus grand nombre de médecins et de pharmaciens a privé certaines régions des

secours médicaux. D'autres se sont trouvées insuffisamment desservies. L'Administration a été saisie de nombreuses réclamations qui ont donné lieu à une volumineuse correspondance avec l'autorité militaire, dans le but de faire accorder des sursis aux praticiens dont la présence était nécessaire.

Par une circulaire du 21 avril 1916, le Ministre de l'Intérieur a tracé les règles à suivre en vue d'une organisation régulière et permanente du service médical de la population civile. Conformément à ces prescriptions, nous avons procédé au recensement des médecins exerçant dans le département et établi la liste des communes qu'ils desservent.

Cette enquête a démontré qu'en général les soins médicaux sont assurés par les médecins civils d'une manière aussi satisfaisante que possible.

Allocations militaires. — Ce service a constitué, certainement, le travail le plus important et le plus compliqué de la division. L'application de la loi du 5 août 1914 a soulevé des difficultés sinon sérieuses, du moins très nombreuses, surtout en raison des modifications apportées sans cesse aux instructions, modifications que l'expérience rendait nécessaires. Malgré ces difficultés, le fonctionnement du service a toujours été assuré d'une façon satisfaisante, et le paiement de chaque période a pu, sans exception, être effectué à l'échéance.

Depuis le commencement des hostilités, 38.989 demandes ont été présentées et 31.858 ont été admises, soit plus de 81 p. 100.

Divers. — La deuxième division s'est occupée d'autres questions non moins délicates :

La recherche de locaux destinés à être occupés par des militaires atteints de tuberculose ou de maladies contagieuses;

La création de services en vue du traitement des maladies vénériennes;

La visite aux malades et blessés dans les hôpitaux. Les Compagnies de Chemins de fer ont consenti aux familles qui désirent aller visiter les malades ou blessés en traitement dans les hôpitaux, une réduction de 50 0/0 sur les frais de trans-

port. Cette réduction fut portée à 75 0/0 pour les indigents. Tous les Maires du département durent être prévenus, et une surveillance active fut organisée en conformité de ces instructions.

Enfin, il a fallu, aux premiers jours des opérations, renseigner de nombreuses familles qui, sans nouvelles des leurs, se demandaient si ceux-ci ne se trouvaient pas en traitement dans les formations sanitaires du département.

SERVICE DE LA TROISIÈME DIVISION

TRAVAUX PUBLICS. — Pendant la période d'août à décembre 1914, il a été constaté dans ce bureau un arrêt à peu près complet de certaines affaires courantes. Le service régulier a repris dans les premiers mois de 1915 pour s'accroître progressivement et devenir presque normal aujourd'hui.

Le bureau a été chargé, indépendamment de diverses questions de détail, des services suivants se rapportant aux événements en cours :

1° *Réfugiés* (mesures de police, réquisitions, rapatriements et changements de résidence, etc.);

2° *Etrangers*, principalement les Austro-Allemands (rapatriements, permis de séjour, déplacements et envoi dans les camps de concentration;

3° *Circulation*;

Toutes ces attributions nouvelles, en raison des modifications continuelles apportées aux instructions et règlements, ont nécessité et nécessitent encore, tant au point de vue de l'organisation que de l'application, un travail assidu.

FINANCES. — C'est dans ce bureau surtout, qui a été complètement désorganisé pendant plus d'un an, que des difficultés sérieuses se sont présentées.

Il était du plus grand intérêt, en effet, de pourvoir sans retard, au mandatement de toutes les dépenses départemen-

tales et des ministères, afin de ne pas priver trop longtemps les ayants-droit de ressources sur lesquelles ils comptaient et qui constituaient, pour la plupart d'entre eux, leurs seuls moyens d'existence.

Il était nécessaire, en outre, de procéder, malgré les circonstances, avec la plus grande régularité, tout en cherchant à concilier la sévérité des règlements avec le désir de donner rapidement satisfaction aux intéressés.

Il fallait enfin établir les documents de comptabilité (*budgets, comptes, situations, etc.*), absolument indispensables au fonctionnement du service.

Or, l'état de guerre, loin de réduire les attributions du deuxième bureau, a, au contraire, donné un surcroît de travail important. La comptabilité du service nouveau des réfugiés suffit, à elle seule, à occuper un employé.

SERVICE DES RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Ce service comprenait, avant la mobilisation, six employés.

Le 2 août, le chef de bureau (M. Rézard, tué depuis à l'ennemi) et un autre titulaire ont été mobilisés. L'un des employés auxiliaires, également mobilisé, a été remplacé par un autre employé, appelé à son tour avec la classe 1917.

Ces changements successifs ont provoqué pour le personnel demeuré à son poste un surcroît énorme de besogne. De plus, en dehors des difficultés éprouvées dans le recrutement d'un personnel auxiliaire instable et inexpérimenté, des entraves sérieuses ont été apportées à l'application de la loi par le départ de beaucoup de Maires et d'un nombre encore plus considérable de secrétaires de mairie. Enfin, une série de nouveaux décrets et circulaires ministérielles, destinés à réserver aux assurés mobilisés les avantages de la loi et à leurs veuves le bénéfice d'allocations au décès, sont venus alourdir encore la tâche imposée.

Pour liquider les affaires en temps voulu, le personnel du

service accompli, depuis un an, des heures supplémentaires. Grâce à son travail acharné, il a été possible d'assurer à cette branche très importante une marche normale et d'instruire, en temps voulu, les demandes de liquidation de pension et les allocations au décès. Le nombre de ces dernières a considérablement augmenté, par suite de la mort au champ d'honneur de trop nombreux assurés.

SERVICES

de la Trésorerie Générale et des Finances

REVIEWS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

Trésorerie Générale

L'expérience de deux ans d'une lutte sans trêve fait qu'il semble banal de rappeler ici que l'argent est le nerf de la guerre. Et, cependant, jamais nos services financiers n'ont connu semblable développement. La guerre d'argent s'est développée de pair avec l'accroissement des effectifs, les innovations accomplies en matériel, les ressources véritablement énormes en approvisionnements pour lesquels les milliards se comptent à peine.

L'effort de récupération des impôts, l'appel aux réserves d'or, les demandes réitérées à l'épargnant ou au capitaliste, tout cela a déterminé une activité énorme. C'est pourquoi il m'a paru indispensable, après avoir rappelé le rôle de l'Administration proprement dite, de retracer ici l'effort sans mesure des Services de Trésorerie, des Contributions directes, des Contributions indirectes et de l'Enregistrement.

Depuis la déclaration de guerre, le service de la Trésorerie Générale de l'Yonne qui, dans son ensemble, a été sextuplé pour le moins, a subi une longue succession d'à-coups, auxquels il a fallu parer par des moyens de fortune.

Aux services normaux, qui ne pouvaient chômer et se sont eux-mêmes augmentés, la mobilisation a, entre autres choses, ajouté :

L'ordonnancement par trois nouvelles Sous-Intendances et par une foule d'établissements militaires d'autres départements;

Les paiements d'urgence sans crédits ouverts;

Un formidable compte de paiements à régulariser (d'une centaine de mille francs en temps de paix, passé à plus d'une centaine de millions);

La liquidation de l'emprunt 3 1/2 0/0 amortissable qui venait de se souscrire en mai 1914;

Les allocations aux familles nécessiteuses (et les innombrables correspondances et recherches qu'elles entraînent);

Les secours aux réfugiés;

Les paiements aux porteurs de mandats des régions envahies;

Les paiements de réquisitions de chevaux, etc.;

Les paiements de réquisitions d'automobiles;

L'émission des Bons du Trésor, à 3, 6 et 12 mois;

La fermeture, dans les premiers temps, des Banques et Etablissements de crédit qui laissaient presque seuls ouverts les guichets du Trésor qui, de ce fait, avaient à faire face à une affluence doublée;

L'exécution des dernières lois sociales: Retraites ouvrières, Assistance aux vieillards, Femmes en couches, Pupilles, etc., qui prenait son plein développement;

L'émission des obligations décennales;

L'émission des Bons du Trésor de 5 et 20 fr.;

L'émission d'une première tranche d'emprunt de consolidation 5 0/0;

La raréfaction des recettes;

Les ménagements à l'égard de certains contribuables qui, bien que n'étant pas l'objet d'une seule poursuite, réclamaient... par habitude, sans se soucier des besoins urgents du moment;

Le service du ravitaillement de l'armée;

Le service du ravitaillement civil;

La création de comptes de dépôts et de comptes de chèques;

La création des billets de 5 et de 20 francs, si utile, mais compliquant les paiements;

La disparition de la monnaie, que la Banque de France conservait pour ses clients et ne donnait que chichement au Trésor;

Le retrait de l'or et son transport;

La création des billets des Chambres de commerce;

Les transports matériels de fonds dans toutes les caisses du département, nécessités par les dépenses de guerre et d'assistance, passant de 200.000 francs en 1913 à 80 millions en 1914-1915.

Et bien d'autres choses encore.

Tout cela n'eût rien été sans des entraves de toute nature qui ont compliqué une besogne ardue. En voici quelques-unes :

Interruptions de chemins de fer et de voitures publiques; Interdiction de circuler; Départ du Gouvernement pour Bordeaux et double correspondance; Interruption de colis de valeurs; Interruption des envois de pièces; Exiguïté des locaux; Comptables évacués des pays envahis venant déposer leurs caisses, leurs registres et des quantités de titres; Mobilisation de comptables obligeant à doubler les perceptions; Comptables déficitaires; Comptables surmenés demandant leur retraite; Mobilisation des employés les plus utiles; Suris tardifs ou refusés; Auxiliaires militaires instables; Engagements de femmes; Enchères des établissements de crédit et des administrations prenant les employées dès qu'elles étaient un peu au courant; Changements de sous-intendants; Flot de circulaires et d'instructions, etc., etc.

Néanmoins, grâce à sa ténacité, notre Trésorier-Payeur général a pu faire tête aux graves complications qui l'assaillaient et, malgré une situation aussi complexe, a pu aboutir à donner satisfaction aux impérieuses nécessités.

Contributions Directes

De l'organisme puissant de la Trésorerie qui règle les dépenses et encaisse les recettes, il convient de passer de suite

au service à la fois délicat et minutieux des Contributions directes.

L'importance des travaux de cette Administration est indiquée par les recettes qu'ils procurent. Le montant des rôles généraux de 1914 était, pour le département, de 11 millions 051.073 fr. 35, somme qui se répartit de la manière suivante entre l'Etat, le département et les communes :

Etat, 4.297.194 fr. 36; département, 3.074.230 fr. 84; communes, 3.679.648 fr. 15.

Pour la même année, les taxes assimilées ont produit, pour l'Etat, 434.731 fr. 39; pour les communes, 1.051.950 fr. 21.

Le décret de mobilisation a surpris les agents en pleine tournée des mutations. Sur onze contrôleurs, huit durent quitter leur poste dès le 2 août 1914. C'est dire que le travail s'est trouvé interrompu sur presque tous les points. Il le fut même complètement, pendant quelques jours, en raison de la difficulté que rencontraient les contrôleurs non mobilisés (deux à Auxerre et un à Sens) pour se rendre dans les communes. Alors même, d'ailleurs, que les moyens de transport l'auraient permis, il leur eût été le plus souvent fort difficile, sinon impossible, d'obtenir le concours des autorités locales (Maires, Adjoints et Répartiteurs), les uns étant mobilisés, les autres momentanément empêchés par le trouble occasionné par les événements.

Pendant ce temps, le service était organisé avec le personnel restant : l'Inspecteur qui abandonnait ses vérifications pour reprendre ses anciennes fonctions, trois contrôleurs et un surnuméraire; mais bientôt ce dernier était appelé sous les drapeaux, et deux mois après, un des contrôleurs était à son tour mobilisé.

La tournée générale, qui devait normalement prendre fin dans les premiers jours de septembre, au plus tard, ne put être achevée que vers la fin du mois d'octobre. Sans interruption, les trois agents disponibles entreprenaient, dans les communes importantes et les villes, une tournée spéciale qui s'effectue en temps normal pendant les mois d'octobre et de novembre et qui ne fut terminée qu'en janvier 1915.

A la Direction, un des commis titulaires avait été mobilisé dès le premier jour, puis au commencement du mois d'octobre, le contrôleur-rédacteur, non disponible en raison de ses fonctions, était néanmoins, comme gradé, mis à la disposition de l'autorité militaire. Cette situation dura neuf mois.

En plus de son travail habituel, la Direction avait dû prendre à sa charge et faire effectuer par ses expéditionnaires, pour presque tout le département, la mise au courant des matrices communales, travail qui incombe normalement aux contrôleurs.

Pour tous ces motifs et aussi en raison des calculs fort longs auxquels donnait lieu la première application de la réforme de la contribution foncière, les rôles généraux de 1915 ne purent être publiés qu'avec un retard de près de deux mois.

Avec un personnel aussi réduit que celui qui restait disponible, il devenait absolument impossible d'assurer le service. Les connaissances professionnelles qu'il exige tant pour les travaux extérieurs que pour ceux des bureaux ne permettaient pas d'ailleurs de remplacer les absents par un nouveau personnel civil ou militaire. La question ne pouvait être envisagée.

Les difficultés devaient surtout commencer avec l'ouverture de la première tournée (février 1915), mais on obtint peu à peu la mise en sursis des territoriaux et, avec le concours d'agents envoyés en mission d'autres départements, le nombre des contrôleurs fut relevé à six en moyenne pendant l'année 1915.

Le fonctionnement du service différait encore de celui d'une époque normale. Les contrôleurs, obligés de parcourir hâtivement un grand nombre de communes, en des tournées qui se succédaient presque sans interruption, étaient surmenés, leur travail était parfois plus superficiel, les recherches pour l'amélioration de l'assiette de l'impôt étaient forcément limitées, et les travaux de bureau auxquels on procède habituellement, entre les tournées, ne pouvaient plus être effectués qu'avec des retards inévitables.

Toutefois, grâce à leur zèle, à leur activité et à leur endurance, ils arrivèrent, au prix de grandes fatigues, à mettre en temps voulu la Direction en possession des éléments nécessaires à la confection des rôles dont l'envoi au Service du recouvrement ne subit plus de retards et qui furent publiés aux époques habituelles.

L'instruction des affaires contentieuses ne pouvait se poursuivre comme en temps normal, sauf en ce qui concerne les réclamations reconnues entièrement fondées. La suspension des prescriptions et délais en matière civile, commerciale ou administrative, pendant la durée de la mobilisation et jusqu'à la cessation des hostilités, suspension édictée par le décret du 10 août 1914, ne permettait plus de notifier utilement les propositions de rejet total ou partiel. Toutefois, pour diminuer, dans la mesure du possible, le nombre des affaires en souffrance, des mesures spéciales furent adoptées pour le cas où une réclamation, sans être admise intégralement, faisait l'objet de proposition d'un dégrèvement de nature à être accepté par le contribuable.

Un nouveau décret, en date du 27 octobre 1915, donnant compétence au président du Conseil de préfecture pour autoriser la continuation, jusqu'à décision définitive, des instances engagées en matière de contributions directes, a permis de reprendre un grand nombre d'affaires qui étaient en suspens et d'en poursuivre la solution. Ces mesures ne s'appliquent pas, bien entendu, en cas de propositions défavorables, aux réclamations introduites par les contribuables mobilisés dont les droits sont entièrement sauvegardés.

Les travaux préparatoires à la confection des rôles doivent, ainsi qu'il est dit plus haut, être entrepris assez longtemps à l'avance. Il en résulte que les changements (décès, départs, cessations de professions, démolitions, etc.), survenus entre la date de ces travaux et le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle les rôles sont établis, donnent lieu, chaque année, à un assez grand nombre de réclamations auxquelles viennent s'ajouter celles des contribuables qui contestent leurs bases de cotisa-

tion, de nombreuses demandes en remise pour vacance de maisons ou pour chômage d'usines, etc...

Le nombre des réclamations s'est accru, c'était fatal, du fait de l'état de guerre, notamment en ce qui concerne les patentes. Nombreux, en effet, sont les établissements commerciaux et les ateliers fermés dès le début de la mobilisation ou postérieurement, les établissements industriels ayant cessé toute fabrication ou ne fonctionnant qu'avec un personnel restreint et une partie seulement de leurs éléments de production, qui ont fait l'objet de demandes de dégrèvements. D'autre part, de nombreuses demandes en remise ou modération sont introduites par des femmes de mobilisés invoquant l'état d'indigence ou de gêne dans lequel elles se trouvent par suite de l'absence prolongée ou de la perte du chef de famille.

D'autres demandes encore sont dues à la prolongation des hostilités, celles de propriétaires qui ne perçoivent plus leurs loyers ou fermages et dont les propriétés n'ont pu être cultivées.

Toutes les réclamations produites ne sont pas fondées. Certains contribuables, mobilisés ou non, invoquant l'état de guerre, demandent des exonérations d'impôt qui leur paraissent dues et auxquelles ils n'ont aucun droit, mais le montant des dégrèvements accordés, soit en droit, soit à titre gracieux, n'en sera pas moins important et atteindra un chiffre très élevé.

Inutile d'ajouter que l'instruction de toutes ces affaires augmente, d'une manière appréciable, le travail des agents et de la Direction.

Actuellement, le personnel est presque au complet et le service pourrait reprendre sa marche à peu près normale, réserve faite de certaines complications qui ne prendront fin qu'avec les hostilités, mais les circonstances obligent à créer des impôts nouveaux, sans perdre de vue la recherche d'une meilleure justice fiscale, problème fort complexe que le Parlement aura à résoudre.

Contributions Indirectes

Le rôle de ce service est des plus délicats en temps de paix et a été, comme celui de l'Administration des Contributions directes, singulièrement aggravé par les événements. Pour l'Yonne, il fonctionnait d'une manière tout à fait normale lorsque la mobilisation est survenue. La constatation et le recouvrement de l'impôt s'effectuaient alors facilement. Les produits des sept premiers mois de l'année s'élevaient à 4.283.631 francs, en augmentation de 239.248 francs, par rapport à la même période de l'exercice précédent.

PERSONNEL MOBILISÉ. — Le 2 août 1914, ce service a mis à la disposition du recrutement tous les receveurs buralistes, au nombre de 97, appartenant aux classes mobilisables. Ces sous-agents ont été remplacés par leurs femmes, par des parents ou par des amis. Les bureaux ont fonctionné sans interruption.

Une des premières conséquences de la mobilisation fut l'arrêt complet du commerce des boissons, par suite du rappel sous les drapeaux de la plupart des négociants et de leurs ouvriers, de la réquisition des chevaux et voitures, ainsi que de la suppression des transports civils par chemins de fer. Les employés des Contributions indirectes des villes, dont le concours devenait inutile, furent versés provisoirement dans les bureaux de la Préfecture, des Sous-Préfectures, de la Trésorerie, des Recettes des finances, ou attachés au Service du ravitaillement. Cet état de choses ne dura pas longtemps, car, le 31 août, tous les agents appartenant à la réserve de l'armée active recevaient un ordre d'appel.

NOUVEAU PERSONNEL. — Le personnel du département étant réduit de près de moitié (55 agents au lieu de 104), 6 bura-

listes âgés furent commissionnés, en qualité de préposés temporaires, à Auxerre, Joigny, Sens, Avallon et Brienon, où il ne restait plus aucun commis.

Lors de l'arrivée des Allemands en France, 38 agents des départements envahis se sont repliés sur l'Yonne; 33 sont retournés à leur poste quelques jours après la victoire de la Marne. Il n'est resté qu'un contrôleur, trois receveurs et un buraliste des Ardennes qui remplacent encore des mobilisés.

Au concours ouvert, le 30 août 1915, en faveur des militaires amputés, 16 candidats se sont présentés à Auxerre et 7 ont été admis. 3 ont été nommés dans l'Yonne.

L'Administration a déjà perdu, dans le département, huit agents tombés au champ d'honneur; un neuvième est porté comme disparu depuis seize mois; deux sont prisonniers. Trois buralistes sont morts de leurs blessures et deux de maladie contractée à l'armée.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE. — Avec un personnel très réduit et formé d'éléments divers, le service a fonctionné pendant les deux premières années de guerre d'une façon aussi rapprochée que possible du temps de paix. Le tableau ci-dessous permettra de se rendre compte de la situation :

Produits.

1 ^{er} semestre 1913	3.435.210	»
2 ^e semestre 1913	3.709.296	»
	<hr/>	
Année	7.144.506	»
1913-1914 <i>dernière année de paix</i> : 7.306.425 fr. 100 0/0		
1 ^{er} semestre 1914	3.597.129	»
2 ^e semestre 1914	3.338.298	»
	<hr/>	
Année	6.935.427	»
1914-1915, <i>première année de guerre</i> , 6.853.479 fr. 93,7 0/0		

1 ^{er} semestre 1915	3.515.181	»
2 ^e semestre 1915	3.901.191	»
	<hr/>	
Année	7.416.372	»
1915-1916, <i>deuxième année de guerre</i> , 6.855.188 fr.		93.7 0/0
1 ^{er} semestre 1916	2.953.997	»

La diminution de 6,3 0/0 par rapport à la dernière année normale est insignifiante si l'on considère que l'absinthe a été supprimée, que les heures d'ouverture des débits ont été limitées et que les principaux consommateurs de boissons alcooliques sont partis.

Il n'est pas inutile de dire que tous les droits constatés ont été intégralement recouverts pendant les deux années de guerre, sans qu'il ait été exercé de poursuites. Aucune créance n'est tombée en non-valeur. La rentrée de l'impôt s'est faite sans réclamations de la part des contribuables. Les receveurs, surtout ceux privés de l'aide d'un adjoint, ont fait preuve de beaucoup de tact et de dévouement pour obtenir ce résultat.

La sucrerie-raffinerie de Briennon a pu travailler en 1914-1915 et en 1915-1916. La distillerie de Crécy a fonctionné également pendant ces deux campagnes; elle ne traitait autrefois que des betteraves, mais elle a ajouté aux matières premières : en 1915, les mélasses; en 1916, les pommes, et elle se propose de mettre en œuvre prochainement des grains. Les distilleries agricoles de Noël (Briennon) et d'Hauterive ont chômé en 1914-1915; elles ont été remises en activité pendant l'hiver 1915-1916.

AFFAIRES ÉTUDIÉES OU SOLUTIONNÉES. — Le nombre d'affaires étudiées ou solutionnées a considérablement augmenté. Il ne pouvait en être autrement, les instructions du temps de paix n'ayant pu prévoir les cas d'espèce qui se sont présentés au cours des hostilités. Parmi les questions traitées, je citerai les suivantes :

Délivrance d'expéditions, permise ou refusée, à destination de la zone des armées, suivant les ordres du quartier général.

Apurement des acquits-à-caution, soumissionnés fin juillet, à destination de la Belgique ou de l'Allemagne, ou dans le courant d'août pour les départements envahis.

Recherche des boissons refoulées, au moment de la mobilisation, vers des gares inconnues de l'intérieur.

Discussion de la responsabilité des Compagnies de transport limitée au cas de faute lourde pour les accidents ou pertes de boissons.

Interdiction de la circulation des absinthes, puis de la fabrication et de la vente. Rachat des stocks et des plantes. Envois à la rectification pour la transformation en trois-six.

Etudes relatives à la suppression d'autres boissons alcooliques, à la désignation des spiritueux et vins de liqueurs susceptibles d'être vendus dans les cafés.

Règlement des droits par l'Intendance pour les marchandises (vin, alcool, sucre) livrées aux Stations-Magasins, hôpitaux, service médical, etc.

Importation des alcools de commerce interdite, puis permise, mais frappée de droits de douane prohibitifs.

Vente des poudres suspendue, puis rétablie pour la destruction des animaux nuisibles. Interdiction du commerce des munitions.

Alimentation en tabacs de cantine des soldats dans les villes de garnison, les camps d'instruction, les hôpitaux (malades et infirmiers), les stations-magasins, les haltes-repas, les postes de gardes des voies de communication, les équipes de bûcherons, etc. Délivrance de bons tous les dix jours à chaque unité.

Déclarations de récoltes tardives par les mobilisés.

Réquisition des vins. Travail préparatoire. Détermination des quantités disponibles par commune. Cas des prestataires débitants. Circulation des vins réquisitionnés. Paiement des droits.

Réquisition pour le service des poudres de tous les alcools dès leur production. Cession exceptionnelle aux commerçants-exportateurs, aux vinaigriers, dénaturateurs, parfumeurs, préparateurs de produits pharmaceutiques, subordonnée d'abord à une autorisation correspondant aux besoins mensuels, puis

supprimée successivement pour presque toutes les catégories d'industriels.

Instruction des nombreuses demandes de recettes buralistes et débits de tabac formées par les victimes ou veuves de victimes de la guerre.

Coopération à l'émission des bons et obligations de la Défense nationale. Retrait de l'or à domicile par les employés. Acceptation des coupures des Chambres de commerce.

Participation aux travaux des Commissions de ravitaillement, d'évaluation des réquisitions militaires, d'appel des allocations aux familles nécessiteuses, etc., etc.

AFFAIRES NOUVELLES PROVOQUÉES PAR LA PROLONGATION DE LA GUERRE. — La prolongation des hostilités a décidé le Gouvernement à demander à l'impôt indirect des ressources nouvelles.

Des études ont dû être faites relativement à l'élévation des droits de consommation, à la suppression du droit d'entrée, à la réglementation du privilège des bouilleurs de cru. La loi du 30 juin 1916 a été appliquée, dès le 1^{er} juillet, en ce qui concerne les changements de taxes; il reste à mettre en vigueur les dispositions relatives aux récoltants, et ce n'est pas la partie de la loi qui soulèvera le moins de difficultés dans un département qui compte 50.000 bouilleurs environ.

Le projet de relèvement des droits sur les sucres et sur les boissons dites hygiéniques, l'augmentation du prix de vente des tabacs, ainsi que la création de nouveaux impôts ont fait l'objet de travaux préparatoires.

SITUATION ACTUELLE. — Le service s'exécute maintenant d'une façon régulière. Le personnel auxiliaire s'est initié à ses obligations. Si quelques dérogations ont dû être admises en faveur du commerce au début de la guerre, elles ont disparu petit à petit.

Mais les mesures prises pour enrayer l'alcoolisme, la réquisition totale des alcools d'industrie par le service des poudres, la prohibition de l'importation des alcools, ont eu pour

effet d'arrêter presque complètement le commerce des spiritueux ainsi que les fabrications de liqueurs et de fruits à l'eau-de-vie. Aussi n'est-il pas surprenant que les taxes sur l'alcool diminuent d'une façon très sensible :

		Différences
Elles étaient au 1 ^{er} semestre 1914 de	849.002	» » »
— 1 ^{er} semestre 1915 de	752.265	» 96.737 »
— 1 ^{er} semestre 1916 de	395 530	» 356.735 »
		<hr/>
Diminution par rapport à 1914.....	453.472	»

Cette perte ne peut que s'accroître par la suite, malgré l'élévation de 220 à 400 francs du tarif de l'alcool et malgré la suppression partielle du privilège des bouilleurs de cru.

La récolte des vins et des cidres a été en s'améliorant depuis 1913.

	Vins	Cidres
1913	79.426 hl.	148.720 hl.
1914	243.506	252.658
1915	406.201	492.426

Comme quantité et comme qualité, la dernière récolte a été très bonne. La hausse des cours a permis aux récoltants de réaliser des bénéfices appréciables. Mais le stock des vins diminue sensiblement : chez les viticulteurs, la quantité disponible, consommation familiale réservée, ne dépasse pas 10.000 hectolitres fin juin 1916, au lieu de 56.595 hectolitres fin juin 1915. Chez les commerçants, il restait 26.563 hectolitres fin juin 1916, au lieu de 56.658 fin juin 1915. Une baisse notable du droit de circulation est donc à prévoir pour le deuxième semestre 1916.

OBSERVATIONS DIVERSES. — L'appel sous les drapeaux d'un grand nombre d'employés aurait dû désorganiser profondément le service si, au même moment, le commerce des boissons n'avait été presque nul. Ce temps d'arrêt a permis de constituer des sections provisoires dans les contrôles et postes des villes où il ne restait plus que le chef, tous les agents

d'exécution étant mobilisés. Lorsque le commerce a repris, progressivement, les opérations ont pu être suivies et les comptes tenus. Il ne s'est pas produit d'à-coup.

L'autorité militaire a refusé, pendant un certain temps, aux employés et vérificateurs d'exercer librement leurs fonctions. Toutefois, après quelques jours de difficultés, M. le Ministre de la Guerre a donné à ses subordonnés les ordres indispensables.

Les tabacs parvenaient très difficilement et on a pu craindre à un moment de voir cette marchandise manquer. Mais, grâce aux mesures énergiques rapidement prises, la crise a été conjurée.

En somme, personne n'a été privé de tabac depuis deux ans. Si les paquets de 0 fr. 50 ont fait défaut quelques jours, les consommateurs ont pu acheter quarante grammes du même tabac au détail, ou s'en procurer d'une autre variété. La gêne a été légère.

Les allumettes sont livrées, directement, par les manufactures, au commerce. En raison de l'arrêt des transports, les marchands ne pouvaient se réapprovisionner. Mais il a été adressé, exceptionnellement, par wagons complets, 54.976 fr. d'allumettes aux entreposeurs des tabacs d'Auxerre et de Joigny qui en ont effectué la vente aux négociants. Ce produit n'a manqué que peu de jours et seulement dans deux arrondissements, par la faute des marchands en demi-gros des chefs-lieux qui ne voulaient pas faire d'avance de fonds, dans la crainte de l'invasion.

Enregistrement, Domaines et Timbre

J'ai déjà développé toute l'importance de la tâche fournie par ces trois rouages de la Trésorerie, des Contributions directes et des Contributions indirectes. Pour l'Enregistrement,

les Domaines et le Timbre, nous nous trouvons devant un organisme d'apparence de modestie et d'habitude, alors, au contraire, que son rôle est considérable et que l'initiative n'y manque pas. La discrétion de son personnel n'a d'égale que son labeur à la fois incessant et minutieux. Le calme apparent de ses opérations dissimule une action excessivement productive.

Avec ses quatre-vingt-six agents répartis dans l'Yonne, ce service fonctionnait d'une façon régulière, l'Administration satisfaisait à ses attributions multiples, importantes, toujours étendues par les lois nouvelles. Elles étaient de deux natures, consistaient d'une part dans la perception et le recouvrement de droits et produits très variés, d'autre part dans l'accomplissement d'opérations complètement indépendantes de ses obligations fiscales.

L'enregistrement des actes civils publics, sous-signatures privées, et administratifs, des jugements, actes judiciaires et extrajudiciaires; la réception des déclarations de mutations par décès, de mutations verbales d'immeubles, de propriété de fonds de commerce, des déclarations de locations verbales d'immeubles; la perception de l'impôt et de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières; la débite des papiers timbrés et le visa pour timbre; la conservation des hypothèques; le recouvrement des produits et revenus domaniaux: tout cet ensemble constitue les attributions d'ordre budgétaire.

La surveillance des successions vacantes, l'administration des successions en déshérence des biens appartenant à des contumax, la régie des propriétés de l'Etat, le séquestre des biens des anciens établissements ecclésiastiques et la liquidation des congrégations religieuses étaient les principales fonctions de nature proprement administrative.

Au moment de la mobilisation, le personnel de l'Administration de l'Enregistrement se composait, au total, de cinquante-six agents.

Les recettes effectuées par l'Administration de l'Enregistre-

ment, des Domaines et du Timbre, dans le département de l'Yonne, se sont élevées : en 1912, à 5.981.493 fr.; en 1913, à 5.181.959 fr. Elles se seraient sans doute maintenues à un chiffre supérieur à cinq millions en 1914 et en 1915, si les événements n'avaient apporté, dans les ressources budgétaires, un bouleversement profond.

Leur fixité relative tient à la nature même des droits recouvrés par l'Administration. De jour en jour, ils tendent à revêtir le caractère d'un impôt sur le capital ou sur le revenu, se calculant proportionnellement ou progressivement, suivant la nature des mutations; de moins en moins, ils sont considérés comme le salaire payé à l'Etat, à raison de son intervention à certains actes de la vie civile.

La diminution de richesse qui peut résulter de certaines circonstances économiques, comme la substitution, sur certains points, de la culture des céréales à celle de la vigne, a entraîné une diminution corrélative dans les droits établis sur la valeur des propriétés délaissées, mais le prix croissant des produits de l'agriculture, le développement de l'élevage sont de nature à leur donner une hausse correspondante.

D'ailleurs, en envisageant le rendement purement fiscal, l'élévation et l'établissement de taxes sur les valeurs mobilières étrangères assez répandues dans le département (loi du 29 mars 1914), devaient très vraisemblablement accroître le chiffre de cinq millions indiqué plus haut, et qu'il avait toujours dépassé depuis 1907.

PERSONNEL MOBILISÉ. — Au moment de la mobilisation, deux surnuméraires, appelés par leur classe, se trouvaient sous les drapeaux,

Sur les cinquante-quatre autres agents, vingt-six, trop âgés ou réformés, étaient dégagés de toute obligation militaire, vingt-six étaient classés dans la non-disponibilité; ils étaient autorisés à ne pas rejoindre immédiatement dans le cas de mobilisation; deux étaient disponibles.

Ces derniers se sont rendus, dès le 2 août 1914, dans leurs

corps respectifs. Ultérieurement, un inspecteur-adjoint et deux receveurs contractèrent un engagement pour la durée de la guerre. Le premier avait été réformé, les deux autres étaient non disponibles. Deux surnuméraires, précédemment réformés, furent reconnus bons pour le service armé et incorporés les 18 et 20 décembre 1914.

Enfin, et en conséquence d'une décision du Ministre des Finances, en date du 3 décembre 1914, qui relevait de la non-disponibilité tous les agents de l'Administration de l'Enregistrement appartenant à la réserve de l'armée active et affectés au service armé, neuf receveurs furent mis à la disposition de l'autorité militaire.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMPARÉ A CELUI D'UNE PÉRIODE NORMALE. — Au moyen d'un personnel sensiblement réduit, l'Administration de l'Enregistrement a, par ses propres moyens, continué à assurer le fonctionnement normal de son service.

A raison de difficultés matérielles et sur l'autorisation de la Direction générale, les archives des bureaux rattachés n'ont pas été transportées dans les bureaux de rattachement. Il en résulte un double inconvénient : les annotations aux tables et répertoires ne peuvent être faites et le contrôle des actes et déclarations s'en trouve retardé.

D'autre part, quand il est nécessaire de puiser des renseignements urgents dans les documents de ces bureaux, les agents qui les gèrent ont à supporter des déplacements onéreux.

A un autre point de vue, l'éloignement des bureaux de rattachement constitue indéniablement une gêne pour les contribuables et les officiers publics.

Cette situation, que la raréfaction des transactions rend tolérable actuellement, soulèverait de légitimes protestations, si elle venait à se prolonger après la reprise des affaires.

Toutefois, la possibilité de transmettre par la poste les actes et les déclarations, suivant un système qui va entrer

prochainement en vigueur, la vente, par les receveurs des postes, des papiers timbrés, le paiement, par les mêmes fonctionnaires, de certaines dépenses, sont de nature à faciliter au public, dans une assez large mesure, l'accomplissement de ses obligations fiscales.

AUGMENTATION OU DIMINUTION DES AFFAIRES ÉTUDIÉES OU SOLUTIONNÉES. — Par l'arrêt brusque de la plupart des transactions civiles, par l'appel sous les drapeaux des contribuables et des officiers publics et ministériels mobilisables, l'ordre de mobilisation générale devait avoir pour conséquence fatale une moins-value considérable dans le produit de l'enregistrement des actes civils et sous-signatures privées.

Cette moins-value devait s'accroître encore pour les actes judiciaires et extra-judiciaires : la suspension des délais de prescription et de péremption en matière civile, commerciale ou administrative, par le décret du 10 août 1914, la défense de poursuivre les mobilisés, ont arrêté le cours des instances et réduit à un chiffre minime le nombre des actes de procédure et des jugements.

La situation ressort des tableaux suivants :

ANNÉES	NOMBRE DES ACTES ET DÉCLARATIONS ENREGISTRÉS				
	ACTES civils publics	ACTES s.-s. p. et visa pour timbre	BAUX et déclarations de locations, verbales	ACTES judiciaires	ACTES extra- judiciaires
1913 (Année normale)	37.225	9.791	18.569	19.555	27.800
1914	25.995	7.210	12.666	14.244	16.848
1915	16.176	2.112	9.469	7.467	5.228

ANNÉES	PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT			OBSERVATIONS
	des actes civils publics, administratifs et sous-signatures privées	des actes judiciaires	des actes extra-judiciaires	
1913 (Année normale)	1.912.291 06	78.221 47	32.958 77	Pour les six premiers mois de 1916, les produits de l'Enregistrement ont été : Pour les Actes civils publics, administratifs et sous-signatures privées de 269.257 55 Pour les actes judiciaires de 11.459 37 Pour les actes extra judiciaires de 2.333 53
1914	1.226 628 26	55.838 44	20.248 82	
1915	409.432 47	17.718 81	4.568 78	

Par contre, d'autres parties du service ont été peu influencées par l'état de guerre; certaines ont même pris, depuis les hostilités, une extension considérable.

La proportion des déclarations de successions souscrites est plus élevée qu'on ne le pensait, et cette source de produits a fourni des recettes sensiblement égales à celles des années précédentes.

ANNÉES	NOMBRE DE DÉCLARATIONS de successions souscrites	PRODUIT DES DROITS de successions	OBSERVATIONS
1913 (Année normale)	4967	2.101.513 62	Pour les six premiers mois de l'année 1916, le produit des droits de succession est de : 1.011.231 fr. 65.
1914	3982	1.688.909 20	
1915	4153	1.952.936 65	

Comme on devait s'y attendre, les opérations domaniales ont pris, pendant la guerre, un développement particulier. Tandis qu'en 1913, le produit du domaine de l'Etat est de 132.230 fr. 93, ce chapitre du budget présente pour l'année 1915 une recette de 325.901 fr. 30.

En temps de paix, dans le département, les recettes domaniales proviennent surtout de la vente des chevaux réformés, de celle des arbres accrus le long des canaux ou rivières, de la location de la pêche sur les cours d'eau du domaine public et de la chasse dans les forêts de l'Etat. Depuis l'ouverture des hostilités, il n'a pas été vendu d'arbres; les locataires du droit de chasse ont été dispensés de payer leurs fermages, et les amodiataires du droit de pêche ont trop souvent excipé de motifs tirés des événements pour ne pas se libérer de leur dette; mais l'aliénation des objets mobiliers provenant du Ministère de la Guerre a produit à elle seule 287.143 fr. 79, en 1915, dus à 127 ventes, contre 9.348 fr. 57, en 1913, produits par quatorze aliénations.

Cet accroissement considérable du nombre et du produit des ventes provient surtout de l'existence, dans le département, de trois Stations-Magasins importantes, celles d'Auxerre, de Sens et de Nuits-sous-Ravières, qui ont fait procéder à l'aliénation de bestiaux, d'issues provenant de porcs ou de moutons abattus, de sons provenant de la mouture des grains, de braises produites par les fours militaires, de sacs, de caisses, emballages et quantité d'objets hors service ayant été utilisés pour le transport des denrées sur le front.

Si, sur certains points, le travail des bureaux, occasionné par l'enregistrement des actes, a été diminué, sur d'autres, les receveurs ont été plus occupés.

La rentrée des sommes dues au Trésor a donné lieu à des démarches compliquées de ce que les agents ont dû distinguer entre les débiteurs mobilisés et non mobilisés, et de ce fait qu'en l'absence de poursuites, ils ont dû recourir aux moyens de persuasion.

Le rattachement de divers bureaux, les fonctions de secrétaires des centres de réception, leur assistance à diverses Commissions et la recherche des renseignements à leur fournir, diverses autres missions dont il sera parlé plus loin, ont compensé largement les loisirs causés par la diminution du nombre des formalités de l'enregistrement.

Le travail de la Direction a subi les mêmes influences que celui des bureaux. Si le nombre des affaires d'enregistrement à solutionner a baissé, l'activité du Directeur a été sollicitée sur d'autres points.

Il s'est attaché à amener les contribuables à faire face à leurs obligations vis-à-vis du Trésor, en leur accordant des délais. Ces délais n'empêchaient pas les pénalités de courir, et il a fallu instruire les pétitions qui en demandaient la remise (327 du 1^{er} août 1914 au 31 juillet 1915, 473 du 1^{er} août 1915 à ce jour). Elles ont porté principalement sur des successions : la Direction a dû, en conséquence, maintes fois examiner des liquidations de droits complexes et souvent assez longues.

L'autorisation donnée aux contribuables de payer par acomptes les droits de mutation par décès, sans dépôt préalable de déclaration, a donné lieu à des versements excessifs : les demandes de restitution qui se sont produites ont de même nécessité un examen minutieux des affaires; cette tâche a été rendue d'autant plus difficile qu'elle a porté sur des actes ou déclarations qui, au lieu d'être préparés par des notaires expérimentés, étaient l'œuvre de leurs suppléants ou des parties elles-mêmes, et contenaient fréquemment des lacunes ou des inexactitudes qu'il fallait faire combler ou réparer.

L'extension donnée par les circonstances aux opérations domaniales a eu sa répercussion à la Direction : situation créée par des acheteurs insolvables, réclamations à raison de la mauvaise qualité des marchandises; demandes de rabais sur les prix d'achat, de résiliation des marchés, difficultés créées par la Station-Magasin de Sens, notamment à raison de diverses ventes faites contrairement aux règles de la législation domaniale, annulation d'une vente de moutons prétendus affectés de maladie contagieuse, etc.

Des réclamations ont surgi de la part des locataires de biens du domaine public, en raison de la privation de jouissance due à la mobilisation; un grand nombre d'amodiataires du droit de pêche et de chasse sur les rivières navigables et

les canaux ont sollicité des exonérations soit en s'adressant directement à la Direction, soit en faisant passer leur demande par la Préfecture. D'autre part, des prorogations de délai des baux venus à expiration ont été accordées. Cette seule partie du service a donné lieu à l'instruction de trente-quatre affaires.

Depuis le début de la guerre, il a été adressé par la Direction générale 59 instructions et 194 circulaires. Ces dernières ont été envoyées au Directeur seul qui a dû, de son côté, donner à chacun des 47 agents de son département les ordres convenables et précis sur les tempéraments apportés aux règles générales de perception, sur l'assujettissement à la taxe de certains contrats nés surtout de l'état de guerre, sur diverses mesures de manutention.

Les questions relatives au personnel ont été nombreuses et variées : remplacement des agents mobilisés, rattachements des bureaux, détermination des indemnités allouées aux intérimaires, payement des traitements des agents appelés sous les drapeaux, des agents réfugiés, allocation de secours aux commis et aux veuves, études diverses d'organisation ou de réorganisation.

On voit que la diminution des affaires contentieuses en matière d'enregistrement a été amplement compensée par des affaires d'autre nature.

AFFAIRES NOUVELLES PROVOQUÉES PAR LES HOSTILITÉS ET LA PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA GUERRE. — En exécution d'un décret du 27 septembre 1914, il a été procédé à la mise sous séquestre de toute marchandise, de tous deniers et généralement de toutes valeurs mobilières et immobilières appartenant à des sujets ou à des établissements allemands, autrichiens ou hongrois.

Le Directeur a procédé, dans les bureaux du département et auprès de ses collègues des autres départements, à une enquête qui lui a permis de signaler à M. le Préfet l'existence de vingt et un dépôts de valeurs ou objets susceptibles d'être

mis sous séquestre, et de Sociétés qui dissimulaient leur nationalité sous le couvert d'une raison sociale française.

Dans le département de l'Yonne, les tribunaux ont choisi exclusivement, comme administrateurs-séquestres, des agents de l'Administration de l'Enregistrement. Les biens de trente-deux sujets ou établissements ont été séquestrés. En outre de la gestion des biens, l'Administration assure le contrôle des séquestres.

Les receveurs et conservateurs des hypothèques ont été appelés, en outre, à coopérer au placement des bons et des obligations de la Défense nationale. Bien que placés dans des conditions plus défavorables que les comptables directs du Trésor (receveurs des finances ou percepteurs), chargés, en temps ordinaire, à l'exclusion des autres comptables, de l'émission des emprunts, les receveurs et conservateurs du département de l'Yonne ont recueilli des souscriptions qui s'élevaient au 30 juin 1916 à :

Pour les bons	2.842.539 75
Pour les obligations	1.001.382 96
	<hr/>
Total	3.843.922 71

Les agents de l'Administration n'ont pas été invités à prêter leur concours au placement de l'emprunt.

Au 30 juin 1916, les monnaies d'or encaissées, sur leurs sollicitations, par les receveurs et les conservateurs du département s'élèvent à 44.665 francs pour une année (1^{er} juillet 1915 au 30 juin 1916).

La plupart des receveurs sont membres des Commissions cantonales chargées de statuer sur les demandes d'allocations présentées par les femmes de mobilisés. Ils ont non seulement à étudier les dossiers, à assister aux séances, mais encore à rechercher dans les documents de leurs bureaux les renseignements de nature à édifier les Commissions sur le bien-fondé des réclamations.

Plusieurs ont été désignés comme notaire ou greffier suppléant.

On signale, incidemment à cet égard, que 68 notaires et 62 officiers ministériels (avoués, huissiers, greffiers) ont été mobilisés.

Pendant de longs mois, un receveur a assuré le service de la perception de sa localité, et un receveur continue à prêter son concours au percepteur de sa résidence.

Enfin, les fonctions de secrétaires-comptables des seize Commissions de ravitaillement du département ont été occupées par des receveurs de l'Enregistrement. De ce chef, ils ont dû, non seulement accompagner les autres membres de la Commission dans les tournées, afin de remettre séance tenance les bons aux fournisseurs, mais encore, rentrés chez eux, tenir des écritures et une comptabilité minutieuse et établir pour l'Intendance les nombreuses statistiques qui lui sont nécessaires.

Ce surcroît d'obligations, qu'ils accomplissent sans rémunération depuis le mois de février dernier, avec la charge d'indemniser eux-mêmes les auxiliaires qui tiennent leurs bureaux quand ils sont au dehors, et les aident à faire le travail administratif apporté en leur absence, constitue pour les agents de l'Enregistrement une lourde tâche qu'ils exécutent avec une ardeur patriotique et un dévouement dignes de tous éloges. Depuis le début des hostilités, certains d'entre eux ont employé plus de quatre cents jours à cette mission dont l'accomplissement régulier importe au plus haut degré à la Défense nationale.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Dès l'ordre de mobilisation générale, l'Administration supérieure avait donné les instructions nécessaires pour la sauvegarde des papiers timbrés et des archives, au cas où l'approche de l'ennemi constituerait un danger imminent.

En exécution de ces instructions, les bureaux d'Enregistrement de Seine-et-Marne expédièrent à la Direction d'Auxerre, dans les derniers jours d'août et les premiers jours de septembre 1914, le stock de timbres mobiles qui formait leur approvisionnement.

Ces timbres, qui représentaient une valeur considérable, ont été gardés dans le magasin de la Direction et retournés aux expéditeurs, lorsque, après la victoire de la Marne, le service put reprendre son cours dans ce département.

Aucun incident ne survint de ce double déplacement; aucune erreur ne fut constatée de part et d'autre.

Il avait été prescrit, pareillement, aux receveurs de l'Yonne d'expédier leurs timbres quand la nécessité de le faire leur paraissait absolue. Trois receveurs seulement, ceux de Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur-Yonne et Tonnerre, avaient jugé la situation assez grave pour expédier, hors du département, leurs timbres mobiles. Ces timbres ont été réintégrés ensuite, sans qu'un dommage quelconque m'ait été signalé.

Les diverses mesures prises pour assurer le fonctionnement des bureaux rattachés, non plus que la désignation des bureaux de rattachement n'ont soulevé d'observations de la part du public ou des officiers ministériels. Seules, des protestations étaient venues du Conseil municipal et du notaire de Chéroy, non pas en raison de l'indication du bureau des actes civils de Sens pour l'accomplissement des formalités, mais à raison de la suppression même du bureau de Chéroy. Satisfaction a, depuis, été donnée aux intéressés, un nouveau receveur a été installé dans cette localité le 28 février dernier.

SERVICES POSTAUX

Postes, Télégraphes et Téléphones

J'ai dit, aux premières lignes du long chapitre qu'on vient de lire, le rôle si important tenu dans le pays par ceux des organismes ressortissants du Ministère des Finances. J'en arrive, maintenant, au Service des Postes dont l'action financière est considérable, mais dont le rôle moral et économique est autrement puissant.

Si tout Français se félicite de ce que le Service des P. T. T. fasse refluer de larges bénéfices dans les caisses du Trésor, le plus modeste des citoyens n'ignore pas le rôle moral de cette branche de la vitalité nationale. Faut-il rappeler nos angoisses aux premières heures de la bataille, alors que lettres et télégrammes s'accumulaient sans partir; alors que, par une mesure de sécurité nationale, le téléphone était brusquement interrompu. Quel coup jeté à nos habitudes, à l'activité commerciale, aux transmissions administratives! Quelle anxiété douloureuse pour nous tous qui demeurions sans nouvelles d'êtres chéris, d'amis dévoués déjà perdus dans le fracas de violentes batailles!

Mais, comme en mille circonstances en ce merveilleux pays, la toute puissante Administration des P. T. T. s'est ressaisie. Les efforts ont été longs, périlleux. Cependant, malgré des difficultés inhérentes à l'état de guerre, lettres, télégrammes, téléphone et journaux nous sont revenus. Nos chers « poilus », jour par jour, peuvent se tenir en contact avec leurs familles. Partout, dans nos villes, comme dans nos plus modestes hameaux, le facteur, jamais las et toujours dévoué,

est devenu l'homme du jour, celui dont on attend l'espoir et le calme, celui qui nous permet de connaître les exploits de nos légions de braves.

Dans l'Yonne, la mobilisation a touché un quart du personnel masculin. Il a été paré, en partie, à ce prélèvement, par l'utilisation d'aides et d'intérimaires permanents, et les quelques personnes étrangères au concours desquelles il a dû être fait appel ont assuré des travaux absolument spéciaux.

Afin de remédier à la mobilisation du personnel du service ambulancier, il a dû être créé deux bureaux spéciaux de tri, à Auxerre et à la gare de Laroche.

TRANSPORT DES DÉPÊCHES, ACHEMINEMENT ET DISTRIBUTION DES CORRESPONDANCES

L'organisation du service postal repose sur la marche des trains. Non seulement les heures de départ et d'arrivée des courriers dépendent des horaires des chemins de fer, mais l'acheminement des correspondances pour les destinations les plus lointaines subit souvent l'influence de la moindre modification de ces horaires.

Du jour même de la mobilisation, tous les express des grandes lignes furent supprimés. Seuls quelques convois à marche lente purent être utilisés par le Service des Postes. Encore, l'horaire de tous ces trains ne coïncidait-il pas, le plus souvent, avec celui des trains des lignes d'embranchement.

En même temps, une partie du personnel (agents et sous-agents) était appelée aux armées, pendant que les courriers à pied, à bicyclette ou par voiture, mobilisés, abandonnaient pour la plupart leur entreprise.

La situation était devenue extrêmement critique. Cependant, grâce à une initiative vigoureuse et soutenue de tout le personnel, une organisation de fortune permit de n'interrompre aucune branche du service.

L'échange des correspondances s'effectuait même avec un

minimum de temps, étant données les circonstances, lorsque, le 4 septembre 1914, le département fut compris dans la zone des armées et en subit les conséquences quant à la réception et à l'expédition des correspondances. Il en résulta un certain trouble. Cette situation dura jusqu'au 11 octobre suivant, date à laquelle le département de l'Yonne fut de nouveau classé dans la zone de l'intérieur.

Depuis, un certain nombre de trains rapides ont été rétablis sur les lignes principales, des coïncidences plus favorables ont pu être obtenues, de sorte que, d'une manière générale, l'acheminement des correspondances s'effectue dans des conditions très satisfaisantes.

Toutefois, sur des sections secondaires encore trop nombreuses, l'horaire du premier train venant de Paris est trop tardif pour permettre de distribuer le premier courrier aussi tôt qu'en temps de paix.

D'autre part, la mobilisation de nouvelles classes du personnel des Postes oblige à organiser le service sur de nouvelles bases.

Enfin, la pénurie de chevaux et l'extrême rareté de la main-d'œuvre en hommes valides, surtout dans les campagnes, rendent de plus en plus difficile et onéreux le recrutement des courriers de la voie de terre.

Le public semble se rendre compte de ces difficultés et de l'impossibilité d'y remédier complètement, attendu que le nombre des réclamations est plutôt inférieur, dans l'ensemble, à celui du temps de paix.

Importance comparée du trafic postal. — Le produit de l'affranchissement des correspondances présente les variations suivantes aux dates indiquées en regard :

Mai 1914	127.418	»
Mai 1915	104.087	»
Mai 1916	121.578	»

Ces chiffres font ressortir, d'une part, que le fléchissement des recettes visées n'a pas été aussi considérable qu'on aurait

pu le croire, et, d'autre part, que le produit de 1916 tend à se rapprocher de celui des mois qui ont précédé les hostilités.

Si l'on considère que le nombre des lettres et cartes postales bénéficiant de la franchise militaire est au moins égal, sinon supérieur, à celui des objets affranchis et que, de plus, il est déposé chaque mois, dans le département, au moins 12.000 paquets gratuits volumineux, destinés aux militaires et aux prisonniers de guerre, on se rend compte que la tâche du personnel chargé du tri des correspondances est particulièrement lourde depuis la guerre.

Aux multiples attributions auxquelles le personnel du département avait à faire face dès le temps de paix, ce personnel a, de plus, participé aux opérations ci-après :

- 1° Retrait de l'or dont le montant a atteint 2.041.295 francs;
- 2° Emission des bons et obligations de la Défense nationale pour un chiffre de 7.277.800 fr.;
- 3° Emprunt de la Défense nationale; le chiffre des opérations effectuées s'est élevé à 4.179.296 fr.;
- 4° Paiement, dans certains bureaux, des allocations aux familles des mobilisés;
- 5° Réception et expédition des paquets gratuits à l'occasion de Noël et du Jour de l'An; le nombre de ces paquets s'est élevé à 15.622 du 25 décembre au 9 janvier, alors qu'à ce moment la tension du service est maximum;
- 6° Emission des mandats internationaux dont le nombre a plus que doublé, pour l'envoi de fonds au Comité de la Croix-Rouge, à Genève, au service du pain des prisonniers, aux œuvres humanitaires de toutes sortes;
- 7° Progression de plus du double des recouvrements par la poste;
- 8° Concours apporté au service de l'Enregistrement dans les localités où le personnel de ce service a été mobilisé (en voie de réalisation);
- 9° Paiement des pensions (en voie de réalisation).

SERVICE ÉLECTRIQUE

Au moment de la mobilisation, le département de l'Yonne était arrivé à posséder une organisation télégraphique et téléphonique répondant à tous les besoins économiques et sociaux.

Cette organisation se complétait de jour en jour, grâce au système des avances consenties par le Conseil général pour l'établissement de cabines et de réseaux téléphoniques.

Dans un avenir très rapproché, toutes les communes du département et même certains hameaux importants devaient être reliés au réseau général. Au mois d'août 1914, on comptait déjà 462 bureaux ouverts au service télégraphique, et 392 bureaux au service téléphonique.

Le huitième projet d'extension du réseau téléphonique départemental devait comprendre dix-sept nouveaux bureaux. L'exécution de ce projet a été ajournée en raison des circonstances.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

L'état de guerre a développé la correspondance télégraphique dans des proportions considérables. Ainsi, pendant la période où le département fut placé dans la zone des armées, le nombre des télégrammes privés a triplé. Depuis, cet accroissement s'est ralenti, mais le nombre des télégrammes privés expédiés est encore de beaucoup supérieur à celui des périodes correspondantes du temps de paix.

D'autre part, la correspondance officielle, qui comprend les communiqués de la guerre expédiés quotidiennement dans toutes les communes ainsi que les télégrammes transmis en franchise par les autorités civiles et militaires, occupe une importance plus considérable encore dans l'exécution du service télégraphique, tant par le nombre de ces correspondances que par la longueur des textes qui les composent.

Aussi, pour faire face au surcroît de travail occasionné par l'abondance du trafic et combler les vides causés par la mobilisation, il a dû être fait appel dans les bureaux principaux, au concours des dames auxiliaires. (Aides du cadre.)

Il y a lieu de signaler que, dans le but de faciliter, pendant la durée des hostilités, les relations télégraphiques ayant un caractère familial avec les militaires et marins des troupes faisant partie des corps expéditionnaires et les militaires des troupes coloniales recrutés dans une colonie opérant en France, l'Administration a créé, au mois de mai 1915, d'accord avec les Offices et Compagnies de câbles intéressés, une catégorie de télégrammes spéciaux dits « télégrammes militaires à prix réduit », bénéficiant d'une réduction de taxe d'environ 75 0/0.

A titre de renseignement, le montant des taxes télégraphiques encaissées dans le département pendant les trois dernières années est indiqué ci-après :

1913	135.212 »
1914	212.559 »
1915	220.954 »

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Pendant que le service télégraphique voyait son trafic et ses taxes augmenter, le service téléphonique privé, au contraire, devenait presque nul, au début des hostilités.

En effet, par un décret du 31 juillet 1914, le service de la correspondance téléphonique privée fut suspendu sur toutes les lignes interurbaines, sauf pour les communications relatives au service des voies ferrées, des voies navigables et des établissements civils dont le bon fonctionnement présentait un intérêt majeur au point de vue de la Défense nationale. Seules, les communications échangées à l'intérieur des réseaux locaux furent maintenues.

Au mois de novembre 1914, le service des communications interurbaines, en dehors de la zone des armées, fut rétabli entre les localités situées à l'intérieur du département et entre les localités situées dans deux cantons limitrophes des départements voisins, lorsque ces cantons sont reliés entre eux par une ligne directe.

Dans le courant de 1915, les relations téléphoniques inter-

urbaines furent étendues à l'ensemble des réseaux des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et du Loiret, entre abonnés dont les postes ne sont pas accessibles à une clientèle, et sous réserve d'une autorisation spéciale de l'Administration.

Depuis le mois d'avril 1916, les cabines téléphoniques publiques peuvent être utilisées pour l'échange des communications entre départements limitrophes, en vue de permettre au public de réclamer, en cas de nécessité, l'assistance des médecins et des vétérinaires, mais ces communications doivent être échangées par l'intermédiaire obligatoire des receveurs ou des gérants.

La suspension du service téléphonique interurbain entraînait forcément pour les abonnés l'inutilisation de leurs lignes.

En vertu d'un décret applicable à partir du 1^{er} août 1914, l'Administration des Postes et Télégraphes fit aviser tous les abonnés qu'ils avaient la faculté de demander, soit la résiliation, soit la suspension de leurs abonnements, à la condition, dans ce dernier cas, de reprendre ces abonnements dans les trois mois qui suivront la cessation des hostilités ou plus tôt s'ils le désiraient. Leurs numéros d'appel étaient conservés pendant la période de suspension.

Un grand nombre d'abonnés usèrent de cette faculté qui les exonérait du paiement de leurs redevances. Puis, au fur et à mesure que la reprise du service interurbain s'effectuait, des abonnés demandèrent à reprendre l'usage de leurs lignes. Le nombre de ces demandes est déjà assez important à l'heure actuelle.

Les chiffres ci-après permettent de se rendre compte du déficit qui s'est produit dans le recouvrement des taxes téléphoniques :

Année 1913	135.212	»
— 1914	84.713	»
(Période déficitaire : du 1 ^{er} août au 31 décembre.)		
Année 1915	61.728	»

AFFAIRES NOUVELLES

L'état de guerre ayant fait surgir une quantité d'affaires nouvelles, le Service électrique a vu s'augmenter le nombre des questions à étudier et à solutionner.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LIGNES ÉLECTRIQUES

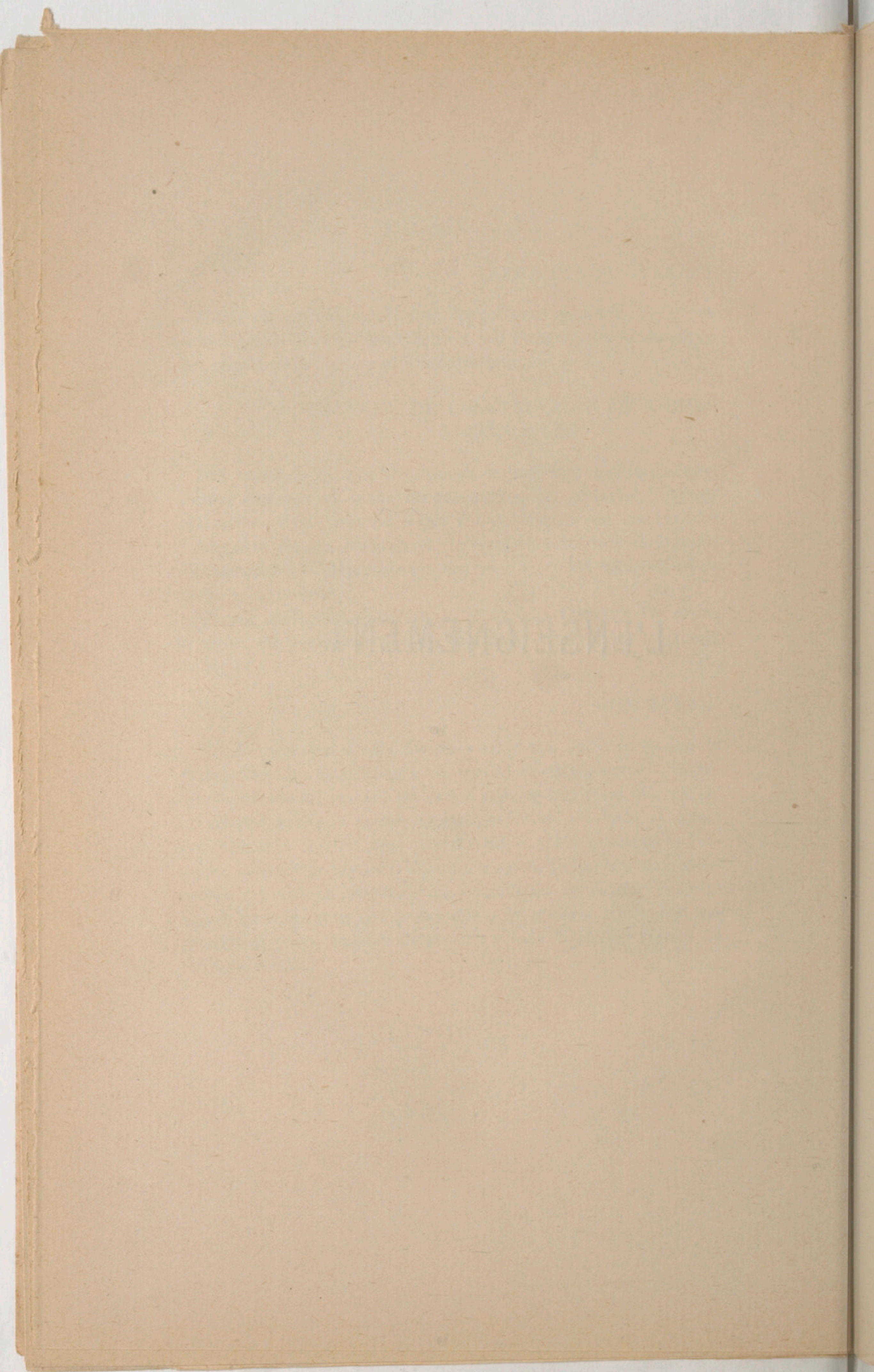
Par suite de la mobilisation de la majeure partie du personnel ouvrier, et faute de ressources en matériel, l'Administration s'est trouvée dans l'impossibilité de poursuivre l'extension de ses réseaux et de donner suite aux demandes d'abonnements téléphoniques autres que celles intéressant la Défense nationale.

Depuis quelques mois, elle a accepté à nouveau les abonnements de particuliers, sous certaines réserves de longueur de ligne.

CONCLUSION

En résumé, les divers Services ont eu à faire face, depuis l'ouverture des hostilités, à un travail particulièrement intensif; le personnel restant du cadre normal qui y est affecté, secondé par quelques unités supplémentaires, a fourni un effort considérable, qui ne s'est pas ralenti et qu'il poursuivra jusqu'au bout; il poursuivra de même sa participation aux différentes œuvres de bienfaisance organisées en faveur des victimes de la guerre, des prisonniers de guerre, etc., pour lesquelles sa contribution s'élève à ce jour à 35.000 francs en chiffres ronds.

L'ENSEIGNEMENT



Enseignement primaire et secondaire

Si la guerre a, par moment, déséquilibré nos services administratifs, accru les difficultés de notre trésorerie, jeté le trouble dans notre organisation postale, nul organisme n'a été aussi menacé que celui de notre enseignement.

En arrachant à leurs chaires et à leurs écoles nos professeurs et nos instituteurs, la mobilisation a singulièrement atteint l'élève, la famille. Le père au front, aux côtés du maître, de l'éducateur, qu'allait devenir l'enfant? Le péril a été grand. La mentalité de nos petits Français, il faut l'avouer, s'est profondément modifiée dès les premières heures : les nerfs fragiles de nos enfants, leur esprit toujours avide de nouveau et d'aventures, ont subi la rude impression des événements. Il a fallu réagir catégoriquement contre une situation qui tournait au danger, veiller à une bonne fréquentation scolaire, combler les vides laissés par les mobilisés, adapter les travaux aux circonstances.

Mais je suis fier de dire, avant d'examiner en détail ce qui a été fait, que le corps enseignant de tout ordre a manifesté de la plus brillante manière son action, sa vitalité, son esprit de persévérance dans l'accomplissement d'une mission périlleuse entre toutes. Il a rendu au pays tous les services sur lesquels nous étions en droit de compter.

INSPECTION ACADÉMIQUE

Pendant les deux premiers mois qui ont suivi la mobilisation, le personnel de l'Inspection académique n'a pas subi

de modifications. L'inspecteur d'Académie, le secrétaire et les deux commis, avec le concours bénévole d'un et parfois de deux instituteurs d'Auxerre, ont pu parer aux premières difficultés résultant du trouble apporté dans l'organisation scolaire. Bien que la mobilisation se soit faite à la veille des vacances, qui, de ce fait, se sont trouvées avancées de quelques jours, il a fallu suppléer à l'absence de deux inspecteurs primaires mobilisés dès le 4 août 1914, préparer la rentrée des classes, pourvoir au remplacement des maîtres mobilisés, s'assurer que les locaux scolaires étaient disponibles, recevoir et pourvoir d'un poste les nombreux instituteurs et institutrices des régions envahies qui fuyaient devant l'ennemi et qui s'adressaient à nous pour les secourir, les reconforter, les renseigner sur leur nouvelle situation.

Bref, malgré les dures émotions de cette époque tragique, malgré les angoisses que nous traversions, la rentrée s'est faite tant bien que mal, et plutôt bien que mal, sans à-coups, au 1^{er} octobre 1914, jour fixé.

Le 18 octobre 1914, un commis de l'Inspection académique est mobilisé. Pour le remplacer, nous avons dû faire appel au concours d'un instituteur en retraite. De plus, le service de la comptabilité devenant plus chargé par suite de l'affluence du personnel des régions envahies et des nombreux intérimaires remplaçant les maîtres appelés par la mobilisation, nous avons dû recourir aux services d'un professeur de l'Ecole primaire supérieure de Toucy, sans emploi par suite de la fermeture de cette école. Grâce à ce supplément de personnel, l'Inspection académique a pu suffire à l'expédition des nombreuses instructions et statistiques résultant de la situation créée par la guerre.

M. Da Costa, inspecteur d'Académie, a été mobilisé le 18 mars 1915, et a été remplacé par M. Morisset, principal du Collège d'Auxerre, pour les affaires concernant le service de l'Enseignement secondaire, et par M. Raffault, directeur de l'Ecole normale d'Auxerre, spécialement chargé des affaires ressortissant de l'Enseignement primaire.

Après certains tâtonnements inévitables au cours de la première année de guerre, la vie administrative a repris, peu à peu, une marche plus régulière et, à la rentrée d'octobre 1915, le personnel de l'Inspection académique a été ramené à son cadre normal et a pu, jusqu'alors, suffire à l'expédition des affaires, grâce à un zèle et un dévouement constants dignes des plus grands éloges.

Quant aux nombreuses questions résultant des hostilités et qui ont eu leur répercussion sur le fonctionnement du service, — locaux scolaires, logement des intérimaires, mutations, installations des hôpitaux dans les lycées, collèges, écoles normales, écoles primaires supérieures, écoles primaires élémentaires, cantonnements de troupes, secrétariats de mairie, paiement des traitements dus au personnel des régions envahies, participation des écoles aux diverses « Journées » et Œuvres philanthropiques nées de la guerre, — l'Inspection académique a rencontré, auprès du personnel, des municipalités et des diverses administrations intéressées, l'empressement le plus marqué, l'esprit le plus large et le plus conciliant pour hâter la solution des affaires.

INSPECTION PRIMAIRE

Dès les premiers jours d'août 1914, deux inspecteurs primaires étaient mobilisés : M. Villorgne, de Tonnerre, et M. Prince, de Toucy. M. l'Inspecteur d'Académie s'est chargé provisoirement de la circonscription de Tonnerre, et M. Adam, directeur de l'École primaire supérieure de Toucy, a assuré le service dans cette dernière circonscription. M. Lebossé, inspecteur primaire, à Auxerre, admis comme infirmier volontaire dans un hôpital de la ville, a pu continuer à assurer le service dans sa circonscription jusqu'en février 1916, date de son incorporation dans le service armé. Enfin, M. Prince, inspecteur primaire à Avallon, a été mobilisé à son tour dans les premiers jours de mars 1915. De sorte que, sur six inspecteurs primaires en service dans le département de l'Yonne, quatre étaient mobilisés après six mois de guerre. Cette situation,

très gênante pour le service, ne pouvait durer, et M. le Ministre, dès le 4 mars 1915, mettait à la disposition du Service académique de l'Yonne M. Larmignat, inspecteur primaire du Nord.

A cette date, le Service de l'Inspection primaire a alors été organisé de la manière suivante : pendant que MM. Lebossé, Jamais et Dubreuil gardaient leurs circonscriptions respectives d'Auxerre, de Sens et de Joigny, M. Larmignat était chargé du Service de l'Inspection dans les circonscriptions d'Avallon et de Tonnerre, et M. Adam, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Toucy, assurait le service de la circonscription de Toucy avec le concours de M. le Directeur et de Mme la Directrice des Ecoles normales d'Auxerre.

Les choses allèrent ainsi jusqu'à la rentrée d'octobre 1915, date à laquelle M. Larmignat a été rappelé dans le Nord. Il a été remplacé par M. Hanriot, directeur d'Ecole normale honoraire, qui a consenti à quitter les douceurs de la retraite pour reprendre du service actif, et à qui a été confié, depuis un an, le service dans les circonscriptions d'Avallon et de Tonnerre.

L'Ecole primaire supérieure de Toucy ayant rouvert ses portes le 4 octobre 1915, M. Adam ne pouvait plus, dans des conditions convenables, assurer la direction de son école et le Service de l'Inspection primaire. D'autre part, M. Lebossé étant affecté à une ambulance du front, dès les premiers jours de février 1916, une nouvelle réorganisation de l'Inspection s'imposait dans les circonscriptions d'Auxerre et de Toucy, qui ont alors été confiées, depuis cette dernière date : la première, à M. Raffault, directeur de l'Ecole normale; la seconde, à Mlle Odoul, directrice de l'Ecole normale d'institutrices d'Auxerre.

Enfin, pour comble de fatalité, l'état de santé de M. Dubreuil, inspecteur primaire à Joigny, a laissé fort à désirer au cours de ces derniers mois et l'a mis dans l'obligation de solliciter un congé. M. Jamais, inspecteur à Sens, a bien voulu se charger provisoirement de la circonscription de Joigny, ce

qui lui a occasionné un nouveau surcroît de travail, surtout en fin d'année où le service des examens est particulièrement chargé.

Ces différents changements survenus dans le service de l'Inspection primaire, depuis le début des hostilités, n'ont pas été sans troubler profondément la marche de la vie administrative, mais le personnel s'est mis à la portée des circonstances, et le service a pu être assuré d'une façon à peu près normale. C'est à peine si l'on a pu s'apercevoir d'un ralentissement forcé, mais momentané, dans l'étude des affaires. MM. les Inspecteurs, anciens et nouveaux, se sont tous montrés à la hauteur de la situation et n'ont pas craint, en maintes circonstances, de s'imposer des tournées supplémentaires, longues et parfois fort pénibles. Je manquerais à mon devoir si je ne leur rendais ici un juste témoignage de satisfaction pour leur intelligente et dévouée collaboration.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement secondaire est certainement, dans l'Yonne, l'enseignement qui a été le plus troublé par la crise actuelle. Exception faite pour les Cours secondaires de Sens et le Collège de jeunes filles de Tonnerre, tous les autres établissements (Lycées et Collèges) ont été réquisitionnés par l'autorité militaire et transformés en hôpitaux, et ont dû se contenter d'une installation de fortune, et toujours insuffisante, pour recevoir leurs élèves dès la rentrée d'octobre 1914.

Tous les établissements d'enseignement secondaire étaient en vacances lorsqu'est survenue la crise de juillet 1914 qui a décidé de la guerre actuelle. Les élèves étaient rentrés dans leurs familles, et la plupart des professeurs et des chefs d'établissements étaient partis, comme tous les ans, dès les cérémonies de distributions de prix terminées.

Dès que la mobilisation générale des armées a été décidée, chacun s'est empressé de rejoindre son poste et, pour un certain nombre d'entre eux, le retour ne s'est pas effectué sans difficulté.

Le Lycée de Sens, le Lycée et le Collège d'Auxerre, les Collèges d'Avallon, de Joigny et de Tonnerre, étaient réquisitionnés et occupés par le Service de santé. D'un autre côté, les professeurs astreints au service militaire rejoignaient leurs dépôts et, pendant les mois d'août et de septembre, chacun, selon ses facultés, faisait de son mieux pour seconder les autorités civiles et militaires.

Après les premiers mois de cette période particulièrement troublée, on s'est occupé d'assurer la rentrée des classes. C'est alors qu'ont commencé les nombreuses négociations entre les chefs d'établissements intéressés et les municipalités pour trouver des locaux *ad hoc*, en vue de permettre la rentrée des classes. Tout le monde y mettant du sien, les premières difficultés ont été vite vaincues et, dès le milieu de septembre 1914, la plupart des locaux étaient trouvés. Certaines municipalités cédaient volontiers des dépendances de leur Hôtel de Ville, des bâtiments municipaux affectés à d'autres services qui pouvaient aisément se transporter ailleurs, la bibliothèque municipale, la salle des fêtes; en un mot, tout local inoccupé et pouvant servir de classe était mis à la disposition du service scolaire. A défaut, des maisons particulières ont été louées.

Restait la question de remplacer les maîtres mobilisés. Conformément aux instructions ministérielles, il a fallu faire appel à des personnes de bonne volonté, ingénieurs, industriels, professeurs en retraite, mais surtout à des professeurs de l'enseignement secondaire féminin. Il est vrai que bon nombre de professeurs non mobilisables appartenant à des régions envahies, voire des Nations alliées, et qui s'étaient repliés devant l'ennemi, se sont mis de suite à la disposition de l'Administration supérieure, ce qui a permis de suppléer bien des professeurs, de sorte que la rentrée des classes a pu se faire sans trop de retard et sans trop de difficultés. Le 1^{er} octobre 1914, les Cours secondaires de Sens, les Collèges de garçons et de jeunes filles de Tonnerre rouvraient leurs portes. Le 7 octobre, c'était le tour du Collège d'Avallon. Le 9, le

Lycée de jeunes filles d'Auxerre reprenait ses cours. Le 12 octobre, le Collège de garçons de cette ville ouvrait à son tour. Le 16, le Collège de Joigny recevait ses élèves et, le 4 novembre, le Lycée de Sens, dont l'installation avait été plus difficile, fonctionnait de nouveau.

Certes, le nombre des élèves n'a pas atteint le chiffre de la rentrée de 1913. Cependant, dès le mois de novembre 1914, nous comptons 629 élèves dans les Lycées et Collèges de garçons et 271 dans les établissements secondaires de jeunes filles. Ces chiffres se sont relevés à la rentrée de 1915 et ont atteint 701 élèves dans les Etablissements de garçons et 294 dans ceux de jeunes filles. A la fin de la présente année scolaire, on constatait une nouvelle augmentation des élèves de nos établissements secondaires, 736 chez les garçons et 315 chez les jeunes filles.

Maintenant, je vais passer en revue la vie scolaire, pendant la guerre, dans chacun de nos établissements publics d'enseignement secondaire.

LYCÉE DE SENS. — Dès les premiers jours de la mobilisation, l'ensemble des bâtiments et tout le matériel utilisable de l'internat furent requis par l'autorité militaire et le Lycée transformé en hôpital temporaire portant le n° 32. La municipalité de Sens, il convient de l'en remercier vivement, ayant accepté de prendre en charge les dépenses nécessaires, le Lycée put être installé provisoirement dans l'immeuble situé rue Allix, n° 45. Les conditions de cette installation ne permettaient aucun service d'internat. Aussi, ce fut simplement sous forme d'externat libre que les classes reprirent le 4 novembre 1914. Un certain nombre d'internes des années précédentes furent reçus dans des familles sénonaises.

Les dimensions relativement restreintes de l'immeuble de la rue Allix, le nombre des fonctionnaires réduit par la mobilisation, des effectifs diminués rendirent nécessaires des réunions de classes, qui consistèrent essentiellement à réunir les élèves des classes correspondantes A et B. Beaucoup de programmes étaient communs, et ceux qui ne l'étaient pas entiè-

rement furent combinés au mieux des intérêts des élèves. En réalité, aucune classe n'a réellement souffert de la situation créée par la guerre, car les moyens de travailler sérieusement ont été donnés à tous les élèves qui en ont eu le désir. Il convient même de noter que les classes à examens particulièrement importantes : mathématiques, philosophie, première, ont reçu un enseignement normal et complet.

Trois professeurs n'appartenant pas au cadre ordinaire du Lycée ont prêté à l'enseignement leur utile concours pendant l'année scolaire 1914-1915, alors que dix professeurs sur trente-cinq étaient mobilisés.

Le nombre des élèves, qui étaient de 241 en 1913, est tombé à 116 à la rentrée de 1914, pour atteindre le chiffre de 172 à la rentrée de 1915. On en comptait 169 au 1^{er} juillet 1916.

Par suite de la suppression de l'internat, qu'il a été impossible d'éviter, le Lycée de Sens est celui de nos établissements secondaires de l'Yonne chez qui la répercussion de la guerre s'est fait sentir le plus fortement. La mobilisation du Lycée a été complète, tant au point de vue des bâtiments que des objets mobiliers, literie, lingerie, batterie de cuisine, etc... D'autre part, la mobilisation n'avait laissé aucun immeuble libre, et ce n'est qu'après des négociations plutôt longues et malaisées que l'autorité militaire a consenti à évacuer celui dans lequel nous avons pu installer l'externat. De là est résulté pour les familles qui ne résidaient pas à Sens de grandes difficultés pour arriver à pouvoir faire suivre à leurs enfants des études normales. Certaines y ont en partie renoncé, d'autres ont mis leurs enfants en pension dans des familles sénonaises, mais au prix de sérieux sacrifices pécuniaires, car le prix de la pension dans les familles est autrement élevé que celui de l'internat du Lycée. Il n'est donc pas étonnant que le recrutement numérique du Lycée se soit fortement ressenti de cette situation.

COLLÈGE D'AUXERRE. — La guerre n'a modifié en rien la marche des études au Collège d'Auxerre. Neuf professeurs sur vingt-quatre sont mobilisés. Quatre d'entre eux ont pu être

remplacés par des professeurs étrangers. Les huit répétiteurs que le Collège compte en temps normal ont tous été mobilisés. Or, ces huit répétiteurs n'ont pu être remplacés, ce qui a provoqué une grande gêne dans le service de l'internat, lequel n'a pu fonctionner pendant la première année de guerre qu'à l'aide de surveillants. Ceux-ci devenus plus rares par suite de l'appel successif des jeunes classes, l'internat a dû être supprimé à la rentrée de Pâques 1916, et c'est une sorte de régime de demi-pensionnat qui fonctionne actuellement au Collège d'Auxerre. Autrement dit, dans des locaux loués à cet effet, le Collège donne tous les repas, du petit déjeuner au dîner, mais il n'assure pas le couchage. D'ailleurs, les élèves ont trouvé, jusqu'ici, toute facilité pour coucher dans des familles, heureuses d'avoir des pensionnaires.

Les bâtiments du Collège ayant été réquisitionnés, dès les premiers jours de la mobilisation, pour y aménager l'hôpital temporaire n° 16, les cours ont été faits dès la rentrée d'octobre 1914 dans le Palais de Justice, où des salles ont été gracieusement offertes par M. le Président du Tribunal, dans des locaux gracieusement prêtés par des particuliers et à l'Ecole d'industrie de la ville d'Auxerre. Au mois de septembre 1915, M. le Principal a pu obtenir du Service de santé la libération de sept salles du Collège, ce qui nous paraissait indispensable pour fonctionner à la rentrée.

La population scolaire a diminué du fait de la guerre. L'effectif qui, à la fin de l'année scolaire 1914, s'élevait au chiffre de 385 élèves, était de 317 à la rentrée d'octobre 1914, de 307 à celle de 1915, et de 321 à la fin de la présente année scolaire. Cette diminution porte surtout sur le nombre des élèves du cours spécial et sur celui des classes primaires élémentaires.

COLLÈGE D'AVALLON. — A la fin de l'année scolaire 1913-1914, le Collège d'Avallon avait une situation plutôt prospère. La création récente de l'Ecole primaire supérieure annexée à ce Collège avait contribué à favoriser le recrutement de cet établissement, qui comptait cent élèves en juillet 1914

et qui semblait en mesure de contenter les parents des jeunes gens désirant faire des études secondaires ou perfectionner leurs études primaires. La guerre a réduit considérablement son effectif, qui n'était que de cinquante-huit élèves à la rentrée d'octobre 1914, mais qui s'est relevé l'année suivante, puisqu'il atteignait le chiffre de soixante-douze élèves, chiffre qu'il a conservé jusqu'à la fin de cette année.

En raison de la mobilisation, huit professeurs sur quinze sont partis. Le service a pu être néanmoins organisé grâce à de dévoués concours.

Quant aux répétiteurs mobilisés, ils ont pu être suppléés par deux jeunes surveillants d'internat.

Les bâtiments affectés au Collège ayant été, dès les premiers jours d'août 1914, occupés par l'hôpital auxiliaire n° 9, l'internat n'a pu être rouvert, faute de local, pour le 1^{er} octobre 1914. L'externat a pu facilement fonctionner le 7 octobre, partie au Musée de la ville, partie dans une maison dite des « Vieux-Prêtres », appartenant à la ville. Mais l'internat, après bien des démarches et des négociations, n'a pu être organisé que fin novembre 1914, le réfectoire dans la maison des « Vieux-Prêtres » et le dortoir à l'Ecole publique des garçons.

En résumé, le Collège d'Avallon a quelque peu souffert de la guerre. Il n'a point trouvé de bâtiments convenables, et a dû s'installer dans des locaux de fortune. Quelques-uns de ses maîtres n'ont pu être remplacés. Aussi, a-t-il perdu des élèves, ses finances s'en sont ressenties, et la ville d'Avallon devra contribuer, par ses ressources, à équilibrer les recettes et les dépenses. Malgré tout, le Collège a repris, à peu de choses près, sa vie régulière. Sauf l'externat surveillé qui ne peut être assuré en raison de l'exiguïté des salles d'études et la suppression momentanée des classes de philosophie, tout fonctionne comme à l'ordinaire.

COLLÈGE DE JOIGNY. — L'histoire du Collège de Joigny, d'août 1914 à août 1916, ne présente aucune particularité bien saillante. Comme partout, la guerre a entraîné des modifica-

tions dans le fonctionnement de l'établissement. Les bâtiments du Collège étant affectés à l'hôpital auxiliaire 101 de l'Union des Femmes de France, dès les premiers jours de la mobilisation, il fallut songer à l'organisation d'un internat et d'un externat provisoires.

Pour ce qui est de l'internat, la ville de Joigny aménagea, à cet effet, l'Ecole maternelle de la rue Saint-Jacques, abandonnée pour la circonstance. Les locaux présentent une disposition assez heureuse, donnant satisfaction aux familles. Mais ils sont trop exigus, et le nombre des pensionnaires qui peuvent y prendre place est forcément restreint. En ce qui concerne l'externat, les classes furent installées dans le rez-de-chaussée d'une annexe de la Mairie (trois salles) et dans une maison particulière louée par la municipalité (six salles).

Dès le début des hostilités, quatre professeurs furent mobilisés; un cinquième le fut au milieu de l'année scolaire 1914-1915. Pendant l'année scolaire 1915-1916, trois professeurs furent mobilisés. Mais l'un, appartenant au service auxiliaire, a pu être attaché à l'hôpital 101, au Collège, et continuer à assurer tout son service universitaire.

Malgré la crise actuelle, l'effectif scolaire au Collège de Joigny est resté sensiblement le même que les années précédentes : en juillet 1914, il comptait 79 élèves; il en comptait 69 à la rentrée d'octobre 1914 et 73 à la rentrée d'octobre 1915, avec un chiffre de 80 pour terminer la présente année (1916).

A noter que le Collège de Joigny aura l'avantage, conformément à la décision qui vient d'être prise par M. le Ministre de la Guerre, de pouvoir rentrer dans ses propres locaux pour la prochaine rentrée.

COLLÈGE DE GARÇONS DE TONNERRE. — En temps normal, les élèves du Collège de Tonnerre et ceux de l'Ecole primaire supérieure annexée ont leur enseignement propre et des professeurs spéciaux. Mais, depuis l'ouverture des hostilités, et par suite de la mobilisation, il a fallu revenir à une organisation spéciale. Tous les élèves ont été réunis ou groupés en prenant pour base de cette organisation les programmes des

Ecoles primaires supérieures en ce qu'ils ont de commun avec les programmes de sciences, de lettres, d'histoire et d'allemand des Lycées et Collèges. Toutefois, il a été réservé des classes spéciales de latin et des matières importantes qu'il fallait étudier à part. Cette organisation a donné des résultats satisfaisants dans l'ensemble, et les succès aux divers examens ont été au moins aussi nombreux que les années précédentes.

En ce qui concerne le personnel du Collège, cinq professeurs sur onze, ainsi que les deux répétiteurs, ont été mobilisés; trois professeurs sur quatre l'étaient également à l'Ecole primaire supérieure.

Indépendamment des difficultés créées par la mobilisation d'une partie du personnel, la guerre a eu une répercussion fâcheuse sur le recrutement des élèves. En 1914, il y avait au Collège et à l'Ecole primaire supérieure 110 élèves, dont 50 internes. Dès la rentrée d'octobre 1914, le nombre total est tombé à 64, dont 16 internes seulement. Cette situation s'est améliorée pendant la présente année scolaire. L'effectif est remonté à 90 élèves, et le nombre des internes s'est élevé à 32.

Une autre difficulté dans le fonctionnement du service est venue de l'installation, dans l'établissement, de l'hôpital auxiliaire n° 104, dirigé par les Femmes de France. Pour cette installation, il a été fait usage de tous les dortoirs et de dix salles d'études ou de classes et de toute la literie du Collège. Il a été heureusement laissé à la disposition du principal sept salles qui sont utilisées pour le service de l'enseignement. De cette façon, les élèves n'ont pas à sortir du Collège. Restait la question du coucher. M. le Maire de Tonnerre a mis très obligeamment à la disposition du principal la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, et, depuis deux ans, les élèves y couchent.

LYCÉE DE JEUNES FILLES D'AUXERRE. — Le fonctionnement du Lycée n'a pas été modifié sensiblement par la guerre, le personnel féminin étant resté au complet. Cependant, l'abandon des locaux au Service de santé militaire, l'installation, dans les locaux provisoires destinés à un tout autre usage,

de l'internat et de l'externat eussent amené les plus graves perturbations si, le personnel d'un côté, les élèves de l'autre, ne s'étaient prêtés aux circonstances avec la plus grande bonne volonté, considérant comme une compensation suffisante à la fatigue supplémentaire qui résultait pour tout le monde de l'inconfort des locaux, la satisfaction d'augmenter le confort des blessés.

Dès la rentrée d'octobre 1914, l'externat secondaire était installé dans quelques salles du Musée et de la Bibliothèque municipale; la grande salle de celle-ci, divisée par des bibliothèques faisant office de cloisons, servait d'asile à quatre classes. Dans ces alvéoles trop étroites, les élèves, pressés les uns contre les autres, enserrant la maîtresse assise elle-même à une table d'élève, ont suivi avec une attention méritoire les cours qui leur ont été faits régulièrement, sans se laisser distraire par les cours des classes voisines entendues avec la plus gênante netteté.

Les classes primaires étaient, en même temps, installées dans la grande salle du passage Soufflot, qui présentait les mêmes inconvénients au point de vue de l'acoustique.

L'internat a été transféré, dès la rentrée d'octobre 1914, dans une maison particulière de la rue Jehan-Régnier, qui a pu être aménagée non sans difficulté, tout le matériel étant resté au service de l'hôpital. Bientôt cette maison devenait insuffisante, et deux nouveaux logements devaient être loués, non loin des deux premiers. Les élèves, très à l'étroit, se sont cependant vite adaptées à leur nouvelle vie. Toutefois, la guerre a, dans une certaine mesure, fait diminuer l'effectif, soit que la situation des familles ait été changée, soit qu'elles aient redouté, pour la santé de leurs enfants, l'insuffisance de l'installation.

COLLÈGE DE JEUNES FILLES DE TONNERRE. — La mobilisation n'a apporté au Collège de jeunes filles de Tonnerre aucune modification importante. Les bâtiments n'ont pas été réquisitionnés et le personnel féminin est resté au complet. Au point de vue économique, malgré les difficultés de l'approvi-

sionnement et l'augmentation considérable du prix des denrées alimentaires et du charbon, les comptes des exercices 1914 et 1915 ont pu se clore par un excédent de recettes, tant à l'externat qu'à l'internat, grâce à une sévère économie et à la suppression de toutes dépenses non essentielles.

COURS SECONDAIRE DE SENS. — Cet établissement qui n'est qu'un externat, n'a pas été réquisitionné. On ne peut dire qu'il a été atteint par la crise actuelle; le personnel enseignant n'a subi aucune modification, et les études ont suivi leur marche normale.

ETABLISSEMENTS LIBRES. — L'enseignement secondaire libre, lui aussi, a souffert des événements actuels : les deux institutions de Saint-Edme, à Sens, et Saint-Jacques, à Joigny, ont été réquisitionnées et, malgré leur transfert dans des locaux provisoires, les effectifs scolaires ont considérablement diminué : pour 162 élèves que comptaient ces deux établissements à la fin de l'année scolaire 1914, on n'en relevait que 94 à la rentrée d'octobre de la même année. L'école Saint-Edme a même dû fermer ses portes à la rentrée d'octobre 1915.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE

Au 31 juillet 1914, le département comptait 887 écoles primaires élémentaires de tout ordre (817 écoles publiques et 70 écoles privées) dans lesquelles enseignaient 1.346 maîtres et maîtresses : 530 instituteurs et 636 institutrices dans les écoles publiques, 23 instituteurs et 157 institutrices dans les écoles libres.

Après la fièvre et l'angoisse des premières journées d'août, après les tâtonnements et les troubles inévitables apportés dans la vie administrative, politique, économique et sociale par la mobilisation et les débuts des hostilités, tout le monde s'est vite ressaisi, et chacun a contribué à l'œuvre commune de la Défense nationale. Instituteurs, institutrices, municipalités,

administration académique et préfectorale se sont concertés pour solutionner les premières difficultés et pour préparer la rentrée des classes.

Les écoles qui ont servi aux cantonnements de troupes et au logement des nombreux réfugiés qui ont afflué dans notre région, ont été bientôt remises en état pour permettre la rentrée qui s'est faite le 1^{er} octobre, à la date fixée. Nos élèves ont alors repris leurs places sur les bancs de l'école et se sont mis au travail, malgré les soucis et les inquiétudes du moment. Bon nombre n'ont pas retrouvé leurs maîtres. Ici, c'est un instituteur des régions envahies qui leur fait part des heures tragiques qu'il vient de vivre. Là, c'est une jeune institutrice ou un jeune homme qui s'efforce de suppléer, au mieux, le maître mobilisé. Ailleurs, c'est un instituteur belge qui s'est mis au service de sa « seconde Patrie ». Ailleurs encore, c'est un vieux maître, en retraite, qui s'est senti assez de force et de vigueur pour reprendre du service et remplacer l'absent.

La mobilisation nous a enlevé un grand nombre d'instituteurs, je dirai plus de 300, tant mobilisés qu'appelés. Pour suppléer à ce manque d'instituteurs, il a fallu fermer quelques classes ou écoles peu peuplées, en grouper quelques autres. De ce fait, 33 écoles et 59 classes se sont trouvées provisoirement fermées dès la rentrée d'octobre 1914 : 11 écoles et 25 classes de garçons, 3 écoles et 9 classes spéciales aux filles, 19 écoles mixtes et 25 classes enfantines. Cette situation, qui a duré pendant la première année de guerre, s'est bien améliorée à la rentrée d'octobre 1915. Conformément aux instructions ministérielles du 22 septembre 1915, un certain nombre de ces écoles (8 écoles et 26 classes) ont pu être rouvertes. D'autres écoles ont pu également rouvrir leurs portes au cours de 1916, lorsque l'effectif scolaire nous a paru suffisant pour justifier cette mesure. C'est ainsi que 15 écoles et 27 classes, fermées par suite de la guerre, fonctionnent de nouveau à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, la guerre a jeté une perturbation pro-

fonde dans le personnel enseignant de tout ordre et, pour remplacer les nombreux instituteurs mobilisés, l'Inspection académique a dû faire appel à 81 instituteurs et institutrices des régions envahies qui se sont réfugiés dans le département de l'Yonne et à 161 intérimaires, dont 36 instituteurs et 125 institutrices (élèves-maîtresses, suppléantes, femmes ou sœurs d'instituteurs mobilisés, pourvues du brevet).

En ce qui concerne nos écoles primaires publiques, peu de bâtiments ont été détournés de leur destination par suite de la guerre. Dès la mobilisation, l'école de filles de Seignelay et la classe enfantine de Villeneuve-la-Guyard ont été réquisitionnées et transformées en hôpitaux auxiliaires. Ces locaux viennent de nous être rétrocédés et, au 1^{er} octobre prochain, ces deux écoles fonctionneront à nouveau dans leurs propres bâtiments. L'école des garçons de Villeneuve-l'Archevêque, réquisitionnée en septembre 1915, et transformée depuis en hôpital temporaire, a pu être installée dans une maison particulière. A Trucy-sur-Yonne, l'école étant occupée par un poste de G. V. C., la Mairie a été affectée au service scolaire. Enfin, à Toucy, les classes de l'école élémentaire de garçons sont installées, une partie dans l'Hôtel de Ville, l'autre dans une maison particulière.

POPULATION ET FRÉQUENTATION SCOLAIRE. — Le chiffre de la population scolaire accuse une augmentation de 3.212 élèves, 3.062 dans les écoles publiques, et 150 dans les écoles privées. Cette augmentation n'est certainement pas due à un accroissement de la population de notre département, mais elle provient de l'affluence des réfugiés dans la région, et aussi, de la faculté donnée aux familles de faire admettre leurs enfants en classe au-dessous de l'âge réglementaire.

La fréquentation n'a point trop laissé à désirer. Dans les villes, elle n'a guère varié, car les enfants ne sont pas généralement employés à un travail étranger à l'école au cours de leur obligation scolaire. Dans nos campagnes, beaucoup de nos grands élèves se sont absentés de l'école au moment des travaux des champs. Nombre d'entre eux ont conduit les

attelages ou dirigé la charrue à l'époque des semailles, et ils ont fait de leur mieux pour remplacer le père ou le frère mobilisés, supportant courageusement les fatigues que les circonstances les obligeaient à s'imposer.

Les absences ont été moins fréquentes dans les écoles de filles, et aux derniers examens du certificat d'études primaires, nous avons pu constater, dans certains cantons, un plus grand nombre d'aspirantes que d'aspirants. Il y a là, pour l'avenir, un sujet d'inquiétude, car les années perdues ne se rattrapent pas, et trop de jeunes garçons, écoliers du temps de guerre, n'auront qu'une culture intellectuelle et une éducation civique tout à fait insuffisantes.

Quoi qu'il en soit, il convient de remarquer que la fréquentation dans nos écoles rurales a été plutôt satisfaisante, étant donné les circonstances actuelles. Je me plais à constater qu'en général les familles ont fait tout le possible pour que leurs enfants, y compris les aînés, réduisent les absences au minimum.

COURS D'ADULTES ET ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE

La guerre a eu sa répercussion profonde sur les cours d'adultes et les œuvres complémentaires de l'école. Le nombre des cours d'adultes a beaucoup diminué, ainsi que le chiffre des auditeurs.

Les premiers, parce que la plupart des maîtres mobilisés ont été remplacés par des adolescents ou par des jeunes filles, remplis de bonne volonté, mais sans expérience, et qui ont craint, le plus souvent, de manquer d'une autorité suffisante pour réunir autour d'eux, le soir, les adultes dont ils sont à peine les aînés. Les seconds, parce que le nombre des jeunes gens aptes à fréquenter les cours a nécessairement diminué par l'appel anticipé de deux classes au moins, et que ceux d'entre eux non encore mobilisables ont dû se livrer à

des travaux plus nombreux et plus pénibles pour eux qui, le plus souvent, ne leur laissaient guère de loisirs ni de repos.

Par contre, les événements actuels ont donné une plus vive impulsion aux Associations d'anciens et d'anciennes élèves. Les patronages scolaires, les ouvriers de jeunes filles, ont continué les travaux entrepris dès les premiers jours de la mobilisation : linge et objets de pansements, vêtements pour les soldats du front, les blessés et les malades, pour les réfugiés ou enfants victimes de la guerre.

Si les Sociétés d'instruction populaire ont montré moins de vitalité depuis la guerre, on constate que les conférences populaires ont été assez nombreuses et plus suivies. On a lu et commenté les événements actuels. On a suivi sur les cartes les indications données par les communiqués. On s'est intéressé aux diverses œuvres nées de la guerre. On a parlé de l'emprunt de la Victoire, on a expliqué la nécessité de la rentrée de l'or.

Les Sociétés de tir et de préparation militaire ont subi un arrêt dans leur fonctionnement, leurs adeptes étant moins nombreux, et surtout leurs instructeurs et organisateurs, pour la plupart des instituteurs, anciens élèves de l'école de Joinville, étant mobilisés.

Les Mutualités scolaires elles-mêmes accusent un fléchissement assez sensible dans le nombre des sociétaires et, par suite, dans le chiffre des recettes.

Ce ralentissement de la vie post-scolaire n'est certainement que passager, et résulte essentiellement du trouble apporté par la guerre dans l'existence sociale du pays, et il faut s'attendre, après les hostilités, à un nouvel essor des œuvres d'éducation sociale qui ne demandent dans notre région qu'à être développées et dirigées dans un sens pratique et utilitaire.

ŒUVRES DE GUERRE

Dès la mobilisation, le personnel enseignant de l'Yonne a prêté son concours le plus actif et le plus dévoué à toutes

les œuvres philanthropiques nées de la guerre, soit pour secourir les blessés, soit pour venir en aide aux réfugiés, soit pour soulager ceux qui souffrent ou qui sont victimes de la guerre et en subissent les tristes conséquences.

Instituteurs, institutrices, professeurs de tout ordre, ont été les collaborateurs empressés des administrations municipales pour les seconder dans les multiples questions et affaires que les nécessités de la guerre leur imposaient : allocations, réquisitions, assistance aux réfugiés, aux blessés, aux prisonniers.

Parmi les nombreuses œuvres nées de la guerre, il en est deux, créées dans notre département par l'initiative et la générosité du personnel enseignant secondaire et primaire, qui méritent une mention spéciale.

1° *Le Groupe universitaire de l'Yonne « Pour nos Soldats »*, constitué en octobre 1914, est alimenté par une contribution volontaire de 2 0/0 perçue sur le traitement du personnel.

Ses ressources ont permis de faire beaucoup de bien et d'apporter un peu de soulagement et de réconfort physique et moral à nos chers blessés. Les subventions accordées aux hôpitaux militaires, aux réfugiés, aux Foyers du Soldat, aux Dépôts de convalescents, au Secours national, etc., etc., atteignent, au 1^{er} juillet 1916, la somme de 57.720 fr. Un tel chiffre se passe de commentaires; il atteste hautement de la vitalité de l'œuvre et ses bienfaits.

2° *L'Œuvre des Pupilles de l'Ecole publique, Orphelins de la Guerre*, a été fondée en décembre 1915. Son titre indique suffisamment son but qui est, d'après ses statuts, « d'ap-
« porter à tous les orphelins de la guerre du département
« qui fréquentent les établissements d'enseignement public,
« l'assistance matérielle et morale dont ils auront besoin jus-
« qu'à l'âge où ils seront en état de se suffire à eux-mêmes. »

Cette œuvre, qui ne compte que six mois d'existence, a déjà pu distribuer, entre les orphelins les plus nécessiteux, une

somme de 5.000 francs, grâce aux modestes cotisations des élèves de nos écoles et des établissements secondaires, aux dons généreux de quelques amis de l'école, à quelques subventions communales, aux collectes faites par les instituteurs et institutrices et au produit de quelques séances cinématographiques que le Comité de l'Œuvre des convalescents d'Auxerre a bien voulu organiser au profit de nos orphelins.

Les services que l'Œuvre des Pupilles est appelée à rendre sont incontestables, c'est une œuvre de l' « après guerre » qu'il nous faudra faire vivre, car nombreux seront les orphelins qui auront besoin d'être secourus (plus de 1.700 à l'heure actuelle) et, pour cela, des ressources importantes seront indispensables. Les Pouvoirs publics s'occupent en ce moment de cette question qui intéresse le pays tout entier.

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

FILLES. — Le département possède deux Ecoles primaires supérieures de filles, à Bléneau et à Joigny. Ces établissements ont sans doute subi le contre-coup des grands événements de l'heure actuelle. Mais ils n'ont pas souffert dans leur recrutement, et même leur effectif s'est sensiblement accru; les jeunes filles s'efforcent, encore plus qu'avant la guerre, de se créer une situation indépendante, d'abord parce que la possibilité leur en semble plus certaine et que, d'autre part, pour un grand nombre, les chances de mariage apparaissent de moins en moins probables.

1° *Bléneau*. — L'Ecole primaire supérieure recevait en juillet 1914, 76 élèves dont 62 internes. Aussitôt la mobilisation déclarée, le matériel de couchage des élèves fut réquisitionné par le Service de santé et envoyé aux hôpitaux de Montargis. A la fin d'août et de septembre, l'Ecole hospitalisa un centre de réfugiés de Reims.

Pourtant, la rentrée put s'effectuer à peu près normalement : les élèves apportèrent leur literie, la population offrit

son concours, et pendant les deux années scolaires 1914-1916, le fonctionnement de l'Ecole fut aussi satisfaisant que possible. L'effectif de l'Ecole est, à l'heure actuelle, de 111 élèves et l'établissement n'a jamais été aussi prospère.

2° *Joigny*. — Les locaux de l'Ecole primaire supérieure sont occupés, depuis le 2 août 1914, par l'Union des Femmes de France, pour la formation de l'hôpital auxiliaire n° 108. L'Ecole put s'installer dans les bâtiments libres d'un orphelinat congréganiste et au théâtre de la ville.

Le personnel resta à peu près le même, et l'Ecole, depuis octobre 1914, fonctionne régulièrement. Elle reçoit, à la fin de la présente année scolaire, 123 élèves, dont 74 pensionnaires, effectif qui ne fut jamais atteint en temps de paix.

A noter, parce que le fait est rare, que l'Ecole est étroitement associée à la vie de l'hôpital auxiliaire qui est son hôte. La directrice et les professeurs soignent les blessés; une bibliothèque de la guerre a été constituée pour leur usage; les élèves vont par groupes distribuer aux plus souffrants les vivres et les douceurs offerts par le Groupe universitaire de l'Yonne.

GARÇONS. — Les Ecoles primaires supérieures de garçons ont évidemment plus souffert que les Ecoles de filles.

L'Ecole primaire supérieure de Saint-Fargeau a dû même fermer ses portes, tout le personnel ayant été mobilisé. Les tentatives de réouverture qui ont été faites n'ont pas abouti à cause de la difficulté de reconstituer l'internat, qui est la condition nécessaire de l'existence de l'Ecole.

L'Ecole primaire supérieure de Toucy eut le même sort pendant l'année scolaire 1914-1915. En octobre 1915, le Service de santé ayant rétrocédé une partie des locaux occupés par l'hôpital temporaire n° 45, la rentrée put se faire, mais naturellement, avec un effectif diminué, les deux sections, commerciales et agricoles, ayant dû être supprimées, faute de professeurs. L'Ecole recevait, à la fin de l'année scolaire, 47 élèves pour 65 en 1914.

L'Ecole primaire supérieure de Sens a eu ses locaux oc-

cupés par l'autorité militaire d'août à novembre 1914. La rentrée fut donc assez troublée, mais tous les élèves étant externes, le recrutement en souffrit moins qu'ailleurs. D'abord installée sommairement au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, rue Rigault, l'École revint dans ses locaux du boulevard du Mail, aussitôt que ceux-ci furent rendus libres. Une partie de son personnel avait été mobilisée; M. Jamais, inspecteur primaire, et de très dévoués universitaires offrirent leur concours bénévole. Cet établissement reçoit, à l'heure actuelle, 110 élèves. Il n'en recevait que 84 à la veille de la guerre.

Les deux Ecoles primaires supérieures d'Avallon et de Tonnerre sont annexées au Collège de la ville. Toutes deux ont été réquisitionnées par l'autorité militaire et se sont trouvées désorganisées par suite de la mobilisation du personnel enseignant. Elles ont peu à peu repris leur équilibre. A Tonnerre, le personnel du Collège a assuré les cours; à Avallon, une jeune maîtresse, licenciée, et un jeune instituteur délégué se sont efforcés de remplacer les trois professeurs absents. L'effectif des deux écoles est sensiblement égal à celui des années qui ont précédé la guerre.

ÉCOLES NORMALES

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS. — Jusqu'en juillet 1914, l'École normale d'instituteurs fonctionna dans les bâtiments de l'avenue Pasteur. L'École comprenait trois années d'études de 20 élèves environ (17 internes, 3 externes). Le personnel administratif et enseignant était composé de 12 personnes.

La répercussion de la guerre sur le fonctionnement du service peut se résumer ainsi :

Bâtiments. — L'immeuble de l'avenue Pasteur est occupé en totalité, depuis le dixième jour de la mobilisation, par le Service de santé, qui y a installé l'hôpital temporaire n° 34. Le mobilier et le linge, sauf les tables de classes et le matériel

d'enseignement proprement dit, ont été également réquisitionnés.

L'Ecole a dû chercher des locaux de remplacement. Elle est, depuis le 23 octobre 1914, installée au n° 1 du boulevard du Temple, dans les bâtiments du Casino Auxerrois. Ceux-ci sont loués pour la durée de la guerre au prix de 1.000 francs par trimestre. L'Etat a pris à sa charge la location et les frais d'installation. Les élèves ont apporté le matériel de literie, et l'internat, depuis deux ans, a pu fonctionner normalement. Evidemment, l'installation est sommaire et présente des lacunes. Il n'a pas été facile d'adapter un Casino à l'utilisation nouvelle qui lui était imposée. C'est la salle de spectacle qui sert de dortoir et de lavabo. Les élèves prennent leurs repas dans le vestiaire du théâtre. Les classes se font, pour l'Ecole normale et pour l'Ecole annexe dans les salles de banquet et de café. Il n'y a pas d'infirmerie. Il n'y a pas de logement pour le concierge, et la surveillance de nuit est très difficilement assurée. Heureusement, l'établissement est pourvu d'un calorifère et dispose de l'éclairage électrique. Une grande cour ombragée et la salle de bal sont utilisées pour les récréations des grands et des petits élèves.

Personnel. — Le Directeur de l'Ecole, nommé à Melun par décision ministérielle du 5 août 1914, a été, en raison des circonstances, maintenu à Auxerre jusqu'à la fin des hostilités. Le professeur qualifié pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie et pour l'enseignement de l'allemand, le professeur de dessin, le professeur de musique, mobilisés, ont été remplacés. L'instituteur-adjoint de l'Ecole annexe, incorporé le 8 novembre 1914, a été suppléé, successivement, par deux adjoints qui lui ont également succédé dans les fonctions de surveillant d'internat.

Les élèves. — Pendant les années scolaires 1914-1915 et 1915-1916, les cours n'ont été suivis que par deux promotions, la troisième année étant formée, en majorité, par des jeunes gens d'âge militaire. L'effectif s'est ainsi trouvé réduit de 60

environ à 40. A signaler la présence à l'Ecole, l'an dernier, de six élèves-maîtres de la Haute-Marne, l'Ecole normale de Chaumont n'ayant pu rouvrir; et cette année, de deux réfugiés des Ardennes, admis à l'Ecole normale de Charleville avant la guerre, et d'un élève-maître de nationalité belge, admis à l'Ecole normale de Charleroi en juillet 1914.

Les études. — Les études se sont poursuivies, presque normalement, cette année, puisque aucun appel militaire n'est venu les interrompre. L'an dernier, elles ont été fort troublées. Commencées avec un mois de retard, elles se sont terminées pour la moitié des élèves au mois de mars. Il a fallu modifier assez profondément, dans le sens de la simplification, les programmes ordinaires. Le personnel s'est prêté avec beaucoup d'intelligence et de dévouement aux changements que les circonstances nécessitaient. Il a su donner à l'enseignement un caractère nouveau, plus pratique et plus actuel, et les résultats obtenus aux divers examens, pour les épreuves essentielles, ne sont pas inférieurs à ceux des années précédentes. Il faut dire que nos jeunes gens ont montré beaucoup d'énergie et de bonne volonté. Alors que l'incorporation et les rudes épreuves de la guerre les attendaient au cours même de l'année, alors que l'obsession du grand et terrible devoir à remplir risquait de leur enlever toute liberté d'esprit et toute application à l'étude, ils ont fourni, de façon à donner toute satisfaction, l'effort continu et intense qui leur était demandé par leurs professeurs, et il n'y a qu'à se louer de leur bonne tenue, de leur application et de leur excellent esprit.

ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES. — Les événements ont modifié profondément le régime de l'Ecole. Dès le 2 août 1914, les bâtiments ont été réquisitionnés et occupés par l'hôpital auxiliaire 107 de l'Union des Femmes de France. Tout le matériel de l'internat est utilisé par l'hôpital.

Pour rouvrir, la Direction dut chercher, pour les 75 élèves de l'Ecole, des locaux pour l'enseignement et des logements pour les élèves. Les cours purent reprendre, dès le 16 no-

vembre, grâce à l'obligeance de la Fédération des Sociétés agricoles de l'Yonne qui, gracieusement, consentit à mettre la presque totalité de son immeuble de la rue Marcellin-Berthelot à la disposition de l'Ecole. Celle-ci utilise la grande salle de conférences du premier étage, qui a été divisée par une cloison, et deux petites pièces au rez-de-chaussée, ce qui permet une salle de classe, pour chaque promotion, et un cabinet-bibliothèque pour les professeurs. Les leçons de chant, de dessin et de travail manuel sont données dans la salle d'examens de l'Inspection académique. L'Ecole primaire annexe a conservé ses locaux, rue des Moreaux, et l'Ecole maternelle a trouvé asile dans les salles A et B de la maison Soufflot, grâce à la bienveillance de la Municipalité d'Auxerre.

L'effectif qui, en juillet 1914, était de 74 élèves, sera de 90 à la rentrée d'octobre prochain. L'Ecole hospitalise, en dehors des élèves reçues au concours d'admission, quelques élèves étrangères au département : deux élèves de l'Ecole normale d'Arlon (Belgique), quatre élèves des régions françaises envahies : une de Charleville, trois de Bar-le-Duc.

L'essai du régime de l'externat, appliqué à une Ecole normale de filles nombreuse, n'a pas donné de déceptions graves. Les élèves, habituées cependant à une surveillance constante, ont montré qu'elles étaient capables, à l'occasion, d'organiser et de soutenir leur travail personnel et de faire que leur conduite ait le sérieux et la tenue qui s'imposent. Pourtant, combien les élèves regrettent l'intimité, la camaraderie plus étroite de la vie à l'école et les bonnes heures de travail ou de plaisir en commun. Au point de l'éducation de la jeune fille et de l'institutrice, les nécessités de l'organisation de guerre qui dispersent les élèves aux quatre coins de la ville empêchent toute possibilité d'exercer cette influence continue, intime, qui crée les habitudes fortes et salutaires, capables de donner à tout jamais au caractère et à la conduite cette fermeté, cette rectitude, cette délicatesse sans lesquelles tout savoir est bien peu de chose.

Il faut dire, d'ailleurs, que le personnel d'élite qui enseigne

à l'École normale s'est ingénié à corriger ce que le régime actuel pouvait avoir de fâcheux et d'incomplet et que le juge le plus sévère ne peut que constater l'excellence des résultats obtenus. Les 14 élèves de 3^e année que l'Administration, faute de personnel suffisant, a dû employer comme intérimaires au cours de l'année, ont montré une aptitude, une bonne volonté et un dévouement qui prouvent l'excellence des résultats acquis.

L'École normale a contribué à toutes les Œuvres de guerre. Les élèves auraient travaillé volontiers pour l'hôpital installé dans leur école, mais il n'a pas semblé que leur concours fût désiré. Elles ont reporté leur sollicitude sur le Dépôt des Convalescents d'Auxerre et, depuis janvier 1915, elles ont entretenu le vestiaire de cet établissement, un peu délaissé dans les premiers moments de son organisation et de son fonctionnement. Enfin, quantité d'objets ont été tricotés, des vêtements ont été confectionnés pour les réfugiés et pour les enfants pauvres, victimes de la guerre. Les versements de fonds faits par l'École et par le personnel, soit au Groupe universitaire, soit aux autres Œuvres de secours, s'élèvent maintenant à plus de 2.000 francs.

CONCLUSION

Telle est, sommairement résumée, l'histoire de la guerre, en ce qui concerne l'Université dans le département de l'Yonne. Certes, le départ d'environ quatre cents instituteurs et professeurs, constituant la partie la plus jeune et la plus active du personnel masculin, n'a pas été sans porter une perturbation profonde dans la marche du service. L'École, certes, a souffert, au début surtout. Mais l'organisme est plein de vitalité et de vigueur. Il a pansé de lui-même ses blessures. Il s'est adapté aux circonstances. Un personnel nouveau, plein d'inexpérience sans doute, mais plein aussi d'ardeur et de dévouement, s'est peu à peu formé, et nombreux sont les témoignages de satisfaction donnés par les populations et les

Municipalités à de jeunes intérimaires qui ont su, à force de volonté et d'intelligence, même comme secrétaires de mairie, se mettre à hauteur de la tâche si difficile qui leur était demandée. Il y a dans l'effort immense tenté par ceux qui ne peuvent combattre au front, pour mettre en pleine valeur les forces et les ressources du pays, une part importante à faire aux membres de l'Enseignement, et il sera bien permis à celui qui, depuis deux ans, est le témoin de leurs efforts, d'affirmer qu'ils ont bien mérité de l'Université et de la Patrie.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

LES

SERVICES GÉNÉRAUX

de l'Assistance publique

THE
SIRYALTES GENERAL
OF THE

Inspection de l'Assistance publique

De la grande famille scolaire, des éducateurs de nos fils et de nos filles, je passerai sans transition à la masse navrante, mais combien intéressante, de tous les déshérités, les vaincus de la vie, jeunes comme vieux, qui ressortissent de l'Assistance publique.

La sagesse d'administration particulièrement observée par les Pouvoirs publics à l'égard de tous ces humbles n'a pas failli, malgré la rigueur des événements. Ils nous ont été chers parce que malheureux. Aussi tout l'effort des divers chefs des services d'assistance générale, d'hospitalisation, de refuge des tout petits s'est employé à maintenir intégralement ce qui existait avant la guerre. Il leur a fallu, pour y parvenir, beaucoup de peine, d'ingéniosité et de dévouement.

RÉPERCUSSION DE LA GUERRE AU POINT DE VUE DU PERSONNEL

Dès le début de la mobilisation, cinq employés (y compris le commis d'inspection, fonctionnaire de l'Etat) sur six, furent appelés aux armées. Ce fait produisit un trouble profond dans les bureaux, et il devenait matériellement impossible au personnel restant, réduit à trois unités, d'assumer la trop lourde charge qui lui incombait. A la suite de multiples démarches, le chef du bureau, mobilisé comme R. A. T., obtint, après quatre mois d'incorporation, un sursis d'appel qui lui permit de reprendre ses fonctions. Vers la même époque, en novembre 1914, un employé temporaire fut adjoint au service.

Dès lors, la situation des bureaux devint un peu meilleure, mais elle restait encore extrêmement difficile, puisque la moitié du personnel était toujours sous les drapeaux, et que l'employé temporaire, qui n'avait aucune notion des affaires administratives, ne pouvait rendre, malgré toute sa bonne volonté, que des services peu appréciables.

Mais, malgré tous les efforts, il fut impossible d'adjoindre à l'Inspection les employés militaires ou civils qui lui étaient indispensables.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES COMPARÉ A LA NORMALE

Il est de toute évidence que les nombreuses difficultés soulevées par la guerre actuelle ont profondément troublé le fonctionnement des services. Mais, si l'Inspection avait eu à sa disposition le nombre d'employés qui lui était absolument nécessaire, il est probable qu'elle aurait pu, en période de guerre et malgré un accroissement répété de travail, traiter les affaires avec à peu près autant de précision et de rapidité qu'en période normale.

Les affaires étudiées ou solutionnées ont augmenté d'une manière très sensible, notamment dans les services suivants :

ENFANTS ASSISTÉS. — L'effectif des enfants de toutes catégories était de : 994 au 31 décembre 1913, 1.032 au 31 décembre 1914, 1.039 au 31 décembre 1915. Cet effectif avait donc augmenté de 45 unités après dix-huit mois de guerre.

Depuis le 1^{er} janvier 1916, l'augmentation est encore plus forte, les admissions ayant été plus nombreuses depuis cette date. Afin de mieux faire ressortir ce fait qui mérite de retenir l'attention, je comparerai le nombre des admissions qui ont eu lieu au cours des six premiers mois de 1914, 1915 et 1916 :

Du 1^{er} janvier au 30 juin 1914, 75 admissions; du 1^{er} janvier au 30 juin 1915, 86 admissions; du 1^{er} janvier au 30 juin

1916, 120 admissions. Ces chiffres indiquent que le nombre des admissions en période de guerre (1^{er} semestre 1916) a été à peu près deux fois plus fort qu'en période de paix (1^{er} semestre 1914).

Dès le début des hostilités, l'augmentation constatée avait été provoquée par un certain nombre d'admissions d'enfants « en dépôt » (admissions provisoires). Mais, depuis le 1^{er} janvier 1916, de nombreux abandons (admissions définitives) se sont produits, et il est probable que ce mouvement s'accroîtra encore.

ENFANTS SECOURUS. — La comparaison pour ce service ne portera que sur les années 1914 et 1915 et le premier semestre 1916, l'application de l'Assistance aux familles nombreuses (1^{er} janvier 1914) ayant, depuis cette époque, sensiblement modifié le nombre des secours.

L'effectif des enfants secourus était de 254 (dont 13 légitimes et 241 naturels) au 31 décembre 1914; 323 (dont 24 légitimes et 299 naturels) au 31 décembre 1915; soit une augmentation de 69.

Mais, en comparant les admissions des six premiers mois : 193 du 1^{er} au 30 juin 1914; 222 du 1^{er} au 30 juin 1915; 234 du 1^{er} au 30 juin 1916, on constate que la différence en plus est de 41 entre la période de paix et celle de guerre. On peut donc avoir la presque certitude que le nombre des enfants secourus aura augmenté de cent unités, au moins, au cours de la présente année.

Je dirai même que ce chiffre sera probablement dépassé, en raison de misères plus grandes et plus nombreuses créées par les événements actuels. En effet, si le nombre des enfants menacés d'abandon et se trouvant dans les conditions prévues par la loi du 27 juin 1904 pour être admis au bénéfice des secours temporaires a augmenté sensiblement depuis le début des hostilités, il est de toute évidence qu'il sera encore plus important, lorsque ces dernières seront terminées.

Enfin, les effectifs des services de l'Assistance aux familles nombreuses et de l'Assistance aux femmes en couches sont

également en augmentation. Mais ici, même en tenant compte d'un assez grand nombre d'assistés admis du fait de la guerre, la situation ne paraît pas anormale.

Les deux lois régissant ces services étant d'application toute récente (1^{er} janvier 1914), leurs effets ne pourront être connus d'une manière à peu près précise que d'ici quelques années. Il n'en est pas moins vrai que les affaires traitées et solutionnées ont été plus nombreuses qu'en période de paix.

Pour les autres services, les affaires ont eu plutôt une tendance à diminuer, mais il est certain que cette diminution n'est que momentanée, parce qu'elle n'est que le fait d'un cas de force majeure.

AFFAIRES NOUVELLES PROVOQUÉES PAR LA PROLONGATION DE LA GUERRE

Outre les affaires nombreuses et compliquées provoquées par un plus grand nombre d'admissions d'enfants assistés de toutes catégories, d'enfants secourus et d'assistés en vertu des lois du 14 juillet 1913 (Assistance aux familles nombreuses) et des 7 juin et 30 juillet 1913 (Assistance aux femmes en couches), je signalerai :

1° Les envois mensuels de fonds aux pupilles de l'Yonne présents sous les drapeaux (10 fr. par mois à chacun d'eux);

2° Admissions d'enfants des départements étrangers recueillis par l'Yonne. En période de paix, le nombre de ces admissions était insignifiant, mais, depuis la déclaration de guerre, il est devenu très important;

3° Placement dans l'Yonne de pupilles de la Marne. Une partie de la Marne étant envahie, l'Inspecteur de l'Assistance publique de ce département éprouve des difficultés pour le placement de ses pupilles. En vertu d'un accord intervenu entre M. le Préfet de la Marne et moi, je dois procurer à des enfants de naissance de ce département des placements dans l'Yonne. Un premier convoi est déjà arrivé, d'autres sont annoncés;

4° Enfin, des instructions ministérielles ont désigné l'Inspecteur de l'Assistance publique pour toucher et employer, au mieux des intéressés, les allocations et majorations militaires (loi du 5 août 1914) que des femmes de mobilisés dilapidaient.

SITUATION ACTUELLE DES SERVICES

Les renseignements contenus dans les paragraphes précédents démontrent que la situation actuelle des services est la suivante :

1° Au point de vue administratif, les services fonctionnent à peu près normalement, mais dans leurs grandes lignes seulement. Les nombreuses questions de détail restant en suspens ne pourront être mises au point qu'au moment où les employés mobilisés pourront reprendre leur service;

2° Au point de vue économique et social, les services donnent satisfaction puisque, malgré certains retards dus aux difficultés de l'heure présente, le mandatement des pensions, allocations, indemnités, etc., la correspondance, la comptabilité, en un mot, toutes les affaires urgentes qui en découlent, ont été assurées au mieux du possible.

Ces résultats, qui, en période de paix, seraient insuffisants, paraîtront, j'en suis certain, très appréciables en période de guerre. Aussi, j'éprouve une certaine satisfaction à signaler qu'ils n'ont été obtenus que grâce au travail soutenu et au dévouement de tout le personnel restant.

Dès le début de la mobilisation, et en dehors du personnel, dont j'ai déjà parlé, plus des deux tiers des médecins-inspecteurs furent mobilisés. Il s'ensuivit que le service médical des enfants assistés (soins et surveillance), des enfants secourus (surveillance), de la Protection du premier âge (surveillance) et des Consultations de nourrissons, fut désorganisé parce que, faute de praticiens, il devenait impossible de le faire assurer d'une manière normale.

Une autre conséquence de la mobilisation, que je considère comme très importante, fut de priver l'agriculture, déjà si

éprouvée, de nombreux domestiques qui, dans l'Yonne, étaient surtout recrutés parmi les pupilles de l'Assistance publique. Pour démontrer toute l'étendue de cette conséquence, il me suffira d'indiquer que près de cent pupilles du département, qui étaient employés aux travaux agricoles, sont actuellement aux armées. C'est là un vide profond dont les cultivateurs de l'Yonne subissent de plus en plus les malheureux effets.

Enfin, la cherté toujours plus accentuée de la vie a une répercussion sur tous les services d'assistance, et il est certain que la recrudescence d'admissions que j'ai signalée n'a pas d'autres causes. Il y a donc lieu de craindre que si cette situation ne s'améliore pas bientôt, on se trouvera dans la nécessité d'augmenter les crédits actuellement en vigueur.

PÉRIODES DIFFICILES

La situation que je viens de dépeindre démontre que, depuis la déclaration de guerre, l'Inspection n'a trouvé que des périodes difficiles. Mais, celle que j'ai toujours considérée comme la plus angoissante, fut celle de septembre 1914, où nous eûmes à envisager l'évacuation des enfants. A ce moment, toutes les mesures furent rapidement prises, mais on se demande encore, avec une cruelle anxiété, ce qui serait advenu si cette éventualité s'était produite. Heureusement, ce cauchemar fut vite dissipé, et nous n'avions plus qu'à parer à des difficultés que je qualifierai d'ordre secondaire, comparées à celle que je viens de signaler.

INITIATIVES PRISES

La situation dans laquelle se trouve l'Inspection, depuis deux ans bientôt, ne permettait pas de prendre de nombreuses initiatives, puisque, faute de moyens, elle éprouvait les plus grandes difficultés à faire face aux nécessités des services. Cependant, nous ne restions pas inactifs.

En ce qui concerne le service médical (question de première nécessité), il fut fait appel aux rares médecins non

mobilisés, leur demandant d'assurer les services, pour les cas urgents seulement, dans les circonscriptions de leurs confrères appelés aux armées. Je suis heureux de constater ici que tous, sans exception, se sont mis entièrement à la disposition de l'Administration

D'autre part, je m'attachai à procurer une aide morale et matérielle aux pupilles de l'Yonne appelés à combattre l'ennemi. Dans ce but, tous reçurent des lettres d'encouragement. Le Conseil général, consulté sur le vote d'un crédit qui permettrait d'envoyer mensuellement des fonds à nos vaillants défenseurs, accepta, à l'unanimité, cette bienveillante proposition, et décida de faire parvenir à chaque pupille-soldat une somme de 10 francs par mois.

Les envois sont faits régulièrement, et les nombreuses lettres de remerciements qui nous parviennent témoignent de toute la reconnaissance des pupilles, qui ont été très touchés par cette marque de paternelle sympathie. Enfin, nos pupilles soldats ont été signalés aux diverses œuvres et personnes qui s'intéressent à leur sort.

De plus, pour donner une preuve aux Enfants assistés qu'ils ne sont pas oubliés, M. l'Inspecteur départemental visite, aussi souvent que cela lui est possible, et lorsqu'il en est avisé, ceux d'entre eux qui sont admis dans les divers hôpitaux de blessés d'Auxerre. Ces visites sont réconfortantes pour les intéressés, et elles permettent de signaler aux inspecteurs des autres départements ceux de leurs pupilles qui ont été hospitalisés, soit pour blessures, soit pour maladies.

Etablissement d'Assistance

Au moment de la déclaration de guerre, l'Etablissement départemental d'assistance comprenait 228 hospitalisés, dont

124 hommes et 104 femmes, avec 21 employés. Les vieillards, bien soignés, parfois même gâtés un peu, ne manquaient de rien et se montraient très satisfaits.

Une économie stricte a toujours présidé à la tenue de l'Etablissement. Les produits du jardin, qui prennent maintenant une large place dans l'approvisionnement de la maison, sont consommés à point. Rien même n'est perdu, puisque les reliefs des cuisines sont employés à la nourriture des porcs.

A l'Etablissement départemental, comme dans tous les organismes similaires, la guerre a eu de fâcheuses et coûteuses répercussions.

a) Le médecin-chef de l'Etablissement, l'économe, le jardinier-chef, le buandier-chef et un surveillant-infirmier ont été mobilisés.

b) Grâce à un remaniement des services, et avec l'aide de quelques vieillards encore valides, nous avons seulement remplacé le médecin et l'infirmier.

Le directeur et le concierge se sont partagés les travaux de l'Economat (écritures, dépenses, etc.). Un surveillant a pris, en plus de son service, la direction du jardin et de la buanderie.

Par ces moyens, le fonctionnement des services, grâce à la vigilance de ceux qui en ont été chargés, a été assuré d'une façon aussi régulière et satisfaisante que possible.

c) La guerre ayant retardé la réalisation de questions préalablement solutionnées, la réfection de la buanderie, votée par le Conseil général en avril 1914, n'a encore reçu aucun commencement d'exécution. Il en est de même de l'établissement d'un égout destiné à débarrasser l'Etablissement de ses eaux résiduaires, de la couverture de certaines galeries, de la réfection des peintures, de la réparation des dortoirs. Avec le temps, le mal s'aggrave, le département sera dans l'obligation de s'imposer de lourdes charges pour remettre l'Etablissement dans un état satisfaisant de propreté et d'hygiène.

d) La prolongation de la guerre a eu de fâcheuses conséquences sur la vie matérielle de l'Établissement. Le prix des denrées de toutes sortes, sans cesse croissant, nous a mis dans l'obligation de rechercher les moyens de réaliser quelques économies. C'est ainsi que le café au lait du dimanche a été supprimé; le vin, d'un prix inabordable, remplacé en partie par du cidre; un repas gras, hebdomadairement remplacé par un repas maigre.

Les hospitalisés, comprenant la gravité de la situation et ayant conscience des sacrifices consentis pour eux par la Société, ont accueilli ces quelques modifications de régime sans maugréer. Toutefois, malgré les économies réalisées, malgré un emploi plus judicieux de tout ce qui touche à la vie matérielle, et quoique le nombre des assistés soit, à quelques unités près, le même qu'en 1913, les budgets ont grossi chaque année. Alors que celui de 1913 ne s'élevait qu'à 141.316 fr., nous allons voir celui de 1917 dépasser 182.000 francs.

Depuis la guerre, les admissions à l'Établissement sont moins fréquentes. Les familles gardent leurs vieillards, les femmes surtout, tant que cela leur est possible, c'est-à-dire tant qu'ils peuvent, en ces temps durs et difficiles, rendre les plus petits services, soit à garder les jeunes enfants ou à préparer les repas.

De plus, les communes, surchargées de frais de toutes sortes, hésitent à se créer de nouvelles charges en opérant de nouveaux placements. Il en résulte que les hospitalisés nous arrivent de plus en plus fatigués et invalides.

Nous disposons de 24 lits de femmes pour 2 d'hommes.

Orphelinat laïque

Les prévisions budgétaires concernant cet établissement, pour 1914, étaient, en recettes et en dépenses, de 176.180 fr. Le

département participait, à titre de fonds de concours, pour une somme de 58.968 fr. Les diverses fournitures nécessaires avaient fait l'objet d'adjudications ou de marchés, et les livraisons se faisaient très régulièrement et très aisément. La déclaration de guerre est venue tout bouleverser en quelques jours.

PERSONNEL

Dès le 2 août 1914, l'Econome et le Médecin ont été mobilisés. Dans le cours de la semaine qui suivit, les quatre surveillants des garçons (le cinquième, démissionnaire depuis peu, n'avait pu encore être remplacé), ont été appelés également. Puis vint le tour du buandier et, quelque temps après, celui du jardinier qui, en hiver, est chargé du service de la marche et de l'entretien des calorifères.

Grâce à la grande obligeance de M. le Directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, qui a bien voulu mettre quelques élèves-maîtres à ma disposition, il a été possible de faire face, tant bien que mal, aux premiers besoins. Malgré le grand désarroi, le service, en général, n'a pas eu trop à souffrir de ce nouvel état de choses.

Mais il s'agissait de jeunes gens des classes 1914 et 1915 et l'Orphelinat n'a pu profiter de leur aide efficace que pendant quelques semaines. Au moment où ils auraient pu rendre de réels services, ils ont été mobilisés à leur tour. Il a fallu faire appel à des élèves des classes 1916 et 1917, puis à des réfugiés. C'est ainsi que, d'août 1914 à aujourd'hui, dix-sept surveillants se sont succédé, au grand détriment de la bonne marche du service.

D'autre part, le nombre des admissions s'est notablement accru, car certains pères de famille se sont vus dans l'obligation de confier leurs enfants à l'Orphelinat, avant de partir au front. Puis, des familles de réfugiés ont demandé le placement de leurs enfants. Aussi l'Administration s'est-elle trouvée, à un moment, dans l'impossibilité de donner satisfaction même à des demandes urgentes. Dans quelques services, des

femmes ont dû suppléer les surveillants manquants et les dépenses ont été accrues de ce chef.

GESTION FINANCIÈRE

Les dépenses prévues pour 1915 ont dépassé les prévisions de l'année précédente de près de 39.000 francs, et celles de 1916, en raison de la marche ascendante et continue du prix des denrées, seront encore supérieures à celles de 1915.

La plus stricte économie, cependant, a été appliquée sous le contrôle d'une Commission spéciale, et tout ce dont il a été possible de se passer a été supprimé, en ce qui concerne, soit l'alimentation, soit l'habillement des enfants, soit les frais généraux de toutes sortes. Le vin a été, en grande partie, remplacé par du cidre.

Aujourd'hui, les réserves sont épuisées : marchandises et matériel commencent à faire défaut, notamment en ce qui touche la lingerie et la literie qu'il faudra compléter et renouveler après la guerre.

Aux grosses difficultés surgies dès le début, il faut ajouter celles qui concernent spécialement l'approvisionnement général.

Pour 1914, même, certains adjudicataires mobilisés ont dû résilier leurs marchés, et pour 1915 et 1916, nous n'avons, pour ainsi dire, plus trouvé de nouveaux soumissionnaires et de très rares lots ont pu être adjugés seulement. Il a fallu subir les exigences de la situation et des fournisseurs, et il a été parfois très pénible, sinon impossible, de se procurer les choses les plus indispensables.

L'achat des tissus et objets divers nécessaires à la confection des vêtements a été particulièrement difficile.

OBSERVATIONS DIVERSES

Actuellement, les élèves du Lycée de jeunes filles, privées de leurs locaux habituels, viennent répéter leurs exercices de

gymnastique dans une partie de l'Orphelinat qui a pu, sans trop de gêne, être mise à leur disposition.

Enfin, la population scolaire de la ville d'Auxerre s'étant considérablement accrue, le projet est formé d'installer, à l'Orphelinat, à titre provisoire, une salle de classe où une quarantaine de nos pupilles, fréquentant actuellement les écoles communales, recevraient les leçons d'une institutrice qui serait administrativement rattachée à l'École du quartier de Paris.

Nous avons connu des instants vraiment critiques. Nous avons été, plusieurs fois, menacés par l'autorité militaire de voir nos locaux réquisitionnés pour installer, d'abord un hôpital militaire, puis des cantonnements de troupes. Des travaux d'aménagement ont même été commencés à cet effet par le génie militaire.

Mais la période la plus angoissante a été celle, courte il est vrai, pendant laquelle l'ennemi menaçant Paris, il a fallu envisager l'éventualité de fuir avec plus de 250 enfants dont la plus grande partie en bas âge.

Asile d'Aliénés d'Auxerre

SITUATION DU SERVICE AU MOMENT DE LA MOBILISATION

Au moment de la mobilisation générale, les cadres de l'Asile public d'aliénés d'Auxerre étaient au complet. La situation de l'Etablissement n'était pas mauvaise : les budgets primitif et supplémentaire de 1914 laissaient un excédent de recettes disponible de 58.507 fr. 76. Mais cet excédent constituait un fonds de roulement notablement inférieur à celui

des années précédentes et inférieur à ce qu'il aurait dû être pour que pût être largement assuré le fonctionnement normal de l'Asile.

Cette diminution du fonds de roulement tenait : aux travaux effectués pendant le cours des exercices précédents (buanderie, bains de la section des hommes et bains de la section des femmes); à une diminution du nombre des malades entretenus; à un prix de journée supérieur, payé par les départements étrangers; à la diminution du nombre des pensionnaires de première et de troisième classes. Elle tenait, aussi et surtout, au renchérissement croissant du prix de la vie, particulièrement en ce qui concerne les denrées alimentaires et le chauffage, renchérissement dont rien ne permettait de prévoir la fin.

Par surcroît, il y avait encore beaucoup à faire, non seulement pour doter l'Asile de perfectionnements qui, assurément, pouvaient attendre, mais encore pour le mettre en règle avec les prescriptions impérieuses de la loi sur la protection de la santé publique. En effet, l'évacuation des matières usées s'y fait encore par des moyens de fortune, et le Service d'hygiène de la ville d'Auxerre allait mettre l'Administration en demeure de se conformer, enfin, aux prescriptions légales. Un projet, précédemment étudié dans ce sens, faisait prévoir une dépense d'environ 100.000 francs, à laquelle les ressources propres de l'Asile ne permettaient pas de faire face. Et c'est dans ce but qu'il avait été proposé de demander, au Conseil général, une augmentation du prix de journée des malades indigents du département de l'Yonne, qui, en passant de 1 fr. 15 à 1 fr. 25, aurait permis de gager un emprunt.

Enfin, le personnel de surveillance demandait encore des améliorations de situation, auxquelles les revenus de l'Établissement ne permettaient pas de donner satisfaction.

La situation de l'Asile n'était donc pas inquiétante, mais elle tendait, néanmoins, à devenir critique à brève échéance, si le département ne s'imposait pas les sacrifices nécessaires,



La mobilisation d'août 1914 allait retarder la solution de toutes les questions à l'étude, non pas que leur intérêt diminuât, mais parce que cet intérêt, un peu particulier, devait céder le pas à ceux du pays.

RÉPERCUSSION DE LA GUERRE SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

L'Asile n'avait pas à assumer, en temps de mobilisation, un rôle militaire autre que celui que lui imposaient les obligations d'un traité, passé depuis de longues années avec l'Administration de la Guerre, pour le traitement, en tout temps, des militaires devenus aliénés dans les garnisons de la région. Par conséquent, en principe, la guerre ne pouvait affecter l'Asile que dans son personnel mobilisable et dans les réquisitions, ordinaires ou extraordinaires, auxquelles il pouvait être soumis, comme tout particulier.

PERSONNEL MOBILISÉ. — La mobilisation, à l'Asile d'Auxerre, a revêtu, apparemment comme dans les autres Administrations, les caractères d'une mobilisation échelonnée; à cause de l'appel, seulement successif, des diverses séries de classes; à cause, à partir d'une certaine époque, d'une révision plus sévère des réformés et des classements dans les services auxiliaires. Mais, déjà, à la fin de juillet 1914, avant la rupture des relations diplomatiques, des ordres individuels de rappel sous les drapeaux avaient été lancés.

L'Asile perdait ainsi : d'abord, son chauffeur-mécanicien, convoqué à Fontainebleau pour la ferrure des chevaux des trains du 5^e corps d'armée; puis, le 1^{er} août, il perdait son économe, qu'appelait son service de sergent de la garde des voies et communications. Le médecin-directeur, mobilisé le second jour, m'avisait de son départ. Et comme il avait été fait pour les services économiques, il me priait de vouloir bien déléguer les fonctions administratives et médicales au médecin-adjoint.

Le personnel des surveillants fut mobilisé au début et peu

à peu, comme nous le disions plus haut, dans la proportion de 42 p. 100. Cette proportion put varier dans la suite, parce que certains de ces mobilisés furent renvoyés comme inaptes et parce que, d'autre part, un certain nombre de ceux qui avaient été réformés avant la guerre, furent ultérieurement incorporés. Malgré toutes ces fluctuations, l'établissement n'eut pas trop à souffrir de ce chef, car les départs furent échelonnés suivant les ordres de mobilisation. L'on put ainsi pourvoir, peu à peu, aux remplacements, sans que jamais des vides gênants se fussent produits.

NOUVEAU PERSONNEL. — Le remplacement des surveillants partis a été assez facile, quoiqu'improvisé. La fermeture complète de presque tous les établissements industriels, au début de la mobilisation, a permis à l'Asile de pourvoir aux vacances en puisant dans le stock, parmi les ouvriers en chômage, les employés congédiés. Plus tard, on a utilisé les réfugiés français ou belges qui affluèrent dans la région dès le début de la retraite de la Marne et qui, en raison de leur âge ou de leur état de santé, n'avaient pas été ou n'étaient pas réclamés par l'autorité militaire.

Les candidatures ont été suffisamment nombreuses pour que l'on ait pu opérer une sélection de fortune et obtenir, à l'heure actuelle, un ensemble qui n'est, en aucune façon, inférieur à celui du temps de paix.

Cependant, la situation de l'Asile se modifiait rapidement. L'exemple tiré de la guerre russo-japonaise, au cours de laquelle les cas d'aliénation mentale furent particulièrement nombreux, au point de faire considérer que la guerre est une cause importante d'augmentation du nombre d'aliénés, n'avait pas été perdu. Dès le 19 août 1914, le Ministère de l'Intérieur prenait ses mesures, et demandait à l'Asile combien il pourrait recevoir de militaires aliénés et à quelles conditions. Le chiffre des places disponibles fut fixé à 120, grâce à l'aménagement de la chapelle, qui ne fut, d'ailleurs, jamais utilisée. En quelques semaines, l'Asile recevait ainsi une quarantaine de ces malades, aux conditions prévues par

le dernier traité passé en 1904. Depuis lors, l'Asile continue de recevoir des militaires aliénés. Mais le nombre de ceux-ci tend à décroître, et les entrées semblent, désormais, devoir se limiter aux cas observés dans les seules formations militaires du département de l'Yonne.

L'existence de ce nouveau contingent a conduit la direction de l'Asile à demander à l'autorité militaire de coopérer à une surveillance que le rappel de tous les éléments disponibles rendait difficile à assurer. Le 10 juin 1915, le Directeur du Service de santé de la 5^e région mettait à la disposition de l'Asile sept auxiliaires de la 5^e section d'infirmiers militaires. A la suite d'une nouvelle demande de coopération, ce service décida qu'un des médecins militaires attachés à l'hospice mixte d'Auxerre devrait participer au service des militaires aliénés internés à l'Asile. Le médecin aide-major chargé de cette participation, après avoir rempli pendant quelques mois les fonctions d'interne, a fini par espacer tellement son concours, que celui-ci est devenu absolument illusoire; le 8 juin 1916, le médecin-chef de l'Asile a rendu compte au médecin-chef de la place d'Auxerre qu'il n'avait plus besoin de cet aide. Cet élément militaire a ainsi disparu.

Enfin, le 6 septembre 1914, au moment où la retraite de la Marne atteignait son *fastigium*, où Paris étant menacé, des mesures urgentes étaient prises pour mettre en état de défense son camp retranché, les Asiles de la Seine, au moins ceux qui étaient situés à l'est de la capitale, durent être évacués. L'Asile d'Auxerre fut alors désigné pour recevoir, d'urgence, un convoi de 59 malades femmes provenant de l'Asile de Ville-Evrard. L'arrivée de ce contingent imprévu fit naître un certain nombre de difficultés.

On ne crut pas devoir affecter à ces malades les places réservées aux militaires, dont le nombre était alors et resta toujours trois fois moins considérable que celui de 120 qui avait été primitivement prévu. On arriva à en caser 22 dans la section ordinaire des femmes et, pour les 37 autres,

la ville d'Auxerre voulut bien mettre à la disposition de l'Asile un de ses locaux vacants, l'École municipale de musique, située 25, rue Haute-Perrière. Un quartier annexe fut donc aménagé là, qui reçut le nom de quartier provisoire ou quartier P. Les malades, accompagnés d'un personnel suffisant, évacués, lui aussi, de l'Asile de Ville-Evrard, furent d'abord nourries à forfait par un restaurateur du voisinage; puis, par raison d'économie, une cuisine fut installée au quartier P, et ce dernier finit par fonctionner comme une annexe normale de l'Asile.

Cette situation d'une telle annexe, placée ainsi en dehors de toute surveillance, loin de l'Asile, ne dura heureusement pas. Le département de la Seine trouva un asile où des conditions pécuniaires meilleures lui furent faites, et, le 1^{er} décembre 1915, les malades de Ville-Evrard furent évacués sur l'Asile public de la Nièvre, à la Charité-sur-Loire.

Cependant, les mesures prises au début pour atténuer les effets de la mobilisation de certains membres du personnel finissaient par se montrer insuffisantes. Il convenait de chercher à stabiliser un peu, en les révisant, les mesures provisoires. A partir du 1^{er} janvier 1916, les fonctions d'économe sont confiées au premier commis d'économat. Mais ce dernier, très fatigué, et que son état de santé obligeait déjà, en août 1914, à demander la liquidation de sa pension de retraite, ne put assumer longtemps ces fonctions. Sur mes demandes instantes, l'autorité militaire voulut bien mettre en sursis d'appel l'économe titulaire, qui reprenait ses fonctions le 12 avril 1916.

D'autre part, la réunion des fonctions d'aide-comptable et de dépendier présentait des inconvénients au point de vue de la régularité du service. Aussi, le 1^{er} janvier 1916, un citoyen belge, réfugié, était délégué dans les fonctions de dépendier.

Enfin, comme suite à mes démarches au Ministère de l'Intérieur, M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la guerre pour le Service de santé affectait le médecin-directeur titulaire

comme médecin-chef de l'Asile d'aliénés, considéré désormais, pour ses salles militaires, comme une annexe de l'Hôpital temporaire 14. Le directeur titulaire reprenait ses fonctions le 28 mai 1916.

Il advient donc qu'en août 1916, après deux ans de guerre, le personnel de l'Asile se retrouve presque au complet. Dans le cadre des fonctionnaires, il ne manque plus que le dépen-sier. Seuls, les surveillants, les préposés et les ouvriers ont subi le sort commun.

COMPARAISON DU SERVICE PAR RAPPORT A LA NORMALE

La guerre n'a réellement eu d'influence que sur le fonctionnement économique de l'Asile.

La première gêne s'est fait sentir sur les moyens de transport. En effet, dès le premier jour de la mobilisation, un certain nombre de chevaux et de voitures de l'établissement ont été réquisitionnés temporairement. Puis, le 5 août, tous les chevaux de l'Asile ont été achetés, par voie de réquisition, par l'autorité militaire. Les attelages de l'Asile se sont donc trouvés réduits à un âne pour assurer tous les transports et les travaux de culture. Il a fallu louer des chevaux. Heureusement, un réfugié belge a accepté de remplir les fonctions de cocher et de prêter ses deux chevaux, moyennant une rétribution pour lui et la nourriture pour ses bêtes. Mais il a dû vendre l'une d'elles, de telle sorte que, à l'heure actuelle, l'Asile dispose, pour ses transports, d'un cheval et d'un âne. Pour les travaux de culture à la Colonie agricole du Verger, il doit louer des chevaux à un réfugié habitant Perrigny.

Au moment de la mobilisation, l'Asile était lié avec ses fournisseurs, soit par des adjudications régulières, datant de décembre 1913, soit par des marchés de gré à gré, devant prendre fin le 31 décembre 1914.

Déjà, bien avant l'apparition du décret de mobilisation,

un de ces adjudicataires, et non des moindres, s'efforçait, par des moyens détournés, de se faire régler des fournitures qui n'étaient, cependant, régulièrement payables que fin septembre. Il paraissait mettre en doute la solvabilité de l'établissement. C'est là un fait qui est resté isolé.

Les difficultés les plus grandes qui soient survenues concernent la fourniture du pain. L'Asile avait trois fournisseurs, un pour le pain blanc, deux pour le pain bis. Ces deux derniers firent, les premiers, défaut : l'un était mobilisé, l'autre avait une réserve insuffisante de farine qui fût rapidement épuisée et qu'il ne put renouveler, tous les stocks étant retenus pour l'armée. Cette fourniture ne put donc pas être continuée. Mais, comme l'adjudicataire de pain blanc avait des réserves suffisantes, il put assurer la fourniture complète, moyennant la réduction de moitié de la ration de pain des malades et moyennant la mise à sa disposition d'un surveillant, ancien boulanger, pour remplacer son personnel mobilisé. Cette circonstance permit à l'Asile de chercher les moyens de remédier à cette situation. En effet, mis au courant de l'incident, nous avons fait des démarches auprès de l'autorité militaire, qui consentit à faire délivrer les quantités de pain normalement nécessaires, par la Station-Magasin d'Auxerre.

Ce sont là les seules difficultés économiques, vraiment sérieuses, auxquelles l'Asile se soit trouvé en butte dès le début de la guerre.

Mais les adjudications générales pour 1915 se sont ressenties de la situation. Il y eut d'abord une majoration considérable des prix des années précédentes. Puis, sur 31 lots, 11 seulement réunirent des soumissionnaires. La situation pouvait devenir gênante, particulièrement pour le pain. Mais, l'Intendance militaire continua, pendant un certain temps, à assurer la fourniture de pain bis, et le pain blanc fut acheté dans le commerce. A partir du 1^{er} août 1915, l'Intendance fit défaut, et le pain est désormais fourni par un boulanger qui s'est engagé à alimenter les établissements

départementaux moyennant un prix raisonnable, mais susceptible de variations, suivant l'état du marché.

Pour les lots d'adjudication qui n'avaient pas trouvé de soumissionnaires, on recourut à des achats amiables.

Enfin, les houillères du Nord d'où l'Asile tirait son combustible, étant devenues improductives du fait de la guerre, on dut faire appel aux produits des houillères du Centre de la France.

La conséquence la plus importante de cet état de choses fut l'énorme augmentation des prix unitaires, et des perturbations gênantes dans l'équilibre budgétaire de l'établissement. Pour parer à des augmentations de dépenses auxquelles l'Asile ne pouvait que difficilement faire face, des modifications restrictives durent être apportées dans le régime alimentaire des malades : diminution du nombre de repas de viande, suppression du pain blanc aux pensionnaires de 3^e classe, remplacement du vin par le cidre, etc.

Cependant, ces difficultés économiques n'étaient pas spéciales à l'Asile. Les autres établissements départementaux, on l'a vu plus haut, en ressentaient les effets. Pour coordonner les efforts, pour éviter toute différence dans ces divers établissements, je fis nommer, le 29 octobre 1915, par la Commission de surveillance de l'Asile, une Sous-Commission de trois membres, dite Commission des économies, chargée d'étudier les modifications qui pourraient être apportées dans le régime des dépenses, sans nuire toutefois à la bonne marche des services.

AUGMENTATION DES AFFAIRES ÉTUDIÉES OU RÉSOLUES

La guerre n'a eu de répercussion que sur le nombre des admissions femmes. Il paraît incontestable que le trouble apporté par la guerre a grandement favorisé l'éclosion de manifestations délirantes, mais, avec ce correctif, que la guerre semble, bien nettement, être incapable de les créer de toutes

pièces et qu'elle n'agit, en définitive, que sur les personnes primitivement tarées et qui n'attendaient que l'occasion de délirer. La guerre elle-même n'a d'ailleurs eu qu'une influence indirecte, en ce sens que le facteur causal a été non pas la guerre proprement dite, mais une ou plusieurs conséquences de la guerre : mort, disparition, captivité d'un proche, longueur de la séparation et inquiétudes, déceptions causées par les permissions, difficultés économiques résultant de la mobilisation du chef de famille ou du soutien, etc.

Le chiffre des admissions hommes, au moins en ce qui concerne la clientèle normale de l'Asile, a considérablement baissé. Le retour des militaires internés, par attribution du domicile de secours, permettra, quand cela sera nécessaire, d'apporter des précisions.

Cette diminution des admissions hommes du département a été compensée : d'abord, par l'attribution d'aliénés militaires à l'Asile d'Auxerre, ensuite par l'entrée de malades résidant temporairement dans l'Yonne pour s'y être réfugiés au moment de l'invasion.

L'Asile, qui comptait 663 malades le 31 juillet 1914, en comptait 658 le 3 juillet 1916. Le maximum de population a été de 758, le 31 décembre 1914; le minimum, de 635, le 31 juin 1916.

Enfin, il convient de noter le nombre des décès qui, depuis le début de la guerre, est resté très au-dessus de la moyenne.

SITUATION ACTUELLE AU POINT DE VUE ADMINISTRATIF, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La lecture des paragraphes précédents montre facilement ce qu'est cette situation, en juillet 1916. Les cadres, administratif et médical, sont définitivement au complet depuis la fin de mai 1916.

Le resserrement des dépenses, l'ajournement de toute amélioration matérielle, l'appoint fourni par l'hospitalisation momentanée des malades de Ville-Evrard, à un prix de journée

d'un taux très élevé, la présence d'aliénés militaires entretenus à la troisième classe de pension, ont permis de relever le fonds de roulement de l'Etablissement.

Le 31 mars 1916, l'excédent de recettes de l'exercice 1915 était de 88.648 fr. 79, dépassant de 30.141 fr. 03 celui de 1914. Mais, les malades de Ville-Evrard sont parties, les aliénés militaires tendent à diminuer de nombre, d'abord en raison de dispositions différentes prises par le Service de santé militaire, ensuite, parce que, après deux ans de guerre, la sélection a fini par se faire; il est donc probable que l'excédent de recettes que nous signalons ne représente, dans l'histoire économique de l'Asile, qu'un moment qui ne se reproduira pas.

Il convient, d'ailleurs, d'observer que certains travaux d'entretien, par exemple la réfection des peintures, ont été laissés de côté, qui ne pourraient pas impunément attendre, si la guerre devait se prolonger encore longtemps.

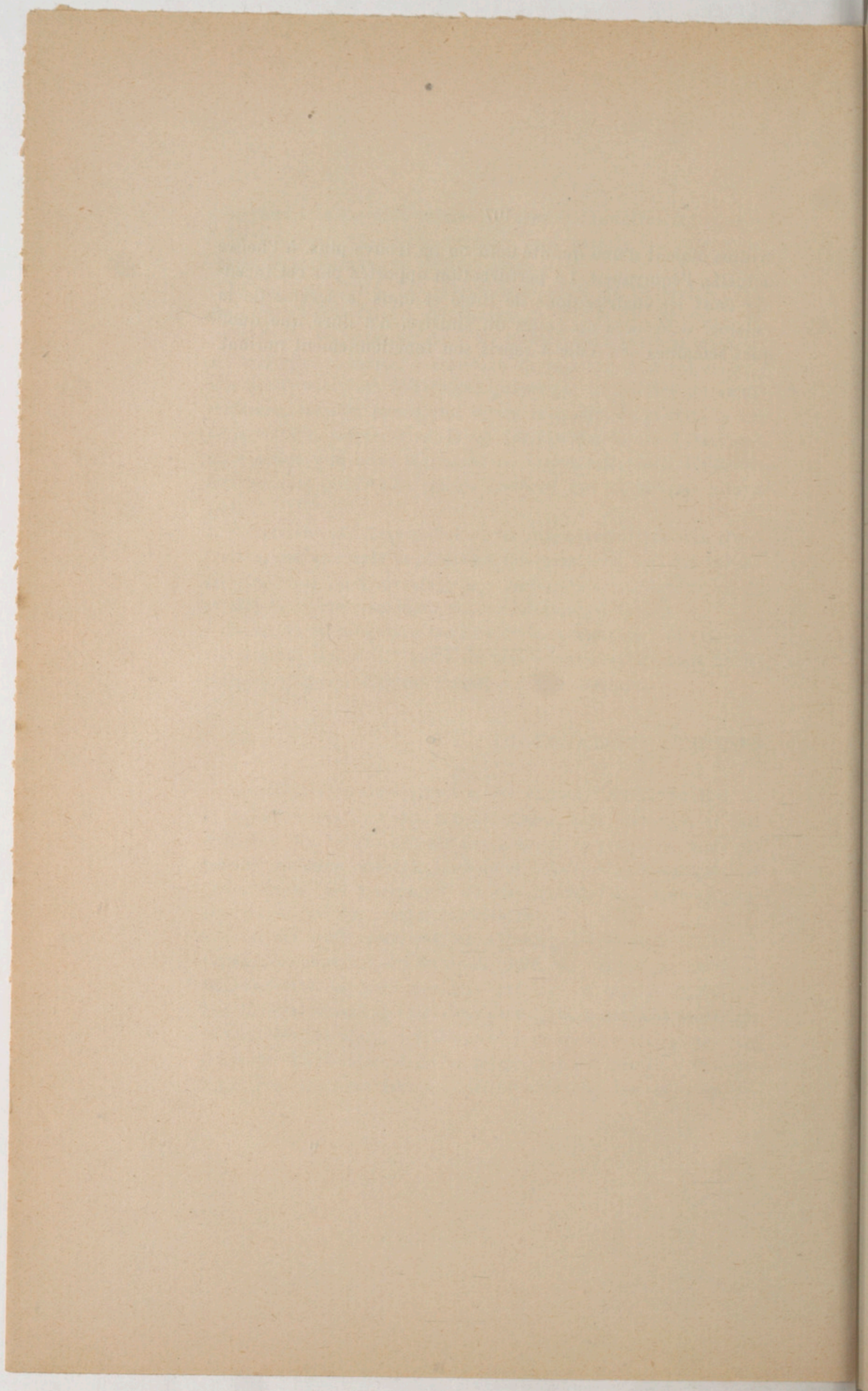
Enfin, la prolongation des hostilités commence à se faire sérieusement sentir à l'égard de nos pensionnaires dont beaucoup sont descendus de classe, par leur famille.

OBSERVATIONS DIVERSES

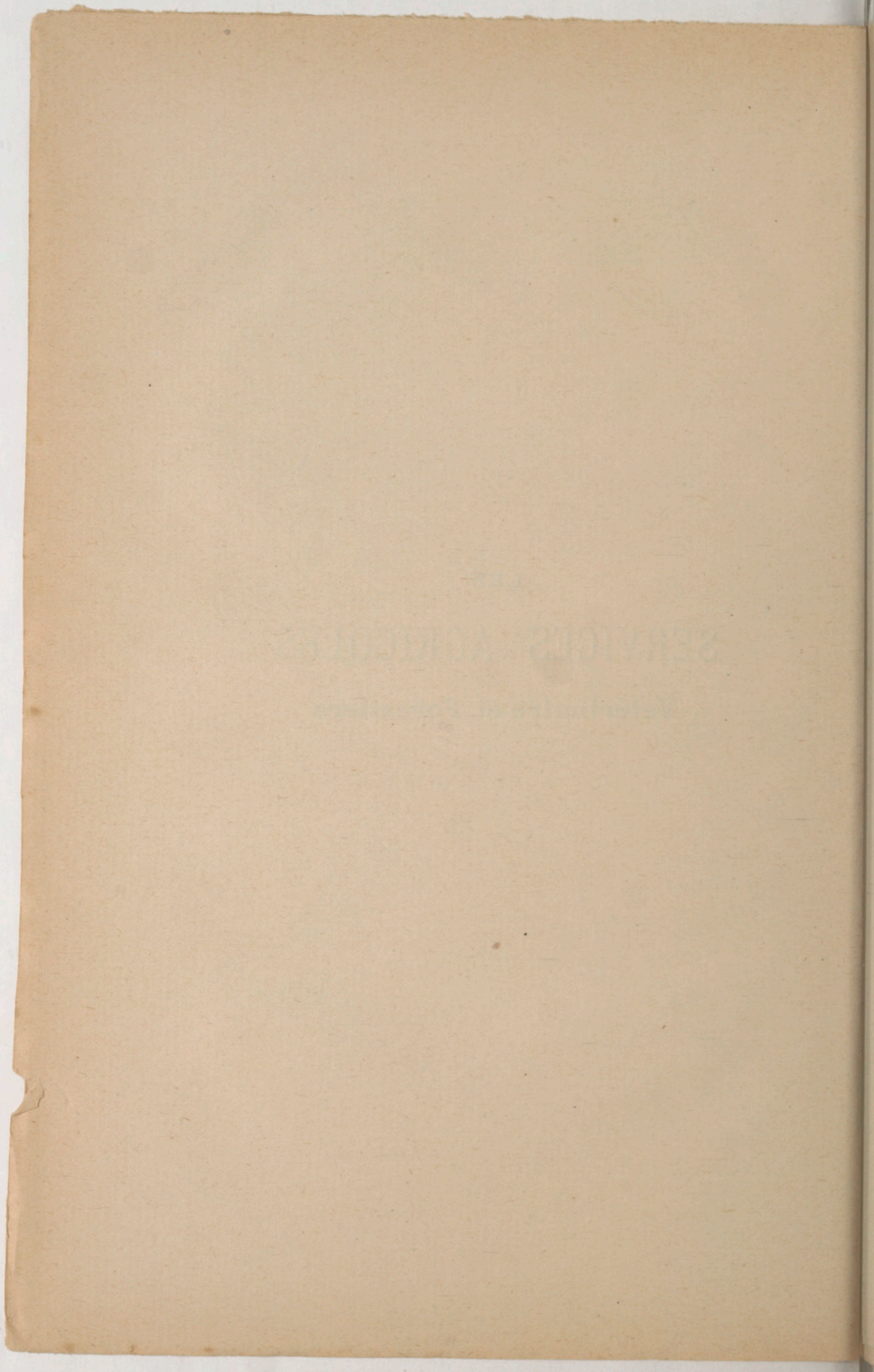
Les difficultés auxquelles a été exposé l'Asile, du fait de la mobilisation, ont été, somme toute, très minimes, et l'on doit dire que toutes ont été favorablement résolues. Nous répétons qu'elles ont été, seulement, d'ordre économique. Le dévouement du personnel de l'économat, son activité, ont permis de les surmonter rapidement.

C'est ici qu'il convient de signaler les ennuis causés à l'Etablissement par un incendie dont les causes, assurément accidentelles, ne sont pas très précises et qui, le 3 décembre 1915, a détruit la lingerie. Les dégâts, purement matériels et peu considérables, relativement à ce qu'ils auraient pu être dans un établissement de ce genre, ont été couverts entièrement par des assurances. Malheureusement, les matières dé-

truites étaient d'une qualité dont on ne trouve plus, à l'heure actuelle, l'équivalent. La perturbation apportée par cet incendie dans les distributions de linge et dans le service de la cuisine, détériorée au cours du sinistre, n'a duré que quelques semaines et l'Asile a repris son fonctionnement normal.



LES
SERVICES AGRICOLES
Vétérinaire et Forestiers



L'Organisation agricole

Avec ce chapitre, j'aborde une des sections capitales de cette rapide étude. Guerre, finances, activité agricole, ces trois branches ne doivent-elles pas synthétiser tout l'effort fourni depuis le déchaînement des hostilités ?

La creusée du sillon ne vaut-elle point celle d'une tranchée ? Les louis d'or sortis de la cachette ancestrale valent-ils moins que le sac de blé ? Le geste du faucheur tranchant l'épi ne vaut-il pas les coups de mitrailleuse bien dirigés qui anéantissent l'ennemi ?

Je vous l'ai dit souvent dans mes multiples visites aux champs, je l'ai redit en tête de ce livre, ô femmes de l'Yonne, vieillards bourguignons attachés à la terre jusqu'au frisson suprême, enfants fiers de vos champs, tous vous avez été magnifiques, admirables !

Si d'intrépides stratèges ont donné aux masses d'armées l'impulsion victorieuse, si les capitalistes ont déversé l'or, les usiniers les munitions et les armes, vous avez, quant à vous, admirablement, sans jamais vous lasser, fourni à nos divisions le pain quotidien.

Vous avez voulu conserver à votre sol fécond la richesse d'antan. Vous avez comblé les gouffres creusés par l'Intendance insatiable. Vous avez soutenu par votre résistance, votre activité puissante, vos maris, vos enfants, vos pères jetés dans un mortel danger.

Vous avez écarté la menace des famines affreuses, horrible fléau qui s'attache aux longues guerres.

Nous avons voulu vous seconder. Mais vous alliez devant

nous, à pas de géants, tous dignes d'entrer dans l'Histoire. Aussi, notre concours n'a pu être que bien modeste. Toute la magnifique tâche que nous aurons à retracer est l'œuvre de nos héroïnes, de nos héros de la terre, à l'effort toujours généreux et vaillant.

Direction des Services agricoles

Le fonctionnement des Services agricoles est assuré, dans l'Yonne, par un Directeur des Services agricoles et cinq professeurs d'agriculture, en résidence aux chefs-lieux d'arrondissement. Le professeur d'agriculture de l'arrondissement d'Auxerre prend le titre d'adjoint à la Direction des Services agricoles.

Les services comprennent :

A) ENSEIGNEMENT NOMADE (conférences agricoles aux adultes). — Chacun des fonctionnaires des Services agricoles établit, avant le 1^{er} août de chaque année, un projet de programme de conférences à donner dans le département ou l'arrondissement pendant l'exercice futur, d'août à fin juillet. Le tableau obligatoire comprend la nomenclature des sujets à traiter, avec programme détaillé, pour permettre à l'administration d'apprécier le caractère de l'enseignement, les localités où seront données les conférences, les dates, etc.

B) ENSEIGNEMENT SÉDENTAIRE à l'École normale d'instituteurs et dans les Etablissements dépendant du Ministère de l'Instruction publique.

C) STATISTIQUE AGRICOLE ET PLAN DÉPARTEMENTAL DE RAVITAILLEMENT DE L'ARMÉE. — Chaque année, les Services agricoles établissent :

Au 1^{er} mars, pour l'année précédente, les existences en

produits végétaux et en animaux (statistique agricole annuelle), d'après les évaluations des Commissions communales de statistique au 1^{er} novembre précédent;

Au 1^{er} mars, l'ensemble des déclarations de stocks *minima* des Commissions communales de statistique. Il est indispensable de préciser que la statistique des stocks minima se rapporte aux existences les moins élevées pendant la période immédiatement antérieure à la récolte précédente. Les chiffres officiels au 1^{er} août 1914, établis dans les communes au 1^{er} novembre 1913, représentaient donc les existences les moins élevées avant la récolte de l'année 1913.

Après le 1^{er} mars, les éléments nécessaires au Comité départemental de ravitaillement pour la préparation du plan départemental de ravitaillement.

Ce service est complété par celui des renseignements mensuels, périodiques et annuels à fournir à l'Office des renseignements agricoles du Ministère de l'Agriculture.

D) INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'AGRICULTURE.
— La loi du 21 août 1912 stipule que les fonctionnaires des Services agricoles sont chargés de l'étude des intérêts économiques et sociaux de l'agriculture. Sous ce titre, il faut comprendre :

L'amélioration de la production végétale par l'extension de l'emploi des engrais et des semences sélectionnées, l'amélioration du machinisme, les améliorations agricoles, le perfectionnement de cultures diverses (orge de brasserie, betteraves, pommes de terre, vigne et cultures arbustives).

Le perfectionnement de la production animale par les Syndicats d'élevage, l'emploi d'aliments concentrés et de résidus industriels, l'amélioration de la production des œufs.

L'action coopérative dans la production, la transformation et la vente des produits agricoles.

L'influence sociale obtenue par le développement des institutions d'enseignement agricole (écoles d'hiver fixes ou ambulantes, écoles de mutilés), la protection de la moyenne et de la petite culture (assurances mutuelles agricoles, cais-

ses de crédit mutuel) et les encouragements à l'agriculture, l'amélioration de l'hygiène rurale.

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

La mobilisation a appelé sous les drapeaux :

Le Directeur des Services agricoles. Ce fonctionnaire avait été nommé attaché de deuxième classe du cadre auxiliaire de l'Intendance à la date du 13 janvier 1913, par mesure spéciale, pour être affecté à la Sous-Intendance territoriale d'Auxerre, et appliquer le plan départemental de ravitaillement préparé dès le temps de paix. Ce fut pour être, dans la pratique, affecté à la Station-Magasin d'Auxerre, et, de là, envoyé au front au 17^e corps d'armée, alors que ses plus jeunes collègues, attachés d'Intendance de la 17^e région, étaient conservés à leurs postes de l'intérieur;

Les professeurs d'agriculture d'Avallon, de Joigny, de Tonnerre;

Evacué pour affection d'origine antérieure à la guerre, déclaré inapte, le Directeur des Services agricoles a été mis hors cadres, comme ses collègues des autres départements l'avaient été en 1914. Le professeur d'agriculture de Joigny, versé dans l'auxiliaire (classe 1889), est rentré dans ses foyers en fin décembre 1915.

Les professeurs d'agriculture d'Auxerre et de Sens sont constamment restés à leurs postes. Le professeur d'agriculture d'Auxerre, adjoint à la Direction, a dû en assurer le fonctionnement dès la mobilisation. Il a été agrégé à la première division de la Préfecture pour traiter des affaires du ravitaillement militaire et civil qui en relèvent.

ENSEIGNEMENT NOMADE. — Les programmes de conférences n'ont point été établis. D'ailleurs, les conférences du type du temps de paix ne trouveraient point d'auditeurs pendant la guerre.

Sur mon initiative, les conférences sont normalement appuyées, dans l'Yonne, par des résumés dont la rédaction a été votée par le Conseil général. Des tracts relatifs aux questions agricoles les plus importantes ont été imprimés :

Ensemencement en blés 1914. — Alimentation du bétail. — La guerre et l'élevage du bétail dans l'Yonne. — Semailles d'automne 1915. — Culture de la pomme de terre. — Culture de la betterave fourragère. — Tourteaux et alimentation du bétail. — Rééducation professionnelle des mutilés de la guerre. — Utilisation et production de l'avoine. — Digestibilité et préparation des aliments du bétail. — Substitutions alimentaires et principaux fourrages. — Composition et rôle des rations du bétail.

ENSEIGNEMENT SÉDENTAIRE. — Les cours ont été donnés à l'Ecole normale à partir du 1^{er} octobre 1915 et aux Ecoles primaires supérieures de Joigny et de Sens.

STATISTIQUE AGRICOLE ET RAVITAILLEMENT. — Les évaluations de la production agricole ont formé la base essentielle des travaux des fonctionnaires des Services agricoles. Elles comprennent notamment :

Céréales. — Surfaces cultivées (1^{er} janvier, 1^{er} mai, 15 et 25 août). — Etats mensuels des cultures. — Evaluation approximative des rendements (15 et 25 août). — Evaluation définitive des rendements (1^{er} mars). — Statistique de l'utilisation de la récolte (semences, consommation, expéditions hors du département). — Propositions au Comité départemental de ravitaillement concernant les impositions pour l'armée à demander au département.

Il appartient à M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de dresser la courbe des existences en céréales.

Fourrages. — Surfaces cultivées (1^{er} juin, 1^{er} janvier). — Evaluation approximative des rendements (15 juin). — Evaluation définitive des rendements (1^{er} mars). — Utilisation de la récolte. — Impositions pour l'armée.

Pommes de terre. — Mêmes indications.

Vins et cidres. — Evaluation approximative et définitive des rendements.

Bétail. — Nombre des existences chevalines, bovines, ovines et porcines (1^{er} juillet, 1^{er} novembre). — Disponibilités pour l'alimentation de la population civile et le ravitaillement des armées.

Prix de revient. — L'établissement des prix de revient du foin et des pommes de terre a été demandé au cours de l'année 1915.

Enfin, les fonctionnaires des Services agricoles font partie :

Du Comité départemental de ravitaillement, du Sous-Comité d'action économique, de la Commission départementale de la main-d'œuvre agricole, du Comité consultatif de taxation des denrées.

SERVICE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX. — Quant à la production végétale, l'apport des engrais phosphatés en 1915-1916 égale presque celui de la période correspondante 1913-1914; le déficit est marqué pour les engrais azotés et potassiques. Les Directions des Services agricoles sont intervenues dans la répartition des sulfates de cuivre anglais importés par Bordeaux; elles ont contribué à la mise à la disposition de l'agriculture de la main-d'œuvre militaire (Commission départementale de la main-d'œuvre agricole.)

Les entreprises de production animale ont pu bénéficier de livraisons de tourteaux, par la place de Marseille, aux prix de 10 et 12 francs les 100 kilos, gare départ. Cinquante demandes, émanées de l'Yonne, ont été transmises avant le 31 décembre 1915 au Syndicat de fabricants d'huile de Marseille, pour 163 tonnes 70 de tourteaux d'arachides. Les Syndicats d'élevage ont été inspectés en automne 1915.

Les Coopératives de machines agricoles et autres, créées dans le département depuis une douzaine d'années, ont fonctionné à peu près normalement en 1915-1916.

Les Ecoles ambulantes d'agriculture d'hiver pour jeunes gens ont été définitivement instituées par mon arrêté de juillet 1915.

Les Institutions d'assurance agricole et notamment les Mutuelles-Bétail ont payé régulièrement tous les sinistres statutairement à leur charge. Grâce aux prix de vente élevés des produits agricoles, les Caisses de crédit mutuel ont pu obtenir le remboursement d'une proportion très élevée des emprunts consentis à leurs adhérents. Et les prêts hypothécaires à long terme sont eux-mêmes régulièrement amortis à la Caisse régionale.

Service sanitaire vétérinaire

Depuis 1910, le Service sanitaire vétérinaire départemental allait sans cesse se perfectionnant, s'adaptant à une lutte plus efficace contre les maladies contagieuses.

En 1914, 45 vétérinaires assurent les fonctions sanitaires dans leur clientèle. Mais le département reste divisé en circonscriptions, et l'Administration peut faire appel — quand elle le juge utile — aux vétérinaires qui sont à leur tête.

Ce système donne de très bons résultats. Le praticien ne risque pas d'être supplanté chez son client par un confrère « officiel ». Il demeure le conseiller, le guide du cultivateur dont il possède la confiance. De cette façon, il fait appliquer les mesures sanitaires, sans trop insister sur une mission de police fort délicate.

Au point de vue budgétaire, la mission sanitaire qui revenait, en 1909, avec un nombre restreint de vétérinaires à 20 fr. 15, ne coûte plus que 8 fr. 15 en moyenne.

On inspecte régulièrement les abattoirs publics et privés, les clos d'équarrissage, les foires et marchés,

Les bureaux du Service, installés rue Cochois, sont pourvus du téléphone, et tous les vétérinaires ont un matériel spécial, pour faire des prélèvements qu'il est indispensable d'adresser à l'École d'Alfort, ou bien à la Station Pasteur de Dijon.

RÉPERCUSSION DE LA GUERRE

Dès la mobilisation, il ne reste plus qu'un tiers environ des vétérinaires, tous très âgés. La zone la plus dépourvue est le milieu du département, englobant, de l'Aube à la Nièvre, 11 cantons sans aucun praticien.

On mobilise quatre vétérinaires comme garde-voies. Un seul, réintégré dans les cadres, reprend des fonctions en rapport avec ses aptitudes, comme directeur d'une annexe de remonte. Des circulaires de M. le Ministre de l'Agriculture, puis de M. le Ministre de la Guerre tentent de remédier à ces difficultés. Elles demandent les noms des praticiens absolument indispensables dans certaines régions, soit pour assurer les nécessités les plus impérieuses de la police sanitaire et de l'inspection des viandes, soit pour assister gratuitement les populations agricoles.

Malgré cela, les besoins des armées font encore rappeler des vétérinaires hors cadres. Fin mai 1916, le vétérinaire départemental est, à son tour, mobilisé à la Station-Magasin de Sens, puis réaffecté à celle d'Auxerre.

A ce moment, il ne reste plus dans l'Yonne qu'une douzaine de vétérinaires, tous âgés de plus de 55 ans. Six praticiens belges, réfugiés dans le département, nous prêtaient leur concours. Trois partent bientôt à la Croix-Bleue anglaise de Provins, sous prétexte d'une situation plus avantageuse.

M. le Ministre de la Guerre met à la disposition des cultivateurs, en dehors des heures de service, tous les vétérinaires mobilisés dans des postes sédentaires, mais cette mesure ne donne pas de résultats appréciables. En somme, la moitié des abattoirs publics reste sans inspection; tous les abattoirs privés et les clos d'équarrissage fonctionnent sans aucune surveil-

lance. Quant aux constatations des maladies contagieuses, elles se font avec lenteur, parfois elles deviennent impossibles.

Et, cependant, ces maladies contagieuses sont fatalement plus nombreuses, en raison des rassemblements d'animaux destinés au ravitaillement de l'armée, ou du grand nombre de chevaux évacués du front. Les cas de fièvre aphteuse, de charbon bactérien ou symptomatique augmentent. Puis, nous voyons apparaître des maladies telles que la morve ou la clavelée, que l'on ne rencontre pas normalement dans l'Yonne.

La consommation de la viande devient plus grande, à Auxerre, Sens, Joigny, Ravières.

En revanche, et pour la seule raison de la pénurie des vétérinaires, on constate moins de cas de tuberculose. Cela ne veut pas dire, au contraire, que les bovins tuberculeux diminuent.

En juin 1916, le Service sanitaire vétérinaire est réduit à sa plus simple expression. Le vétérinaire départemental peut à peine donner quelques indications, tous les jours, pour assurer les affaires courantes, et il fait, dans le département, les seules courses indispensables.

Service des Eaux et Forêts

INSPECTION D'AUXERRE

POINT DE VUE ADMINISTRATIF. — Vers le mois de mai 1914, une réorganisation avait eu lieu. Il fut décidé que, seuls, les préposés de moins de 48 ans et les officiers de moins de 50 devraient quitter leur poste en cas de mobilisation. Ceux plus âgés, devaient assurer le service du temps de paix, tout en restant à la disposition de l'autorité militaire.

Il en résulta que, le 2 août 1914, une partie du personnel resta à son poste. Quatorze préposés sur vingt-six furent mobilisés dans l'Inspection d'Auxerre.

A cette époque, les travaux forestiers importants : martelages, balivages, exploitations de coupes, etc., étaient presque terminés, et ce départ n'eut pas de répercussion fâcheuse sur la marche du service.

D'ailleurs, pendant les six premiers mois de la guerre, les affaires furent complètement suspendues, les ventes de bois n'eurent pas lieu, en 1914, à l'époque habituelle (septembre), on les reporta en fin janvier 1915 et encore il n'y eut que quelques coupes d'adjudées, environ 2/10 de celles mises en vente.

D'un autre côté, l'ouverture de la chasse n'eut pas lieu, beaucoup de braconniers de pêche et de chasse furent mobilisés et le service s'en trouva allégé.

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. — Avant la mobilisation, les bois de feu étaient tombés à un prix excessivement bas, 10 fr. le stère de moulée sur les ports, et 4 fr. le stère de charbonnette sur les coupes, tandis que la futaie, au contraire, atteignait les prix élevés de 35 à 45 francs le mètre cube, grumé sur les coupes, suivant qualité et grosseur.

L'écorce était à un prix si bas (100 francs les 100 bottes de 20 kilos) et celui de la main-d'œuvre si élevé, qu'en beaucoup d'endroits les exploitants n'avaient aucun intérêt à en produire.

A mesure que les bois de feu et l'écorce diminuaient, la main-d'œuvre augmentait. Elle atteignait, avant la mobilisation, 1 fr. 50 le stère de chauffage et 65 fr. les 100 bottes d'écorce (2.000 kilos). Les transports augmentaient dans la même proportion que la main-d'œuvre.

Il en résultait que les bois qui ne renfermaient que du chauffage (et c'était la majorité dans la région) ne trouvaient plus preneurs qu'à des prix dérisoires, la main-d'œuvre et le bénéfice de l'intermédiaire absorbant la plus grande partie de la valeur du bois.

Une crise aiguë sévissait alors sur la propriété boisée.

RÉPERCUSSION DE LA GUERRE. — On peut dire que le service fonctionne actuellement à peu près comme en période normale. Certains triages, très éloignés des autres, n'ont pu être surveillés : celui de Saint-Fargeau depuis deux ans et ceux de Charny, Villiers-Saint-Benoît et Merry-la-Vallée, pendant la première année de la mobilisation.

Cependant, grâce à la bonne volonté des marchands de bois, des maires et gardes champêtres, il ne s'est rien produit d'anormal dans ces triages.

Mais si le service fonctionne à peu près comme en période normale, on le doit au dévouement du personnel non mobilisé qui souvent fournit un travail énorme.

AFFAIRES ÉTUDIÉES OU SOLUTIONNÉES. — Les affaires nouvelles provoquées par les hostilités consistent principalement dans les renseignements à fournir à l'Intendance militaire sur tous les produits ligneux en général. S'il ne s'agissait que des bois soumis au régime forestier, le travail ne serait pas énorme, mais il s'agit aussi des bois particuliers, dont la contenance est quatre à cinq fois plus grande que celle des bois soumis. Or, dans les bois particuliers, le personnel susceptible de donner des renseignements fait défaut. Aussi, le travail est-il souvent considérable.

Depuis janvier 1916, on exploite en régie, dans les forêts domaniales, au moyen de la main-d'œuvre militaire et des prisonniers de guerre. C'est une grosse affaire pour le personnel qui a été forcé d'installer des cantonnements et qui est chargé de pourvoir à la nourriture, couchage, éclairage, etc..., des militaires, des prisonniers de guerre et de leur garde, et de diriger les travaux.

Les bois sont destinés à l'Intendance.

Ces exploitations donnent plus de travail au personnel que tout le service ordinaire d'avant la guerre.

RÉPERCUSSION DE L'ÉTAT DE GUERRE. — En 1915, peu de coupes domaniales furent adjudgées. C'est pourquoi l'Administration décida de faire exploiter en régie. Près de la moi-

tié des coupes communales et une plus forte proportion encore de coupes particulières furent vendues, mais beaucoup d'entre elles ne seront pas exploitées cette année, faute de main-d'œuvre. Un certain nombre de coupes affouagères ne purent être délivrées aux habitants, faute d'entrepreneurs et d'ouvriers.

La valeur des bois sur pied n'a que peu augmenté pendant la guerre (environ $\frac{1}{5}$), tandis que celle des bois de chauffage façonnés a presque doublé. La valeur de la main-d'œuvre a augmenté de moitié, mais comme elle n'entre que pour une très faible proportion dans le prix de vente, il résulte des prix pratiqués actuellement pour les bois façonnés, que l'intermédiaire ne gagne jamais moins de 30 à 35 0/0.

Pour l'écorce, il gagne encore davantage : 100 pour 100; l'écorce vaut 380 francs les 100 bottes (2.000 kilos) sur wagon. Les transports ont également augmenté d'environ 40 0/0. Les gros bois de service seuls n'ont pas bénéficié de la hausse générale, leur valeur n'a presque pas varié.

Ils sont d'ailleurs très peu demandés.

En résumé, pendant la guerre, le propriétaire forestier, s'il n'a pas exploité lui-même, n'a augmenté son revenu que d'environ un cinquième, s'il a trouvé à vendre, tandis que l'intermédiaire a plus que doublé son bénéfice. L'ouvrier forestier et le voiturier ont bien vu leur salaire augmenter de près de moitié, mais comme les matières nécessaires à la vie ont également augmenté dans la même proportion, leur situation n'a pas changé.

La matière ligneuse est abondante dans la région, cependant il est à prévoir que la hausse des bois façonnés se maintiendra pendant un certain nombre d'années, par suite du manque de main-d'œuvre qui résultera de la guerre.

INSPECTION D'AVALLON

PERSONNEL MOBILISÉ. — Tout le personnel âgé de moins de 48 ans fut mobilisé : l'Inspecteur-adjoint, comme capitaine

dans un régiment territorial; les préposés, deux brigadiers et onze gardes, à la 5^e compagnie de chasseurs forestiers.

Le personnel restant étant très insuffisant, il fut fait appel aux préposés en retraite, auxquels on demanda leur concours bénévole; tous répondirent avec le plus patriotique empressement.

Grâce à ce dernier appoint et grâce à l'activité constante des préposés non mobilisés, restés en fonctions, le service de surveillance a pu être assuré à peu près comme en période normale.

SITUATION ACTUELLE. — Le Service de l'Inspection est assuré actuellement par un agent et dix-sept préposés (dont un préposé en retraite); un agent est à la disposition du Conservateur, à Rouen, pour surveillance d'exploitation, pour l'armée, et six préposés restent mobilisés.

Au point de vue économique, le Service, par les conseils et renseignements donnés aux Municipalités, aux particuliers, aux marchands de bois, par les exploitations effectuées en régie à l'aide de prisonniers de guerre et de la main-d'œuvre civile, s'efforce de subvenir aux besoins locaux et d'aider à la production générale.

Il a tenté, dans toute la mesure du possible, de contribuer à la destruction des animaux nuisibles, si nombreux dans l'arrondissement et si à craindre pour l'agriculture.

Au point de vue social, il est venu en aide aux nécessiteux et aux réfugiés par la délivrance de bois mort; aux blessés, par l'envoi de 3.000 cannes coupées en forêt; et tous les préposés ont tenu à envoyer leur cotisation au Secours National.

INSPECTION DE SENS

PERSONNEL MOBILISÉ. — Dès la mobilisation, il ne resta plus, pour assurer le service, qu'un agent à Sens, le brigadier sédentaire de Sens et dix préposés du service actif.

Par la suite, le Ministère de la Guerre, ayant constaté

l'importance que prenaient les produits forestiers dans la guerre actuelle, a permis peu à peu le renforcement du personnel par la démobilisation successive de préposés appartenant aux classes les plus âgées qui furent renvoyés à leur poste; deux préposés furent démobilisés le 22 mai 1915, deux autres le 21 octobre 1915 et enfin deux nouveaux le 11 mai 1916.

Dès la mobilisation, afin d'assurer la conservation des forêts soumises au régime forestier, l'Inspecteur de Sens fut chargé de l'intérim du cantonnement de Joigny. Chaque préposé restant eut une nouvelle répartition des forêts à surveiller. En doublant et en triplant l'étendue des triages, on est parvenu, sauf pour quelques rares petites forêts très éloignées, dont la surveillance banale a été confiée aux gardes champêtres des communes propriétaires, à assurer une surveillance efficace de ces forêts, de façon que les exploitations se fassent régulièrement, et d'empêcher que les délits à craindre dans des périodes difficiles soient commis.

La surveillance générale, restée rigoureuse, a permis, dès le début, d'arrêter toute atteinte à la propriété forestière et notamment durant l'hiver rigoureux 1914-1915, pendant lequel de nombreux émigrés et indigents ont pu trouver dans les forêts, et principalement dans les forêts domaniales, toutes les facilités pour ramasser gratuitement du bois mort pour leur chauffage, et cela sans qu'aucun abus ne se produise.

Le service ainsi assuré dès le début, grâce au dévouement du personnel qui, chacun dans sa sphère, a dû étendre souvent fort loin son rayon d'action, son fonctionnement, a pu ainsi se faire régulièrement, comme en temps normal. Les coupes ont été marquées comme d'habitude et délivrées aux communes aux époques habituelles.

AFFAIRES ÉTUDIÉES OU SOLUTIONNÉES. — A quelques exceptions près, le nombre d'affaires étudiées ou solutionnées a été le même qu'en temps normal. Une augmentation très importante a été cependant constatée :

1° Pour les affaires concernant la destruction des animaux

nuisibles qui ont pris une ampleur considérable en raison de la non-ouverture de la chasse et de l'afflux dans la région de nombreux sangliers, chassés des forêts de la zone des armées;

2° Pour les prorogations de délais d'exploitation et de vidange des coupes; les adjudicataires, en raison du manque de main-d'œuvre et de moyens de transport, sollicitent de fréquentes prorogations qui demandent à être solutionnées et qui ont fréquemment, comme sanctions, des indemnités à verser, soit à l'Etat, soit aux communes.

De nombreuses affaires nouvelles ont été provoquées par les hostilités; la plupart concernent des renseignements demandés par l'armée et intéressant la défense nationale. Parmi ces affaires, on peut noter :

Conditions d'utilisation des forêts domaniales pour l'instruction de l'infanterie (fortifications, bivouacs, marches);

Etude des travaux d'amélioration, construction de routes à faire exécuter dans les forêts de l'Etat par les prisonniers de guerre;

Ressources en bois de feu pour les Stations-Magasins, ressources immédiatement réalisables et ressources présumées;

Ravitaillement de l'armée en charbon de bois, stocks, marchands susceptibles de faire des fournitures;

Enquête sur les attelages avec voituriers à fournir par l'Administration des Eaux et Forêts pour le transport des bois de feu;

Mesures à prendre pour le réapprovisionnement en bois de feu;

Sursis d'appel à accorder aux marchands et ouvriers de bois;

Enquête sur le ravitaillement de la population civile en bois de feu;

Enquête sur la possibilité de fournir des bois de frêne aux Services de l'aviation et de l'artillerie;

Enquête et renseignements sur la variation des prix des bois de feu, des bois d'œuvre et de charbon de bois;

Ressources en traverses de chemins de fer pour l'artillerie;

Ressources en bois de mines;

Utilisation de la main-d'œuvre militaire et prisonnière pour l'exploitation des coupes;

Ressources à prévoir dans la production des écorces à tan dans les forêts soumises et dans les bois particuliers;

Suspension des réquisitions des chevaux destinés au transport des bois;

Ressources en rondins et en piquets de réseaux pour le front;

Ressources approximatives en bruyères pour remplacer la paille de couchage;

Enquête sur la pénurie des moyens de transport pour le ravitaillement de la population civile en bois de feu;

Emploi des prisonniers de guerre dans les exploitations forestières;

Ressources en petits bois de mines pour les houillères du Nord;

Sursis d'appel pour le ravitaillement de l'armée en écorces à tan;

Approvisionnement en bois des usines de carbonisation en vase clos;

Extension des pépinières et création de nouvelles pépinières pour la remise en état des forêts détruites par les hostilités;

Ressources en bois pour pâte à papier.

SITUATION ACTUELLE. — L'Administration a conservé, dans la mesure du possible, son rôle économique et social; les communes, propriétaires de bois, ont reçu les affouages qu'elles ont demandés et les affouagistes ont pu, comme d'habitude et dans les mêmes conditions, se procurer le bois nécessaire à leurs besoins.

Les coupes à vendre, en raison du manque de main-d'œuvre et de moyens de transport, n'ont pas été recherchées comme

en temps de paix, mais celles vendues ont procuré à tous les ouvriers du bois (bûcherons, charbonniers et voituriers) un travail intensif et aucun chômage ne s'est produit dans cette catégorie de travailleurs, dont le salaire s'est trouvé le plus souvent doublé, en raison des demandes nombreuses de produits forestiers; enfin, beaucoup d'émigrés, soit de nationalité belge, soit des départements envahis, ont trouvé, dans la forêt, des débouchés de travail très rémunérateurs.

Une conséquence économique des hostilités a été l'abandon complet, mais momentané, du bois d'œuvre; beaucoup de ces bois séjournent encore en forêt, abandonnés depuis deux ans; cette situation est due à la fermeture de la plupart des scieries; par contre, tous les bois de feu, très recherchés, ont subi une hausse de prix qui peut être qualifiée d'exagérée.

OBSERVATIONS SUR LA RÉPERCUSSION DE LA GUERRE. — Afin d'atténuer la hausse des bois de feu et d'aider au ravitaillement, soit de l'armée, soit de la population civile, le service forestier a demandé d'exploiter, en régie, un certain nombre de coupes domaniales, à l'aide des prisonniers de guerre.

En ce qui concerne l'Inspection de Sens, cent cinquante prisonniers ont été mis à la disposition de ce service. Réunis d'abord en une seule équipe, à Bussy-en-Othe, ils ont procédé, à partir du 26 février 1916, à des exploitations dans la forêt domaniale de l'Abbesse; les produits, façonnés en bois de feu, ont été réclamés de suite par l'armée et fin mai, environ 3.000 stères ont été délivrés à l'Intendance, pour le ravitaillement en bois de four de la Station-Magasin d'Auxerre.

Depuis le début de mai 1916, l'équipe primitive a été réduite, par l'enlèvement de grands blessés envoyés en Suisse et d'une équipe envoyée pour des travaux agricoles; d'un autre côté, elle a été sectionnée en deux parties : l'une, la plus importante (71 prisonniers), est restée à Bussy où, continuant les exploitations de la forêt de l'Abbesse, elle s'est attachée à faire des écorces à tan; l'autre (50 prisonniers) a été envoyée à Courgenay où elle exploite des coupes de la forêt domaniale de Vauluisant.

INSPECTION DE TONNERRE

PERSONNEL MOBILISÉ. — L'Inspecteur-adjoint, chef de cantonnement, a été mobilisé à la chefferie du génie, à Orléans, du 6 septembre 1915 au 29 février 1916. En outre, 15 préposés (2 brigadiers et 13 gardes) furent mobilisés dès le premier jour.

Les 9 préposés non mobilisés n'étant pas suffisants, il fallut recruter un personnel de fortune. Cinq préposés, 2 retraités et un ancien garde communal en disponibilité pour raisons de santé, ont bien voulu consentir à reprendre bénévolement du service, à proximité de leur résidence et dans la limite de leurs forces, pour toute la durée de la guerre. La surveillance du triage de Cruzy-le-Châtel a été confiée à la police locale.

Comparativement à la période d'avant-guerre, le fonctionnement du service ne s'est heurté à des difficultés d'exécution qu'à l'occasion des opérations de coupes; ces difficultés ont été provoquées par la crise des transports, l'irrégularité, le retard et parfois la suppression complète des trains.

AFFAIRES ÉTUDIÉES OU SOLUTIONNÉES. — 256 affaires ont été traitées ou solutionnées durant la période s'étendant du 1^{er} juillet 1915 au 1^{er} juillet 1916; par comparaison à la période normale correspondante de 1913-1914, ces chiffres accusent une diminution de dix-neuf affaires seulement.

Les affaires nouvelles, provoquées par les hostilités et la prolongation de la durée de la guerre, se sont élevées à vingt-huit. Elles consistent en renseignements fournis à l'Intendance pour le ravitaillement de l'armée en bois divers, en charbon et en écorces à tan, et en propositions pour l'utilisation de la main-d'œuvre militaire et des prisonniers de guerre dans les exploitations forestières.

SITUATION ACTUELLE DU SERVICE. — La situation administrative du service s'est sensiblement améliorée. Le personnel

s'est accru de 4 préposés (1 brigadier et 3 gardes) réintégrés dans les cadres.

En 1915, il a été délivré 35 coupes affouagères de taillis sous futaie, pour le chauffage des habitants, ce qui représente à peu près le chiffre moyen des coupes délivrées en temps normal. L'exploitation de ces coupes s'est faite principalement par les affouagistes eux-mêmes et, dans quelques cas très rares, par la main-d'œuvre militaire.

En outre, 68 coupes domaniales, communales et d'établissements publics, dont 8 coupes de futaie et 60 coupes de taillis sous futaie, ont été mises en vente le 2 septembre 1915. Il a été vendu 5 coupes de futaie et 25 coupes de taillis sous futaie. Les coupes de futaie sont exploitées en totalité, mais dans les coupes de taillis sous futaie, il reste 45 hectares environ à exploiter, soit 3/10 de la contenance totale des coupes vendues; néanmoins, l'approvisionnement des populations de la région, en bois de feu, paraît assuré.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Pendant la période qui a précédé la mobilisation, une partie du personnel forestier a été requis pour assurer la surveillance de la Station-Magasin de Nuits-sous-Ravières et des ouvrages d'art de la voie ferrée du P.-L.-M. (tunnels de Lézinnes et de Pacy). Cette surveillance a continué à s'exercer, après la mobilisation, par les préposés non mobilisés jusqu'à l'arrivée des contingents militaires spécialement affectés à cette surveillance.

Durant la période difficile, quelques préposés ont été également requis pour prêter leur concours à la police locale, avec mission spéciale de visiter les fermes, maisons isolées, etc., en vue de s'assurer de la personne des étrangers suspects qui pourraient s'y cacher.

Dans le but de faire face aux nécessités du moment, je dois signaler l'initiative intéressant l'exploitation en régie par la main-d'œuvre des prisonniers de guerre, des coupes de taillis sous futaie de la forêt domaniale de Châtel-Gérard. Cette mesure aidera vraisemblablement à enrayer la crise et la hausse locale des bois de feu.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

SERVICE

des Voies et Communications

SEKRETE

des Reichs-Consistoriums

Voies et Communications

Nous touchons, ici, à des questions dont l'importance n'échappera pas au lecteur. La violente répercussion de la guerre sur notre service vicinal, les chemins de fer, les ponts et chaussées, les services de la navigation, n'est point travail facile à résumer.

Nos routes, nos voies ferrées, nos canaux, tout ce réseau apparemment enchevêtré de notre activité économique et du tourisme d'avant-guerre ont formidablement servi notre état-major. Il s'est produit une grandiose mobilisation de nos moyens de communication. Le rail, comme l'argent, l'équipement des combattants, la surabondance des munitions, a eu sa part dans la trame gigantesque dont le dernier point nous donnera une splendide victoire.

Et les routes de l'Yonne, devant le développement incessant et formidable de l'automobilisme de guerre, n'ont pas eu un rôle inférieur à celui de la voie ferrée. Si, aux premières heures, elles ont retenti sous les pas affolés d'une légion de réfugiés, elles ont aussi connu la poussée en avant, la marche au succès qui se poursuivra jusqu'à l'heure où l'ennemi aura subi la suprême étreinte.

Service vicinal

Au mois de juillet 1914, le Service vicinal assurait l'entretien de 4.035 kilomètres de chemins de grande communication, de 4.200 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires, ainsi que l'exécution de nombreux travaux neufs et d'amélioration que comporte un réseau aussi développé.

Le personnel des agents-voyers comprenait 59 agents. Les cantonniers des chemins de grande communication étaient au nombre de 959 et ceux des chemins vicinaux ordinaires au nombre de 667.

Les dépenses faites en 1913, et dont le contrôle a été assuré par ce personnel, s'élèvent en chiffres ronds à :

Dépenses générales, 219.000 francs; chemins de grande communication (entretien), 1.429.000 francs; (travaux neufs), 106.000 francs; chemins vicinaux ordinaires (entretien), 799.000 francs; (travaux neufs), 422.000 francs. — Total, 2.975.000 francs.

Le montant des dépenses en travaux neufs (plus de 500.000 francs) montre que le réseau n'était pas encore considéré comme achevé et que l'on continuait à augmenter, chaque année, les longueurs à l'état d'entretien, et, par suite, les sacrifices annuels à demander au département et aux communes pour assurer cet entretien. La facilité avec laquelle ces collectivités accordaient les crédits est une preuve certaine de l'utilité que présente, pour nos campagnes, le développement des chemins vicinaux dans le but d'augmenter les facilités des relations entre les nombreuses agglomérations du département, et, aussi, afin de rendre plus commodes les transports agricoles.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL. — Les agents-voyers sont chargés du contrôle de quatre lignes en exploitation :

Joigny-Toucy, Joigny-Auxerre, Aillant-Fleury, Sens-Egreville.

Et de six lignes en construction :

Jovinien : Joigny-Villeneuve-l'Archevêque, Laroche à Brion.

Sénonais : Sens à Nogent-sur-Seine, Villeneuve-l'Archevêque à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.

Tonnerrois : Tonnerre à Chaource, Tonnerre aux Riceys.

Le groupe du Jovinien était peu avancé en 1914. Les terrassements étaient simplement ébauchés sur différents points.

Les terrassements du groupe du Sénonais étaient presque achevés, sauf aux deux extrémités, près de Sens et près de Nogent, où les traversées de l'Yonne et de la Seine présentent de grosses difficultés qui ne sont pas encore complètement résolues.

Dans le Tonnerrois, le Service a seulement commencé en 1914 à acheter les terrains nécessaires à l'assiette de la voie.

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE DÉSINFECTION. — Depuis 1909, les agents-voyers sont chargés du service départemental de désinfection. Ce travail qui, à première vue, ne semble pas rentrer dans les attributions des agents-voyers, est, en réalité, dépourvu de tout côté scientifique. Le personnel assure à la lettre les instructions méticuleuses données à l'Administration supérieure, et fait analyser fréquemment, par la Station agronomique, des échantillons de produits envoyés par les fournisseurs.

Le département est divisé en douze circonscriptions, ayant chacune un agent-voyer cantonal comme délégué sanitaire et un cantonnier-chef ou ordinaire, comme chef de poste. Ce dernier fait les désinfections qui lui sont demandées par les Maires, et se fait aider lorsque cela est nécessaire.

RÉPERCUSSION DE LA GUERRE. — La mobilisation a causé une perturbation profonde dans ces trois Services.

Tous les chantiers de travaux neufs et de chemins de fer,

qui occupaient un grand nombre d'ouvriers, ont été interrompus dès que la mobilisation a été annoncée. Les voies, locomotives, wagons, matériel ont été plus ou moins abandonnés, et c'est plus tard, lorsque les entrepreneurs non mobilisés se sont ressaisis, qu'ils ont pu, soit ranger le matériel dans les chantiers où l'activité ne pouvait renaître, soit remettre ces chantiers en action avec le personnel que l'on pouvait trouver.

L'entretien des chemins vicinaux n'a pas souffert immédiatement de la guerre. On ne fait presque pas de travaux d'entretien en été sur nos chemins, et c'est seulement lorsqu'on a voulu assurer l'approvisionnement de l'hiver qu'on a commencé à éprouver des difficultés.

Il y a trois centres principaux pour l'approvisionnement des matériaux d'entretien à longs transports. Ce sont, par ordre décroissant d'importance :

1° La Nièvre, qui envoie par bateaux ou par chemin de fer ses porphyres et ses grès, dans toute la vallée de l'Yonne, jusqu'à Sens;

2° La région de Joigny-Saint-Julien, qui envoie, par bateau ou par chemin de fer, ses silex pour l'entretien des chemins moyennement dotés des vallées de l'Yonne (en amont de La-roche), du Serein et de l'Armançon;

3° La région de la Côte-d'Or, qui envoie par bateaux ses arkoses dans la vallée de l'Armançon.

Toutes ces sources d'approvisionnements furent taries dans une période de quelques semaines. Les bateaux chargés furent réquisitionnés, et c'est à grand-peine qu'on obtint quelques centaines de mètres de silex ou de porphyres pour les besoins les plus urgents. Partout ailleurs, on eut recours aux mauvais matériaux de la région, afin de parer au plus pressé.

PERSONNEL MOBILISÉ. — L'agent-voyer en chef et un grand nombre d'agents-voyers cantonaux et secondaires sont partis dès les premiers jours de la mobilisation.

Quelques agents, réformés du temps de paix, passèrent

à nouveau devant le Conseil de revision et furent mobilisés un peu plus tard. D'autres, classés dans les services auxiliaires, furent envoyés en sursis d'appel, sur ma demande.

En fin de compte, sur 59 agents, il en reste aujourd'hui 24, dont deux en sursis d'appel. Un agent secondaire va encore être appelé prochainement. Le nombre d'agents mobilisés atteint la proportion de 60 0/0 de l'effectif.

Les cantonniers des chemins de grande communication, appartenant à la réserve de l'armée active, sont également partis dès les premiers jours d'août 1914.

Aussitôt que le département cessa de faire partie de la zone des armées, les cantonniers appartenant à l'armée territoriale et à sa réserve furent également convoqués. Les hommes des classes 1889 à 1895 ont servi à former les compagnies de cantonniers chargées d'assurer l'entretien des routes du front. Les hommes des autres classes ont été soumis au droit commun.

Dans le courant de 1915, nous avons récupéré environ quarante cantonniers provenant de pères de six enfants, et d'hommes appartenant au service auxiliaire, à l'armée territoriale et à sa réserve. Ces derniers ont été mis à la disposition de l'Administration, par décision spéciale de M. le Ministre de la Guerre. Il y a actuellement 422 cantonniers mobilisés, soit 44 0/0 de l'effectif.

Les cantonniers des chemins vicinaux ordinaires sont soumis au droit commun. Cependant, ceux qui remplissent les conditions fixées par une décision de M. le Ministre de la Guerre du 18 novembre 1915, ont été également envoyés en sursis.

NOUVEAU PERSONNEL MILITAIRE OU CIVIL. — Il n'a pas été fait appel au personnel militaire, si ce n'est dans une circonstance toute spéciale. L'autorité militaire a passé, en 1915, avec l'usine de Frangey, un marché pour la fourniture d'une importante quantité de ciment à livrer dans les magasins même. Le transport de Frangey à la gare de Lézennes a été assuré par l'Etat. La distance à parcourir est de

plus de deux kilomètres, sur des chemins de toute catégorie; huit à dix soldats ont été mis à notre disposition pendant l'hiver 1915-1916 pour assurer l'entretien de toutes les voies parcourues par ces transports.

Quelques agents civils ont été demandés pour faciliter le travail des bureaux. Un agent-voyer des Ardennes, réfugié à Joigny, a assuré le service de la comptabilité des bureaux de l'arrondissement jusqu'au jour où il a été mobilisé. Quelques jeunes gens ont été appelés pour boucher les vides au fur et à mesure des départs.

L'agent-voyer d'arrondissement, chef des bureaux de l'agent-voyer en chef, a été appelé, dès le 1^{er} août, à prendre la direction du service.

Aucun agent-voyer d'arrondissement n'étant mobilisé, le trouble apporté par d'aussi nombreux départs s'est trouvé très atténué. Chaque agent-voyer d'arrondissement a fait le nécessaire dans son service, et a pu ainsi parer au plus pressé, soit comme besogne de bureau, soit comme tournées.

Les cantons ont été répartis entre les agents-voyers cantonaux, en tenant compte du degré d'activité de chacun, et de la position géographique de sa résidence. L'agent-voyer de Saint-Julien-du-Sault a été nommé provisoirement à Auxerre; celui de Saint-Fargeau est à Vermenton, et celui de Saint-Valérien à Sens. Les déplacements ont pu être limités à ces trois agents.

Dans certains cantons, l'agent-voyer et les cantonniers-chefs ont été mobilisés, et il ne restait plus personne pour assurer le service. Des cantonniers-chefs ont été alors déplacés provisoirement, pour que les lacunes ne soient pas trop étendues.

On a pu ainsi assurer un service restreint et faire face aux obligations les plus urgentes, grâce au dévouement de tous.

Les travaux des chemins de fer ont été repris dans la mesure du possible dès le commencement de 1915. Mais ce sont surtout les chantiers faisant usage de machines et de

peu de main-d'œuvre qui montrent la plus grande activité.

C'est ainsi que tous les terrassements de la gare de Nogent et de la rive droite de la Seine ont pu être exécutés en peu de temps par un entrepreneur actif et avisé. Sur la ligne de Sens à Nogent, on a travaillé un peu aux bâtiments. Sur le groupe du Jovinien, deux entrepreneurs de terrassements et maçonnerie continuent leurs travaux avec les moyens dont ils disposent; un autre entrepreneur a abandonné le chantier.

Le Service de désinfection a continué à fonctionner comme par le passé. Les agents non mobilisés ont assuré le service de leurs camarades, et il n'y a pas eu de retard appréciable dans l'exécution des désinfections.

AFFAIRES ÉTUDIÉES OU SOLUTIONNÉES. — L'activité d'autrefois a subi, dès le 1^{er} août 1914, une décroissance immédiate de 70 à 80 0/0. Depuis la reprise, cette activité a été encore en diminuant, en raison de l'achèvement de certains travaux. Il en est résulté pour le personnel une diminution importante du travail de surveillance, de règlement de comptes, d'étude et de rédaction des projets.

Les constructions d'immeubles ayant été interrompues partout, les demandes d'alignements ont diminué dans la proportion de 85 0/0. Les affaires diverses ordinaires, réclamations, demandes, études, etc., ont diminué de 60 0/0, et les affaires urbaines et rurales de plus de 90 0/0.

Il n'y a pas eu beaucoup d'affaires nouvelles provoquées par la guerre, mais il y a eu augmentation des difficultés pour le règlement des affaires courantes.

L'exécution des prestations ou taxes vicinales, qui fut toujours une affaire délicate, a présenté, en 1914, des difficultés inouïes. Beaucoup de cantonniers-chefs et ordinaires ont été mobilisés au moment de l'émargement des rôles et ont rendu déjà le travail plus difficile. D'autre part, les Maires ne voulaient pas arrêter les rôles, même en décembre et janvier, alors que le service avait donné toutes facilités pour l'exécution des tâches.

Enfin, la question d'exonération des mobilisés, qui était une affaire entièrement nouvelle, a présenté également de grosses difficultés. Beaucoup de Conseils municipaux ont proposé l'exonération de tous leurs administrés mobilisés, parce qu'ils supposaient qu'une autre collectivité que celle de la commune allait supporter la charge créée par leurs largesses. Il a fallu leur rappeler les instructions ministérielles et leur montrer surtout que la prestation est un impôt communal, et qu'en dégrevant les personnes qui peuvent facilement payer, les assemblées communales ne faisaient de tort qu'à elles-mêmes. On est parvenu, en insistant, à des décisions acceptables.

En 1915, les difficultés ont été à peu près les mêmes et ont été résolues de la même façon.

Nous avons également pour les travaux de l'hiver de grosses difficultés causées par l'état de guerre. On a pu se procurer à grand'peine, comme nous l'avons dit plus haut, les matériaux nécessaires aux réparations indispensables des chaussées. Mais la main-d'œuvre est rare dans tout le département, et les attelages font défaut partout. On n'a donc pas pu exécuter, avec toute la célérité désirable, les empièvements et les cylindrages de l'hiver, et des plaintes se sont produites. Il est impossible, malgré la bonne volonté apportée par tous, d'arriver à faire les cylindrages comme en temps de paix, et si l'hiver prochain doit être passé sans augmentation des moyens, il y aura encore, pendant quelques jours ou quelques semaines, suivant les ressources de la région, des chaussées où les cylindrages pourront laisser à désirer. Toutes instructions sont données pour que ces inconvénients soient aussi réduits que possible.

SITUATION ACTUELLE DU SERVICE. — L'organisation actuelle du service est suffisante pour faire face aux besoins réduits que nous avons montrés plus haut. Mais un agent secondaire va être mobilisé prochainement et nous devons demander, pour le remplacer, la mise en sursis d'un autre agent plus âgé des services auxiliaires.

Quelques agents-voyers, âgés ou malades, ne sont restés en fonctions que sur la demande instante qui leur a été faite. S'ils venaient à quitter le service pour raisons de santé, il serait tout à fait impossible de les remplacer. Il y a donc, de ce côté, une situation très précaire.

Il en est de même d'ailleurs pour le personnel des cantonniers, où de vieux agents n'attendent que le retour de la paix pour abandonner le service.

REMARQUES DIVERSES

Au moment de la déclaration de guerre, la main-d'œuvre commençait à se raréfier dans la campagne, et il y avait déjà certaines régions industrielles, peu nombreuses et peu étendues cependant, où nous éprouvions quelques difficultés pour trouver la main-d'œuvre dont nous avons besoin. Il est certain que la guerre aggravera dans une forte mesure cette situation déplorable.

On devra chercher des moyens pour diminuer l'emploi de la main-d'œuvre et, parmi eux, se présentera tout d'abord le remembrement de la propriété rurale, dans toutes les communes où la propriété est divisée à l'excès. On est toujours péniblement impressionné, en parcourant nos belles campagnes, de penser qu'on manque de bras, et de voir qu'un ou deux chevaux, un homme et un appareil mécanique quelconque (charrue, faucheuse, moissonneuse) sont obligés de faire des parcours très longs pour labourer, faucher ou moissonner une parcelle de faible étendue. Souvent, le rendement obtenu est inférieur à 50 0/0 de la force dépensée, parce qu'il a fallu faire face aux multiples inconvénients inhérents à chaque parcelle, petite ou grande.

Depuis la guerre, on a adopté, dans quelques communes, une méthode très pratique pour la moisson. La moissonneuse commence dans un climat et continue son travail, sans désespérer et sans se préoccuper des limites. Dès que les chevaux sont fatigués, ils sont remplacés par d'autres. On obtient ainsi le rendement maximum, et l'on arrive à ren-

trer les moissons avec un personnel très réduit. Si cet exemple pouvait être suivi, ou si seulement on aboutissait rapidement à un groupement judicieux des parcelles, on aurait résolu une partie des difficultés qui se présenteront après la guerre dans les campagnes. L'emploi des machines, rendu d'ailleurs plus facile par le remembrement, ferait le reste.

Mais quels que soient les procédés employés, il est certain qu'après la guerre, le rôle du Service vicinal reprendra rapidement son importance d'antan. Au fur et à mesure de l'augmentation des difficultés de la culture, on cherchera à les atténuer par une amélioration permanente des moyens de transport, c'est-à-dire des chemins.

Nous aurons tout d'abord à suppléer à l'insuffisance des réparations de la guerre. Beaucoup de chemins vicinaux, qui assurent des communications importantes, devront recevoir les matériaux durs qui leur auront fait défaut pendant trois hivers. Les autres chemins, moins importants, devront également être restaurés avec des matériaux provenant des régions qu'ils traversent. Sur tous ces chemins, on devra faire un travail important de terrassements : curages de fossés, déblais d'accotement, etc. Ces travaux devront être faits rapidement, et il faudrait envisager l'utilisation de matériel à traction animale ou mécanique : charrues pour les accotements et les fossés, concasseurs mécaniques se déplaçant le long des chemins, cylindres à vapeur, etc.

On devra ensuite envisager l'amélioration de la circulation agricole par la création de chemins nouveaux. Dans l'Yonne, la rédaction des programmes annuels d'exécution de chemins vicinaux commençait à comporter quelques difficultés pour utiliser toutes les ressources habituelles, ce qui montre que les chemins vicinaux ordinaires existent un peu partout en quantités suffisantes.

Il semble donc que l'effort de l'après-guerre devra se porter, d'abord sur les restaurations ou remplacements d'ouvrages importants (ponts en bois et ponts suspendus), puis sur l'achèvement méthodique du réseau vicinal ordinaire. On

pourrait, en échelonnant convenablement ces travaux, trouver dans les ressources votées annuellement pour cette dotation, des disponibilités suffisantes pour subventionner la construction ou l'amélioration des chemins ruraux. C'est dans ce sens que l'on devrait envisager la coopération de l'Etat aux améliorations de la circulation agricole.

Contrôle de la voie du Réseau P.-L.-M.

Le service de la voie et des bâtiments opère, en temps normal, sans attirer beaucoup l'attention générale. Aussi, les changements apportés dans son fonctionnement par la mobilisation, quoique profonds, n'ont-ils pas été aussi spécialement ressentis, par le public en général, que ceux de l'exploitation, par exemple.

Au 1^{er} août 1914, ce service venait, depuis quatre mois à peine, de terminer des travaux militaires relativement considérables et dont l'importance, de tout premier ordre, s'est affirmée au cours et depuis la mobilisation.

Je citerai ici, entre autres, pour notre département :

Le *saut-de-mouton* de Laroche, pour le raccordement des voies de Bourgogne avec la ligne de Laroche à Nevers.

L'installation de postes de block entre Laroche et Saint-Florentin.

L'installation complète du parc militaire de Saint-Florentin.

Divers aménagements, tant dans les gares qu'aux Stations-Magasins.

A partir du jour de la mobilisation, la circulation intense des trains militaires a nécessité une surveillance constante de la voie. De plus, les brigades ont, concurremment avec le service militaire des gardes des voies et communications, effectué des rondes de nuit.

A la date du 1^{er} novembre 1914, les agents et employés de la voie, des classes 1909 et suivantes, ont été mobilisés (service armé et service auxiliaire). Précédemment, ceux appartenant au 5^e génie avaient été appelés. A la date du 3 mai 1916, les hommes appartenant aux classes mobilisées, de grades inférieurs à celui d'adjudant, ont été rendus à leur service.

En raison de la rareté de la main-d'œuvre, et aussi du fait que tout le matériel disponible de la voie (rails, traverses, etc.), usagé ou non, était réservé au service de la guerre, aucun gros travail de renouvellement n'a été entrepris. On s'est borné à l'entretien courant.

En ce qui concerne les projets spéciaux de travaux neufs, quelques-uns avaient reçu un commencement d'exécution en août 1914. Nous citerons, parmi les plus importants, ceux de Laroche (agrandissement des installations de la traction), et ceux d'Auxerre-Saint-Gervais (agrandissement des installations G. V. et P. V., par suite de l'arrivée de la ligne de Monéteau à Saint-Florentin), etc. Ils ont tous été arrêtés.

Depuis cette époque, aucun travail nouveau n'a été entrepris, sauf ceux nécessités par les besoins militaires. Ils ont d'ailleurs été exécutés, pour la plupart, par la main-d'œuvre militaire. Nous ne croyons devoir donner pour ces travaux aucune autre précision.

Les affaires nouvelles d'intérêt général ont été peu nombreuses. On s'est borné à poursuivre l'examen des divers projets à l'étude au moment de la mobilisation, notamment ceux intéressant la ligne de Monéteau à Saint-Florentin. Les travaux d'agrandissement de la gare d'Auxerre-Saint-Gervais ont été repris le 9 septembre 1915, grâce à la main-d'œuvre des prisonniers de guerre.

Pendant toute la période écoulée, depuis août 1914, nous ne pouvons que rendre hommage aux efforts du personnel de la voie. La surveillance a été constante et aucune réclamation ne s'est fait entendre, malgré l'accroissement de la tâche de chacun.

Ponts et Chaussées

CANAL DU NIVERNAIS ET HAUTE-YONNE

La tension diplomatique était si nettement accentuée à la fin de juillet 1914, que le chef de ces services a cru devoir, six jours avant la déclaration de guerre, distribuer les *journaux de mobilisation* et prendre les dispositions préliminaires indispensables.

Les travaux commençaient sur le Canal du Nivernais. Les biefs supérieurs étaient vides, les digues de Baye coupées, le canal en chômage. Tous les travaux ont été arrêtés. Des réparations sommaires ont permis de rétablir la navigation, malgré de fortes pertes d'eau, et les bateaux partis dans les services voisins ont été retournés par les Ingénieurs en chef de ces services. De cette façon, il a été possible de livrer les premiers approvisionnements au jour fixé par le journal de mobilisation.

PERSONNEL MOBILISÉ. — Ingénieurs d'arrondissement : Effectif normal, 2; mobilisé, 1. — Sous-ingénieurs et conducteurs : effectif normal, 20; mobilisés, 4. — Adjointes techniques : effectif normal, 13; mobilisés, 4. — Agents temporaires : pas de mobilisés. — Gardes et éclusiers : effectif normal, 85; mobilisés, 5. — Cantonniers (routes nationales); effectif normal, 104; mobilisés, 33. — (Navigation) : effectif normal, 47; mobilisés, 20 (y compris quatre cantons vacants).

NOUVEAU PERSONNEL. — Militaire, néant; civil, 1 Français, employé à la Compagnie de l'Est, pris comme agent de bureau à Sens, jusqu'à sa convocation sous les drapeaux; deux conducteurs des Ponts et Chaussées de Belgique ont

été, l'un chargé de la subdivision de Saint-Florentin, l'autre attaché à la résidence de Corbigny, au service des carrières fournissant des pierres cassées pour le service de l'arrière.

Au commencement de la guerre et jusqu'au retour de M. le sous-ingénieur Metzner, le service d'ingénieur de l'arrondissement du Nord a été confié à l'agent-voyer d'arrondissement de Sens, M. Rayssier.

COMPARAISON AVEC LA PÉRIODE NORMALE. — Le service des routes nationales a été placé sous la direction de la Commission militaire des réseaux routiers, et le service du canal du Nivernais sous la direction de la Commission militaire de la navigation. Tant que le département a été placé dans la zone des armées, les deux services ont reçu directement les ordres des commissaires attachés au Grand Quartier général. Depuis que l'Yonne est dans la zone de l'intérieur, les services dépendent des Commissions de la zone de l'intérieur.

Tous les travaux neufs ont été suspendus. L'entretien a été réduit au strict minimum.

Les entrepreneurs d'entretien n'ont pu, en général, continuer leurs travaux, et on a dû pourvoir, en régie, aux travaux urgents.

Les meilleurs matériaux d'entretien sont envoyés dans la zone des armées. Les cylindres à vapeur sont partis à Toul. Heureusement, il a été possible de retrouver du matériel pour assurer, tant bien que mal, l'entretien des routes nationales du département, mais avec des matériaux de second choix.

AFFAIRES NOUVELLES PROVOQUÉES PAR LES HOSTILITÉS. — Aucun règlement officiel n'étant encore intervenu pour le réseau routier, l'Ingénieur en chef a été invité à considérer comme approuvées les propositions d'organisation qu'il avait précédemment adressées à l'Administration centrale, et le service a été assuré dans ces conditions.

Au réseau routier, il y a peu à signaler. Avant la bataille de la Marne, l'Yonne a reçu du matériel et du personnel des départements envahis, renvoyés à Troyes après la victoire de septembre 1914.

Les rechargements prescrits par la Commission du réseau routier de campagne ont été exécutés. Le pilotage des convois militaires a été également assuré. Le service de navigation a eu un rôle plus actif. Il a dû réquisitionner et expédier environ 100.000 stères de bois pour les camps retranchés et pour sept Stations-Magasins. Les flots à bûches perdues de l'Yonne et de la Cure ont été assurés en 1915 et 1916. L'expédition de bois a cessé pendant l'été 1915.

Depuis cette époque, le service s'est principalement occupé à faire extraire et casser des matériaux d'empierrement expédiés à la zone des armées. Une partie des carrières de la Nièvre ont été placées sous la direction de l'Ingénieur en chef de l'Yonne, qui fait exploiter celles qui existaient avant la guerre et en fait ouvrir d'autres.

Actuellement, on expédie deux trains par jour et dix bateaux par semaine. On peut espérer que ces quantités seront augmentées dans quelques mois, au fur et à mesure du développement des carrières. La main-d'œuvre est fournie par quelques rares ouvriers civils français, par des exclus de l'armée, des prisonniers allemands et autrichiens, des ouvriers italiens et espagnols. On emploie, en outre, des perforatrices mécaniques à air comprimé, des concasseurs à vapeur et un excavateur. On peut espérer qu'après la guerre ces carrières fourniront, à des prix modérés, des matériaux d'entretien de bonne qualité.

A la suite d'expériences faites entre Sens et Auxerre pour le transport des blessés par bateaux, le Service de santé a demandé de lui organiser d'urgence, en septembre 1915, au moment de l'offensive de Champagne, un hôpital flottant de douze bateaux en gare d'eau de Saint-Florentin. Grâce au concours de l'Union des Femmes de France qui a envoyé cinq bateaux-ambulances, et de MM. Guillet, industriels à Auxerre, qui ont fourni gratuitement les lits-brancards, le convoi fluvial a pu être prêt à recevoir les blessés au moment voulu. A noter que les péniches-ambulances viennent d'être désarmées.

Nous avons pu procurer des bateaux à tous les commer-

çants demandant à faire des transports par eau. La surveillance spéciale exercée sur les frets n'a permis aucune hausse importante. Nous avons fait mettre en sursis les mariniers et charpentiers de bateaux nécessaires aux transporteurs de la région, et en particulier à la Compagnie H.-P.-L.-M. qui a, presque aussitôt la mobilisation, repris ses services réguliers.

Conformément aux prévisions du temps de paix, l'éclairage public a été assuré à Auxerre et Sens.

Nous avons pu, en outre, obtenir de M. le Général commandant la 5^e région, des sursis pour les Directeurs d'usines hydro-électriques qui appartenaient aux R. A. T. ou aux services auxiliaires. La production d'énergie a été moins régulière, en raison des difficultés de main-d'œuvre et de surveillance, mais on peut admettre que l'éclairage du département a été assuré à peu près comme en temps de paix.

Le service s'est adapté aux circonstances et fonctionne surtout comme service militaire. L'entretien des routes nationales et de la voie navigable est notoirement insuffisant, par suite du manque de matériaux et de main-d'œuvre. Il a été possible de faire face aux besoins les plus urgents, grâce au dévouement de tous les agents qui ont dû, pour y arriver, donner tout leur temps, même le dimanche et les jours fériés. Les bureaux n'ont pas été fermés *un seul jour* depuis la déclaration de guerre.

RIVIÈRE D'YONNE

Au moment de la mobilisation, quatre aides-barragistes, appartenant à de jeunes classes, furent appelés sous les drapeaux et il fallut pourvoir à leur remplacement par des auxiliaires recrutés dans le civil. Dans la suite, un cinquième aide-barragiste fut aussi convoqué, ainsi que deux éclusiers barragistes. De plus, nous avons eu à enregistrer les décès de trois éclusiers en 1914 et en 1915.

Les postes vacants furent pourvus par des aides-éclusiers

provenant de la Seine et par des auxiliaires, libérés de toute obligation militaire ou mis en sursis d'appel.

Il a été employé, pour la protection de la voie navigable, entre Auxerre et Laroche, du 2 août 1914 au 25 février 1915, vingt-six gardes civils et, du 2 au 31 août, vingt-six gardes entre Laroche et Sens; pendant la même période, trente gardes entre Sens et Montereau.

La garde des ouvrages cessa entre Laroche et Sens, lorsqu'en raison de l'avance de l'armée allemande jusque dans le voisinage de la Seine, l'ordre fut donné de retirer les armes.

Dès le premier jour de la mobilisation, il a été tenu une permanence au bureau de l'arrondissement, à Sens, dans le but de parer à toutes les éventualités. Les affiches annonçant la mobilisation furent distribuées le soir même et, le lendemain, les mariniers, pilotes, mécaniciens, relayeurs de marine vinrent faire viser leurs livrets.

Un journal de mobilisation pour le ravitaillement du camp retranché de Paris avait été préparé pendant le temps de paix. Le programme, se rapportant à la section de l'Yonne, comprise entre Laroche et Montereau, consistait à transiter dans cette section les bateaux réquisitionnés et chargés par les soins du service du canal du Nivernais.

Le 2 août 1914, les subdivisionnaires étaient à leur poste et un adjoint technique du service fut envoyé à Laroche comme chef de port. Le port de Laroche, en effet, à la jonction de la rivière d'Yonne et du canal de Bourgogne, devenait important en temps de mobilisation. Nous mentionnerons ici, sans entrer dans les détails, les opérations qui furent effectuées au début de la mobilisation et qui avaient été l'objet d'une réglementation préparée à l'avance : recensement de la batellerie, organisation des postes de surveillance pour la garde des ouvrages de la voie navigable, distribution de brassards, sifflets, fusils, cartouches, ceinturons aux agents et auxiliaires répartis sur les divers points.

★

Dès le premier jour de la mobilisation, la navigation commerciale fut suspendue. Les bateaux chargés de denrées

utilisables pour le ravitaillement furent réquisitionnés avec leur chargement. Ceux chargés de marchandises susceptibles d'être mises en dépôt furent déchargés et réquisitionnés pour les transports militaires. Seuls, ceux chargés de marchandises périssables furent autorisés à continuer leur route à la reprise de la navigation. Les transports commerciaux ont donc été naturellement entravés dès l'origine et la perturbation économique jetée dans la région par l'arrêt de ces transports ne tarda pas à se faire sentir, car divers centres furent sur le point de manquer de produits alimentaires de première nécessité, tels que le sel, les allumettes, la potasse.

Les premiers bateaux de bois des transports militaires arrivent à Laroche le 8 août 1914 (septième jour de la mobilisation), les convois se succèdent régulièrement. Trois toueurs sont réquisitionnés pour la traction des bateaux entre Laroche et Montereau. Vers le 12, le service des transports militaires est complètement organisé. Le programme s'exécute dans de bonnes conditions et quelques jours plus tard, le 17 août, la navigation commerciale reprend son cours.

Le service des transports militaires facilite dans toute la mesure du possible les transports commerciaux. Il indique aux propriétaires de bateaux non utilisés qu'ils trouveront du fret aux houillères du Nord et du Pas-de-Calais; il tractionne gratuitement ces bateaux pour le voyage d'aller à vide. Puis arrive la période où l'ennemi avançait rapidement sur Paris. Il est question d'évacuer sur l'Yonne le matériel de batellerie de la Haute-Seine.

Le 5 septembre, la navigation commerciale est de nouveau suspendue et le service des transports militaires ne peut plus envoyer des bateaux de ravitaillement à Paris. Quelques-uns de ces bateaux, qui étaient en cours de route, doivent rebrousser chemin. D'autres, qui étaient arrivés à Laroche, à destination de Paris, doivent être renvoyés à Auxerre (6 septembre). Le 7, les trois premiers convois de

bateaux évacués de la Seine arrivent à Laroche puis, successivement, des bateaux contenant la plus grande partie des approvisionnements de la Station-Magasin de Sens et qui étaient dirigés sur le centre de la France.

L'exode des bateaux continue : il arrive sur l'Yonne des embarcations qu'on n'y avait jamais vues : des grands chalands de la Seine de 45 à 50 mètres de longueur, des flûtes de l'Ourcq avec de nombreuses familles qui fuyaient devant l'ennemi. Toutefois, à ce moment, nous gardons à Laroche toute la batellerie qui vient d'y être envoyée, et il est entendu qu'on ne l'évacuera plus loin qu'à la dernière heure.

Au moment de la bataille de la Marne, plusieurs péniches amènent des blessés destinés à être évacués dans les hôpitaux de la région. Ultérieurement, il fut procédé à l'essai d'un service de transport de blessés par bateaux entre Sens et Auxerre. Deux péniches-ambulances furent aménagées à cet effet. Quelques essais furent tentés, mais la Direction du Service de santé du 5^e corps d'armée, à Orléans, ne crut pas devoir les généraliser, et ce service de transport de blessés fut abandonné.

Enfin, c'est après la victoire de la Marne la reprise, dès le 14 septembre, des transports commerciaux et le rapatriement en Seine du matériel de la batellerie qui avait été évacué à l'amont. La navigation redevient peu à peu normale et les transports militaires reprennent leur cours pour se poursuivre selon les prévisions.

..

Au programme prévu au journal de la mobilisation, qui prenait fin dans les premiers jours d'octobre, suivirent de nouveaux programmes de transports par eau, savoir :

1° Ravitaillement en bois de four des manutentions de Sens, de Montereau et de Nuits-sous-Ravières; 2° ravitaillement en bois de chauffage des armées; 3° fourniture de macadam pour la réparation des routes et chemins dans la zone des armées.

La réalisation de ces programmes s'est poursuivie en 1914, 1915 et 1916 sans incidents à signaler ni arrêts autres que ceux motivés par les interruptions de navigation pour cause de crue.

En 1915, deux interruptions de navigation de peu d'importance, l'une de trois jours et la seconde de six jours, ont permis de mettre en place des portes d'écluse qui étaient à pied-d'œuvre depuis 1914 et qui n'avaient pu être posées en 1914, et d'effectuer certains travaux de réparations urgentes sur la voie navigable.

Enfin, au mois de février dernier, le service des transports militaires a été chargé, en outre, pour le compte de l'Office National de la Navigation, de transports de houille du port de Rouen à Saint-Florentin et à Sens, soixante-six péniches d'environ 250 tonnes ont été transportées dans ces conditions à Saint-Florentin jusqu'au 31 mai 1916, et vingt autres péniches, d'un tonnage à peu près équivalent, ont été amenées à Sens. Le mouvement continue pour Saint-Florentin; il est momentanément interrompu pour Sens.

*

* *

Il est juste de dire que, chaque jour, des questions multiples se posent relativement à la guerre (création de ports, location de matériel pour les besoins de l'Intendance, recensement du personnel, contrôle des mariniers en sursis d'appel, recherche du personnel destiné à assurer la traction des bateaux, le pilotage, etc.

La situation administrative est la même aujourd'hui que celle signalée plus haut. Toutefois, en temps de crue ou de travaux, il est très difficile de trouver la main-d'œuvre civile nécessaire pour effectuer les manœuvres de barrages ou les réparations d'entretien.

Au point de vue économique, la rivière d'Yonne assure le ravitaillement de la région correspondante en produits minéraux pour le chauffage et l'éclairage, en bois divers, en matériaux de construction, denrées alimentaires, meubles, etc.

Elle assure le transit : 1° des bois en provenance des bassins de l'Yonne et de la Cure destinés au service de l'armée

et à la région parisienne; 2° des matériaux d'empierrement extraits dans la partie supérieure du bassin de l'Yonne et expédiés à l'arrière du front (Château-Thierry et Vitry-le-François) pour l'entretien des routes et chemins de la zone des armées; 3° des produits des usines en amont d'Auxerre.

TABLEAU COMPARATIF DU TRAFIC COMMERCIAL
ET DU MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

	NOMBRE de BATEAUX	TOTAUX	DÉCOMPOSITION DU TONNAGE			
			TRAFIC NÉ SUR LA VOIE		TRAFIC NÉ HORS DE LA VOIE	
			Trafic intérieur	Expédi- tions	Arri- vages	Transit
PARCOURS D'AUXERRE A LAROCHE						
Année 1913 (entière) Descente et re- monte.....	795	122.305 t	1 095 t	23.388 t	29.925 t	67.897 t
Année 1914 (5 mois) Descente et re- monte.....	219	36.763 t	218 t	9.985 t	6 899 t	19.671 t
Année 1915 (entière) Descente et re- monte	607	98.203 t	493 t	39.094 t	15.301 t	43.315 t
PARCOURS DE LAROCHE A MONTEREAU						
Année 1913 (entière) Descente et re- monte.....	3.093	517.199 t	31.332 t	48.153 t	58.139 t	379.575 t
Année 1914 (5 mois) Descente et re- monte.....	571	94.509 t	8.177 t	13.838 t	12.462 t	60.032 t
Année 1915 (entière) Descente et re- monte.....	1.345	226.387 t	7.586 t	18.392 t	37.903 t	162.506 t

D'août 1914 à août 1916, le Service de la navigation de l'Yonne a assuré le transport des marchandises suivantes pour les besoins de la guerre :

En 1914, 122 bateaux pour assurer les transports prévus au journal de mobilisation.

En 1915, 135 bateaux chargés de 28.449 t. 609 de grès et porphyres pour Château-Thierry et Vitry-le-François; 96 bateaux chargés de 8.575 t. 085 de bois pour Sens; 40 bateaux chargés de 6.483 t. 13 de bois pour Montereau.

En 1916 (jusqu'au 31 mai), 2 bateaux chargés de 281 t. 660 de bois pour Sens; 65 bateaux chargés de 14.536 t. 565 de grès et porphyres pour Château-Thierry et Vitry-le-François; 66 bateaux chargés de 13.863 t. 373 de houille pour Saint-Florentin; 20 bateaux chargés de 4.963 t. 032 de houille pour Sens.

CANAL DE BOURGOGNE

Au moment de la mobilisation, le service du canal de Bourgogne, qui s'étend, dans le département de l'Yonne, de la rivière d'Yonne à Aisy (89 kilomètres), était assuré par deux conducteurs, cinq gardes de navigation, un éclusier-chef faisant fonctions de garde, trente et un éclusiers, onze éclusières hors classe et quinze cantonniers.

La circulation moyenne était de trois à sept bateaux par jour, d'où un trafic local annuel d'environ 200.000 tonnes.

Les usines à chaux et à ciment d'Ancy-le-Franc, Lézennes, Frangey, les carrières de pierre de Cry, Ravières, Chassignelles, Lézennes, les scieries à pierre et scieries à bois de Ravières, Chassignelles et Fulvy, la sucrerie de Briennon, la distillerie de bois et la papeterie à Ravières, utilisaient largement le canal pour leurs transports.

L'état des ouvrages était en général assez bon ou passable. La navigation s'effectuait normalement et les accidents ou interruptions de navigation étaient rares.

PERSONNEL MOBILISÉ. — Deux éclusiers seulement, des

classes plus jeunes que 1895, sont mobilisés. Quant aux cantonniers, tous ceux mobilisables, sauf un de l'A. T. (service auxiliaire), ont été incorporés. Les mariniers, sauf ceux appartenant à des classes plus jeunes que 1895, ont été mobilisés, dès le début de la guerre. Ceux faisant partie des services auxiliaires ou de l'A. T. ont été mis depuis en sursis pour le service de la navigation. Seuls, les mariniers faisant partie de l'active ou de sa réserve se trouvent actuellement sous les drapeaux, avec ceux de l'A. T. classés dans les Compagnies de mariniers et qui effectuent des transports militaires.

Il n'y a pas de personnel militaire affecté au service du Canal de Bourgogne. La garde des ouvrages a été assurée par le personnel des gardes, éclusiers et cantonniers, armés à cet effet en qualité de belligérants.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE. — Le service fonctionne d'une manière très satisfaisante, quoique un peu plus difficilement qu'en temps de paix, malgré la mobilisation de presque tous les cantonniers et des entrepreneurs d'entretien. Le dévouement de tous a suppléé à l'insuffisance de personnel. Il a permis d'assurer l'exploitation régulière de la voie navigable qui demande une surveillance très active, l'état des ouvrages du canal laissant à désirer par suite de la suppression des chômages depuis 1911. On a dû avoir recours à un large emploi d'ouvriers auxiliaires pour l'entretien courant.

AFFAIRES PROVOQUÉES PAR LES HOSTILITÉS. — L'Administration supérieure, en l'espèce la Commission militaire de la Navigation, siégeant au Ministère des Travaux publics, a établi une organisation nouvelle dénommée « Exploitation réglementée des voies navigables », ayant pour but de mettre la batellerie sous la dépendance de l'administration, de lui servir d'intermédiaire, et de faciliter ses rapports avec le commerce, enfin d'assurer une meilleure répartition des transports par eau et par voie ferrée. Tous les transports

par eau, même le mouvement des bateaux vides, se trouvent soumis à présent à la formalité spéciale de l'autorisation préalable, donnée par les Ingénieurs en chef des services de navigation, ce qui permet à ceux-ci d'intervenir auprès des mariniers ou des affrêteurs, soit pour leur procurer des transports, soit pour assurer une meilleure utilisation du personnel et du matériel de batellerie, et surtout de régulariser les prix de frêt facturés au compte de la marchandise et éviter ainsi les surenchères que la pénurie de personnel de batellerie disponible ne manque pas de motiver.

Le service du Canal de Bourgogne veille donc à l'emploi aussi judicieux que possible des bateaux et des mariniers disponibles. Comme opérations militaires, on a effectué sur le canal, durant le premier mois de la mobilisation, les réquisitions et tractions de 29 bateaux vides destinés notamment à des transports de bois du Nivernais pour la Place de Paris et de 17 autres bateaux vides dirigés sur Besançon pour des besoins militaires inconnus; huit bateaux chargés de denrées de ravitaillement ont été réquisitionnés avec leurs chargements pour être dirigés sur la Place de Dijon.

Plus tard, onze bateaux de bois de chauffage du Nivernais ont été envoyés à l'Intendance de Dijon, deux à l'Intendance de Chalon-sur-Saône et Lyon, douze à l'Intendance de Nuits-sous-Ravières.

Le Canal a également été utilisé pour l'évacuation, sur dix bateaux, des denrées des magasins militaires de Sens.

D'octobre 1915 à mai 1916, dix péniches-ambulances ont été amenées et ont stationné à Saint-Florentin.

En février 1916, le service de la Navigation a installé à Saint-Florentin, pour le compte de l'Intendance, un service de transbordement de houille pour le ravitaillement de l'armée. Cette houille, venant d'Angleterre par Rouen, est amenée sur péniches au port de raccordement de Saint-Florentin-Est, où elle est déchargée, soit en stock, soit sur wagon, au moyen de deux grues à vapeur, d'un matériel Decauville et d'une estacade, avec main-d'œuvre en prisonniers allemands. Jusqu'alors, 70 péniches représentant en-

viron 17.500 tonnes de houille ont été amenées ainsi à Saint-Florentin, et la houille a été expédiée sur les gares régulières.

CANAL DE BRIARE

Ce service comprend le canal de Briare, dans la traversée du département de l'Yonne, et une partie du système de réservoirs et de rigoles servant à en assurer l'alimentation.

Le trafic de la voie navigable, qui s'exerce surtout en transit, comprenait, avant la mobilisation, le sasement de trente bateaux environ par vingt-quatre heures dans les deux sens (remonte et descente) pour le transport des charbons, brai, sable de Loire et sablon de Nemours, bois de mine, bois de chauffage et bois d'industrie, tuiles, briques et poteries des usines du Centre, chaux de Beffes, pyrites de cuivre, épicerie, papier de commerce et divers produits industriels.

La mobilisation a seulement atteint un conducteur et deux cantonniers, qui ont été remplacés. Dès la mobilisation, la navigation a été arrêtée, et on a fait le recensement des bateaux à utiliser pour le transport de bois de chauffage à Paris, prévu par le Journal de mobilisation. La quantité de bois de chauffage expédiée du département de l'Yonne s'est élevée à 700 tonnes. Ces expéditions étaient terminées le 24 septembre 1914.

Depuis cette époque, le service se fait sensiblement, comme en période normale. Mais d'une part, la navigation est beaucoup moins active : elle est descendue au quart environ de la normale; elle est maintenant d'environ le tiers. D'autre part, les travaux d'entretien n'ont pu être assurés d'une façon complète. On a dû, en effet, renoncer à faire un chômage qui aurait risqué d'entraver des transports militaires et qui n'aurait pu être convenablement mis à profit en raison du manque de main-d'œuvre.

Nous terminerons ce paragraphe en signalant les deux points suivants :

A la demande de diverses municipalités, afin d'assurer le fonctionnement des moulins réquisitionnés pour la mouture des blés, le service a fait, tout à fait exceptionnellement et en raison des circonstances, un envoi d'eau par la rigole de Rogny pour les moulins en aval de ce pays, ainsi que par le Loing, pour assurer la marche des moulins entre Saint-Privé et Rogny. Ces envois ont eu lieu du 6 août au 7 octobre 1914 et n'ont pas été renouvelés.

Dès la mobilisation, des postes militaires ont été établis pour la garde des réservoirs : à Bourdon, à Moutiers, à Beau-rois, à la Boussicauderie, à la rigole de Saint-Privé. Le poste de la rigole de Saint-Privé fut licencié en janvier 1915; ceux de Moutiers, Beau-rois et de la Boussicauderie, le 20 avril suivant. Le 1^{er} mai 1915, le poste de Bourdon fut licencié et remplacé par cinq hommes et un sergent. Le 8 mai 1915, il fut renforcé par quatre hommes et un caporal. Pour faciliter encore cette surveillance et garantir davantage les ouvrages, toutes les têtes aval des aqueducs de fond ont été grillagées très solidement au commencement de 1915.

ŒUVRES SOCIALES

GEORGES SOCIALES

Les Œuvres sociales

Je viens de rappeler la tâche brillante de nos diverses administrations. J'en arrive au labeur désintéressé, au pur dévouement. Si, d'une part, au titre des Pouvoirs publics, nous avons accompli un programme défini, les nécessités de guerre ont également déterminé, dans notre département, un effort admirable et continu de générosité et de solidarité civiques. Il a fallu, à la tête de tout ce qui se créait sous l'appellation de services de « l'aide morale », et « pécunaire », des organisateurs avec des directives puissantes.

Parmi tant de bonnes volontés que j'aurai le devoir un jour de faire connaître, deux hommes, d'un bel élan, sont venus à moi dès la première heure : M. Fijalkowski, architecte-ingénieur à Auxerre, et M. Rousseau, architecte départemental. Leurs préoccupations personnelles, leurs travaux en préparation, rien n'a compté pour eux. Ils se sont mis, simples volontaires, aux ordres de la Patrie. Combien devons-nous remercier ces deux très fidèles serviteurs !

D'abord suppléant bien qualifié au ravitaillement des armées, M. Fijalkowski s'est fixé dans le service compliqué, autant que délicat, des réfugiés et dans celui de l'amélioration des transports. (Nous verrons, dans la Section économique de cet ouvrage, combien également important a été son rôle de ce côté). Mais c'est surtout dans le Service des « Réfugiés » qu'il a pu donner sa mesure. Il a établi un rouage hors de pair où le plus pointilleux des censeurs ne pourrait trouver matière à critique. La lecture du rapport consacré à cette œuvre per-

mettra d'apprécier avec quelle sûreté d'esprit, quelle droiture, quelle sensibilité, quel cœur, il a su préparer et administrer pareille organisation.

Le rôle de M. Rousseau n'est pas moins digne d'éloges. De par son tempérament, il rivalise avec M. Fijalkowski. S'il est plus fougueux, il est de même, actif, consciencieux, novateur, hardi, désintéressé, volontaire. Il s'est mis en tête de notre action de charité et de solidarité. Son champ de bataille a été tout notre département. Il en a scruté les moindres recoins, rappelant au devoir de la bienfaisance les indifférents et les tièdes. Sous son impulsion puissante, nos œuvres de guerre ont pris une importance exceptionnelle. Villes, cantons, communes, hameaux, l'Yonne en entier a répondu aux appels émouvants lancés au nom des « Prisonniers de guerre » et du « Tricot du Soldat ». Aussi, jugerons-nous plus loin du résultat merveilleux de cette croisade de la bienfaisance.

C'est dans un même geste d'affectueuse reconnaissance que je joins, à ces deux dévoués serviteurs du pays, ceux de nos compatriotes qui, anonymes, ont travaillé de pair pour le bien public. Fermes disciples de l'Union sacrée, ayant fait abstraction de toute leur personnalité, ils n'ont eu que l'unique désir de se rendre utiles à tous ceux que le mal ou la misère avaient touchés.

C'est vraiment l'accomplissement du « Devoir » dans sa haute conception. S'il ne resplendit pas du fracas des combats, il n'en constitue pas moins une jolie bataille gagnée sur l'indifférence humaine et les cœurs endurcis.

Service des Réfugiés

L'émigration, vers la zone de l'intérieur, des habitants des régions envahies, comprend trois phases correspondant à des nécessités différentes :

1° L'évacuation des bouches inutiles des places fortes, en août 1914;

2° L'exode des populations chassées par l'envahisseur, fin août et courant septembre 1914;

3° L'évacuation des réfugiés encombrant la zone des armées, en février et mars 1915.

ÉVACUATION DES BOUCHES INUTILES

Dès le 6 août 1914, M. le Ministre de la Guerre informait les Préfets, par circulaire télégraphique, que le *Journal Officiel* du matin promulguait deux lois relatives à l'exercice du droit de réquisition pour le logement, la nourriture, le chauffage, et, en cas de maladie, le traitement des bouches inutiles évacuées des places fortes et des étrangers évacués de la zone des armées. Il leur signalait que les transports d'évacuation étaient commencés, et les invitait à prendre les mesures nécessaires pour la réception des convois. « Prenez », leur disait-il, « toutes initiatives en évitant le plus possible de m'en référer. »

Il ne s'agissait donc pas d'administrer selon des formes déterminées; aucune règle n'était fixée, ni aucune limite de dépense. Il s'agissait d'obtenir le maximum de résultats avec le minimum de ressources. Les circonstances imposaient la décentralisation.

Mais la mobilisation avait réduit le nombre de mes collaborateurs. Je n'avais sous la main aucun fonctionnaire à qui confier le soin d'organiser les lieux de refuge et de préparer la réception des convois.

J'en chargeai un ami, M^e Ribain, avocat à Auxerre, qui accepta cette délicate mission.

Le 9 août, il était à Sens, accompagné de M^{me} Ribain. Il conférait avec le Sous-Préfet, arrêtait les grandes lignes de l'organisation, et commençait la visite des communes désignées, un peu arbitrairement, il faut l'avouer, pour recevoir les premiers évacués.

M. Ribain trouva auprès des Maires et des Instituteurs un concours empressé.

M^{me} Ribain visita leurs dames et s'occupa de constituer dans chaque pays un Comité qui pourvoirait aux besoins des réfugiés.

On organisa en hâte les locaux vacants, on transforma en dortoirs des salles de danse, on quèta à domicile la literie et les ustensiles nécessaires, on aménagea des cantines avec un mobilier de fortune, on s'assura des moyens de ravitaillement, et, en quelques jours, tout fut prêt.

Le 24 août et les jours suivants arrivèrent les convois. « La plupart des réfugiés », dit M. Ribain dans son rapport, « sont dans un état de dénuement profond. Si certains ont amené des malles assez bien garnies, le plus grand nombre n'avaient que des paquets assez légers; beaucoup même n'avaient que ce qu'ils portaient sur eux. »

C'est qu'en dehors des bouches inutiles de Toul et de Foug, les convois avaient amené des Belges des régions de Mons et de Charleroi, chassés par l'ennemi.

Il y avait, à ce moment, 1.940 réfugiés dans l'Yonne, répartis par ordre d'importance dans les communes de Sens, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin, Passy, Vinneuf, Saint-Valérien, Chéroy et Sergines.

L'organisation préparée par M. et M^{me} Ribain fut aussi bonne que possible, malgré les difficultés du moment, et je leur dois une profonde gratitude pour leur actif et intelligent concours.

EXODE DES POPULATIONS DE L'EST

A peine les évacués des places fortes étaient-ils installés, que les populations de l'Est s'enfuyaient éperdues devant l'envahisseur. Des colonnes d'émigrés couvraient les routes de l'Yonne dans une pitoyable confusion, poursuivant, au hasard, leur malheureux exode, ou s'arrêtant, vaincus par la fatigue,

dans le premier village qui leur paraissait offrir quelque sécurité.

Les bourgs traversés par les grandes routes se garnirent d'abord, puis peu à peu, et en quelque sorte par dégorge-ment, les pays desservis par les chemins vicinaux. Plus de 20.000 personnes trouvèrent ainsi dans notre département un abri parfois insuffisant. Après quelques jours de repos, les plus mal installés s'en allèrent chercher en d'autres contrées un gîte plus confortable. Une sorte d'équilibre s'établit, mais les arrondissements de Sens, Joigny et Auxerre gardaient, cependant, le plus grand nombre d'émigrés. Les arrondissements de Tonnerre et d'Avallon en eurent fort peu, celui de Tonnerre surtout.

Surpris par les événements, et n'ayant reçu, on le conçoit, nulle instruction pour semblable éventualité, les Maires firent face aux nécessités du moment avec le plus grand dévouement, mais ils envisagèrent les choses, et agirent chacun, avec leur tempérament propre, et il en résulta des solutions d'une grande diversité.

Il n'y eut d'uniformité que dans la sympathie de l'accueil, qui fut générale et reconfortante.

On verra plus loin comment fut organisée l'assistance aux réfugiés sur ce principe, posé le 30 août par un télégramme de M. le Ministre de la Guerre : *que les dépenses de subsistance et d'entretien des réfugiés devaient être à la charge de l'Etat.*

Je crois utile, pour la clarté de cet exposé, de rompre un instant l'ordre chronologique, pour parler de l'évacuation des émigrés encombrant la zone des armées,

ÉVACUATION DES ÉMIGRÉS RÉFUGIÉS DANS LA ZONE DES ARMÉES

Si la plupart des habitants des régions envahies s'éloignèrent de la bataille jusqu'à se sentir en sécurité, un grand nombre s'immobilisèrent le plus près possible de leur pays,

souvent à moins d'une portée de canon, avec la conviction d'un heureux retour de la fortune des armes.

Partis en hâte, sans rien emporter que les vêtements qui les couvraient, ils reculaient au fur et à mesure de l'envahissement, chaque jour plus dénués de ressources, vivant une existence de privations, de fatigue et de misère, mais illuminée par l'espoir tenace d'un meilleur lendemain.

D'autres, malgré les mesures de police, tentèrent, dès la victoire de la Marne, de se rapprocher. L'armée en fut gênée dans la zone de l'arrière, et les autorités militaires durent songer à leur évacuation.

Le 3 décembre, M. le Ministre de l'Intérieur me priait, par télégramme, de lui faire connaître d'urgence combien il se trouvait de réfugiés dans mon département, et combien je pourrais encore en recevoir, en raison des besoins éventuels pouvant résulter de la nécessité de dégager les régions situées en arrière de nos armées.

Il y avait alors 15.000 réfugiés dans l'Yonne, je répondis que j'en pouvais recevoir encore 8.000.

Le contingent de l'Yonne fut arrêté à 4.000, dont 1.000 Alsaciens. Mais, en fait, quatre convois seulement, qui devaient être de 500 chacun, furent acheminés sur l'Yonne, dont trois en provenance de Sainte-Menehould et un de Château-Thierry. Ils arrivèrent les 24 et 26 février 1915, 1^{er} et 19 mars, et comprenaient respectivement 311, 242, 70 et 65 émigrés des Ardennes, de la Meuse, de la Marne et de l'Aisne. Les Alsaciens-Lorrains ne furent pas évacués.

Tous ces réfugiés étaient dans une profonde détresse; certains n'avaient même pas de chemise sur le corps. C'était un triste troupeau humain, hâve, humble et résigné. Les enfants avaient la mine effarée et grave; ils semblaient avoir perdu l'habitude de sourire.

Un Service départemental des réfugiés existait alors dans l'Yonne. J'en avais confié l'organisation et la direction, au début de novembre 1914, à M. Fijalkowski, architecte-ingénieur à Auxerre, qui accepta bénévolement cette lourde mis-

sion. Il fut agréé par M. le Ministre de l'Intérieur comme contrôleur pour le département.

Avec le concours éclairé et dévoué des Sous-Préfets de Tonnerre et d'Avallon, M. Fijalkowski étudia et arrêta la répartition des évacués dans les communes, puis, accompagné dans chaque arrondissement du Sous-Préfet et de M. Simon, commissaire spécial, qui lui apporta une aide précieuse, il reçut lui-même ces malheureux émigrés, accompagnant les convois à chaque station.

A la descente du train, un petit déjeuner était servi à chacun et des gâteaux distribués aux enfants. Puis les réfugiés, divisés par groupes dans lesquels on réunissait de préférence les gens d'un même village, des familles apparentées ou en relations d'amitié, étaient confiés aux Maires qui avaient reçu préalablement toutes instructions utiles.

A Avallon, où les convois débarquèrent de jour (ceux du Tonnerrois étaient parvenus de nuit à Nuits-sous-Ravières), des dames de la ville étaient sur le quai à l'arrivée des trains et recevaient en leurs bras les petits enfants, dont elles prenaient immédiatement soin. Lait, chocolat, café au lait, étaient servis au choix de chacun.

Cette sollicitude, cependant si naturelle, émut tous ces pauvres gens. Les enfants s'étaient repris à sourire, les mamans pleuraient! Le soir, dans les communes qui les adoptèrent, les malheureux exilés trouvèrent un abri semblable à ceux des habitants du pays, et ils purent se reposer enfin dans un vrai lit.

Les jours suivants, tous ceux qui étaient capables de travailler avaient de l'ouvrage. Certains avaient été placés dès l'arrivée du train.

Une vie assez voisine de la normale commençait pour eux.

ORGANISATION DE L'ASSISTANCE

Nous venons de voir que le plus grand nombre des réfugiés dans l'Yonne provenaient de l'exode, vers l'intérieur, des po-

pulations des régions envahies. Là aussi, la détresse était grande. A vrai dire, ceux qui en avaient le moyen, qui possédaient, avaient pu emporter quelque matériel, quand ils en avaient eu le temps, car il est arrivé maintes fois que les habitants d'un village n'avaient eu que quelques minutes pour préparer leur fuite. Ils avaient chargé hâtivement sur leurs voitures tout ce qui leur était tombé sous la main, puis ils y avaient accueilli les voisins sans moyens de transport, et le convoi s'était mis en marche dans l'affolant émoi d'un départ imprévu et précipité. Ils emportaient ainsi quantité d'objets encombrants et souvent inutiles, laissant aux mains de l'ennemi les choses les plus précieuses, leurs valeurs, leur argent. Quelque extraordinaire que cela puisse paraître, le fait a été fréquent, pour ne pas dire général. Et quand ils arrivèrent en nos pays, malgré l'encombrement de leurs voitures, ils étaient dénués des choses les plus indispensables.

Les Maires, je l'ai dit, n'avaient pas d'instructions. Ils s'employèrent avec empressement et cordialité à parer aux besoins les plus urgents. On traita le plus souvent les émigrés comme une troupe en déplacement, qui cantonne. Les locaux vacants furent garnis de paille pour le couchage, et l'on organisa des cantines pour la nourriture. Dans l'esprit de tous, il s'agissait de « camper » pendant quelques jours. Nul doute que nos troupes, par un brillant retour offensif, ne rejettassent l'envahisseur au delà de ses frontières. Les réfugiés eux-mêmes croyaient à un prochain retour. Nombre d'entre eux, au cours de mes tournées dans les campagnes, m'exprimèrent leur espoir de rentrer avant l'hiver.

On n'envisagea donc, tout d'abord, qu'une organisation provisoire, passagère, où l'indispensable seulement était prévu. Une salle de danse, une halle, une grange, servirent de logement collectif. En certains endroits, tout le monde coucha dans le même local; en d'autres, on sépara les hommes des femmes; ailleurs, des maisons vacantes furent mises à la disposition des familles; mais, partout, ce fut une installation hâtive et précaire. Ce n'est qu'au bout de quelques semaines,

quand on eut nettement l'impression d'une longue campagne, qu'on songea à quelque chose de plus durable, de moins inconfortable.

Le logement collectif fut peu à peu abandonné. On sépara les familles qui occupèrent les maisons vacantes, le plus souvent prêtées gracieusement par leurs propriétaires. Les paillasses et matelas étendus par terre remplacèrent le lit de paille, puis on trouva des lits montés, prêtés par la population, ainsi que les meubles et ustensiles les plus indispensables. La vie intérieure s'organisa.

La subsistance donna lieu à des solutions plus diverses encore que le logement : cantines, bons de vivres, carnets de fourniture, distribution directe, etc...

Là où les réfugiés touchaient des vivres crus, plusieurs familles s'associaient parfois pour la préparation et la cuisson des aliments.

Mais, comme pour le logement, tout cela était précaire, contraire au caractère individualiste du Français, à l'esprit de liberté, au sentiment de dignité, au respect humain.

Il importait d'y remédier.

J'entrepris de longues tournées dans les communes pour m'assurer des besoins pressants; puis, pour se rendre compte en détail de ce qu'il convenait de faire, M. Fijalkowski commença à son tour son service de contrôle, en visitant d'abord les communes où les réfugiés étaient en plus grand nombre. Il me faisait part, au retour, de ses constatations et observations. Notre amicale collaboration se fit étroite et assidue. Nous passions tous les soirs un long temps ensemble, parfois plusieurs heures, à examiner les affaires qui surgissaient nombreuses, posant chaque jour un problème nouveau à la solution duquel nous consacrons nos efforts en commun, avec une sollicitude voulue.

Il était alors admis, sur la recommandation verbale d'un inspecteur des Services administratifs qui passa dans l'Yonne, que les dépenses d'assistance devaient se tenir dans la limite de 75 centimes par jour et par tête pour les adultes et de 0 fr. 50 pour les enfants.

L'impression emportée de ces premières visites, au cours desquelles le contrôleur vit surtout les populations évacuées des places fortes, fut qu'il convenait de recommander, pour le logement, l'installation individuelle des familles dans les locaux particuliers et de conserver, pour la subsistance, le principe des secours en nature.

Les cantines communales, dirigées par un Comité, et où le service de cuisine et de table était fait par les réfugiés, comme par exemple à Pont-sur-Yonne, Villemanoche, Passy, etc., donnaient de bons résultats, on pouvait les conserver. Mais les cantines confiées à des restaurateurs ou aubergistes étaient presque partout l'objet de plaintes amères, et l'on devait les supprimer. C'est ce qui fut fait.

Entre temps, le 1^{er} décembre 1914, par voie d'affiches, M. le Ministre de l'Intérieur adressait aux Maires de France un appel pathétique dans lequel il posait ce principe essentiel, que l'Etat français doit pourvoir, avec le concours patriotique des populations, au logement, à la subsistance et à l'entretien des réfugiés sans ressources, Français et Belges, ainsi qu'aux ressortissants aux Nations neutres ou alliées.

La limite des dépenses d'assistance était fixée, par analogie avec les familles de mobilisés, à 1 fr. 25 pour les adultes, et 0 fr. 50 pour les enfants au-dessous de 16 ans.

Le Ministre laissait aux Préfets le soin d'adopter tel moyen de secours qu'ils jugeraient préférable, mais, disait-il, « l'expérience montre que l'assistance en nature assure d'une façon générale, aux réfugiés, des conditions d'existence supérieures à celles que peut leur procurer, dans les conditions où ils se trouvent, l'octroi d'allocations en argent. »

Cette opinion confirmait celle du contrôleur et celle que je m'étais faite personnellement, pendant mes tournées.

Je résolus donc de préciser, dans une affiche portant la date du 30 décembre 1914, les moyens les plus propres à atteindre le but posé par M. le Ministre de l'Intérieur. En voici le texte :

« Organisée en hâte au moment de l'exode, l'assistance
« aux réfugiés s'est manifestée sous des formes diverses qui

« font honneur au dévouement et aux efforts bienveillants
« des municipalités et des populations, mais qui ne permet-
« tent pas toujours de satisfaire efficacement à tous les be-
« soins.

« Il importe donc de préciser, en profitant de l'expérience
« acquise, révélée par les visites du contrôle, les moyens les
« plus propres à atteindre le but posé par M. le Ministre de
« l'Intérieur et qui est de *pourvoir, avec le concours patrio-*
« *tique des populations, au logement, à la subsistance et à*
« *l'entretien des réfugiés sans ressources.*

« On a généralement trouvé le logement dans des locaux
« particuliers inoccupés et rapidement garnis, par un élan
« spontané de la charité privée, de tous les objets de literie
« nécessaires. Mais il est arrivé, parfois, qu'en raison du
« grand nombre de réfugiés, on n'a pu réunir assez de
« matelas, de draps et de couvertures. Dans ce cas, les
« Maires devront faire un nouvel et chaleureux appel au
« devoir de générosité qui incombe impérieusement à tous
« les habitants, puisque les populations de l'Yonne sont parmi
« celles qui ont eu le moins à souffrir de la guerre.

« Si, malgré cet appel, les couchettes faisaient défaut,
« elles seraient remplacées par des cadres en bois élevés
« de 15 à 20 centimètres au-dessus du sol et portant une
« paillasse abondamment garnie.

« En aucun cas, les réfugiés ne devront coucher sur un lit
« de paille répandue directement sur le sol.

« La subsistance a été assurée, soit par des cantines, soit
« au moyen de secours en nature, soit par le placement fa-
« milial, c'est-à-dire la nourriture à la table des habitants. Le
« placement familial est, de beaucoup, préférable, à cause des
« conditions de confortable matériel et de réconfort moral
« qu'il procure aux réfugiés. Il donnera droit au rembourse-
« ment des dépenses jusqu'à concurrence de 0 fr. 50 par jour
« pour les enfants et 0 fr. 70 pour les adultes au-dessus de
« 16 ans.

« Les cantines ont obtenu de bons résultats chaque fois
« qu'elles ont été gérées par l'Administration municipale,

« avec l'aide des femmes ou filles de réfugiés, mais elles
« n'ont pas souvent répondu à ce qu'on en attendait, quand
« elles ont été confiées à des hôteliers. Il est alors préférable
« de leur substituer le secours en nature.

« Les secours en nature doivent comprendre essentiellement
« le pain, la viande, les légumes secs et l'épicerie. Ils seront
« délivrés dans la limite d'une valeur de 0 fr. 50 par jour
« pour les enfants et 0 fr. 70 pour les adultes de plus de
« 16 ans, au moyen de bons dont la composition sera arrêtée
« d'accord avec les intéressés, suivant leur genre de vie ha-
« bituel, et qui seront délivrés d'avance pour une période
« de dix jours.

« Les secours en argent devront, dès lors, être limités à une
« somme de 0 fr. 55 par adulte, représentant la différence
« entre l'allocation de 1 fr. 25 et la valeur des bons de vivres.
« Ils seront payés par dizaine à terme échu. L'expérience a
« démontré que cette manière de procéder atteint plus sû-
« rement le but que l'allocation exclusivement en argent,
« car elle garantit, en toutes circonstances, la subsistance des
« enfants, et évite les abus.

« Cependant, dans des cas absolument exceptionnels, le se-
« cours entièrement en argent pourra être accordé, à charge
« pour les Maires d'en rendre compte à l'Administration
« préfectorale qui se réserve d'en apprécier les motifs.

« L'entretien a été, en partie, assuré par des dons de vête-
« ments et de combustible. Dans nombre de communes, on
« a obtenu l'autorisation de faire du bois dans les forêts et
« dans les bois communaux ou particuliers. Cette pratique est
« recommandable. L'allocation de 0 fr. 55 par adulte pour-
« voiera aux autres besoins.

« Les secours aux femmes de mobilisés ne peuvent se cu-
« muler avec les secours aux réfugiés, mais ne font pas obs-
« tacle à l'autorisation de faire du bois.

« En dehors de ces divers secours, les émigrés auront droit
« à l'assistance médicale et pharmaceutique dans les mêmes
« conditions que les indigents.

« Enfin, d'autres questions (assistance aux vieillards, aux

« familles nombreuses et aux femmes en couches; paie-
« ment des réquisitions et des pensions de retraites; retrait
« de sommes placées aux caisses d'épargne; traitement des
« fonctionnaires des régions envahies; nourriture des che-
« vaux) feront l'objet d'instructions ultérieures. En atten-
« dant, la subsistance des chevaux appartenant aux nécessi-
« teux et ne travaillant pas, sera fournie par les moyens
« les plus économiques.

« L'ensemble de ces mesures permettra, sans aucun doute,
« de faire face à tous les besoins. Les Maires devront veiller
« à leur application scrupuleuse, à partir du 1^{er} janvier 1915.
« Les habitants y prêteront certainement un bienveillant
« appui.

« Il faut que, rentrés dans leurs foyers dévastés, les ré-
« fugiés y gardent le souvenir ému de l'accueil qu'ils auront
« reçu dans l'Yonne. Les populations sauront trouver les
« moyens de toucher le cœur de ces déshérités de l'heure
« présente, et créer autour d'eux un milieu réconfortant de
« sympathie, de bonté et de solidarité. »

Il est à remarquer que, dans ces instructions, le secours devient mixte. Il doit être donné partie en nature, pour éviter les abus dont pourraient souffrir les enfants, et partie en argent. Exceptionnellement, il peut être attribué entièrement en argent.

Les instructions du Ministre sont respectées, mais c'est un acheminement vers le secours exclusivement en argent, ardemment réclamé par les réfugiés comme moins humiliant.

Une tournée faite par le Contrôleur, dans tous les arrondissements, avec un Inspecteur général des Services administratifs, nous convainquit que la règle pouvait devenir l'exception et *vice versa*. Je résolus, dès lors, d'accorder, en principe, le secours en argent, et de ne recourir au secours en nature que là où le chef de famille mésuserait de l'argent. Cette disposition devait être insérée dans des instructions alors à l'étude, et qui se réalisèrent au début de mars 1915.

CONTROLE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour assurer l'exécution des dispositions arrêtées par lui, M. le Ministre de l'Intérieur m'invita, le 3 novembre 1914, à créer un contrôle départemental du Service des réfugiées. Le contrôleur devait avoir pour mission de s'occuper de toutes les questions d'assistance, d'instruire les réclamations par des enquêtes sur place, et de faire les propositions utiles en vue de les solutionner. M. Fijalkowski, chargé de ce service, accepta, en outre, de faire face à la besogne administrative : correspondance avec les Municipalités, les Comités et le Ministère, examen des demandes et réclamations, renseignements, assistance, travail, exécution des instructions, rapports périodiques, etc. Les questions de statistique, de comptabilité, de police, de rapatriement et de changement de résidence étaient confiées à la troisième division.

M. Fijalkowski était déjà installé à la Préfecture depuis le début d'octobre 1914, pour le service des transports. Il s'y tint désormais, chaque jour, à la disposition des réfugiés et des Municipalités.

L'organisation administrative de son service est simple et pratique. Les demandes et réclamations sont transmises pour avis aux Maires, qui les retournent avec leur réponse. Quand elles donnent lieu à une enquête sur place, tous les faits et renseignements utiles y sont joints, et la solution de l'affaire y est notée; puis la liasse est classée dans un dossier spécial à la commune intéressée. Les dossiers communaux sont classés par ordre alphabétique dans les dossiers d'arrondissement.

D'autre part, toute la correspondance est enregistrée sommairement sur un cahier *ad hoc*, en sorte qu'en peu de temps, on peut retrouver tout ce qui a concerné une famille depuis le moment de son arrivée dans l'Yonne.

La tâche n'a pas tardé à être excessive et supérieure aux moyens d'un seul. M. Fijalkowski a trouvé alors, en janvier 1915, un collaborateur bénévole en M. Grandmaître, inspec-

teur des Postes en retraite, qui lui a donné chaque jour, pendant toute l'année 1915, un concours actif et expérimenté. Mais M. Grandmaître fit les choses avec tant de dévouement que sa santé s'altéra, et qu'il dut abandonner une collaboration à laquelle il s'était donné de tout cœur. Je lui exprime ici toute ma reconnaissance.

Pour remplacer M. Grandmaître, je nommai un secrétaire auxiliaire rémunéré sur le chapitre 52 du budget de l'Intérieur.

CRÉATION DES COMITÉS DE RÉFUGIÉS ET D'UN OFFICE DU TRAVAIL

Dès l'organisation du service, le Contrôleur se trouva en relations avec M. Turquais, président du Conseil d'arrondissement de Sedan, qui, réfugié à Auxerre, avait fondé un Comité d'Ardennais et venait fréquemment à la Préfecture s'occuper des intérêts de ses malheureux compatriotes. Ces relations firent apparaître tout l'intérêt qu'il y aurait à ce que fussent ainsi représentés les divers départements envahis.

M. Fijalkowski me fit part de ses observations à cet égard. J'avais, moi-même, le désir de mieux connaître les desiderata des exilés et, d'autre part, une question importante était l'objet de mes préoccupations, c'était l'utilisation de la main-d'œuvre et des chevaux des réfugiés pour les travaux agricoles. Il était évident qu'une collaboration étroite entre l'Administration et les représentants des émigrés ne pouvait que donner de bons résultats.

J'encourageai donc le Contrôleur à provoquer la constitution de Comités départementaux d'émigrés qui, groupés en Fédération, pourraient s'occuper du placement des réfugiés sans travail.

Une réunion eut lieu à Auxerre le 21 février 1915, sous la présidence de M. Turquais, assisté de MM. Busar (Belge), Willemien (Meusien), Seignier (Ardennais), secrétaire.

Cinq cents réfugiés environ étaient présents.

Le *Journal des Réfugiés dans l'Yonne* en publia un compte rendu si clair et si concis, que je ne puis mieux faire que d'en reproduire ici les passages essentiels :

« M. Fijalkowski prend la parole et affirme tout d'abord
« aux réfugiés la sollicitude de l'Administration préfectorale
« et la cordialité des populations bourguignonnes. Il le fait
« en termes chaleureux; et l'assemblée, par ses applaudisse-
« ments, lui témoigne combien ses manifestations de sympa-
« thie vont droit au cœur de ceux qui ont dû abandonner
« leur foyer et remettre leur sort entre les mains de leurs
« compatriotes.

« M. Fijalkowski informe les réfugiés belges qu'ils auront
« à se répartir une somme de 20.000 francs, provenant de la
« vente du petit drapeau, puis il fait part à l'assemblée de la
« mesure que va prendre la Préfecture en substituant l'al-
« location intégrale en espèces au mode d'allocation actuel des
« 1 fr. 25, le système des bons devant rester applicable à
« ceux-là seuls qui commettraient des abus. Il passe ensuite
« à l'examen des avantages qui résulteraient d'une collabo-
« ration des Comités et de l'Administration en vue de pro-
« curer aux réfugiés, d'une part, le travail qu'ils doivent
« rechercher, et de porter remède, d'autre part, à la pénurie
« de main-d'œuvre dont souffre le pays. Le travailleur serait
« encouragé par le maintien total ou partiel, selon les cas, de
« l'allocation qui lui est accordée, ainsi qu'à sa famille et
« ce à titre de prime au travail.

« Des observations échangées il résulte :

« Que le réfugié, qui aura reçu depuis le 1^{er} janvier, date
« de la circulaire préfectorale, un secours inférieur au taux
« uniforme de 1 fr. 25 aura le droit de réclamer la différence
« entre la somme reçue et celle qui aurait dû lui être payée.

« Que l'Administration préfectorale, s'étant assurée auprès
« du Ministère que les secours en vêtements nécessaires aux
« réfugiés devaient leur être accordés en sus et non en dé-
« duction des 1 fr. 25, envisage pour une date prochaine la
« distribution de secours de cette nature;

« Que tout cheval dans l'impossibilité de gagner sa nourriture, en raison du manque de travail ou pour toute autre cause, a bien droit au secours de nourriture;

« Que ces différents points seront rappelés en une circulaire préfectorale à paraître sous quelques jours. »

A la suite de cette réunion, il fut constitué, en outre du Comité ardennais, déjà existant, cinq nouveaux Comités ayant comme présidents : pour la Belgique, M. Busar, pharmacien à Bruxelles; pour la Meuse, M. Willemin, pâtissier à Stenay; pour l'Aisne, M. Labarre, principal clerc de notaire à Saint-Richaumont; pour la Marne, M. Colmant, employé à la Banque de France à Reims, et pour le Nord, M. Morel, brigadier des douanes en retraite à Jeulain.

Les Présidents fondèrent ensuite, entre les divers Comités, une Fédération devant fonctionner sous le nom de Comité central des réfugiés dans l'Yonne, et ayant pour mission : de s'occuper des réclamations transmises par les Comités départementaux, d'être le représentant des réfugiés auprès des pouvoirs locaux, de recevoir les libéralités qui seraient faites à la collectivité des réfugiés, de créer un Office de travail centralisant les offres et demandes d'emploi, de prendre ou de provoquer toutes les mesures que comporterait l'intérêt général des réfugiés.

M. Turquais fut élu président de la Fédération, laquelle créa aussitôt un Office du travail des réfugiés, et en confia le service à M. Willemin. Nous verrons plus loin quels appréciables résultats furent obtenus par cet Office.

Il y avait à ce moment 11.210 réfugiés dans l'Yonne, dont 3.410 des Ardennes, 1.590 de la Meuse, 1.080 de l'Aisne, 1.010 de la Marne, 930 de la Meurthe-et-Moselle, 690 du Nord et 2.500 de la Belgique. On en recevait 680 quelques jours après, ce qui portait l'effectif à 12.000 environ.

Je mis tous mes soins à améliorer leur sort, car, selon la promesse faite en mon nom par le Contrôleur, j'avais à cœur d'arrêter des instructions définitives que l'expérience acquise permettait de rédiger et qui, en visant toutes les questions

pouvant les intéresser, devaient constituer la charte des réfugiés dans l'Yonne.

LA CHARTE DES RÉFUGIÉS DANS L'YONNE

Ces instructions parurent le 9 mars 1915. Je les voulus empreintes de dignité, de bienveillance et de sollicitude, afin de donner à ceux envers qui la guerre venait d'être particulièrement cruelle une marque effective de la sympathie du Gouvernement de la République.

En voici le texte :

« L'assistance aux réfugiés sans ressources a soulevé des questions multiples pour lesquelles des demandes de renseignements parviennent fréquemment à la Préfecture.

« D'autre part, les instructions parues à ce jour ont été différemment interprétées, et il en est résulté une diversité de vues qui porte atteinte au principe d'égalité.

« Il m'a donc paru nécessaire de préciser, par la présente circulaire, les conditions dans lesquelles devra obligatoirement s'exercer l'action de MM. les Maires pour tout ce qui concerne les émigrés des régions envahies, actuellement réfugiés dans le département de l'Yonne.

I. — ASSISTANCE

A QUI L'ASSISTANCE EST-ELLE DUE?

« *Etat de nécessité.* — L'assistance aux réfugiés est une manifestation de la solidarité nationale, et non une aumône. Elle doit être accordée avec cordialité et reçue avec dignité. Elle est due, à partir du jour de la demande, sans pouvoir remonter au delà du 1^{er} janvier 1915, à tous les réfugiés sans ressources, de nationalité française, ou ressortissant à des nations alliées ou neutres, provenant des régions envahies.

« Seront considérés comme étant sans ressources les fa-

« milles ou les individus hors d'état de subvenir par leurs
« propres moyens à tous les besoins de l'existence.

« *Ressources.* — Les ressources de toute nature, y compris
« les traitements, les titres de pension et les économies im-
« portantes emportées par les émigrés, sont des moyens
« d'existence. Les sommes provenant de la réquisition des
« chevaux ou du bétail n'en sont pas, car elles devront être
« employées, au retour, au remplacement des animaux re-
« quis.

« *Travail.* — Le travail ne fait disparaître l'état de néces-
« sité que si son produit met largement la famille ou l'in-
« dividu à l'abri de tous besoins.

« Le devoir des réfugiés est de chercher du travail. Celui
« des municipalités est de les aider à en trouver.

« Il vient d'être créé, à cet effet, à Auxerre, sur l'initiative
« de la Préfecture, un Office gratuit du travail, dirigé par le
« Comité central des réfugiés. Cet Office met en relations les
« travailleurs et les employeurs. Les demandes d'emploi cen-
« tralisées par MM. les Maires me seront adressées pour être
« transmises au Directeur de l'Office.

« L'employeur doit offrir, et le travailleur doit accepter le
« salaire habituel de la région.

« Chaque fois qu'un réfugié refusera un travail suffisam-
« ment rémunéré, que ses forces, ses aptitudes et ses con-
« naissances professionnelles lui permettraient d'entrepren-
« dre, le secours lui sera supprimé. Il sera, au contraire,
« continué, en tout ou en partie, à titre de prime, à celui qui
« travaillera.

« En aucun cas, il n'appartiendra au Maire de supprimer
« ou de refuser aucune allocation en faisant état du produit
« du travail, ou pour cause de refus de travail. Ce droit,
« d'après des instructions récentes de M. le Ministre de
« l'Intérieur, est réservé au Préfet, qui décidera sur avis
« d'une Commission spéciale, dans laquelle figurera obliga-
« toirement le contrôleur du service des réfugiés.

« MM. les Maires devront donc m'adresser leurs propositions à cet égard.

VALEUR EN NATURE DU SECOURS

« *Valeur.* — Le secours a pour but de pourvoir au logement, à la subsistance et à l'entretien. Il comprend essentiellement une allocation, fixée au taux non réductible de 1 fr. 25 par jour pour les adultes et de 0 fr. 50 pour les enfants de moins de 16 ans

« En principe, cette allocation doit faire face au logement, au chauffage et à la subsistance. Il y aurait donc lieu de déduire du montant de l'allocation la valeur des prestations s'y rapportant.

« *Logement et chauffage.* — En pratique, par une heureuse association de la charité privée à l'Œuvre de solidarité nationale, le logement a été le plus souvent fourni gratuitement par les habitants.

« De même, pour le chauffage, là où c'était possible, les réfugiés ont été autorisés à faire du bois mort.

« Dans l'un et l'autre cas, aucune déduction ne doit être opérée; ce serait inciter les propriétaires à manquer de générosité.

« Quand, pour jouir d'un local plus confortable ou parce qu'ils n'en avaient pas d'autre à leur disposition, des réfugiés ont dû louer un logement, les dépenses et charges de la location leur incombent; mais les municipalités ont le devoir de veiller à ce que la valeur du loyer soit proportionnée au service rendu.

« *Couchage.* — Le couchage est généralement assuré par des prêts de literie dus à un élan spontané de bonté, mais il peut arriver que les couchettes fassent défaut. Les Maires feront alors confectionner, aux frais de l'État, des cadres en bois élevés de 0 m. 15 à 0 m. 20 au-dessus du sol, et portant une paillasse abondamment garnie. Quant aux matelas, aux draps et aux couvertures, il sera toujours possible de les trouver gratuitement, en faisant appel aux bons sentiments des habitants.

« En aucun cas, les réfugiés ne devront coucher sur la
« paille simplement répandue sur le sol. Cette pratique est
« tellement contraire aux devoirs d'humanité, qu'elle serait
« une honte pour la commune où elle se produirait. Il n'y en
« aura certainement pas dans l'Yonne.

« *Subsistance.* — La subsistance des réfugiés nécessiteux
« est assurée, soit par le placement familial, soit par des can-
« tines gérées par l'administration municipale, soit par des
« bons de vivres, soit par l'allocation du secours en argent.

« Quand la subsistance est donnée en nature, le réfugié
« doit recevoir en argent la différence entre le taux de l'allo-
« cation et la somme réellement dépensée pour sa subsistance.

« Ma circulaire du 30 décembre 1914 a indiqué la combi-
« naison du secours en nature et du secours en argent, comme
« devant donner les meilleurs résultats. L'expérience m'a
« fait reconnaître que l'allocation peut être délivrée exclusi-
« vement en argent, si les réfugiés le préfèrent, sous la réserve
« expresse que le secours sera de nouveau délivré en nature
« pour les familles où il se produirait des abus dont souf-
« friraient les enfants.

« *Vêtements.* — La valeur de l'allocation ne correspond
« guère qu'aux dépenses de subsistance et d'entretien. Elle
« ne permet pas de faire face au vestiaire. Malgré de nom-
« breux dons, il reste encore à faire à ce point de vue. MM. les
« Maires devront donc, d'urgence, se rendre compte des be-
« soins indispensables, et les satisfaire par des achats indé-
« pendants de l'allocation journalière.

« On donnera aux femmes des étoffes ordinaires, mais
« durables, dont elles confectionneront des vêtements pour
« elles et leurs enfants et, si possible, pour les hommes. On
« n'achètera en confection que les coiffures, les chaussures
« et les habits qui ne pourraient être faits par la main-d'œu-
« vre des réfugiés; ce seront des vêtements et des chaussures
« de travail répondant à une intelligente économie.

« *Nourriture des chevaux et du bétail.* — Les chevaux sont

« un outil de travail, et les bestiaux un bien qu'il importe
« de conserver aux réfugiés, dans l'intérêt même de la nation.
« Les propriétaires de chevaux doivent chercher à les uti-
« liser, surtout dans les pays où les réquisitions militaires en
« ont enlevé à l'agriculture. L'Office du travail des réfugiés,
« à Auxerre, fera des efforts dans ce sens afin d'arriver, au-
« tant que possible, à l'utilisation, pour les travaux des
« champs, de tous les chevaux disponibles.

« Mais quand les chevaux ne travailleront pas, faute
« d'ouvrage, et que le produit de leur travail antérieur ne
« suffira plus à leur entretien, ils devront recevoir une nour-
« riture de conservation composée de plantes fourragères,
« paille et son.

« Les juments poulinières près de mettre bas ou suitées
« d'un poulain pourront recevoir une nourriture un peu plus
« forte.

« On trouvera généralement la paille gratuitement chez le
« propriétaire qui, en retour, bénéficiera du fumier. Les au-
« tres denrées seront fournies par bons en nature, dont la
« valeur variera, selon la force et la race de la bête, de 0 fr. 70
« à 1 fr. 10 par jour.

« En aucun cas, la nourriture des chevaux et du bétail ne
« donnera lieu à une allocation en argent.

ASSISTANCE MÉDICALE ET PHARMACEUTIQUE

« L'assistance médicale et pharmaceutique est due aux
« réfugiés nécessiteux, dans les mêmes conditions que pour
« les assistés de la commune.

ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES

« Les allocations aux familles nombreuses peuvent se
« cumuler avec les secours. Elles sont mandatées par les
« Préfectures des départements d'origine des réfugiés qui
« envoient directement aux bénéficiaires leurs mandats indi-
« viduels.

« Les sièges de ces Préfectures sont, en ce moment : à

« Château-Thierry, pour l'Aisne; Epernay, pour les Arden-
« nes; Dunkerque, pour le Nord; Boulogne, pour le Pas-de-
« Calais, et dans leurs chefs-lieux, pour les autres départe-
« ments.

« Les demandes de renseignements relatives à ces alloca-
« tions pourront m'être adressées directement.

ASSISTANCE AUX FEMMES EN COUCHES

« L'assistance aux femmes en couches peut également se
« cumuler avec les secours. Elle consiste en une allocation
« journalière, au taux fixé par la commune, servie pendant
« quatre semaines avant et quatre semaines après les couches.
« Cette allocation se complétera d'une prime de 0 fr. 50 par
« jour pour les mères qui allaiteront leur enfant.

« Pour bénéficier de cette assistance, les intéressés en fe-
« ront la demande écrite au Maire qui devra m'en informer
« immédiatement. L'Inspecteur de l'Assistance publique lui
« enverra ensuite les imprimés et instructions nécessaires.

ALLOCATIONS MILITAIRES

« Les familles de réfugiés mobilisés peuvent obtenir les
« allocations militaires prévues par la loi du 5 août 1914, dans
« les mêmes conditions, et en procédant de la même façon
« que pour les habitants domiciliés dans la commune.

« A défaut de certificat de présence au corps, une lettre
« du mobilisé ou une attestation, signée de deux personnes
« honorables et connaissant la situation, servira de justifi-
« cation.

« Les allocations militaires ne doivent pas se cumuler avec
« les secours aux réfugiés. Cependant, les émigrés bénéfi-
« ciant d'allocations militaires pourront participer aux se-
« cours en vêtements.

RÈGLEMENT DES DÉPENSES

« Toutes les dépenses relatives aux réfugiés nécessiteux,
« sauf celles de l'assistance aux femmes en couches, sont à la

« charge de l'Etat. Elles sont réglées conformément aux
« instructions de M. le Ministre des Finances en date du
« 12 septembre 1914. MM. les Maires se mettront d'accord
« avec leurs receveurs municipaux sur les pièces à produire
« et la façon de procéder.

« Les avances sont faites par la Caisse municipale, et rem-
« boursées par l'Etat.

« Dans le cas où la commune ne dispose pas des fonds
« nécessaires, il est délivré des avances par l'Etat, sur une
« demande du Maire justifiant le montant de l'avance récla-
« mée. Cette demande doit m'être adressée directement.

« Les dépenses relatives aux femmes en couches sont à la
« charge de la commune dans laquelle l'émigrée avait anté-
« rieurement son domicile. L'avance est faite par le départe-
« ment de l'Yonne.

II. — POLICE

DÉCLARATION

« Les réfugiés, conformément aux prescriptions de mon
« arrêté du 1^{er} décembre 1914, pris en vertu des instruc-
« tions de M. le Ministre de l'Intérieur du 24 novembre 1914,
« sont tenus de déclarer leur présence, dans les douze heures
« qui suivent leur arrivée, à la Mairie de la commune sur le
« territoire de laquelle ils se trouvent.

« Un exemplaire des déclarations (modèle A) qui sont éta-
« blies en double est transmis, avec une liste nominative (mo-
« dèle B), à la Préfecture pour les communes de l'arrondisse-
« ment d'Auxerre, et à la Sous-Préfecture pour les communes
« des arrondissements d'Avallon, Joigny, Sens et Tonnerre.
« Des imprimés modèles A et B ont été adressés à toutes les
« mairies; il en sera adressé à nouveau sur demande aux
« Maires qui en manqueraient.

CARTE D'IDENTITÉ

« Dès la réception des déclarations, il est envoyé, par les
« soins du Préfet ou des Sous-Préfets, à tous les réfugiés de

« plus de 16 ans, une carte d'identité dont ils doivent être
« constamment porteurs.

SAUF-CONDUIT

« Par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, les réfugiés
« ne peuvent se déplacer à plus de 10 kilomètres de leur rési-
« dence sans être munis d'un sauf-conduit.

« Cette pièce est délivrée sur justification de la nécessité
« du déplacement, par le Commissaire de police ou, à défaut,
« par le Maire.

« Le sauf-conduit n'est valable que pour un seul déplace-
« ment.

« Cette mesure a été prise pour empêcher les exodes des
« réfugiés sur des communes où ils ne seraient pas attendus
« et qui seraient dans l'impossibilité d'assurer leur installa-
« tion d'une manière satisfaisante.

FICHE INDIVIDUELLE

« En dehors des déclarations mentionnées plus haut, les
« Maires doivent établir en double exemplaire, pour chaque
« réfugié, et faire parvenir directement à la Préfecture une
« fiche individuelle (format 15 c./10 c.), contenant les rensei-
« gnements suivants: nom du réfugié, prénoms, sexe, âge, pro-
« fession, lieu d'où il vient (indiquer le département) et lieu
« où il se trouve.

« Les mutations sont signalées, dans la même forme, avec
« l'indication exacte du lieu où se rend le réfugié.

RAPPROCHEMENT DES FAMILLES. — RAPATRIEMENT

« M. le Ministre de l'Intérieur a autorisé, sous réserve de
« l'avis favorable des Préfets intéressés, la délivrance de
« moyens de transport gratuits aux membres d'une même
« famille (mari, femme, enfants, ascendants) qui, se trou-
« vant séparés, désireraient se réunir.

« Les demandes de cette nature doivent être adressées di-
« rectement à la Préfecture, par l'intermédiaire des Maires.

« Les demandes de rapatriement gratuit seront également

« transmises à la Préfecture qui avisera les intéressés de la
« suite qui pourra y être donnée.

RECHERCHES

« Afin de faciliter les recherches des réfugiés ou évacués,
« des listes par département d'origine ont été déposées dans
« les Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies des chefs-lieux
« de canton, où elles sont tenues à la disposition des inté-
« ressés.

« Pour leur éviter tout déplacement, les réfugiés qui dési-
« rent obtenir des renseignements peuvent adresser leur de-
« mande, soit à la Préfecture, soit à la Sous-Préfecture, ou à
« la Mairie du chef-lieu de canton de leur résidence.

III. — QUESTIONS DIVERSES

PAIEMENT DES PENSIONS DE RETRAITES CIVILES OU MILITAIRES ET DES RETRAITES OUVRIÈRES.

« Les arrérages des pensions de retraites civiles ou militaires
« et des retraites ouvrières sont payés par les soins des comp-
« tables du Trésor (Trésorier-Payeur général à Auxerre, Re-
« ceveurs des Finances dans les chefs-lieux d'arrondissement
« et Percepteurs, dans les autres communes) sur la présentat-
« tion du titre de pension ou de retraite et d'un certificat
« de vie délivré par le Maire ou par un notaire.

« Dans le cas où un réfugié pensionné ou retraité ne serait
« pas en possession de son titre, il pourrait m'adresser, en
« vue d'obtenir le paiement des arrérages, une demande con-
« tenant toutes indications utiles. Cette demande sera ins-
« truite par mes soins, et l'intéressé sera avisé de la suite qui
« pourra y être donnée.

PAIEMENT DES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES RÉFUGIÉS

« *Fonctionnaires de l'Etat.* — Les traitements des fonction-
« naires de l'Etat sont mandatés par les soins de la Préfec-

« ture. Les demandes que les intéressés auraient à présenter
« à ce sujet me seront adressées.

« *Fonctionnaires départementaux et communaux.* — En
« vertu des instructions de M. le Ministre de l'Intérieur du
« 22 décembre 1914, des avances peuvent être consenties aux
« fonctionnaires départementaux et communaux qui en feront
« la demande à la Préfecture, en produisant à l'appui tous
« les renseignements pouvant justifier leur situation.

REMBOURSEMENT DES FONDS PLACÉS DANS LES CAISSES D'ÉPARGNE

« Par une circulaire en date du 16 octobre 1914, M. le Mi-
« nistre du Travail et de la Prévoyance sociale a donné des
« instructions pour que les Caisses d'épargne consentent les
« remboursements dans les conditions ordinaires aux réfu-
« giés, sur la production de leur livret.

« Les réfugiés belges pourront également obtenir des rem-
« boursements, mais en s'adressant aux bureaux de poste
« de leur résidence.

PAYEMENT DES BONS DE RÉQUISITION

« Le paiement des bons de réquisition a fait l'objet d'un
« décret en date du 31 janvier 1915, inséré au *Journal Of-
« ficiel* du 2 février.

« Pour éviter aux intéressés toutes difficultés et faire hâ-
« ter le paiement, ils pourront m'adresser une demande à
« laquelle ils joindraient toutes les pièces en leur possession.

IV. — APPLICATION DES INSTRUCTIONS

« Les présentes instructions complètent et précisent celles
« contenues dans ma circulaire du 30 décembre 1914. MM. les
« Maires, dont le dévouement m'est connu et m'a été si pré-
« cieux depuis la mobilisation, devront les suivre avec exac-
« titude.

« Leur action s'exercera avec la plus grande bienveillance.

« comme il convient à l'égard de gens qui ont beaucoup souffert. Ils veilleront à ce que, sans abus et sans gaspillage, tous les besoins soient satisfaits.

« S'il se présentait des cas d'espèce embarrassants, ils m'en saisiraient sans délai, en me fournissant tous les éléments d'appréciation nécessaires à une solution équitable de l'affaire. Au besoin, le Sous-Préfet de l'arrondissement ou le Contrôleur du Service des réfugiés se rendrait sur place.

« J'attache le plus grand prix à ce que les émigrés des régions envahies emportent, à leur retour, le meilleur souvenir de l'accueil qu'ils auront reçu dans l'Yonne, car c'est un devoir impérieux de faire pour eux, avec empressement et cordialité, ce que nous voudrions qu'on fit pour nous dans les mêmes circonstances. »

En adressant aux Maires cette circulaire qui devait les guider dans l'accomplissement de leur tâche, je l'accompagnai d'une lettre d'envoi, appelant particulièrement leur attention sur le travail des réfugiés.

TRAVAIL DES RÉFUGIÉS ET UTILISATION DE LEURS CHEVAUX

Il me semblait indispensable, en effet, que toutes les forces utilisables fussent mises en service, tant à cause du bénéfice qui devait en résulter pour la collectivité, que pour maintenir élevé le moral des émigrés, et leur procurer des ressources supplémentaires.

« Pour le placement des travailleurs », disais-je aux Maires, « je vous serais obligé de solliciter des réfugiés des demandes d'emploi, et de me les faire parvenir. Vous insisterez auprès d'eux sur la prime au travail prévue par les instructions que je vous adresse. »

« Autant que possible, l'émigré doit chercher à s'employer dans la commune qui l'a accueilli, mais en cas d'impossibilité, il doit me faire connaître, par votre intermédiaire, le

« travail auquel il lui conviendrait de se livrer. Les de-
« mandes d'emploi seront examinées par l'Office du travail
« des réfugiés dans l'Yonne qui a déjà reçu un certain nom-
« bre d'offres et de propositions. »

Je dois avouer que cette prescription ne donna pas, du moins dans les premières semaines, l'effet que j'en attendais.

Le but poursuivi par M. le Ministre de l'Intérieur, en prescrivant la *prime au travail* dont il a été question dans la circulaire ci-dessus, était d'encourager le réfugié au labeur, en lui laissant, en outre de son salaire, tout ou partie de l'allocation. On devait même laisser l'allocation entière aux travailleurs des champs, afin de diriger plus spécialement la main-d'œuvre disponible sur les travaux agricoles.

Mais, malgré la netteté de mes instructions, je reçus des plaintes de réfugiés à qui l'on avait cessé de servir le secours, sous le prétexte qu'ils trouvaient des ressources suffisantes dans le produit de leur travail.

Certes, il y avait là une appréciation délicate à faire. Les Maires étaient partagés entre le souci de donner aux réfugiés l'assistance nécessaire et celui de ne point dépenser inutilement les deniers de l'Etat. Nos populations, si laborieuses et si économes, ne voyaient pas toujours, sans surprise, l'allocation s'ajouter en tout ou partie à un salaire normal. Les comparaisons faites avec les manouvriers du pays leur semblaient à l'avantage des familles réfugiées; elles ne se rendaient pas suffisamment compte qu'autre chose est de vivre chez soi, avec tous les meubles et les ustensiles indispensables à un ménage, un jardin où l'on trouve une partie de la nourriture, un clapier, un poulailler, un travail assuré, une provision de linge et d'effets d'habillement, et de vivre au jour le jour, sans ressources accessoires, sans avance de vêtements et de linge, dans l'obligation de tout acheter, au fur et à mesure de l'usure, et de dépenser constamment pour parfaire une installation où l'on manque de tout. Et puis, ne faut-il pas songer au retour, à ce retour auquel pensent, chaque jour, tous les exilés, qui les préoccupe et leur est une angoisse perpétuelle ?

Je mis fin à cette situation par une circulaire en date du 20 avril 1915, rappelant aux Maires qu'il ne leur appartenait pas de supprimer ou refuser aucune allocation en faisant état du produit du travail. Ce droit était réservé au Préfet qui, saisi par les Maires, devait statuer sur l'avis d'une Commission spéciale nommée en vertu d'instructions ministérielles.

Dans l'Yonne, cette Commission consultative des réfugiés, qui fonctionnait depuis mars 1915, est composée de MM. Fijalkowski, président; Turquais et Ribain. Elle se réunit au moins une fois par semaine à la Préfecture, et je donnerai une idée de l'importance de sa mission, en constatant que, pendant les deux derniers mois, elle a solutionné, après instruction du contrôle, 216 affaires de prime au travail, secours de nourriture aux chevaux ou secours extraordinaires aux familles les plus nécessiteuses.

La certitude, pour le réfugié, de ne pas perdre complètement le bénéfice de l'allocation l'incite à chercher du travail.

Beaucoup ont trouvé à s'employer dans leur pays de refuge, d'autres se sont adressés à l'Office du travail des réfugiés, et voici les résultats obtenus à ce jour :

Il y a actuellement 12.326 réfugiés dans l'Yonne. Si l'on déduit de ce nombre les vieillards, les infirmes, les malades, 3.145 enfants trop jeunes pour travailler et, enfin, les mères chargées d'enfants ou qui, par suite des occupations du chef de famille, ont assez à faire pour l'entretien du ménage, il reste 6.227 personnes aptes au travail.

Sur ce chiffre, 6.040 réfugiés, soit 97 0/0, sont employés, dont : 2.283 hommes, 2.540 femmes, 483 garçons et 585 filles de plus de 15 ans et 149 enfants de moins de 15 ans.

Dans les réfugiés ne travaillant pas, 8 sont indiqués comme y apportant de la mauvaise volonté; les 179 autres comme manquant d'emplois en rapport avec leurs aptitudes. L'Office du travail cherchera à placer ces derniers. Quant à ceux signalés comme paresseux, ils sont dès main-

tenant l'objet d'une enquête, à la suite de laquelle leurs allocations leur seront supprimées s'il y a lieu.

Il me paraît intéressant de noter que 1.386 hommes, 1.337 femmes, 271 jeunes gens, 287 jeunes filles et 110 enfants, soit 3.391 personnes, sont employés dans la culture.

Sur les chiffres ci-dessus, l'Office du travail des réfugiés avait, au 30 juin dernier, procuré des emplois à 322 personnes, dont 173 dans la culture.

Le travail des gens n'a pas été seul l'objet de mes préoccupations. Nombre de réfugiés étaient arrivés dans notre département avec des chevaux et, mises à part, les cavaleries de deux grosses fermes de Belgique, qui comprenaient ensemble environ 80 chevaux et qui, d'ailleurs, ne sont plus dans l'Yonne, tous ces animaux devaient recevoir un secours de nourriture de l'Etat, en vue de la conservation du cheptel des régions envahies.

Il importait donc de veiller à ce que les chevaux gagnent leur subsistance et leur entretien.

Un premier effort fut tenté le 2 septembre 1915. Je fis envoyer aux Maires, à cette époque, un questionnaire destiné à me renseigner sur le nombre des chevaux capables d'être employés dans la culture, et de ceux qui y étaient réellement employés. J'indiquais à l'Office du travail les chevaux disponibles, et son secrétaire offrait aussitôt du travail à leurs propriétaires. Quand ceux-ci le refusaient, j'en saisissais la Commission consultative qui, après enquête, me donnait son avis. Quand il y avait mauvaise volonté de la part du propriétaire, l'allocation lui était supprimée.

Il faut dire, à la décharge des réfugiés, que nombre de chevaux se trouvaient entre les mains de femmes, incapables de les conduire, et que les cultivateurs de l'Yonne éprouvaient quelque répugnance, à cause de la responsabilité, à occuper des chevaux sans conducteur.

Mais, malgré ces mesures, le contrôleur s'aperçut qu'un certain nombre de chevaux capables de travailler étaient encore inutilisés. Certains étaient mis en pâture avec le prix du secours d'Etat, d'autres n'étaient employés que de loin

en loin et ne rendaient pas tous les services qu'on pouvait en attendre.

Nous étions alors au début d'avril 1916. Je supprimai, par télégramme, à partir du 15 avril, le secours aux chevaux capables de travailler, et j'adressai ensuite, aux Maires, la circulaire suivante, datée du 10 avril :

« Comme suite à mon télégramme relatif à la suppression
« du secours de nourriture aux chevaux capables de tra-
« vailler, appartenant à des réfugiés, j'ai l'honneur de pré-
« ciser, dans la présente circulaire, les conditions dans les-
« quelles ce secours pourra, exceptionnellement, être admis.
« L'attribution du secours, *qui était la règle, devient l'ex-*
« *ception.*

« Les travaux des champs permettant l'emploi de tous les
« chevaux de culture, aucune allocation ne devra être servie
« pour l'entretien des bêtes capables de travailler. Si le tra-
« vail manque dans certaines localités, dans d'autres on
« manque de chevaux, et l'Office du travail fera le néces-
« saire pour rétablir l'équilibre.

« D'autre part, les chevaux légers peuvent assez souvent
« être occupés à divers services, tels que livraisons de mar-
« chandises, transport de voyageurs, etc. Il est d'ailleurs du
« devoir des réfugiés de chercher à tirer parti de ces animaux,
« qui ne devront dès lors être secourus qu'exceptionnelle-
« ment.

« En conséquence, seront seuls admis, de droit, au secours
« en nature, dans les conditions de mes instructions du
« 9 mars 1915, pages 4 et 5, les poulains de moins de 2 ans,
« et les juments poulinières, celles-ci pendant une période de
« deux mois, dont un avant et un après le poulinage.

« Ce secours, auquel n'ont droit que les réfugiés nécessi-
« teux, aura une valeur de 0 fr. 70 par jour pour les pou-
« lains, et de 1 fr. 30 pour les juments.

« Les autres chevaux et juments ne seront admis au se-
« cours qu'autant qu'ils ne pourront être employés et, dans ce
« cas, la décision sera prise par une Commission spéciale, sié-

« geant à la Préfecture, sur demande de l'intéressé transmise
« par vous avec votre avis motivé. La valeur des secours sera
« déterminée, pour chaque cas, par la même Commission.

« Je vous serais obligé de vouloir bien m'accuser réception
« de la présente. »

Cette mesure semble avoir été efficace. En effet, à l'heure actuelle, sur 811 chevaux appartenant à des réfugiés, 510 travaillent dans la culture, 167 sont employés à des transports divers (industrie, exploitation forestière, livraison de marchandises, voyageurs, etc.), 105 sont indisponibles par leur âge, les poulains, par exemple — et ils sont nombreux — ou par maladie, 28 sont inoccupés faute d'emploi, et un est inoccupé à cause des exigences de son propriétaire.

On cherchera de l'ouvrage aux 28 chevaux qui en manquent. Quant au seul cheval que la mauvaise volonté de son propriétaire rend inutile, je n'ai pas besoin de dire qu'il ne reçoit aucun secours.

Donc, sur 706 chevaux capables de travailler, 677 sont utilisés, soit 96 0/0. Sur ce nombre, 146 chevaux ont été placés par les soins de l'Office du travail des réfugiés.

En résumé, 6.040 personnes et 677 chevaux des régions envahies apportent à notre département le concours de leur travail.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la valeur de ces résultats au point de vue général, mais la constatation s'impose que les réfugiés, en fournissant à la culture, dans notre département, un contingent de 3.391 travailleurs et 510 chevaux, ont contribué, pour une part honorable, à la mise en valeur de notre sol.

Dans certaines communes même, on a pu défricher des terres restées incultes depuis plusieurs années. C'est ainsi que, sur le finage de Chablis et les finages avoisinants, les familles Fraincart-Nahan et Ferrières-Fraincart, arrivées à Chablis en septembre 1914, venant de la Meuse et des Ardennes, ont, avec leurs vingt-deux juments, défriché 100 hectares de terres incultes, et remis en culture 90 hectares de terrain qui leur ont été donnés, sur la demande du Maire de Chablis, par

des propriétaires qui les avaient abandonnés depuis plusieurs années.

Si le travail a eu cette heureuse conséquence pour la collectivité, il a, par ailleurs, permis aux familles laborieuses de sortir de leur misère et de se constituer un petit pécule pour le retour.

Mais, malheureusement, nombreuses sont encore les familles où le travail n'a pu apporter aucune aide. Nombreuses sont les mères chargées de famille, dont les maris sont à l'armée et qui, malgré le logement gratuit, malgré l'autorisation, là où c'est possible de faire du bois mort, ne peuvent arriver, avec leurs allocations, à satisfaire aux plus essentiels besoins de l'existence.

Pour soulager tant de misère, il était indispensable de disposer de secours extraordinaires.

SECOURS EXTRAORDINAIRES

Les secours extraordinaires sont de deux sortes : ceux provenant de l'Etat ou centralisés par lui, et ceux dus à des œuvres privées.

Les secours centralisés par l'Etat, sous le nom de fonds de concours et rattachés au budget de l'Intérieur, proviennent d'un élan généreux de la solidarité nationale; ils comprennent, notamment, les sommes votées par les Conseils généraux. Ils ont été complétés, en 1916, par un crédit spécial ouvert sur l'initiative de la Commission du budget.

Les secours provenant d'œuvres privées ont également deux origines, les œuvres générales ou nationales, et les œuvres locales.

Les œuvres locales n'existent que dans les villes, ou les agglomérations rurales importantes. Elles ont recueilli surtout des dons en nature, et particulièrement des vêtements et objets de lingerie. La répartition en était faite, soit par le Maire, soit par un Comité local, en dehors de l'Administration. Je ne les cite donc que pour mémoire.

Les secours extraordinaires attribués au département de l'Yonne, tant par les soins du Ministre de l'Intérieur que par les œuvres privées, comprennent des secours en argent, et des colis de linge, vêtements et chaussures.

J'examinerai la répartition de ces divers secours dans l'ordre chronologique.

1° RÉPARTITION AUX RÉFUGIÉS BELGES D'UN SECOURS DE 20.000 FRANCS PROVENANT DE LA VENTE DU PETIT DRAPEAU. — Cette répartition a été effectuée, en mars 1915, par un Comité franco-belge, placé sous la présidence d'honneur de MM. Ribière, sénateur, et Milliaux, député, et composé de MM. Busar, président du Comité belge, président; Thiry, Questinmont, Verbaert et Bournonville, membres du Comité belge; Turquais, président du Comité central des réfugiés; Hugot, conseiller municipal, à Auxerre; Rojot, ancien adjoint au maire; Dalbanne, propriétaire-viticulteur; Bouvret, préposé en chef des octrois en retraite; Dyon, employé du P.-L.-M. en retraite, et Bourgeois, receveur des Contributions indirectes en retraite. Je tins à présider ces séances. M. Fijalkowski, contrôleur du Service des réfugiés, y apportait tout le poids de son expérience. M. Dalbanne fut chargé des fonctions de trésorier.

Le mode de distribution adopté a consisté dans l'attribution à tout membre de chaque famille, à l'enfant comme à l'adulte, d'un bon uniforme de 8 fr. (sous forme de coupures à souche de 1 fr.), devant servir spécialement à l'achat d'objets de lingerie.

Le mécanisme de la répartition a été le suivant :

Immatriculation des bons au nom des attributaires, lesdits bons numérotés;

Remise de ces bons par l'intéressé au fournisseur de son choix;

Production par le commerçant de la facture des articles fournis avec, en regard de chacun, les numéros des bons remis par le réfugié;

Règlement par le Trésorier au moyen de mandats-poste;

Les frais occasionnés par cette répartition, qui a absorbé l'intégralité des 20.000 francs, se sont élevés à la somme totale de 134 francs.

L'uniformité de la valeur des bons, qu'ils aient été distribués soit aux enfants, soit aux adultes, a eu pour but, au moins dans une certaine mesure, de constituer un avantage pour les familles nombreuses.

2° RÉPARTITION AUX RÉFUGIÉS FRANÇAIS, EN JUILLET ET AOUT 1915, D'UNE SOMME DE 23.200 FRANCS, PROVENANT DES FONDS DE CONCOURS, ET D'UN LOT D'EFFETS D'UNE VALEUR DE 19.960 FR. — En m'informant, au moment de la première répartition des fonds de concours, qu'une somme de 16.200 fr. était mise à la disposition de mon département, M. le Ministre de l'Intérieur m'invitait à en confier l'emploi à une Commission dont les bases étaient fixées.

Cette Commission a été constituée, en conformité des instructions ministérielles, sous ma présidence, de la façon suivante :

MM. Milliaux, député, conseiller général; Frémont, gérant intérimaire de la Trésorerie générale; Fijalkowski, contrôleur du Service des réfugiés; M. et Mme Ribain; MM. Turquais, président du Comité central des réfugiés; Willemin, président du Comité de la Meuse; Labarre, président du Comité de l'Aisne, et Simonnet, chef de division, régisseur-comptable.

La Commission fut d'accord pour reconnaître qu'une répartition en argent ne donnerait pas les mêmes résultats que des dons en nature. C'était, à ce moment, le linge de corps qui faisait le plus défaut dans les familles nécessiteuses. Il fut donc décidé qu'on achèterait de l'étoffe pour faire des chemises, et des bas et chaussettes. Mais, dès les premiers calculs, il apparut que la somme de 16.200 fr. serait insuffisante pour satisfaire tous les besoins.

M. Milliaux intervint au Ministère, et je fus avisé qu'une nouvelle somme de 7.000 francs était mise à ma disposition, ainsi qu'un lot d'effets et de linge d'une valeur de 19.960 fr.

Emploi a d'abord été fait des 22.200 francs en achat d'étoffes pour chemises, de bas, de chaussettes et de tabliers d'enfants, jusqu'à concurrence de 20.115 fr. 92.

Il a été ainsi acquis 28.200 paires de bas, 1.718 paires de chaussettes, 8.274 mètres de flanelle de coton, 9.631 mètres de coton écri, 2.227 mètres d'étoffe pour tabliers d'enfants, et 176 chemises d'hommes.

A ces objets sont venus s'adjoindre les vêtements reçus du Ministère, savoir :

1.198 corsages, 706 jupes, 822 pantalons, 1.500 tabliers et 200 peignoirs pour femmes; 520 pantalons et culottes, 690 complets, 1.234 chemisettes, blouses et maillots, et 480 chemises pour garçonnets; 650 jupes et jupons, 400 robes, 1.184 chemises, 1.052 pantalons, et 500 tabliers pour fillettes.

Ces étoffes, effets et vêtements ont été répartis entre 2.320 familles composées de 7.408 individus.

Chaque famille a reçu, par l'intermédiaire de la Mairie, le paquet spécialement préparé pour elle dans les salles de la Préfecture, cette façon de procéder ayant été adoptée pour éviter toute complication et toute discussion, et pour ne pas imposer aux Maires le travail toujours délicat d'une répartition.

La distribution n'a pu être faite, bien entendu, qu'après centralisation à la Préfecture des renseignements concernant la composition des familles, ainsi que des indications relatives aux tailles. Il a été tenu compte, lors de la composition des colis, des charges des ménages secourus, chaque enfant recevant une part plus importante dans les familles nombreuses que dans les autres.

Le travail de préparation (questionnaires, relevés, états, etc.) a été assuré grâce au concours de MM. Bourgeois, Bouvret, Dalbanne, Dyon, Louis; quant à la confection des 2.320 paquets et des colis de groupement, elle a été l'œuvre de MM. Taton et Willemin et de Mmes Turquais, Willemin, Draveny, Deschamps, Derrier, Grandry, et Mlles Debruge et Gérardin, tous réfugiés.

3° RÉPARTITION, EN DÉCEMBRE 1915, D'UNE SOMME DE 17.200 FRANCS PROVENANT DES FONDS DE CONCOURS ET DU RELIQUAT DE 3.048 fr. 08 DE LA RÉPARTITION PRÉCÉDENTE, SOIT 20.284 fr. 08. — On a admis pour cette seconde distribution le principe de la répartition en espèces, entre les vieillards de plus de 70 ans, les infirmes et les enfants de moins de 13 ans, le secours ne devant être alloué qu'à partir du deuxième enfant seulement, là où le chef de famille était présent et apte à gagner sa vie.

Chaque individu admis sur la liste des ayants-droit a reçu, par les soins des Maires, une somme de 7 francs, et le total des secours accordés s'est élevé (frais d'envoi compris) à

à	16.427 35
Comme le secours à disposition était de	20.284 08

Il est resté disponible 3.856 73
qui ont reçu l'emploi suivant :

- 469 95 ont été remis par le régisseur-comptable, M. Simonnet, sur avis de la Commission spéciale à divers réfugiés, à titre de secours extraordinaires.
- 3.386 78 ont été versés, le 31 décembre 1915, au Comité central des réfugiés français dans l'Yonne.

Total égal : 3.856 73.

A ce jour, le Comité central des réfugiés dispose encore, sur les 3.386 fr. 78 à lui remis, d'une somme d'environ 600 fr. Les dépenses de ce Comité font l'objet d'une comptabilité régulière. Elles ne sont d'ailleurs engagées que sur avis de la Commission de répartition. Le travail a été fait avec le concours de M. Maljean, percepteur de Beaumont (Ardennes), réfugié à Auxerre.

4° DISTRIBUTION AUX RÉFUGIÉS FRANÇAIS ET BELGES D'UN LOT D'ÉTOFFES USAGÉES ADRESSÉ PAR LE COMITÉ CENTRAL AMÉRI-

CAIN. — Les objets composant cet envoi consistaient notamment en :

Vêtements d'hommes, vêtements de femmes, petites robes, chemises, couvertures et chaussures. Le tout généralement fort usagé, et par conséquent sans grande valeur.

Tous ces articles ne se prêtaient pas à une répartition à laquelle auraient pu participer les réfugiés français et belges des différentes communes du département. Pour en assurer la plus facile distribution, il a fallu n'envoyer ces effets que là où il était possible de trouver assez de réfugiés pour leur en faire l'attribution selon les tailles. C'est ainsi que les envois ont dû être réservés aux communes d'Auxerre, Avallon, Briennon, Cheny, Chéu, Courson, Courgenay, Egriselles, Héry, Joigny, Ligny-le-Châtel, Monéteau, Migennes, Michery, Mont-Saint-Sulpice, Passy, Saint-Florentin, Villeneuve-l'Archevêque et Villeneuve-sur-Yonne. Depuis lors, le Comité central américain a fait envoi de nouveaux colis dont la distribution sera probablement effectuée de la même manière.

5° RÉPARTITION AUX RÉFUGIÉS BELGES, EN DÉCEMBRE 1915, D'UNE SOMME DE 4.000 fr. PROVENANT DU COMITÉ NATIONAL BELGE DU HAVRE. — Cette répartition fut confiée au Comité franco-belge qui procéda à l'emploi des 20.000 francs provenant de la vente du petit drapeau. MM. Bournonville et Verbaert, qui avaient quitté l'Yonne, avaient été remplacés par M. Beruet, réfugié belge; MM. Brunat, receveur des Contributions indirectes, en retraite, et Renoult, ancien notaire, s'étaient joints aux membres français.

Le principe de la distribution a été le suivant :

Il a été remis :

A chaque vieillard de 70 ans et à chaque infirme	5 »
A chaque enfant de moins de 13 ans (à partir du deuxième seulement, là où le chef de famille était présent et apte au travail)	5 »
A chaque famille ayant des militaires présents sous les drapeaux, ou prisonniers, ou tués à l'ennemi (pour chaque militaire)	5 »

Aux mobilisés 5 »

La somme de 4.000 francs a été répartie intégralement, chaque intéressé a donné quittance de la somme à lui remise.

6° DISTRIBUTION AUX RÉFUGIÉS MARNAIS D'UN SECOURS DE 2.000 fr. PROVENANT DE L' « AMICALE DE LA MARNE ». — Cette distribution fut confiée à MM. Fijalkowski, Turquais et Colmant, président du Comité de la Marne.

Un secours uniforme de 5 fr. fut attribué : 1° aux femmes de mobilisés et à celles qui, par leur situation, pouvaient y être assimilées, avec majoration de 3 fr. par chaque enfant de moins de 13 ans; 2° aux vieillards de plus de 70 ans, ne faisant pas partie d'une famille dont le chef est présent et apte au travail; 3° aux familles signalées par les Maires comme particulièrement besogneuses, et 4° aux familles dont le chef est présent, mais qui comprennent quatre enfants de moins de 13 ans, avec majoration de 3 fr. pour chaque enfant au delà du quatrième.

233 familles ont participé à la distribution.

Il reste en caisse 35 fr. 75, auxquels sont venus s'ajouter 2.000 fr. accordés à nouveau par l' « Amicale de la Marne », et dont la distribution sera faite aussitôt que possible.

7° RÉPARTITION EN JUIN, JUILLET ET AOUT 1916, AUX RÉFUGIÉS FRANÇAIS, D'UN SECOURS DE 17.300 FRANCS PROVENANT DES FONDS DE CONCOURS OU DU CRÉDIT INSCRIT AU BUDGET DE L'INTÉRIEUR. — La Commission, après avoir constaté que ce sont les chaussures que les réfugiés ont le plus de peine à se procurer, a décidé d'employer les 17.300 francs mis à sa disposition en achat de chaussures d'enfants de 2 à 13 ans.

Dans les familles dont le chef est présent, le secours n'a été accordé qu'à partir du deuxième enfant. De même, il a été réduit pour les familles possédant quelques ressources.

La répartition s'est faite, après enquête, au moyen d'un questionnaire sur la situation des familles.

Je dois dire qu'en raison de la difficulté de se procurer du bon cuir, les premières chaussures distribuées ont laissé

à désirer. La Commission a alors adopté un autre type qui donnera certainement des résultats meilleurs.

8° RÉPARTITION AUX RÉFUGIÉS FRANÇAIS D'UN SECOURS DE 24.000 FRANCS ET D'UN AUTRE DE 20.750 FRANCS. — La répartition de ces sommes n'est pas commencée, mais la Commission a cependant admis le principe d'une distribution, aux approches de la mauvaise saison, de secours en argent aux familles nombreuses.

Au fur et à mesure que dure l'exil, ce sont, en effet, ces familles qui rencontrent le plus de difficultés pour vivre. La question est à l'étude, et si l'on en juge par le soin que la Commission de répartition a constamment apporté à se rendre compte des besoins et à les satisfaire, on peut être assuré que là, encore, le but sera équitablement atteint.

9° SECOURS DE 8.000 FRANCS PROVENANT DE FONDS RECUEILLIS PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Une somme de 8.000 fr. m'a été adressée par M. le Président de la République pour être utilisée en faveur des réfugiés. MM. Fijałkowski, Turquais et Ribain, chargés de son emploi, attribuent, après enquête, des secours individuels variant de 5 à 50 francs aux familles françaises ou belges qui se trouvent dans des situations exceptionnelles, auxquelles on ne saurait faire face au moyen des secours officiels.

Il a été peu donné jusqu'à présent, le don de M. le Président de la République étant relativement récent.

10° SECOURS DIVERS. — En dehors des répartitions systématiques qui viennent d'être exposées, la Commission de répartition a prélevé sur les reliquats des sommes mises à ma disposition, des secours individuels en argent attribués, sur demande et après enquête, aux familles les plus nécessiteuses dont le chef est absent ou invalide.

SITUATION ACTUELLE DES RÉFUGIÉS

Actuellement, par le fonctionnement régulier du service des allocations, par le travail, par les secours extraordinaires

dont il vient d'être question et, aussi, par le devoir de solidarité cordialement accompli par les habitants, les réfugiés sont arrivés à avoir une installation moins précaire, moins inconfortable, aussi voisine que possible de la normale.

En général, ils sont bien logés. Si, au début, alors qu'ils pensaient que leur exil durerait peu de temps, il y eut des installations provisoires, cette situation cessa, et les Municipalités procurèrent à chaque famille un logement suffisamment confortable.

Dans les campagnes, ce sont des maisons que la diminution progressive de la population rurale a laissées vacantes. Elles ne répondent certes pas aux meilleures conditions de l'hygiène moderne, mais elles sont semblables aux autres maisons du pays, à celles de la population aborigène, et présentent les mêmes avantages, comme les mêmes inconvénients. On ne saurait trouver mieux. Le plus souvent, ces demeures étaient vacantes depuis plusieurs années, et les propriétaires les ont mises gratuitement à la disposition des réfugiés. Quand il y a un loyer, il est généralement peu élevé, et, en tout cas, inférieur au loyer normal.

Dans les villes, au contraire, les logements vacants l'étaient depuis peu, et leurs propriétaires pouvaient espérer une location prochaine. Il y a donc peu de logements gratuits, en dehors des rares locaux communaux que les services de la guerre ont laissés vacants; c'est même une exception.

La population réfugiée dans les villes diffère aussi de celle qui a choisi sa résidence dans les campagnes. Elle comprend surtout des fonctionnaires, des rentiers, des commerçants ou industriels, des employés de commerce ou de bureau, des ouvriers d'usine. Ils y sont venus avec l'espoir de trouver un travail que ne leur offrirait pas la campagne. Ils paient un loyer de logement garni, parfois élevé, souvent lourd pour leurs ressources.

Les efforts du contrôle s'emploient à décongestionner les villes dans lesquelles on ne trouve pas toujours le travail de son choix, au profit des campagnes où la main-d'œuvre est

très rare. J'espère trouver, à cet égard, un enseignement utile dans la récente statistique du contrôleur.

Les familles nombreuses ont trouvé partout, à la campagne comme à la ville, quelque difficulté à se loger convenablement. Cependant, je ne sache pas qu'il y ait des situations intolérables.

L'état sanitaire des familles réfugiées est bon. Il y eut, au début, quelques décès de vieillards, de tous jeunes enfants et de jeunes femmes en couche, conséquence, hélas ! inévitable des fatigues de l'exode. Aujourd'hui, l'équilibre s'est établi, et la mortalité des réfugiés ne semble rien présenter d'anormal.

Beaucoup d'enfants, qui portaient des marques évidentes de misère physiologique, se sont remontés. Ils ne se distinguent plus des enfants du pays qui sont devenus leurs camarades par une fréquentation régulière de l'école.

L'état moral ne laisse non plus rien à désirer. Les réfugiés des régions envahies, malgré les souffrances de l'exil et l'incertitude du lendemain, n'ont jamais désespéré du sort de nos armes. Au plus fort de l'adversité, ils sont restés confiants dans la victoire, et ils attendent avec calme le moment béni qui les ramènera dans leurs villages aujourd'hui dévastés.

CE QUI RESTE A FAIRE

Quand on songe à ce que sera ce retour des exilés, à la désolation des ruines, aux efforts à accomplir pour revenir à la vie normale, à ce qu'ils auront perdu, quelque indemnité qu'on leur offre, on se rend compte qu'on n'a pas trop fait pour eux.

Il reste encore beaucoup à faire. L'hiver prochain, — nous y serons dans trois mois, et il est peu probable que le retour soit effectué à cette époque, — les familles où le travail n'apportera pas un complément de ressources seront dans l'impossibilité de vivre, même mal, avec le seul produit des allocations. L'hiver dernier a déjà été dur à passer, mais la cherté toujours croissante des vivres et le prix exorbitant du

chauffage rendront encore plus dur aux pauvres gens le prochain hiver.

La vêtue, le chauffage et le loyer, là où il y a eu lieu d'en payer, constitueront les plus lourdes charges.

J'ai le moyen de parer à deux de ces charges, le loyer et les vêtements, et je n'y manquerai pas, en attribuant des secours en argent et en nature, imputables sur le budget de l'Etat. Mais en ce qui concerne le chauffage, je ne puis que solliciter, comme l'année dernière, l'autorisation de faire du bois mort dans les forêts domaniales et les bois communaux. Ce sera certainement insuffisant. Aussi, ai-je l'intention de renouveler une proposition que j'ai faite, en octobre 1915, à M. le Ministre de l'Intérieur, d'accorder une indemnité de chauffage aux familles les plus nécessiteuses.

Les demandes seraient transmises par les Maires, appuyées de leur avis et de tous renseignements utiles, notamment la composition de la famille, les charges, les raisons qui ont empêché le travail. La décision serait prise sur avis de la Commission consultative.

L'indemnité de chauffage pourrait être, par décade, de

1 fr. 50 pour la première personne, et 0 fr. 25 pour chaque personne en plus. De cette façon, une personne seule (un vieillard ou un infirme par exemple) recevrait par jour	0 15
2 personnes (adultes ou enfants) vivant ensemble ..	0 20
3 — — — — —	0 225
4 — — — — —	0 25
5 — — — — —	0 275
6 — — — — —	0 30

Au-dessus de six personnes, l'indemnité pourrait être maintenue à 0 fr. 30 par jour.

Pour les familles habitant des locaux collectifs, l'indemnité se calculerait par famille.

Ces chiffres n'ont pas été fixés au hasard. Ils représentent le minimum de dépense que nécessite le chauffage d'une famille, dans les conditions les plus favorables, et en tablant sur un hiver normal.

Le secours de chauffage pourrait être attribué à partir du 1^{er} ou du 15 novembre.

Si M. le Ministre de l'Intérieur accédait à cette demande, la tâche de subvenir convenablement aux divers besoins des réfugiés pauvres me serait facilitée. S'il ne pouvait m'être donné satisfaction, et j'ai lieu de le redouter, je demanderais l'autorisation d'organiser, dans mon département, une Journée des Réfugiés.

Je ne doute pas que, dans l'occurrence, les populations de l'Yonne comprendraient leur devoir et l'accompliraient généreusement. Elles donneraient ainsi à leurs malheureux compatriotes des régions envahies, qui ont souffert plus qu'eux de la guerre et en souffriront plus longtemps, une marque touchante et réconfortante de solidarité et de cordiale sympathie.

Hygiène sociale

RÉGLEMENTATION DE LA VENTE DE L'ALCOOL

La question de l'alcool s'est posée sur la demande de M. le Ministre de l'Intérieur (circulaire du 21 août 1915). Cette réglementation, à la suite de l'enquête effectuée dans l'Yonne, ne m'avait pas paru nécessaire, mais plutôt de nature à amener des froissements violents dans une population laborieuse, déjà émue par la suppression éventuelle du privilège des bouilleurs de cru. Et j'avais conclu qu'il n'y avait pas, actuellement, nécessité d'interdire ou réglementer l'alcool.

A la suite d'une entente entre les départements de la Guerre et de l'Intérieur, au sujet de l'application de la loi du

9 novembre 1915, les Préfets, d'une part, et les Généraux commandants de région, d'autre part, ont été invités à prendre un arrêté de réglementation.

Aux termes de cet arrêté, en date du 15 novembre 1915, qui a été publié et affiché dans toutes les communes, la vente au détail des spiritueux a été interdite jusqu'à 11 heures du matin dans tous les cafés, cabarets et débits de boissons, sous certaines restrictions. L'application de cette mesure, faite d'ailleurs dans un juste esprit de tolérance, n'a paru donner lieu jusqu'ici à aucune difficulté.

Diverses dispositions ont, en outre, été prises par l'autorité militaire, notamment en ce qui concerne la fermeture des établissements publics. Des mesures ont été prises également par l'autorité militaire, en ce qui concerne les commerçants qui, sans être débitants proprement dits, n'en débiteraient pas moins au détail des vins et des liqueurs à emporter dont la vente est interdite en vertu de l'arrêté du 15 novembre 1915.

POLICE DES MŒURS

Par dépêche du 2 février 1916, M. le Ministre de l'Intérieur, en m'avisant que la concentration des troupes dans certaines communes rendait absolument indispensable l'adoption de mesures propres à sauvegarder l'hygiène publique, m'invitait à rappeler aux Maires les pouvoirs qu'ils tiennent, à ce sujet, de la loi (5 août 1884, article 97).

D'autre part, M. le Général commandant la 5^e région (sur l'invitation de M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre) me signalait les dangers de contamination des maladies vénériennes dans les villes de garnison, les centres d'instruction et les divers cantonnements.

Par rapport spécial, j'ai porté ces instructions à la connaissance des Maires des localités intéressées. J'ai attiré leur attention sur l'intérêt public qu'elles présentaient, et ai

facilité leur tâche par la communication d'un arrêté-type que j'ai établi, variable suivant l'importance des localités. La plupart des Maires se sont empressés de l'adopter.

Prisonniers de Guerre

J'ai reçu, le 9 août 1915, une circulaire de M. le Ministre de la Guerre, du 7 du même mois, relative à la constitution d'une organisation départementale de secours aux prisonniers de guerre.

La question a été soumise au Conseil général qui l'a examinée le 17 août, au cours de sa session ordinaire. Il a constitué un Comité provisoire et voté une première subvention de 500 francs. Ce Comité provisoire s'est réuni à l'issue de la session du Conseil général. Après examen de la question, il m'a demandé de confier la direction de l'œuvre au Comité départemental du Tricot du Soldat.

Après études préliminaires, établissement d'une liste des prisonniers du département, le Comité de l'œuvre a été définitivement constitué le 21 septembre 1915, et s'est réuni ce même jour, à la Préfecture, sous ma présidence. Pour assurer son fonctionnement, j'ai adressé, le 27 septembre, la lettre suivante à MM. les Maires du département :

« Monsieur le Maire,

« Je vous ai informé, le 31 août dernier, de la constitution.
« par mes soins, conformément aux instructions de M. le
« Ministre de la Guerre, d'un Comité départemental chargé
« de venir en aide aux prisonniers de guerre nécessiteux, ori-
« ginaux de l'Yonne, et je vous ai prié de me faire connaître
« la liste nominative de ceux de vos administrés prisonniers

« en Allemagne, dont les familles n'ont pas les ressources
« nécessaires pour leur fournir vêtements et denrées alimen-
« taires.

« D'après les réponses qui me sont déjà parvenues d'une
« grande partie des municipalités de l'Yonne, le nombre des
« prisonniers à secourir atteint un chiffre relativement élevé.
« Le Comité départemental va se trouver dans l'obligation de
« faire face à des dépenses importantes; les vivres coûtent
« de plus en plus cher, le pain doit subir une plus longue ou
« une double cuisson pour parvenir en bon état; quant aux
« vêtements, le Comité départemental devra rembourser à
« l'Office de vêture de prisonniers de guerre les prix d'achat
« à l'Intendance et ceux de réparation.

« Le Parlement a voté, dans les douzièmes provisoires pour
« le troisième trimestre de 1915, un crédit de 2 millions en
« faveur des Œuvres de secours aux prisonniers de guerre
« français en Allemagne. Partie seulement de ce crédit doit
« être répartie entre les œuvres de chaque département, au
« prorata de la population : c'est vous dire que la somme qui
« reviendra au Comité de l'Yonne sera bien au-dessous des
« dépenses auxquelles il devra subvenir.

« Je viens donc vous prier, Monsieur le Maire, de saisir le
« Conseil municipal de votre commune d'une proposition de
« subvention à l'Œuvre départementale de secours aux pri-
« sonniers de guerre. Le Conseil général, dès avant la cons-
« titution du Comité, a voté une subvention en faveur de
« cette œuvre; les communes voudront certainement suivre
« son exemple.

« Je connais le cœur des habitants de l'Yonne, et je sais
« qu'on ne fait jamais appel en vain à l'esprit de solidarité
« qui les anime. Les communes dont aucun habitant n'est
« prisonnier voteront, comme les autres, j'en suis sûr, des
« subventions. Qui sait, d'ailleurs, si elles seront toujours
« aussi favorisées ? Et, si le mauvais sort doit les épargner,
« elles n'en auront que plus d'élan à venir à l'aide de ceux
« qui, prisonniers, se trouvent dans le dénuement.

« Je viens aussi vous demander, Monsieur le Maire, de
« faire appel au bon cœur de vos administrés, et de vouloir
« bien organiser une souscription dans votre commune. Les
« souscriptions seront nombreuses, puisqu'elles doivent pro-
« fiter aux plus malheureux parmi les prisonniers originaires
« de l'Yonne. Tous éprouvent la douleur morale de ne plus
« combattre pour la France. Que, du moins, aucun d'eux ne
« souffre de la faim et du froid! Tous ont combattu égale-
« ment pour la Patrie, qu'ils soient tous égaux devant le
« malheur; qu'aucun d'eux ne puisse comparer, avec amer-
« tume, son sort à celui de ses camarades qui ont le bon-
« heur de recevoir des paquets individuels de leurs familles.
« La nourriture des camps de prisonniers est notoirement
« insuffisante; l'hiver est proche, et les vêtements sont usagés;
« des demandes sont déjà adressées au Comité de l'Yonne;
« il ne faut pas qu'elles puissent rester sans réponse.
« Je compte donc, Monsieur le Maire, sur votre bienveillant
« concours, et vous prie d'agréer l'assurance de mes senti-
« ments très distingués. »

Dès les premiers jours du mois d'octobre, tous les Maires du département ont répondu à cet appel, en envoyant au Comité la liste des soldats de leur commune qui sont prisonniers de guerre, et en indiquant ceux qu'ils considéraient comme étant nécessaires.

Un classement a été établi, d'après ces indications, et les premiers colis de vivres ont été expédiés le 16 octobre 1915.

Entre temps, le Comité s'est préoccupé de se procurer des vêtements, des sous-vêtements et du linge, pour en fournir à ceux qui en avaient besoin et qui pouvaient redouter les rigueurs de l'hiver.

Des collections d'uniformes militaires ont été fournies gratuitement, par décision de M. le Ministre de la Guerre; des sous-vêtements, du linge, des chaussons et des sabots ont été achetés par le Comité, au moyen des premières ressources mises à sa disposition. Ces ressources provenaient de subventions de l'Etat et de dons des particuliers. Sont venues s'y

ajouter, par la suite, des subventions de toutes les communes du département (sauf quelques très rares exceptions), des dons des Caisses d'Epargne d'Auxerre, d'Avallon, de Joigny, de Sens et de Tonnerre, des dons de diverses Sociétés et Œuvres de bienfaisance, des dons des particuliers et la très large subvention votée par le Conseil général, dans sa séance du 3 mai 1916.

Une fois de plus, les vaillantes populations de notre beau département ont montré qu'on ne fait pas appel en vain à leur générosité, lorsqu'il s'agit de venir en aide à ceux qui souffrent, et leur merveilleux élan a permis au Comité d'envoyer des secours, depuis la fondation de l'Œuvre jusqu'à ce jour, à 1.509 de nos malheureux compatriotes qui souffrent dans les geôles allemandes.

Sur ce nombre :

267 ont reçu des vêtements militaires, des sous-vêtements et du linge; 66 ont reçu des vêtements militaires seulement; 1.176 reçoivent régulièrement des vivres.

Il a été, en outre, envoyé à ces derniers, sur leur demande, 1.148 collections d'effets militaires, 846 collections de sous-vêtements et de linge, 82 paires de sabots et 522 paires de chaussons.

Suivant une prescription de M. le Ministre de la Guerre, tous les prisonniers qui avaient leur résidence habituelle dans le département, au moment de la déclaration de guerre, ont le droit de recevoir, gratuitement, des vêtements militaires. Chaque jour, le Comité a satisfait, après contrôle, aux demandes qui lui sont parvenues. Des sous-vêtements et du linge ont été envoyés, pendant la saison d'hiver, à tous ceux qui en étaient dépourvus. Seuls, les nécessiteux, ceux qui ne reçoivent rien de leurs parents ou qui ne reçoivent pas suffisamment, ont bénéficié des envois de vivres.

Ces envois ont été faits régulièrement, deux fois par mois, jusqu'au 25 juin 1916. A partir de cette date, les colis individuels de pain ont été interdits, et il n'a plus été envoyé qu'un seul colis de vivres par mois, à chacun des prisonniers secourus.

Le nombre total des colis expédiés par le Comité, du 16 octobre 1915 au 31 juillet 1916, est de 15.197, savoir : colis de vivres, 12.870; de vêtements militaires, 1.415; de sous-vêtements et de linge, 912.

Jusqu'au 25 juin 1916, les colis de vivres ont été composés de 2 kilos de pain, 1 kilo de biscuit, 500 grammes de conserves de viande et 500 grammes de denrées diverses (sucre, chocolat, pâtes alimentaires, confitures, sardines, etc.). Depuis le 1^{er} juillet, ils sont composés de 1 kilo de conserves de viande, de 500 grammes de conserves de légumes, de 500 grammes de confitures, de 250 grammes de conserves de poisson, de 250 grammes de sucre, de café, savon, etc.

Chacun des colis de vêtements militaires se compose d'une capote, d'un pantalon et d'un képi.

Les colis de sous-vêtements et de linge comprennent : 1 gilet de laine, 1 gilet de flanelle, 1 caleçon, 2 paires de chaussettes, 2 mouchoirs, 1 cache-nez.

Le Comité a fait face aux dépenses nécessitées par ces envois, au moyen des fonds provenant des subventions et de la générosité publique. Il a reçu jusqu'à ce jour :

1° De l'Etat	36.605	»
2° Du département	4.914	»
3° Des communes	25.116	70
4° Des Sociétés et des particuliers	20.908	25
	<hr/>	
Au total, une somme de	87.543	95
Il a été dépensé	75.848	75
	<hr/>	
Il reste en caisse	11.695	20

L'Etat, qui a assuré la charge de fournir 300 grammes de pain par jour à chacun de nos prisonniers en Allemagne, a prélevé les sommes nécessaires pour assurer cette fourniture sur le crédit voté par le Parlement, pour secours aux prisonniers de guerre et, de ce fait, il a réduit sa subvention aux Comités de secours. Cette subvention, qui était de 3.013 fr.

par mois pour notre Comité départemental, a été réduite à 700 fr. depuis le 1^{er} juillet 1916.

Il s'ensuit que les recettes sur lesquelles le Comité peut compter, mensuellement, depuis cette date : 1^o subvention de l'Etat, 700 fr.; 2^o subvention du département, environ 2.300 francs; total, 3.000 fr., sont tout à fait insuffisantes pour assurer l'envoi des vivres et des vêtements aux prisonniers qui sont actuellement secourus.

Ne pouvant compter que dans une proportion tout à fait insuffisante sur la générosité privée, j'ai pensé qu'il appartenait à la collectivité, aux communes, de faire un nouvel effort pour assurer l'existence de l'œuvre de solidarité si largement entreprise en faveur de nos malheureux compatriotes.

J'ai adressé, le 25 juillet, à MM. les Maires du département la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Le Comité départemental de l'Œuvre de Secours aux
« prisonniers de guerre du département a déjà, pour attein-
« dre le but qu'il poursuit, adressé de pressants appels, tant
« aux communes et aux autres collectivités, qu'à l'initiative
« privée. Ces invitations ne sont pas restées vaines, tous
« ayant compris la portée et le but d'efforts qui tendent à
« fournir, en même temps qu'un secours matériel, un puis-
« sant réconfort moral à nos malheureux compatriotes, les-
« quels, ayant fait noblement leur devoir, subissent aujour-
« d'hui les tristesses d'une lourde captivité.

« Avec le montant des subventions et souscriptions re-
« cueillies, le Comité a pu faire face à tous les besoins jus-
« qu'à ce jour; il n'est pas inutile pourtant de signaler que la
« tâche était lourde, puisque l'Œuvre a, du 15 octobre 1915
« au 15 juillet 1916, envoyé le chiffre considérable de 14.648
« colis, et pourvu de nourriture, vêtements et sous-vêtements,
« plus de 1.200 prisonniers originaires du département.

« Pour belle et importante qu'elle ait été, cette tâche est

« loin d'être terminée; on peut même dire qu'elle devient plus
« impérieuse et plus difficile de jour en jour, au fur et à
« mesure que la guerre approchant du glorieux dénouement,
« plus nombreux et plus sanglants deviennent les combats qui
« augmentent le nombre de nos prisonniers.

« Tous ceux qui nous ont encouragé dès le début, doivent
« nous continuer leur précieux concours; malheureusement il
« est une source à laquelle nous ne pouvons plus puiser, c'est
« celle de la charité privée, à laquelle toutes les Œuvres ont si
« souvent eu recours.

« Le Comité s'est adressé au Conseil général; ce dernier,
« par délibération en date du 3 mai 1916, lui a généreuse-
« ment alloué une subvention *mensuelle de 2 francs par pri-
« sonnier secouru*, malheureusement *encore insuffisante*.

« L'Etat, aussi lui, est venu puissamment en aide, mais de-
« puis le 1^{er} juillet 1916, il a pris la charge exclusive de
« l'envoi collectif de pain aux prisonniers et il a en consé-
« quence diminué notablement le montant de la subvention
« qu'il avait originairement fixée.

« En nous faisant part de cette réduction, M. le Ministre
« de la Guerre pose en principe qu'il est indispensable que de
« nouvelles initiatives se manifestent pour collaborer à l'Œu-
« vre de solidarité nationale, si largement entreprise en fa-
« veur des prisonniers.

« C'est dans ces circonstances que je viens faire, à nou-
« veau, appel au concours et à la générosité des communes,
« mais en demandant à celles-ci une contribution périodique
« et régulière qui pourrait être fixée annuellement à 0 fr. 10
« centimes par habitant, ainsi que cela a été fait dans plu-
« sieurs départements, et ainsi que l'a demandé le Conseil
« général de l'Yonne, dans sa séance du 3 mai 1916.

« Il s'agit d'assurer jusqu'au bout une œuvre de solida-
« rité nationale, à laquelle aucune commune, même n'eût-
« elle exceptionnellement aucun de ses enfants prisonniers,
« ne peut se soustraire.

« Je ne doute pas que dans le département de l'Yonne, qui

« est toujours à l'avant-garde des idées de générosité et de
« progrès, chaque commune ne consente un pareil effort qui
« n'est que l'acquit d'une dette de reconnaissance sacrée.

« Je viens donc vous demander, dans les limites ci-dessus,
« et pour la *présente année*, le concours de votre commune,
« en insistant sur l'importance du vote que vous êtes appelé
« à émettre, puisque ce vote nous permettrait de continuer,
« dans la mesure nécessaire, l'envoi de vêtements et aliments
« qui sont de plus en plus indispensables à nos malheureux
« compatriotes captifs.

« En apportant leur contribution à l'effort commun, les
« communes de l'Yonne accompliront ainsi un grand devoir
« patriotique et, dans leur adhésion, le Comité départemental
« trouvera un nouvel et précieux encouragement, pour mener
« jusqu'au bout, à bien, la tâche qu'il a assumée. »

Les réponses qui me sont déjà parvenues sont des plus satisfaisantes et me permettent d'espérer, ce dont je n'avais du reste jamais douté, que chacune des communes du département nous apportera une nouvelle obole, pour nous permettre de continuer jusqu'au bout l'œuvre que nous avons entreprise.

Œuvre du Tricot du Soldat

Justement préoccupé par la question du ravitaillement de l'armée en effets spéciaux d'habillement et de campement, à l'entrée de la campagne d'hiver de 1914, M. le Ministre de la Guerre a signalé, dans une lettre-circulaire, en date du 22 septembre 1914, la nécessité de coordonner les efforts, de manière à apporter à l'Administration militaire une collaboration fructueuse, et de mettre en œuvre tous les moyens de production

susceptibles de fournir une partie des approvisionnements qui étaient nécessaires à nos soldats.

Cette circulaire m'est parvenue le 28 septembre; je me suis immédiatement préoccupé d'organiser le travail dans le département.

La chose ne se présentait pas sans difficulté. Nous n'avons pas d'industrie qui permettait de faire face aux besoins signalés. D'autre part, l'Intendance militaire avait déjà acheté et réuni tous les effets existant dans le commerce.

Il s'agissait de grouper toutes les bonnes volontés, et de mettre en œuvre tous les moyens utilisables de production.

J'ai adressé une circulaire à MM. les Maires.

J'ai fait un appel pressant par affiche et par la voie de la presse « aux Femmes », au dévouement desquelles il n'a jamais été fait appel en vain.

J'ai constitué, sous ma présidence, un Comité départemental qui s'est immédiatement mis à l'œuvre; à l'instigation et sur les indications de ce dernier, des Comités locaux se sont organisés dans toutes les communes du département.

CIRCULAIRE A MM. LES MAIRES

« Le Préfet de l'Yonne à Messieurs les Maires du département

« La question du ravitaillement de l'armée, en effets spéciaux d'habillement et de campement, s'impose à l'attention des Pouvoirs publics, principalement à l'entrée d'une campagne d'hiver, et les efforts de tous doivent aujourd'hui être coordonnés, de manière à apporter à l'Administration militaire une collaboration qui peut être des plus fructueuses.

« Le Gouvernement a pensé que, dans les circonstances actuelles, la mise en œuvre de tous les moyens de production disséminés sur l'ensemble du territoire pouvait fournir à nos troupes une partie appréciable des approvisionnements dont elles ont besoin.

« En particulier, il paraît possible de se procurer rapide-

« ment des effets de laine, en faisant appel, soit à la gé-
« nérosité, soit à la main-d'œuvre particulière, soit aux in-
« dustries locales. Cette question a également un intérêt so-
« cial évident, puisque les mesures dont il s'agit doivent per-
« mettre de procurer du travail à un grand nombre de per-
« sonnes que l'état de guerre a pu réduire au chômage. Il ne
« paraît, du reste, pas douteux que les femmes françaises, qui
« presque toutes ont, en ce moment, un mari, un fils ou un
« frère à l'armée, voudront apporter leur contribution à l'œu-
« vre qu'il s'agit d'entreprendre, alors même qu'elles seraient
« personnellement à l'abri du besoin.

« En vue d'organiser cette œuvre nationale et de coor-
« donner les efforts de tous, je vous prie de vouloir bien pren-
« dre, de votre propre initiative, toutes les dispositions de na-
« ture à obtenir le résultat cherché et, notamment, d'encou-
« rager, dans votre commune, la création d'un Comité qui
« sera chargé de recueillir des dons et d'organiser le travail.

« Vous voudrez bien porter à la connaissance de vos ad-
« ministrés et faire afficher l'Appel aux Femmes de l'Yonne
« que je vous ai envoyé, puis mettre à la disposition des per-
« sonnes qui constitueront votre Comité communal, les ins-
« tructions ci-jointes. Une fois que ce Comité sera constitué,
« vous voudrez bien m'en informer.

« J'attache la plus grande importance aux dispositions qui
« font l'objet de la présente circulaire, et je suis certain que
« vous emploierez tous vos efforts au succès de l'Œuvre na-
« tionale, pour laquelle je fais appel à tout votre dévouement.»

DES LAINAGES POUR NOS SOLDATS

APPEL AUX FEMMES DE L'YONNE

« Vous avez toutes un mari, un frère, un fiancé, un parent
« à l'armée, et votre cœur s'est certainement ému à la pensée
« de l'hiver qui s'approche avec son cortège de souffrances
« pour ceux que vous aimez.

« M. le Ministre de la Guerre s'est préoccupé des moyens

« d'atténuer ces souffrances; par une récente circulaire, il
« m'a demandé de faire appel à votre bonté, pour procurer
« à nos soldats des vêtements qui les préserveront du froid.
« Il leur faut des tricots, des chaussettes, des gants, des
« couvertures, le tout en laine, et aussi des ceintures de fla-
« nelle et des cache-nez.

« L'Administration a pris déjà bien des mesures pour y
« pourvoir; il vous appartient, dans votre haute charité, de
« coopérer à son œuvre et de la compléter.

« Constituez, dans chaque commune, un Comité qui aura
« pour but de recueillir des dons en nature et en argent, de
« rassembler des matières premières, d'établir des ouvroirs
« et de recruter des ouvrières à domicile, pour confectionner
« les objets nécessaires.

« Afin de guider ce Comité dans son œuvre, j'ai institué à
« la Préfecture une Commission centrale, à laquelle les Comi-
« tés locaux du département pourront s'adresser pour tous
« renseignements dont ils auront besoin. Dès aujourd'hui,
« j'envoie aux municipalités, en même temps que cette affi-
« che, des instructions que les Comités locaux pourront uti-
« lement consulter.

« Je sais que je puis compter sur votre ardent patriotisme,
« et que, toutes, vous répondrez à mon appel. Ceux pour qui
« je vous demande combattent pour la libération de notre
« territoire, pour le triomphe de la civilisation. Comparez
« votre sort à celui des malheureux réfugiés qui ont traversé
« notre département, chassés par l'ennemi, et vous éprouve-
« rez les sentiments de générosité qui vous encourageront à
« assurer un peu de bien-être à nos vaillants soldats luttant
« pour votre sécurité.

« Vous travaillerez ainsi, ne fût-ce qu'indirectement, pour
« ceux qui vous touchent de près, puisque, s'ils ne reçoivent
« pas les objets eux-mêmes donnés ou préparés par vous,
« ils recevront ceux qui parviendront de vos sœurs des autres
« départements.

« Hâtez-vous, femmes de l'Yonne, l'hiver est proche, et nos
« chers soldats attendent. »

CONSTITUTION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU
« TRICOT DU SOLDAT »

Le 30 septembre 1914 (sous ma présidence), se sont réunis à la Préfecture : Mmes Barthe, Paul Bert, Bertheau, Bladier, Defontaine, Edmond Dejust, Klobukowski, Lecomte, Ribain, Ribière, Soisson; MM. Chavance, Da Costa, Guébonnet, Lalande, Lechiche, Milliaux, Parrot, Pescheux, Ribain, Rousseau.

J'ai indiqué que, sur les instructions de M. le Ministre de la Guerre, il avait été décidé de créer, à Auxerre, un Comité chargé de fournir à nos vaillants soldats des vêtements chauds qui leur seront nécessaires au cours de l'hiver. J'ai nommé comme délégué à la présidence, M. Rousseau, architecte départemental, et désigné comme membres dudit Comité les personnes présentes.

J'ai donné lecture de l'appel adressé aux Femmes de l'Yonne, et dit ma haute conviction que le bon cœur et l'activité des membres du nouveau Comité s'exerceraient, sans réserve, au profit d'une œuvre d'une telle portée patriotique. J'ai ensuite déclaré le Comité constitué, et cédé la présidence à M. Rousseau.

Le Comité a complété son bureau en nommant : trésorier, M. Georges Lechiche, industriel; secrétaire, M. Lalande, avocat.

M. Rousseau, président, a fait connaître le but de l'œuvre. Il a donné lecture d'une circulaire adressée à MM. les Maires des communes pour les inviter à constituer des Comités locaux, auxquels le Comité départemental serait heureux de fournir tous moyens d'action et renseignements.

Le Comité départemental a décidé de faire appel à toutes les bonnes volontés pour l'organisation du travail, la réception des dons en nature. Il a décidé d'ouvrir une souscription publique, et, enfin, de répandre dans le département, en vue de l'organisation des Comités locaux, la circulaire suivante, datée du 29 septembre 1914 :

« POUR NOS SOLDATS »

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU « TRICOT DU SOLDAT »

« Dans l'appel qu'il a adressé aux Femmes de l'Yonne, pour
« procurer à nos soldats les effets spéciaux d'habillement et
« de campement dont ils vont avoir besoin pour la campagne
« d'hiver, M. le Préfet a demandé qu'un Comité se constitue
« dans chaque commune, pour agir conformément aux ins-
« tructions et renseignements qui lui seront fournis par le
« Comité départemental qu'il a constitué à la Préfecture.

« Ce Comité s'est réuni le 29 septembre 1914; il a décidé de
« porter à la connaissance des Comités locaux les renseigne-
« ments ci-après :

« *But de l'Œuvre.* — L'œuvre à laquelle tous voudront
« collaborer a pris pour titre « Le Tricot du Soldat » ; elle
« a pour but de fournir à nos soldats des effets d'habillement
« et de campement qui les aideront à supporter les rigueurs
« de l'hiver.

« *Comité départemental.* — Le Comité départemental coor-
« donnera tous les efforts; il entretiendra les relations avec
« l'Administration préfectorale et l'autorité militaire, il veil-
« lera à la constitution des Comités locaux, il leur fournira
« tous renseignements utiles et des modèles des objets à con-
« fectionner, il centralisera tous les envois, pour les livrer
« au service de l'Intendance militaire.

« *Comités locaux.* — Les Comités locaux s'organiseront de
« leur propre initiative, d'accord avec les Municipalités; ils
« feront appel à toutes les bonnes volontés, à toutes les gé-
« nérosités, ils recevront des dons en nature et en argent.

« Les dons en argent pourront être utilisés, soit pour ache-
« ter des objets fabriqués ou des matières premières des-
« tinées à la fabrication des objets qu'ils pourront confec-
« tionner sur place, soit pour rétribuer le travail des per-
« sonnes que l'état de guerre a pu réduire au chômage, et

« qui n'ont pas des ressources suffisantes pour assurer leur
« existence.

« Si les ressources en argent du Comité local n'étaient pas
« suffisantes pour acheter la quantité de matière première
« en rapport avec la main-d'œuvre dont il disposerait, il
« pourrait faire appel au Comité départemental qui lui
« fournirait les ressources nécessaires. Il en serait de même
« pour le cas où le Comité local devrait recourir à la main-
« d'œuvre salariée.

« *Effets à fournir* — Les effets à fournir sont : des gilets
« et des tricots, des chaussettes, des gants, des ceintures, des
« cache-nez et des couvertures.

« *Achat d'objets fabriqués et de matières premières.* — Les
« Comités locaux pourront, avec les fonds recueillis par eux,
« faire des achats, soit d'objets fabriqués, soit de matières
« premières qu'ils trouveront dans le pays.

« Après épuisement de leurs ressources, ils signaleront
« immédiatement au Comité départemental les objets et les
« matières premières susceptibles d'être acquis.

« *Envois immédiats.* — Tous les objets confectionnés qui
« seront donnés aux Comités locaux, ou acquis par eux, de-
« vront être envoyés, sans délai, au Comité départemental.

« *Indication approximative de la production possible.* —
« Chaque Comité devra faire connaître, aussi rapidement
« que possible, au Comité départemental, la quantité ap-
« proximative qu'il pourra fournir de chacun des objets,
« dans un délai maximum de deux mois, en fixant par
« quinzaine l'échelonnement de la production.

« *Qualité des objets.* — Les Comités ne devront accepter
« que des objets de bonne qualité, neufs, ou à l'état de neuf,
« c'est-à-dire non détériorés par l'usage, l'Administration
« militaire ne devant pas accepter les objets non susceptibles
« d'assurer un bon service pendant la durée de la cam-
« pagne.

« Le Comité départemental a le ferme espoir que toutes

« les communes auront à cœur de constituer des Comités, et
« que chacun donnera généreusement son temps, son tra-
« vail, son argent, ou les objets dont il disposera.

« Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de procurer un peu de
« bien-être aux vaillants soldats qui combattent pour nous,
« et à qui nous devons la sécurité dont nous jouissons.

« En comparant notre sort à celui de nos frères du Nord
« et de l'Est, qui ont été obligés de tout quitter ou de subir
« l'invasion, nous devons nous dire que, même en donnant
« beaucoup, nous serons encore des privilégiés. »

Deux procédés se présentaient pour constituer un stock d'effets : 1° la recherche et l'acquisition dans le commerce, à des petits détaillants, des objets (vêtements et couvertures) qui avaient échappé aux demandes de l'Intendance; 2° la fabrication.

Rien n'a été négligé pour faire rendre à ces deux moyens leur maximum d'effet.

Les vêtements chauds, existant encore en magasin, ont été recherchés et achetés. Toutes les matières disponibles, susceptibles d'assurer la confection, ont été achetées par les soins de mon délégué à la présidence du Comité départemental et des Comités locaux.

En ce qui concerne la fabrication, un élan de générosité, au-dessus de tout éloge, a singulièrement facilité la tâche entreprise.

Il était notamment impossible de faire appel à des concours salariés. La plupart des journalières, susceptibles de travailler, étaient occupées aux travaux des champs. Mais les initiatives particulières ont répondu aux besoins. Des ateliers, des ouvroirs se sont organisés de tous côtés. Toutes les femmes de l'Yonne se sont mises à la besogne et, dans tout le département, il a été procédé à une confection des plus actives de tricots de laine, de gants, de cache-nez, de chemises, etc., etc.

Les Municipalités ont apporté leur concours le plus actif et le plus bienveillant à l'organisation des Comités locaux.

Pour faire face aux besoins pécuniaires qu'une pareille œuvre nécessitait, le Comité départemental a organisé dans la ville d'Auxerre, et les Comités locaux dans les communes, des souscriptions publiques dont le résultat, des plus brillants, permet de se rendre compte que là encore l'esprit de générosité et de solidarité s'est donné libre carrière.

Le magnifique élan apporté à l'Œuvre par l'unanimité des populations, et principalement par « les femmes », qui ont répondu de tout leur cœur à mon appel, a permis au Comité départemental de faire, le 13 octobre 1914, quatorze jours après sa constitution, une importante remise de couvertures et de vêtements chauds au service de l'Intendance militaire. Quelques jours après, un wagon complet était rempli de lainages de toutes sortes, et il était, par les soins de l'Intendance, dirigé sur le front, pour être mis à la disposition de M. le Général commandant le 6^e corps d'armée, qui en a accusé réception par la lettre suivante :

« En campagne, le 10 novembre 1914.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'envoi de
« vêtements d'hiver, qui est arrivé au 6^e corps, de la part du
« Comité du « Tricot du Soldat » du département de l'Yonne.
« Ces vêtements ont été immédiatement distribués aux troupes
« qui sont sous mes ordres, et leur permettent de supporter
« les froids de la campagne d'hiver.

« Permettez-moi de me faire l'interprète de nos soldats,
« pour vous remercier de ce don généreux, par lequel, vous
« et vos concitoyens, vous vous êtes associés à l'Œuvre de la
« Défense Nationale, et de vous en exprimer ma personnelle
« gratitude.

« L'armée trouve, dans la sollicitude dont le pays ne lui
« ménage pas les preuves, une force nouvelle pour l'accom-
« plissement de son devoir. »

(Signé) : VERRAN.

Ensuite, des remises furent faites :

1^o Aux régiments ayant leur dépôt dans le département, à

ceux dont le recrutement englobe une partie du département, les 4^e, 204^e régiments d'infanterie et le 37^e territorial à Auxerre; les 89^e, 168^e, 289^e régiments d'infanterie et le 33^e territorial à Sens; le 3^e régiment d'artillerie lourde à Joigny; les 82^e, 282^e régiments d'infanterie, et le 38^e territorial à Montargis;

2° A de nombreux chefs d'unités, qui, ayant appris le bien que l'Œuvre faisait aux soldats, ont adressé au Comité des demandes directes; également à de braves soldats originaires de l'Yonne, disséminés dans différents régiments; aux enfants assistés du département et aux blessés soignés dans nos hôpitaux.

Les remises ainsi faites atteignaient, le 27 février 1915, le nombre total de 68.725 vêtements et objets divers, qui ont rendu le plus grand service à nos vaillants soldats, et qui ont valu au Comité départemental de chaleureux remerciements dont quelques-uns doivent être cités.

Tout d'abord, un passage extrait d'une lettre du colonel commandant le 4^e régiment d'infanterie :

« Je reçois les effets que le « Tricot du Soldat » d'Auxerre
« adresse aux soldats du 4^e, et je les leur fais parvenir dans
« les tranchées, non sans peine, et, pour certains, de nuit,
« car quelques-uns sont à 30 mètres des tranchées alle-
« mandes; c'est vous dire combien le souvenir du pays
« natal, qui s'attache aux dons qui leur parviennent, est un
« puissant réconfort dans ces circonstances critiques. »

Puis une lettre du colonel commandant le 37^e territorial :

« Votre Comité départemental du « Tricot du Soldat » a
« bien voulu faire un second envoi de cadeaux de Noël et
« d'effets d'hiver au 37^e territorial.

« Ils sont venus nous rejoindre dans les forêts des Vosges,
« et ont été d'autant plus appréciés de tous.

« Nous vous en sommes profondément reconnaissants.

« Grâce à vous, Bourguignons et Parisiens du 37^e terri-
« torial, loin en ce moment du foyer familial, autour des

« tables rustiques de la grande famille militaire à laquelle
« nous appartenons tous, corps et âmes, pour remplir notre
« devoir, nous avons vidé un verre, rempli d'un vin de no-
« tre terroir, à la santé des nôtres et de ceux qui veulent
« bien penser à nous au milieu de nos durs labeurs.

« Merci, à vous.

« Il ne m'est pas possible d'adresser des remerciements
« individuels à toutes les communes ayant répondu à votre
« appel, leur nombre en est trop grand et mon temps trop
« limité.

« Je vous serais infiniment obligé de vouloir bien être no-
« tre chaleureux interprète auprès d'elles. »

Puis une lettre des jeunes recrues de la 3^e compagnie du
4^e régiment d'infanterie, petits soldats de la classe 1914,
écrite avant leur départ pour le front :

« A L'ŒUVRE DU « TRICOT DU SOLDAT »

« Les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de la
« 3^e compagnie de recrues, adressent à l'Œuvre du « Tricot
« du Soldat » leurs remerciements les plus sincères, pour
« l'abondance de la distribution des effets de laine faite par
« cette Œuvre aux jeunes soldats devant partir.

« Tous ont été très touchés de cette sollicitude, et leur
« ardeur patriotique s'en trouve puissamment réconfortée,
« en constatant que des âmes charitables et généreuses
« pensent à eux et les encouragent, en leur donnant ainsi
« le moyen d'affronter la dureté de l'hiver, et d'accomplir,
« dans les meilleures conditions, le devoir sacré qu'on leur
« demande, « la Défense de la Patrie ».

« Que tous les généreux donateurs du « Tricot du Soldat »,
« connus ou inconnus, sachent bien qu'ils ont la reconnais-
« sance la plus profonde de tous les gradés et hommes de
« la compagnie, et acceptent l'assurance de leur gratitude
« indiscutable. »

Puis ces lettres si touchantes des petits soldats, à qui il
a été envoyé des colis individuels ;

« Nous venons, en même temps que vous accuser réception de votre envoi, vous remercier de l'empressement que vous avez mis à répondre à notre demande.

« Vous comprendrez notre joie, en recevant ces effets de première nécessité, et surtout en pensant que ce sont des compatriotes qui ont participé à tous ces dons.

« Nous n'oublierons pas,

« Et nous vous exprimons, ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à cette belle Œuvre, notre sincère gratitude. »

(Signé) : BERRY René, de Lindry; ADAM Georges, de Sens; ROUX Fernand, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes; LAPORTE Philippe, d'Epineuil; CHAMPEAUX, de Chablis; DROIN, de Sens, tous au 353^e régiment d'infanterie, section de mitrailleuses.

Vaudenay Agénor, du 279^e régiment d'infanterie, 17^e compagnie, écrit le 8 janvier 1915 :

« C'est avec émotion et joie que nous avons reçu votre envoi. Je me fais l'interprète de tous mes camarades mobilisés de l'Yonne, qui ont bénéficié de votre bonté, pour vous envoyer, du plus profond de notre cœur, un grand remerciement, car il est doux pour nous de savoir actuellement qu'il y a de bons cœurs qui ne nous oublient pas. »

Nombreuses sont ces lettres et celles des chefs de corps et des commandants d'unités.

Elles prouveraient, si cela était nécessaire, que l'Œuvre a rendu de nombreux services à ceux qui ont fait si vaillamment leur devoir.

En raison des dispositions prises par l'Administration militaire, pour faire face aux besoins des armées, et aussi en raison de la difficulté de se procurer de la laine, le Comité départemental n'a pas organisé le travail pendant l'hiver de 1915-1916. Il n'en a pas moins conservé sa permanence, à l'effet de pourvoir, à l'aide de ses réserves, aux besoins qui lui ont été signalés.

Les résultats atteints sont absolument magnifiques. Les souscriptions en espèces se sont élevées à 54.409 fr. 30. Cette somme a été employée à l'achat de laines et d'objets manufacturés qui, joints aux dons en nature des Comités locaux, ont permis au Comité départemental de distribuer :

Gilets de laine et chandails, 5.842; maillots, 734; gilets de molleton, 394; couvertures, 1.433; passe-montagnes, 8.220; bonnets de laine, 221; plastrons, 848; cache-nez, 4.751; ceintures de flanelle, 2.837; chemises, 4.789; caleçons, 3.894; gilets de flanelle, 549; chaussettes, 17.115 paires; gants, mitaines, manchettes, mouffles, 9.036 paires; mouchoirs, 7.580; genouillères, 1.050 paires; semelles intérieures, 3.876 paires; surtouts imperméables, 992; capuchons, 11; paletots de cuir, 4; couvre-képis, couvre-nuques, 992; galoches de tranchées, 850; sacs de couchage, 35; salopettes, 1.002; serviettes, 1.236; bandes molletières, 36 paires; lacets de souliers, 2.160 paires; trousse : fil, aiguilles et boutons, 540; ampoules d'iode, 300.

Soit, au total, plus de 80.000 objets qui représentent une valeur supérieure à 200.000 francs.

En outre, en 1914 et en 1915, dans le courant du mois de décembre, le Comité départemental a fait appel à la générosité de nos compatriotes de la région auxerroise, pour se procurer des gâteries et des friandises de toutes sortes. Le vin, les fruits, les conserves, les sucreries, etc., lui sont parvenus en telle quantité que, chaque année, des envois dépassant plusieurs milliers de kilogrammes ont été répartis entre chacun de nos régiments.

Un tel résultat atteste que, dans notre pays de France, on ne fait jamais appel en vain à l'esprit de générosité et de solidarité de tous quand il s'agit de mener à bien une Œuvre de secours national.

La guerre, avec toutes ses tristesses, aura du moins donné le merveilleux spectacle de l'union de tous les cœurs pour aider, encourager et soutenir nos admirables soldats dans l'accomplissement du plus grand des devoirs.

Comités de l'Or

La nécessité économique de l'échange de l'or contre les billets de la Banque de France ou des bons de la Défense nationale a déterminé de bons citoyens à créer des Comités de propagande.

Cinq de ces Comités fonctionnent dans notre département. Ils ont leur siège au chef-lieu de chaque arrondissement, et s'occupent de toutes les questions intéressant les finances du pays : échange de l'or, souscription aux bons et obligations de la Défense nationale, prêt de titres des nations neutres, etc. Ils ont été constitués sur la base de l'union sacrée, en faisant appel à tous les dévouements, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Ceux de Tonnerre et Avallon, les premiers nés, ont agi par voie d'affiches, limitant d'abord leur action à la ville. Celui d'Auxerre, qui vint ensuite, après avoir fait également, par affiches, un vibrant appel au public, a constitué des Sous-Comités locaux, et organisé une active propagande par la presse et par la parole.

Soixante Sous-Comités ont été créés dans les principales communes de l'arrondissement, et un certain nombre d'autres sont en formation.

Les membres de la Commission permanente de ce Comité ont fait 23 conférences, dont 18 dans l'Auxerrois et 5 dans les autres arrondissements, avec l'agrément des Comités de ces arrondissements.

Ces conférences ont eu partout un plein succès.

Une réduction de l'affiche placardée dans toutes les communes de l'arrondissement et un « tract » illustré ont été donnés en récompense aux enfants des écoles, afin de faire pénétrer dans la famille la connaissance du devoir à accomplir.

Enfin, des papillons, en style lapidaire, ont été apposés aux emplacements d'affiches et aux devantures des commerçants.

Encouragé par les premiers résultats obtenus, et qui se sont traduits par l'échange de 801.000 francs d'or à la seule succursale de la Banque de France d'Auxerre, du 15 janvier au 15 avril 1916, le Comité d'Auxerre a résolu de préconiser la constitution de Comités semblables. L'envoi de délégués à Sens, Joigny, Tonnerre et Avallon a réussi la création des Comités de Sens et de Joigny, et l'extension à tout leur arrondissement de l'action de chacun des Comités de Tonnerre et d'Avallon.

Ces Comités sont maintenant en plein fonctionnement. Ils ont également créé des Sous-Comités, qui sont au nombre de 4 pour le Sénonais, 28 pour le Jovinien, 22 pour le Tonnerrois et 39 pour l'Avallonnais. Il y a donc au total, dans le département, cinq Comités et 153 Sous-Comités.

La propagande par conférence est commencée dans tous les arrondissements, notamment dans celui d'Avallon. Le résultat de tant d'efforts est que le département de l'Yonne, qui avait échangé 12.065.800 francs d'or depuis l'appel de M. Ribot, le 2 juillet 1915, jusqu'au 31 décembre de la même année, et qui avait à peu près cessé ses échanges à cette dernière date, a recommencé ses versements sous l'influence de la propagande, et qu'il a été échangé 2.563.095 francs d'or du 1^{er} janvier au 7 août 1916, soit, au total, 14.628.895 francs.

Notre département se classe ainsi en bon rang.

Il m'est difficile de citer ici toutes les personnes dévouées qui se sont occupées avec activité de ces Œuvres, mais je tiens à rendre hommage aux plus agissants, les conférenciers, dont l'éloquence vibrante et persuasive a été si efficace. Ce sont MM. Fijalkowski et Thiry, huit conférences; Honoré Barbier, six; Chambon et Guéniffey, cinq; Marmottant, Ribain, Burtey, Chattey et Poivret, quatre; Lalande, trois; Lesire, Louis Barbier, Heidt, Brunet, Durand et Delapeyrère.

Œuvres diverses

VEUVES DE LA GUERRE

Un Comité, ayant à sa tête, comme présidente, Mme la générale Marquet, et comme vice-présidentes, Mmes Rudler et Martin, a accepté la lourde et patriotique tâche d'assurer aux veuves des militaires tués pendant cette guerre, des secours momentanés en argent et, surtout, de les guider, de les conseiller, pour obtenir la régularisation de leurs pensions, en même temps qu'il s'efforce de leur trouver des emplois rémunérateurs.

Le « Comité d'aide mutuelle aux veuves des militaires de la Grande Guerre » a son siège à Auxerre. Cette œuvre de longue haleine est d'une utilité incontestable.

ŒUVRE DES CONVALESCENTS DE L'HOPITAL-DÉPOT D'AUXERRE

Cette œuvre a son siège à Auxerre. Elle s'occupe de donner des matinées cinématographiques au Théâtre municipal, pour les convalescents. Des matinées et des soirées payantes, pour le public, sont organisées et la plus grande partie de leur produit est distribuée aux militaires infirmes qui rentrent dans leur famille.

L'Association est présidée par M. Moreau, industriel à Auxerre, sous la présidence d'honneur du Préfet, du Maire et du Général commandant la subdivision d'Auxerre; elle a rendu de très signalés services, et aide à soutenir le moral de nos blessés. Elle est digne du plus vif intérêt.

« FOYER DU SOLDAT » A AUXERRE

Cette œuvre, organisée par une Commission mixte, civile et militaire, a son siège à Auxerre, rue Paul-Bert. Le « Foyer » reçoit tous les militaires de la garnison, et de passage. Il comprend un salon de lecture, de correspondance, de jeux. On y donne des auditions musicales, on y sert des rafraîchissements. Le « Foyer du Soldat » est subventionné par l'Œuvre des Convalescents.

COMITÉ DE RAVITAILLEMENT D'AVALLON

Ce Comité, fondé et présidé par Mme Mathilde Cambon, rentière à Avallon, a pour objet :

D'assurer aux militaires, de passage dans la ville et devant y séjourner une nuit, un abri où ils pourront se reposer, et un petit repas;

De procurer aux convalescents sans famille un foyer où on les recueillera pendant leur congé;

D'adresser aux militaires pauvres ou sans famille, sur le front, des colis de vêtements ou de douceurs.

Un Comité de dames complète le personnel actif de l'œuvre, qui subsiste de dons volontaires, de quêtes et de produits de loteries.

AMICALE DES MUTILÉS DE L'YONNE

La Société dite « *Amicale des Mutilés de l'Yonne* » a pour but de grouper les mutilés de la guerre actuelle, originaires ou habitants de l'Yonne, pour la défense de leurs intérêts communs.

Son siège est à Joigny, domicile de son Président-Secrétaire, M. Jean-Louis Sinson, voyageur de commerce. L'Association est alimentée par les cotisations de ses membres.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX BLESSÉS ET MUTILÉS SOIGNÉS DANS LES HOPITAUX DE SENS

Ce Comité remet à tous les blessés mutilés quittant les hôpitaux de Sens, amputés d'un bras ou d'une jambe, un petit pécule (minimum 200 francs), qui leur permet de n'être pas à la charge de leur famille, au moment de leur retour dans leurs foyers.

La Société est alimentée par le produit de représentations cinématographiques au Théâtre municipal. L'œuvre, qui se compose de militaires et de civils, sous la présidence d'honneur de M. le Sénateur, maire de Sens, de M. le Sous-Préfet et de M. le Commandant d'armes de la place de Sens, a déjà recueilli des bénéfices surprenants.

« FOYER DU SOLDAT » A SENS

Cette œuvre, similaire à celle créée à Auxerre, est alimentée au moyen de subventions des Pouvoirs publics et de dons et secours divers.

Journées de Bienfaisance

Au seuil de cette troisième année de guerre, notre pays, plus radieux et plus grand que jamais, dans les tristes épreuves qu'il traverse, s'impose par ses vertus à l'admiration du monde.

Tandis que sur le front, notre jeunesse, en qui revit la lignée des héros de la Révolution, verse sans compter son sang généreux pour le triomphe de la Justice et de la Vérité, le

reste de la Nation, ceux qui ne peuvent pas porter les armes, combattent vaillamment, eux aussi, dans l'union la plus étroite et la volonté la plus tenace. Chacun, dans la mesure de ses forces et de ses capacités, contribue à l'œuvre commune. Et, sur tant de misères et sur tant de ruines, l'on voit pousser une floraison d'idéal plus merveilleuse qu'en aucune autre époque de notre histoire, cependant si riche déjà en sublimes exemples.

De toutes ces fleurs ainsi écloses, l'une de celles qui s'épanouit de la façon la plus harmonieuse, parce qu'elle est en quelque sorte l'essence même de l'âme française, c'est la Charité.

Sous le coup du malheur, tous les Français, comme les membres d'une même famille, se sont rapprochés les uns des autres. Les moins frappés se sont portés spontanément au secours de leurs frères plus misérables, avec un élan et une spontanéité admirables.

Dans cette voie, notre département de l'Yonne n'est pas resté en arrière. Les habitants de nos régions sont, avant tout, généreux. Mieux que dans beaucoup d'autres pays, ils se laissent émouvoir avec facilité, car la souffrance résonne en eux profondément; ils donnent avec plaisir, et les plus humbles, les moins fortunés, se font une joie de contribuer à l'adoucissement des misères des autres.

Ces misères, hélas, sont nombreuses et variées. Après deux années d'une guerre sans merci, le nombre des éprouvés va sans cesse augmentant. Il y a les familles des mobilisés qui ont perdu, avec leurs chefs, leurs moyens d'existence, et qui se trouvent ainsi plongées dans la misère. Il y a les malheureux réfugiés, civils ou soldats étrangers, qui ont dû abandonner précipitamment leur sol devant l'envahisseur, souvent dans le plus complet dénuement. Il y a les soldats qui, faisant vaillamment leur devoir dans les tranchées et privés de leur salaire normal, manquent d'objets ou de vêtements supplémentaires pouvant adoucir un peu leur sort. Il y a les blessés, les convalescents, les mutilés. Il y a les prisonniers de guerre. Il y a les veuves, les orphelins, et tant d'autres encore.

Devant toutes ces souffrances, nos habitants de l'Yonne se sont émus. Ils ont donné sans compter, et l'on ne saura jamais, dans ce sens, tout l'effort qui aura été accompli ici.

On peut cependant s'en faire une idée, par les sommes qui ont été recueillies lors des grandes journées de bienfaisance, organisées par le Gouvernement, sous le haut patronage de M. le Président de la République et des Ministres.

Les sept journées qui se sont succédées dans une période de dix-huit mois ont produit la somme globale d'environ 280.000 francs, répartie de la manière suivante :

Drapeau belge	20.016	»
Journée du 75	73.964	»
Journée française	59.262	»
Orphelinat de la Guerre	34.274	»
Eprouvés de la guerre	36.379	»
Journée du Poilu	32.082	»
Journée serbe	23.000	»
<hr/>		
Total	278.977	»

L'importance des recettes ainsi réalisées montre de façon bien nette combien est inépuisable la générosité des habitants de l'Yonne. Il s'en dégage, en outre, un autre enseignement. C'est que le public de nos régions pratique la solidarité dans le sens le plus large du mot. Toutes les misères l'intéressent. Il ne se cantonne pas seulement dans quelques cas particuliers qui le touchent de près. Il suffit qu'on lui signale une situation digne d'intérêt pour que sa bourse s'ouvre largement. C'est ainsi qu'il n'a fait aucune distinction entre les malheureux belges, les malheureux serbes et les malheureux français. Dans tous les cas, il a vu qu'il s'agissait de souffrances à apaiser, et il y a contribué de tout son pouvoir.

La charité ne consiste pas seulement à donner de l'argent. Elle consiste aussi à rechercher les misères qui se cachent, à organiser les secours, et à trouver le meilleur mode d'emploi de ces secours. A côté donc de ceux qui donnent leur argent,

il y a ceux qui donnent leur temps, ceux qui donnent leurs efforts, ceux qui donnent leurs conseils et leurs encouragements. Ils doivent témoigner, dans la circonstance, de précieuses qualités qui s'ajoutent aux autres et qui les complètent.

Ces qualités, qui existent dans notre département au plus haut degré, se sont manifestées de façon éclatante, lors de l'organisation des grandes journées de bienfaisance. Cette organisation, très minutieuse, a été grandement facilitée par le dévouement apporté par tous, à la Préfecture, dans les Sous-Préfectures et dans les Mairies.

C'est un plaisir pour moi que d'avoir à le constater. Mais s'il m'est permis de louer ainsi le zèle de tous les membres du rouage administratif qui ont contribué à la réussite de ces journées, je n'oublie pas qu'il s'agit là d'un dévouement en quelque sorte professionnel, et c'est pourquoi je réserve le meilleur de mes compliments et de mes remerciements aux personnes étrangères à l'Administration et, en particulier, aux charmantes jeunes filles qui ont bien voulu nous apporter leur inestimable concours. Malgré la pluie ou le vent, malgré la fatigue et les ennuis d'un rôle souvent ingrat, elles ont accompli leur tâche avec cette grâce exquise et cette délicatesse touchante dont les femmes toujours savent envelopper leurs bonnes actions. L'hommage que je leur rends ici est sincère et mérité.

De tels exemples montrent la confiance que nous pouvons avoir en notre département. Au point de vue de la solidarité comme à tant d'autres points de vue, il se place dans les tout premiers rangs par ses qualités profondes, et par son moral noble et élevé.

SECTION ÉCONOMIQUE

UNIVERSITY OF CHICAGO

Industrie, Commerce, Agriculture Ravitaillement

J'en arrive, maintenant, à la répercussion, dans ce département, du trouble jeté par la guerre, au point de vue économique. Jamais le marché mondial n'a connu semblable bouleversement. Notre pays de l'Yonne a eu sa part de désarroi et d'inquiétude. Mais, sur ce point comme sur l'ensemble des difficultés extrêmes qu'il nous a fallu vaincre depuis deux ans, nous avons trouvé d'ardents concours.

Le « négociant » a valu « le paysan ». Il s'est montré, comme lui, tenace et avisé, adepte de toutes les initiatives, et vaillant à l'effort. Ainsi, grâce à nos Chambres de Commerce, à notre Sous-Comité d'action économique, à notre Commission mixte du travail, à notre Office départemental du travail, nous avons efficacement coopéré au maintien de notre situation très enviable dans le monde des affaires et du travail.

Un autre effort — ce n'est pas le moindre — a fait l'objet de nos constantes préoccupations. Je veux parler du ravitaillement de la population civile du département, supérieurement organisé, grâce à la Commission d'alimentation. Peut-on dire que jamais une marchandise quelconque ait fait défaut aux habitants de l'Yonne? Si mes compatriotes ont connu des ennuis, des retards, ont-ils pu se plaindre de disette? Non! Le service de ravitaillement civil a constitué, depuis deux ans, l'une des branches les plus actives de mon Administration. Sur ce point, nous n'avons voulu connaître ni trêve, ni diffi-

cultés. Il y a eu des périodes angoissantes, des heures graves; le pain, cet aliment entre tous, a failli manquer, quelques matins, sur divers points. Mais nos efforts, unis à ceux d'excellents et très dévoués représentants de l'Yonne, de collaborateurs volontaires et professionnels, d'une rare conscience et d'une science parfaite, ont évité la catastrophe...

Dans ce même ordre d'idées de l'alimentation, nous nous sommes mis en mesure de régulariser le grand principe commercial de l'offre et de la demande. Nous avons fait une guerre sans merci à l'inutile et dangereuse surenchère, au redoutable accaparement. Tenant compte des admirables ressources de notre production locale, si diverse, nous avons tenu à régler catégoriquement les droits du producteur et les intérêts du consommateur. Nous nous sommes efforcé, sans répit, de lutter contre le lucre éhonté, réservant, malgré la dureté des temps, aux tributaires du commerçant et du producteur, des conditions pleinement acceptables et dignes de notre organisation démocratique.

Service des Mines

Dans notre département, essentiellement agricole, l'industrie en général et l'industrie minérale en particulier occupent une place modérée. Les chiffres ci-dessous, empruntés à la statistique des appareils à vapeur en 1914, en donnent une idée générale.

	Nombre d'établissements	Nombre de chaudières à vapeur
Mines, carrières et annexes	38	59
Usines métallurgiques	27	41
Agriculture	379	515
Industries alimentaires	96	132

Industries chimiques, tanneries	24	32
Tissus et vêtements	20	21
Papeteries et imprimeries	2	2
Objets mobiliers et d'habitation, instruments	38	47
Production d'électricité	14	20
Bâtiments, entreprises de travaux et divers	122	166
Services publics de l'Etat	»	»
	<hr/>	
	770	1.035

L'industrie extractive y est représentée par des carrières produisant des matériaux de construction : pierres de taille, chaux et ciments, et quelques carrières d'ocre.

Les carrières de pierre de taille y présentaient une importance assez considérable, bien qu'un peu déchuës par rapport à leur ancienne prospérité relative. Seules, les carrières bien desservies par les moyens de transport (groupe de Ravières et de Cravant) ont pu lutter avec leurs concurrentes d'autres régions de Bourgogne, de Lorraine, des Charentes, de Picardie. Les autres, à Massangis, Charentenay, Merry-Sec, Molecules, Taingy, Courson, voient leur exploitation languir, attendant des moyens de transport moins onéreux.

Avant la mobilisation, ces carrières produisaient 25.000 mètres cubes de pierre par an. Une partie de cette dernière s'expédiait en blocs bruts vers Paris; le reste se façonnait sur place ou dans des ateliers mécaniques.

Le personnel, d'environ 800 ouvriers, était de recrutement peu aisé à cause du peu d'abondance de la main-d'œuvre en général et, en particulier, par suite de la difficulté de former des apprentis. La profession de carrier ou de tailleur de pierre est assez rude. D'autre part, les salaires n'y sont pas des plus élevés, elle est quelque peu délaissée.

L'industrie des chaux et ciments aussi était importante. Le département occupait le sixième rang, parmi les producteurs de France, avec 110.000 tonnes de ciment et 50.000 de chaux hydraulique, valant près de 4.000.000 de fr.

Le personnel, de quelque trois cents ouvriers, de recrute-

ment facile, parce qu'il n'exige guère que des manœuvres, se faisait assez bien. Les usines de l'Yonne bénéficiaient de la proximité relative de la région parisienne, vers laquelle leurs produits s'évacuaient. Leur situation économique restait satisfaisante, bien que certaines installations manquassent de l'ampleur nécessaire à la suprématie économique.

La mobilisation a porté une rude atteinte à ces deux industries, en suspendant toute construction et, par conséquent, tout débouché, puis en enlevant le personnel mobilisable et les ouvriers étrangers.

A peu près tout travail fut suspendu dans le deuxième semestre de 1914. En 1915, il y a eu reprise, faible pour les carrières de pierre de taille qui ont travaillé au cinquième environ de leur allure normale, plus marquée pour les usines à chaux et ciments. Ces dernières trouvent aliment dans les installations nombreuses et importantes, en ciment armé notamment, nécessitées par les besoins de la défense nationale. Leur production atteint la moitié de la normale et la dépasserait certainement, n'étaient les difficultés de main-d'œuvre, d'approvisionnement en combustibles, et de transport.

Le prix de revient élevé de leurs produits, causé par la hausse considérable des cours des charbons nécessaires à leur fabrication et celle des salaires, ne leur permet pas de lutter à armes égales avec les produits similaires étrangers, suisses notamment. Les usines suisses, puissamment outillées, se trouvent en outre, momentanément, dans des conditions d'exploitation de beaucoup meilleures au point de vue : personnel et combustibles. On ne peut que trouver fâcheux, à tous points de vue, qu'alors que les usines françaises sont obérées par l'état de guerre, des produits étrangers, cuits avec l'aide exclusive des charbons allemands à bas prix, puissent s'écouler sur notre territoire en refoulant les nôtres.

Il y a là une action à exercer de la part de l'Administration militaire, en invitant et au besoin, obligeant tout constructeur travaillant directement ou indirectement pour la Dé-

fense nationale, — et à peu près tous sont aujourd'hui dans ce cas, — à utiliser, dans la limite du possible, les produits français.

La période *d'après guerre* apportera, il est aisé de le prévoir, une période d'activité extraordinaire pour ces industries annexes de la construction. Le relèvement de trop nombreuses ruines leur créeront des débouchés immenses dont elles devraient, d'ores et déjà, chercher à s'assurer le bénéfice. Elles peuvent, il est vrai, à peine satisfaire aux commandes actuelles.

Il leur paraîtra sans doute prématuré de s'occuper d'accroissement d'installations pour l'avenir. Leur situation géographique les désigne cependant pour prendre la plus grande part à la réédification des régions envahies. Il serait souhaitable que leur initiative et leurs moyens fussent mis en œuvre, sans trop attendre, et malgré les grosses difficultés présentes.

*
**

Les autres industries : alimentaires, chimiques et tanneries, tissus et vêtements, métallurgique, se sont ressaisies après les premiers mois de guerre. Elles travaillent pour la Défense nationale aussi activement que le permettent les approvisionnements qu'elles reçoivent et la main-d'œuvre dont elles disposent.

Leur situation économique est excellente pour la plupart, en raison de la hausse considérable des prix consentis. Cette situation se maintiendra après la guerre, les besoins restant nombreux et pressants. La question de main-d'œuvre et d'approvisionnements restera entière, pour elles aussi comme pour les industries de la construction.

Les salaires ont, de façon très générale, bénéficié d'une augmentation de 15 à 20 0/0, laquelle peut être considérée comme acquise après la guerre, la pénurie de main-d'œuvre devant persister longtemps.

*
**

Il y a peu de chose à dire au sujet du Service des mines

dans le département. Ce Service n'y comptait qu'un représentant, le subdivisionnaire, contrôleur des mines, en résidence à Auxerre. Il reçut une mission dès les premiers jours de la mobilisation et fut mobilisé ensuite. Son service, fait surtout de surveillance facultative, a pu être restreint sans inconvénient et assuré par son collègue de la Côte-d'Or.

Chambre de Commerce d'Auxerre

Cet organisme nous a prêté le plus complet concours, et l'aide de ses dirigeants, avisés et experts, nous a été infiniment précieuse. Voici, de manière succincte, un exposé des travaux de cette Compagnie depuis la mobilisation :

Sa mise à la disposition de tous les services administratifs leur a fourni, sous toutes formes, le fruit de l'expérience de ses membres, très au courant des cours, des habitudes commerciales, à tous les instants et dans toutes circonstances.

La Chambre a signalé aux Pouvoirs publics les centres d'approvisionnements les plus efficaces pour les besoins militaires, la meilleure utilisation des voies de transport, la création, l'aménagement de gares de triage, des raccordements des voies fluviales avec les voies ferrées, etc.

Elle a saisi le Conseil général de l'Yonne d'un vœu concernant l'achèvement, dans les plus brefs délais, du raccordement du port d'Auxerre avec la voie P.-L.-M., et a suivi attentivement les phases du projet.

Elle a paré, dans la mesure du possible, à la crise de monnaie divisionnaire, en obtenant plusieurs envois de monnaie de billon à la Trésorerie Générale de l'Yonne.

Elle a même fait, sous sa responsabilité, en 1915 et 1916, deux émissions de bons de monnaie de 1 franc pour une

somme globale de 500.000 francs, et elle a décidé, le 10 août 1916, sur la demande des divers Syndicats commerciaux de son ressort, une nouvelle émission de 400.000 bons de monnaie de 50 centimes. Le public a fait le meilleur accueil à ces émissions.

La Chambre, privée de son organe de publicité habituel, par suite des hostilités, a communiqué à la presse toutes les instructions ministérielles pouvant intéresser ses ressortissants, telles que les interdictions de traiter avec les ennemis de la France, l'obligation de déclarer les créances et les dettes contractées avec ces derniers, la main-d'œuvre exotique, etc., etc.

Elle a, malgré ses faibles ressources, subventionné des œuvres commerciales sous son patronage, et aussi des œuvres de Mutualité, notamment celle du « Prêt sur l'Honneur », au profit de commerçants et industriels des régions envahies.

Elle a souvent fait appel à l'appui des représentants du département qui ne le lui ont jamais ménagé; il en a été de même de toute intervention auprès de mes Services.

Voici pour le passé. Pour l'avenir, la Chambre de Commerce d'Auxerre est très désireuse de persévérer dans la voie tracée, car, au lendemain de la paix, les questions économiques se dresseront plus impérieuses que jamais en face d'un ennemi qui, sur ce terrain, sera encore très puissant. La collaboration étroite de toutes les forces vives de la Nation s'imposera comme une nécessité absolue pour redonner à la France victorieuse sa prospérité dans le travail.

Chambre de Commerce de Sens

La tâche remplie par les membres de la Chambre de Commerce de Sens n'a pas été moins diligente, ni moins efficace

que celle des membres de la Chambre d'Auxerre. Comme ces derniers, ils ont su répondre aux impérieuses nécessités et veiller au maintien de l'activité commerciale et industrielle de la région.

PARTIE INDUSTRIELLE. — Dans cet arrondissement, l'industrie peut être répartie en douze catégories, ainsi qu'il suit : Minoterie, pelleterie, produits métalliques, tanneries, manufactures de chaussures, broserie, coutellerie et rasoirs, machines agricoles, engrais chimiques, écorces, bois de charpente, scieries, fabriques de blanc d'Espagne, fabriques de baguettes d'encadrement.

A l'exception de quelques-unes, ces industries n'ont pas été arrêtées complètement; elles ont continué à travailler en éprouvant de grandes difficultés, il est vrai. Leur production a diminué d'au moins 50 0/0. Plusieurs ont travaillé pour la guerre, aussi bien pour la fabrication des munitions que pour les différents services de ravitaillement.

Toutes les petites industries de l'arrondissement relatives aux matériaux de construction : pierres, tuiles, briques, chaux, bois de charpente et de menuiserie, sont nulles. Plus d'entreprises nouvelles de bâtiments, et celles qui étaient en cours sont restées inachevées.

PARTIE COMMERCIALE. — Au début des hostilités, l'envahissement de la Belgique et des provinces du Nord-Est, l'approche de l'ennemi vers Paris avaient jeté une grande panique dans la région : toutes les familles aisées émigraient, le commerce local était paralysé.

Mais, à la suite de la victoire de la Marne, le commerce se rétablit peu à peu, après avoir eu à vaincre des difficultés considérables.

Le commerce de l'alimentation s'est peut-être trouvé gêné momentanément par un manque de marchandises provenant des difficultés de transport. Seul, il n'a pas été touché. Lui seul ne chôme pas, quand toutes les autres branches se heurtent à de nombreux obstacles inhérents à l'état de guerre.

Le commerce des tissus et confections pour hommes et pour dames s'approvisionne difficilement.

La Chambre de Commerce de Sens s'est également préoccupée de la gêne dans laquelle se trouvait le petit commerce, à cause de la pénurie de monnaie. Afin de faciliter les transactions, elle a procédé à deux émissions de coupures : la première, de cent mille billets de un franc, a été distribuée en moins d'un mois; la seconde, de cent mille coupures de un franc et de cent mille coupures de cinquante centimes, a été épuisée fin juillet 1916.

Commission de Production et de Conservation des Récoltes

La Commission chargée d'assurer la production et la conservation des récoltes destinées au ravitaillement de l'armée et de la population civile, fut constituée le 6 août 1914, et se mit immédiatement à l'œuvre. Dans de nombreuses réunions, tenues sous ma présidence, la Commission a étudié et solutionné de multiples questions économiques soulevées par la prolongation de l'état de guerre. En voici une analyse sommaire.

ALIMENTATION DE LA POPULATION

Fonctionnement des boulangeries et boucheries (mises en sursis d'appel, création d'apprentis, organisation de boulangeries intercommunales, etc.). — Approvisionnement des épiceries au moment de la cessation des transports. — Surveillance du prix des denrées (circulaire aux Maires relative à la spéculation, à la hausse des denrées, réglementation

des marchés). — Taxation du prix du pain et de la viande. — Réorganisation de la minoterie (mise en sursis d'ouvriers spécialistes), réglementation du prix de la farine. — Etude des approvisionnements en blé (rapports adressés à MM. les Ministres de l'Agriculture et du Commerce sur les expéditions importantes de blé faites hors du département, la diminution du stock, la nécessité d'importer des blés étrangers pour assurer l'alimentation de la population jusqu'à la soudure, etc.). — Approvisionnement en sel, en denrées d'épiceries (organisation d'un service de transport par bateaux).

PRODUCTION ET CONSERVATION DES RECOLTES

Etude des moyens permettant de maintenir l'activité agricole dans le département; moissons 1914, 1915 et 1916; ensemencements d'automne et de printemps; taille de la vigne, vendanges, etc.

La Commission a étudié spécialement chacune de ces importantes questions. J'ai pu ainsi réaliser: 1° la création, dans chaque commune, d'une Commission de travaux agricoles chargée de diriger l'exécution de ces travaux; 2° l'apposition, à chaque période de travaux agricoles, d'une affiche faisant appel au patriotisme de tous les non-mobilisés, hommes, femmes et enfants, des réfugiés, etc., pour maintenir l'activité agricole. Cette affiche contient, pour chaque sorte de travaux, les indications techniques permettant de faire des économies de temps, de main-d'œuvre, pour le travail en commun, l'utilisation des machines perfectionnées, etc.

Les membres de la Commission se sont rendus également dans les communes pour constater, dans leurs visites, si les prescriptions édictées étaient observées et, surtout, si l'entraide était assurée aux familles des mobilisés.

La Commission a étudié toutes les questions se rapportant à l'agriculture et qui, dans un département comme l'Yonne,

ont une importance considérable (élevage du bétail, approvisionnement en engrais, en sulfate de cuivre, essence pour les moteurs, fabrication des feuilletes pour vendanges; main-d'œuvre militaire, sa répartition, sursis pour les battages, pour les pressureurs (cidre et vin); vente et mise à la disposition des agriculteurs de chevaux réformés, etc.).

RÉQUISITIONS MILITAIRES, SERVICE DE RAVITAILLEMENT

La Commission s'est préoccupée, très justement, de faire livrer par les agriculteurs, au Service de ravitaillement, le maximum de denrées et d'animaux et d'éviter, par une surveillance des disponibilités, que les impositions ne dépassent les ressources indispensables à la population civile et au maintien de l'activité agricole. Le fonctionnement du Service de ravitaillement, l'étude du prix des denrées, les réquisitions des chevaux, les droits et devoirs des Maires dans les opérations de ravitaillement, l'examen des disponibilités, ont été l'objet d'une étude commune ayant pour but de concilier les intérêts en présence; ils ont facilité grandement les opérations de ravitaillement et évité toutes difficultés.

INDUSTRIES AGRICOLES

La Commission s'est particulièrement intéressée à faciliter : 1° le fonctionnement des minoteries de l'Yonne; 2° la réouverture et le fonctionnement de la sucrerie-raffinerie de Briennon, permettant ainsi l'utilisation de la récolte betteravière du département, et de continuer cette culture; 3° la réouverture de l'usine de la Coopérative de Laroche qui centralise le lait de mille agriculteurs appartenant à trente-trois communes du département.

AFFAIRES DIVERSES

Toutes les questions relatives à l'alimentation, à la vie

économique de la population, à l'agriculture, ont été examinées et solutionnées par la Commission (chauffage, bois et charbons, sucre, prix des denrées, transports, usines électriques, médecins, pharmaciens, vétérinaires, produits pharmaceutiques, moyens de remédier à la pénurie de monnaie divisionnaire, etc.).

Interventions pour l'Accélération des Transports

Par une circulaire du 18 août 1914, M. le Ministre de la Guerre me pria d'informer les commerçants qu'ils pourraient disposer, à partir du dix-neuvième jour de la mobilisation, de moyens de transport suffisants pour assurer l'alimentation de la population. Mais, en ce qui concerne le département de l'Yonne, les événements ne permirent pas de faire bénéficier le commerce des facilités promises.

Au contraire, la ligne de chemin de fer P.-L.-M., à partir de Villeneuve-Saint-Georges jusqu'à Dijon, fut choisie, le 22 août, comme limite de la zone des armées, et le trafic des marchandises y fut complètement interdit, ainsi que sur les lignes situées à l'Est de cette limite.

Cette situation dura jusqu'au 12 septembre, époque à laquelle la zone des armées s'étendit à la ligne de Bourges, Nevers, Montchanin, Dôle, Pontarlier, et à toutes les voies ferrées situées au nord de cette ligne.

En principe, le trafic des marchandises restait interdit dans cette zone, mais le Général directeur de l'arrière faisait connaître que le ravitaillement des populations civiles, en denrées et objets de première nécessité, pourrait être assuré, sur

autorisation spéciale, en constituant, dans la zone libre, des trains de vingt wagons au minimum, qui seraient acheminés sur une gare du département à ravitailler.

Deux difficultés se présentaient : 1° le groupage des commandes et, en cas de réussite de ce côté, la répartition des marchandises dans le département.

Après en avoir conféré avec des commerçants qualifiés, ces difficultés m'apparurent insurmontables, et je songeai alors à utiliser la voie d'eau.

Appelé à donner son avis, M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées envisageait deux moyens :

1° Etablissement de services accélérés, avec bateaux-flûtes, pouvant amener des marchandises en provenance des villes situées entre Marseille et l'Yonne, par le Rhône, la Saône, le canal du Centre, le canal latéral à la Loire et le canal du Nivernais;

2° Réunir les marchandises de toute nature à Roanne, gare d'eau du P.-L.-M., et les transporter par les canaux de Roanne à Digoin, latéral à la Loire, et du Nivernais.

Mais, là encore, il fallait un accord entre les commerçants pour obtenir un groupage au point choisi comme tête de ligne.

La situation était critique, — on allait manquer des marchandises les plus indispensables à l'existence, — et il importait de faire vite. Or, les moyens d'action me faisaient un peu défaut par suite surtout du grand nombre d'employés mobilisés. Il était indispensable de chercher, en dehors de la Préfecture, le concours que je ne pouvais trouver parmi mon personnel.

M. Fijalkowski, architecte-ingénieur à Auxerre, qui s'était mis à ma disposition dès le premier jour de la mobilisation et qui remplaçait, depuis lors, un président de Centre défaillant, voulut bien se charger bénévolement de l'organisation d'un service de transports fluviaux.

Il prit conseil de M. Breuillé, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui l'éclaira de son expérience, et de divers

commerçants, notamment M. Pescheux, vice-président de la Chambre de commerce d'Auxerre.

Après une étude rapide de la question, il se rendit à Paris avec M. Pescheux pour conférer avec MM. les Administrateurs de la Compagnie générale de navigation Havre-Paris-Lyon-Marseille, sur le programme dont nous avons, d'un commun accord, arrêté les bases.

Le défaut de personnel et de matériel rendait la tâche ardue. Mais grâce au concours empressé de MM. les Ingénieurs en chef de la navigation de la Seine, de l'Yonne et du canal de Bourgogne et aux efforts réels et bienveillants de MM. les Administrateurs de la Compagnie Havre-Paris-Lyon-Marseille, je pus aboutir à la solution suivante :

1° Création d'un service d'eau de pénétration partant de Lyon, avec escales à Montbard, Ravières, Tonnerre, Saint-Florentin, Briennon, Laroche, Joigny, Villevallier, Villeneuve-sur-Yonne, Sens et Pont-sur-Yonne;

2° Reprise du service accéléré de Paris à Auxerre et retour, avec prolongement d'Auxerre à Clamecy, chaque fois que le fret de retour se trouvait assuré.

Les difficultés du groupage et de la répartition étaient vaincues. Chaque commerçant pouvait faire adresser ses marchandises à la Compagnie de navigation H.-P.-L.-M., à Lyon, pour faire suivre par eau et faire diriger les colis sur le port le plus voisin du lieu à desservir.

La reprise du service accéléré Paris-Auxerre et retour, donna à elle seule des résultats qui permirent de faire face aux besoins essentiels, car si l'on a pu attendre, parfois avec grande impatience, certaines denrées de première nécessité, du moins n'en a-t-on pas manqué.

*
* *

Quelques chiffres feront saisir l'importance du service rendu.

En juillet 1914, mois normal, le service accéléré Paris-Auxerre avait descendu dans notre département 858 tonnes

de marchandises de détail. En août, bien qu'une partie des marchandises ait été chargée avant la mobilisation, il n'en descendit que 381 et en septembre 232 seulement.

Arrive l'organisation du service nouveau qui commence à fonctionner vers le 10 octobre. Aussitôt, le tonnage des marchandises de détail descendues sur le département de l'Yonne s'élevait à 1.270 tonnes; il était de 914 tonnes en novembre, et 1.186 en décembre.

Le trafic général suivait une marche analogue. De 5.889 tonnes en juillet, il s'abaissait à 2.639 en août, et 922 en septembre, pour remonter subitement à 2.705 tonnes en octobre, 3.633 en novembre, et 3.596 en décembre.

Sur ces entrefaites, les marchandises de première nécessité furent admises à circuler dans la zone des armées, sur autorisation spéciale des Commissions de réseau, mais sans garantie de délai.

Je chargeai alors M. Fijalkowski de s'occuper de recueillir les demandes, de les instruire et de les transmettre, avec avis à la Commission de réseau compétente.

L'emploi simultané des voies d'eau et de fer améliorait sensiblement la situation.

Depuis lors, les facilités de transport par voies ferrées s'élargissent et, aujourd'hui, les marchandises de première nécessité sont admises à circuler librement.

Commission mixte du Travail

Le 5 février 1915, M. le Ministre du Travail s'est préoccupé, en ce qui le concerne, de la reprise de l'activité économique, commerciale et industrielle. Il a été ainsi constitué, dans chaque département, une Commission mixte du travail.

Cette Commission s'est mise à l'œuvre sans délai et, dans

ses diverses réunions, a étudié les questions suivantes : création d'un Office départemental du travail (organe de placement), approvisionnements en charbon, question des nomades, réglementation de la consommation de l'alcool, utilisation de la main-d'œuvre disponible, confection d'effets militaires, etc...

Office départemental du Travail

Dans sa séance du 30 mai 1915, la Commission départementale du Travail a décidé la création immédiate d'un « Office départemental de placement », organisé sous la direction d'une délégation de sept de ses membres, savoir : trois patrons, trois ouvriers et un président, ancien industriel, inspecteur de l'Enseignement technique.

Cette création est donc antérieure à la circulaire du 29 décembre 1915, appelant l'attention des Préfets sur la nécessité de créer, dans chaque département, un Office central de placement chargé, notamment, de relier entre eux les offices locaux de placement existant dans le département pour toutes les catégories de travailleurs, c'est-à-dire les ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, y compris les domestiques attachés à la personne.

La délégation s'est installée dans un bureau approprié dans les locaux de la Préfecture, et a commencé à fonctionner le 20 juin 1915. Immédiatement, l'Office s'est mis en rapport avec tous les Maires du département. Il développa le but de sa fonction, dans une circulaire adressée à chacun d'eux. En outre, des affiches destinées au public furent envoyées aux Maires, en les priant de les faire apposer dans les Mairies et autres endroits jugés les plus appropriés.

L'Office fonctionna virtuellement de suite, sans crédit,

mais aidé dans sa tâche par des insertions isolées et gratuites dans les journaux du département.

M. Willemin, réfugié d'un département envahi, voulut bien, sur nos instances, accepter, à titre gracieux, le poste de secrétaire de l'Office dont il assura, dès le début, le service quotidien avec un dévouement absolu, jusqu'au 30 juillet 1916, jour où il fut mobilisé définitivement. Pour parer à toute interruption du service, M. Anfré, ancien chef de service aux chemins de fer P.-L.-M., en retraite, a bien voulu assumer la tâche de secrétaire de l'Office.

Dès les premiers jours de son installation, l'Office créa et utilisa depuis, sans interruption, toute une comptabilité régulière d'inscription des offres et des demandes d'emploi se contrôlant automatiquement, assurant la priorité par rang d'inscription, et complétée par des fiches personnelles de chaque demandeur des deux sexes.

Le travail fourni par l'Office, jusqu'à ce jour, et son importance peuvent être appréciés en constatant qu'il a été enregistré, depuis le début de son fonctionnement, jusqu'au 31 juillet 1916, 836 offres d'emploi, se décomposant de la manière suivante :

Emplois offerts pour la commune d'Auxerre, 223; pour les autres communes de l'Yonne, 580; pour les départements autres que l'Yonne, 33.

L'Office a reçu 1.022 demandes d'emploi, savoir : pour hommes, 704; pour femmes, 318.

Ces demandes ont reçu satisfaction dans la proportion suivante : 599 hommes et 271 femmes ont été placés, soit dans la ville d'Auxerre, soit dans diverses communes du département, soit dans d'autres départements. Enfin, 79 chevaux ont été placés, en majorité, dans la culture.

Ces placements ont reçu les affectations suivantes :

Dans l'industrie, 167 hommes et 22 femmes; dans le commerce, 150 hommes et 51 femmes; dans l'agriculture, 212 hommes et 88 femmes; domestiques attachés à la personne, 9 hommes et 89 femmes; emplois n'entrant pas dans les catégories précédentes, 61 hommes et 21 femmes.

En outre, l'Office a souvent placé, sans établissement de fiches personnelles, des ouvriers de passage demandant du travail dans les chantiers de terrassements ou autres travaux publics.

Le placement de tous ces chômeurs et demandeurs de places a nécessité une nombreuse correspondance, se chiffrant par l'envoi de 1.427 lettres.

Le 25 août 1915, deux mois après son premier jour de fonctionnement, l'Office de placement obtenait de la générosité du Conseil général de l'Yonne, sur ma proposition, une indemnité mensuelle de 175 francs, destinée à assurer son fonctionnement, et se répartissant ainsi :

Rémunération attribuée au secrétaire, 100 francs; frais de publicité et de bureau, 75 fr.

Cette subvention facilita et assura la marche normale de l'Office. La publicité, plus régulière et appropriée à ses besoins et à ses demandes, permit d'étendre son champ d'action et de rendre les services que la Commission mixte départementale et le Gouvernement pouvaient espérer de ce nouvel organisme.

Enfin, dans les premiers jours de juillet 1916, le Ministre du Travail attribuait à l'Office départemental de placement de l'Yonne une subvention de 135 francs, pour ses dépenses du deuxième semestre de 1915, tout en faisant espérer une nouvelle répartition ultérieure pour les dépenses du premier semestre de 1916.

L'Office, dès sa fondation, fut relié avec les services du Ministère du Travail, auquel il fait parvenir — en outre des renseignements demandés journellement — tous les trois mois, le résultat de ses opérations qui servent de base à l'établissement de la subvention ministérielle précitée. Cette subvention ministérielle est, à mon sens, attribuée strictement à l'Office départemental. (Voir le décret ministériel du 12 mars 1916, relatif aux subventions à allouer aux bureaux publics de placement). Mais quelle que soit l'interprétation, même la plus favorable, la subvention ministérielle actuelle sera insuf-

fisante lorsque, suivant le désir exprimé plusieurs fois par les instructions ministérielles, l'Office départemental sera régi par le statut et règlement définitif.

Ce règlement et statut entraînera, forcément, des dépenses nouvelles supérieures à la mensualité de 175 francs accordée par le Conseil général. L'organisme de l'Office et son importance seront largement développés en vue d'une existence durable et définitive. Le directeur de l'Office sera tenu aux déplacements que lui ou le Conseil d'administration jugeront nécessaires, ou sur la demande des municipalités, pour procéder, sur place, à l'examen des conditions d'organisation ou de fonctionnement des services locaux de placement, et pour faciliter de toute façon l'action des municipalités en matière de placement.

Ces déplacements entraîneront des dépenses de voyage et de séjour et, en outre, nécessiteront la présence indispensable d'un employé supplémentaire pour assurer le service pendant l'absence du Directeur.

Je ne signalerai que pour mémoire les jetons de présence prévus par le Ministère, à attribuer aux membres de la Commission administrative de l'Office. Je suis convaincu qu'ils seront inutiles dans l'Yonne. Mais la correspondance constante et sans cesse croissante avec les bureaux du département, avec les Offices départementaux des départements limitrophes, avec l'Office central de placement du Ministère du Travail, avec le service d'organisation des travailleurs coloniaux créé par le Ministère de la Guerre, augmenteront certainement les frais de bureau actuels et autres frais généraux.

Aujourd'hui, dans l'Yonne, le chômage est très diminué. Mais lorsque les récoltes seront rentrées, il augmentera certainement. En outre, l'Office devra pouvoir aider au placement des amputés et mutilés de la guerre, lorsque leur guérison et leur réadaptation leur permettront de demander des emplois.

Les Offices départementaux de placement ne sont pas uniquement destinés à combattre le chômage. Ils ont aussi pour

objet de procurer la main-d'œuvre qui fait défaut. Si cette main-d'œuvre ne peut être trouvée sur place, les Offices de placement devront s'efforcer de la faire venir du dehors, soit en se mettant en relation avec les institutions similaires des régions voisines, soit avec l'Office central de placement du Ministère du Travail ou autres organismes.

A la fin des hostilités, au moment de la démobilisation, des milliers de soldats renvoyés dans leurs foyers ne retrouveront pas leurs emplois antérieurs, par suite des perturbations profondes apportées dans le fonctionnement des établissements agricoles, industriels et commerciaux, par la longue période de guerre. Des milliers d'ouvriers et d'ouvrières employés dans les arsenaux, les ateliers travaillant pour la Défense nationale et dans divers autres grands établissements, devront quitter brusquement leurs fonctions et rechercher de nouveaux emplois.

Pour ces raisons, il sera nécessaire de fortifier notre organisme nouveau, afin qu'il soit à la hauteur de sa tâche. S'il n'existait pas à ce moment, on ne pourrait remédier à la situation avec la célérité nécessaire. Il en résulterait pour la population laborieuse, outre un accroissement de dépenses d'assistance pour le département et les communes, une période de malaise, dont il est difficile d'estimer la gravité.

Sous-Comité d'Action économique

Aux côtés de la prestigieuse action des champs de bataille, où sa valeur professionnelle égale sa vaillance, le pouvoir militaire a su prendre un élément non moins puissant de succès, en s'associant de la manière la plus directe à nos efforts sur le terrain économique.

Afin d'aider à l'œuvre de tous ceux qui, demeurés à l'ar-

rière, n'en coopèrent pas moins à une lutte sans merci, l'Administration de la Guerre a tenu à ce que les chefs militaires, quels qu'ils soient, participent au relèvement de notre action économique et s'accordent à amoindrir, sinon à supprimer, les entraves qui accablaient notre industrie et notre commerce.

C'est ainsi que, par décision de M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Ravitaillement et de l'Intendance, fut créé, pour la durée de la guerre, dans chaque région de la zone de l'intérieur, un Comité consultatif d'action économique.

« Ce Comité, écrivaient les promoteurs, a pour mission de
« rechercher les mesures propres à maintenir et à développer
« l'activité agricole, industrielle et commerciale de la région.
« notamment par l'emploi rationnel de la main-d'œuvre ci-
« vile et militaire, et par l'utilisation des ressources locales.
« Il provoque l'exécution de ces mesures. »

Le Comité de la 5^e région fut donc créé à Orléans. Il engloba, outre M. le Général commandant la région et M. l'Intendant directeur des Services de l'Intendance de la 5^e région, nombre de sommités du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Ainsi que le prévoyait la circulaire fondamentale, des Sous-Comités furent également institués dans chaque département. Les membres des Commissions mixtes de travail en faisaient partie de droit. Six délégués devaient être désignés par mes soins, deux commerçants, deux industriels, deux agriculteurs. Mon choix se porta sur les personnalités ci-après, indiscutablement qualifiées : MM. Barbier, président, et Pescheux, vice-président de la Chambre de commerce d'Auxerre; Leuvrais, membre de la Chambre de commerce d'Auxerre; Domange, membre de la Chambre de commerce de Sens; Regnier, agriculteur à Jouy, vice-président de la Société centrale d'agriculture; Cambuzat-Roy, vice-président du Comice agricole, à Auxerre.

Les fonctionnaires locaux des services généraux de l'Intendance et du Ravitaillement local étaient naturellement compris dans ce Sous-Comité départemental.

L'action très efficace de ce nouvel organisme a notamment porté sur les points suivants :

TRANSPORTS PAR FER. — Obtention de matériel, ou accélération d'expéditions (engrais, semences, produits anticryptogamiques, essences et charbons, machines de toute nature, outillage, matières premières pour l'industrie, denrées commerciales, approvisionnement en marchandises diverses, etc.).

MAIN-D'ŒUVRE. — Mise en sursis de patrons et d'employés (boulangers, bouchers, directeurs d'usines électriques, personnel d'usines à gaz, spécialistes, minotiers, etc.), attribution de militaires à des entreprises d'intérêt général.

INTERVENTIONS DIVERSES. — Modification de tarifs, changements d'horaires, camionnage, prêts de chevaux pour le commerce et l'industrie.

NAVIGATION. — Propositions des Chambres de commerce. groupements de marchandises, mise en sursis de mariniers.

AGRICULTURE. — Permissions agricoles individuelles, permissions de main-d'œuvre, équipes agricoles, équipes volantes, sursis (charrons, maréchaux-ferrants, mécaniciens agricoles, bourreliers, vachers, fromagers, tondeurs de moutons, étalonniers), questions de réquisitions, d'exportation, utilisation des prisonniers de guerre.

DIVERS. — Ravitaillement de la population civile (grains, farines), bois, réquisitions, travail des femmes et des réfugiés, etc.

Au reste, la répercussion des études faites, et les solutions obtenues par le Sous-Comité d'action économique de l'Yonne, seront traitées plus largement dans les quatre chapitres qui termineront cet ouvrage.

Situation industrielle et commerciale

Dans différents rapports présentés à la Chambre de commerce d'Auxerre ou au Sous-Comité d'action économique, M. Leuvrais, industriel, conseiller général, a, avec sa connaissance particulière de notre département, examiné la répercussion de la mobilisation et de la prolongation des hostilités sur le commerce et l'industrie de l'Yonne. L'examen de ces rapports, extrêmement documentés, me permet d'exposer avec précision la situation de ces deux branches de l'activité départementale après deux ans de guerre.

Au mois d'août 1914, la déclaration de guerre a surpris la France en pleine activité et a jeté le commerce et l'industrie dans la plus profonde perturbation, par la mobilisation de toutes les forces vives du pays.

En effet, dès le premier jour de la mobilisation, les chemins de fer suspendirent le trafic des marchandises, libérèrent les wagons en faisant décharger leur contenu sur les quais. Les marchandises non encore expédiées furent rendues à leurs expéditeurs; les marchandises en cours de route furent garées, déchargées, mises à la disposition de l'expéditeur dans la gare la plus proche susceptible de les recevoir.

On informa les intéressés que c'était un cas de force majeure et que toute réclamation serait inutile et demeurerait sans réponse. Partout, sur toutes les lignes, ne circulaient plus que les trains militaires. Cette situation s'est prolongée jusqu'au lendemain de la victoire de la Marne.

Sous l'empire des nécessités, quelques mois après la déclaration de guerre, l'activité du pays s'est réveillée et a eu tendance à se rétablir peu à peu. Depuis, on peut dire que lentement, le pays s'est habitué à l'état de guerre, et que la reprise économique serait même beaucoup plus vive, si elle

ne s'était pas heurtée à des entraves et à des obstacles dont nous parlerons plus loin.

Un seul commerce n'a pas été touché par la guerre, même à son début : le commerce de l'alimentation. Quand tout était arrêté, lui seul n'a jamais chômé, et il s'est seulement trouvé gêné momentanément par un manque de marchandises provenant surtout des difficultés de transport.

INDUSTRIES DU BOIS

Le commerce des bois est loin d'avoir pu effectuer l'exploitation des coupes acquises depuis la guerre. Sur celles antérieures, il reste même encore certains produits, la charpente de chêne notamment. La main-d'œuvre continue à faire défaut, et l'appoint fourni par les militaires en sursis ou en permission n'a donné qu'un maigre résultat.

On peut en dire autant des prisonniers, dont le travail reste très onéreux, parce qu'en vertu des règlements militaires, il est interdit de les intéresser.

La situation est plus déplorable en ce qui concerne les moyens de transport : d'une part, les voituriers se font de plus en plus rares; beaucoup, en présence du prix de l'avoine, de l'impossibilité de faire réparer leur matériel, etc., préfèrent vendre les rares chevaux qui leur restent et renoncer à leur métier, malgré l'offre de prix de transport très élevés, souvent excessifs. D'autre part, les wagons font souvent défaut, et de nombreuses gares sont fermées à la petite vitesse pendant des périodes souvent longues.

D'après les gros marchands de bois du sud du département, ils payaient de façon 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 du stère de moulée ou de charbonnette; aujourd'hui, ils donnent 3 fr. 50 du stère. En 1914, leurs voituriers gagnaient environ 8 fr. par jour et par cheval; aujourd'hui, ils paient 20 et 22 fr. par jour, et ils ne peuvent effectuer leurs transports.

Les produits s'écoulent bien, mais, à Paris, les chantiers de bois de boulange commencent à se garnir, et la demande n'existe plus; il faut offrir le bouleau, le pin, le tremble, etc.

L'exploitation des bois aurait dû se faire dans des conditions acceptables, vu les circonstances actuelles, si l'autorité militaire n'avait pas été aussi parcimonieuse dans le renouvellement des sursis; certaines exploitations ne sont pas terminées, faute d'ouvriers et de voituriers.

Les résultats de la main-d'œuvre auraient été meilleurs, si on n'avait pas mis à la disposition des marchands de bois des soldats appartenant à toutes les professions, et non exclusivement des professionnels.

CHARBON DE BOIS DE FORÊT. — Le charbon de bois de forêt atteint un prix élevé, trois fois environ sa valeur normale, par suite du manque de main-d'œuvre spéciale et de la rareté de la charbonnette, dont les stocks ont été réquisitionnés par l'Intendance pour le chauffage des fours des Stations-Magasins.

CHARBON ÉPURÉ. — Le charbon épuré, provenant des usines de carbonisation, atteint le même prix que le précédent, pour des raisons identiques, auxquelles il faut ajouter la hausse considérable du combustible.

Les usines de carbonisation vendent leurs produits à l'Etat et au public. Le charbon est demandé l'hiver par l'Intendance; les acétates sont presque en totalité employés à la fabrication de produits spéciaux utilisés par l'autorité militaire, et l'alcool de bois, pour 70 0/0 de la production des usines, est réservé à l'Etat.

Le sac de charbon, sac de forêt réduit, est vendu 10 fr.; avant la guerre, le sac était plus grand, et était vendu 5 fr. seulement.

*
**

Les hauts prix payés par l'Administration de la Guerre, d'une part, et l'obligation de pourvoir, dès à présent, aux nécessités qui suivront la guerre, notamment pour la reconstitution de l'exploitation houillère, ont incité des transactions assez importantes, principalement dans le Tonnerrois.

Des Sociétés industrielles du Nord de la France ont acheté

plusieurs centaines d'hectares de bois, fonds et superficie; un autre domaine de 7 à 800 hectares est en voie d'acquisition, et des demandes se produisent journellement.

Une grande sapinière, d'une centaine d'hectares, est également en exploitation, mais l'exploitation est gênée par le manque de main-d'œuvre et la difficulté des transports.

Les peupliers sont très demandés et atteignent de hauts prix.

Toutes les scieries et autres exploitations du bois sont en pleine activité. Les manches d'outils, le charronnage, etc., occupent de nombreux ouvriers, grâce aux sursis.

BOIS DE CHARPENTE. — La futaie chêne est complètement délaissée, il n'y a pas emploi de ce produit.

Il est matériellement impossible de se procurer des bois de charpente en sapin des Vosges ou du Jura. Il faut employer le bois indigène, notamment en première ligne le chêne, ensuite l'épicéa, l'ypréau.

Les prix sont fort élevés, les transports presque impossibles, ainsi que le sciage.

En résumé, les difficultés croissantes d'exploitation, et surtout de transports sur routes et par fer, semblent avoir aggravé la situation déjà précaire, et un hiver rigoureux amènerait sur les bois de four et de chauffage une crise aussi grave que celle de la houille.

Le commerce des bois manifeste une tendance non douteuse à une reprise très vive des affaires. Il se trouve gêné par le moratorium, et surtout par la pénurie de main-d'œuvre et la difficulté de plus en plus grande des transports.

MEUNERIE

Depuis la déclaration de guerre, la meunerie de l'Yonne s'est trouvée pour ainsi dire privée de son débouché habituel, Paris, par suite des conditions exceptionnelles qui ont été accordées à la meunerie du camp retranché.

Les minotiers ayant été mobilisés à leurs usines ont pu continuer à s'occuper de leur industrie, indispensable pour l'alimentation civile et militaire; mais ils se plaignent du manque d'ouvriers professionnels, et ajoutent que, depuis le début des hostilités, le travail n'a marché que par à-coups pour deux raisons : la première, le manque de personnel expérimenté dans la meunerie; la deuxième, l'arrivage des grains qui ne se fait pas régulièrement, par suite de la réquisition.

A part quelques très rares privilégiés, qui sont approvisionnés en blé de pays jusqu'au 15 août, tous les autres meuniers (principalement la grosse fabrication qui travaille surtout pour le dehors) n'ont reçu qu'avec parcimonie, malgré mes efforts, les blés étrangers que le Gouvernement a promis.

Toute la meunerie de France, en général, souffre comme celle de l'Yonne, sauf celle du camp retranché de Paris, plus favorisée.

Et cependant, la fabrication aurait dû être réservée à cette dernière, qui ne travaille pour ainsi dire qu'avec l'eau (force qui ne coûte rien), alors que celle de Paris est obligée de consommer énormément de charbon, à un prix exagéré, au moment où le Gouvernement nous prêche une économie de combustible.

COMMERCE DES GRAINS

Le commerce des grains n'a pas à se plaindre, car, tout en payant le prix offert et même davantage, il vendait à bénéfice dans l'Est, le Sud-Est et le Midi.

Il est certain que si on n'avait pas arrêté récemment le drainage des blés, le département était appelé à en manquer.

La taxation des denrées aurait eu un bon résultat, si elle avait pu être observée par toute la France; mais, pour cela, il aurait fallu que les Services compétents fussent chargés de répartir eux-mêmes les marchandises des départements

producteurs dans les départements consommateurs. Dès le mois de décembre 1915, en effet, le commerce des grains a pu expédier des blés de notre département et d'autres également producteurs, aux départements du Centre et du Midi, à des prix qui ont débuté vers 32 francs, pour atteindre 35 fr. départ des gares (cours cotés officiellement au marché de Paris), de sorte que le commerce des grains pouvait donner de fortes primes aux détenteurs de blé, et le revendre avec bénéfice, pendant que la meunerie taxée ne pouvait acheter à des prix supérieurs.

En ce qui concerne les avoines, pour que la taxe joue, il faudrait pouvoir fournir la marchandise là où elle est nécessaire, car il ne sert à rien de taxer une marchandise qui manque totalement, et qui, cependant, est indispensable.

BOULANGERIE

La boulangerie a vu sa cuisson augmenter, depuis les hostilités. Mais, la plupart des boulangers sont mobilisés, ce qui fait que l'établissement souffre, en raison du manque de personnel et de direction. Pour cette raison, quelques maisons ont dû fermer.

VINS

Dans le commerce des vins, la réquisition a jeté un trouble profond entre vendeurs et acheteurs et les quelques vins qui restent à la propriété atteignent un prix très élevé. Le vin est devenu une boisson de luxe.

La réquisition a payé, en moyenne, de 72 à 75 francs les rouges, et de 78 à 80 francs les blancs, la feuillette nue, en qualité ordinaire.

Aussitôt la Commission de réquisition passée, les prix n'ont fait que s'accroître, et les vins valent actuellement : les rouges, 105 à 110 francs, et les blancs, 110 à 115 francs la feuillette nue. A vrai dire, il n'en reste plus au vignoble, et

les caves des commerçants de gros sont aux trois quarts vides.

Il ne se fabrique pas de fûts, faute de matières premières. Le merrain n'existe pour ainsi dire plus, et coûte des prix fantastiques. Les cercles ont doublé de prix, et quant au feillard pour les cercler, il vaut actuellement 95 à 100 fr. les 100 kilos, ce qui ne l'empêche pas d'être introuvable. Les fûts usagés (je ne sais même pas si on pourrait en trouver) valent, en rouge, 13 à 14 francs, et en blanc, une moyenne de 18 francs.

Quant aux bouteilles, à un prix au moins double de celui d'avant la guerre, on peut tout de même s'en procurer, mais, comme les affaires ont depuis six mois baissé considérablement, cela devient une question secondaire.

La main-d'œuvre dans notre commerce est normale, il n'y a que pour la fûtaille qu'elle est rare.

CIDRERIE

En raison des prix élevés des vins, par suite de leur très grande rareté, la consommation du vin diminue dans une grande proportion.

Les vins sont remplacés, en partie, par des cidres récoltés l'année dernière en très grande abondance, et qui ont suffi, jusqu'à présent, à assurer la consommation. Mais les transactions sont arrêtées, la récolte étant nulle dans tous les pays producteurs de cidre.

Le personnel pour le vin ou le cidre est difficile à trouver, souvent incapable et toujours exigeant, aussi les maisons préfèrent restreindre leurs affaires, d'autant plus qu'elles se trouvent en présence de transports irréguliers et d'un manque de marchandise.

CARRIÈRES DE PIERRE

Toutes les grandes exploitations de carrières de pierre de taille sont abandonnées; seules, quelques carrières très se-

condaires, à Gigny, à Annoux notamment, exploitent des moëllons et un peu de pierre de taille.

Dans les chantiers, le stock est intact.

Aux ateliers de taille de pierre, très peu d'activité, les scieries sont arrêtées.

Les prix de vente communiqués à la Société Centrale des Architectes, le 3 mars dernier, par la maison Civet et Cie, de Paris, et le 25 du même mois par la maison Fèvre et Cie, de Chassignelles, n'accusent pas de différences appréciables, comparés aux cours de l'année 1913. Les prix modifiés ne dépassent pas une augmentation de 5 0/0.

BATIMENT

L'été de 1916 a amené quelques timides reprises de travaux particuliers et d'utilité publique, mais cette reprise est entravée par la difficulté des transports, soit par chemin de fer, soit par voiture, et la très grande pénurie de main-d'œuvre.

Il est très difficile d'avoir des wagons pour l'expédition des marchandises, il est complètement impossible de trouver des charretiers à la journée ou à l'entreprise.

Quelques fours à chaux ont été rallumés à Ancy-le-Franc. Le ciment portland a une certaine activité, par suite des demandes du génie militaire.

Le ciment de Vassy, industrie spéciale à notre département, a une fabrication très restreinte, manque d'ordres d'expéditions, manque d'ouvriers pour extraire en carrière, et de charretiers.

On n'escompte pas d'amélioration dans ce genre d'industrie.

Les produits en terre cuite de notre région ont encore un stock suffisant pour les premiers besoins.

Ceux provenant de la Haute Bourgogne se trouvent assez facilement, mais sont gênés par la question de transports.

Les cours sont de 30 0/0 en augmentation sur ceux de 1914.

Les fers deviennent de plus en plus rares; les stocks, au lieu d'augmenter, sont achetés en bloc chez nos marchands par de grosses maisons parisiennes, et sont presque vides.

Les prix ont plus que doublé et triplé, et sur certains articles ils ont quadruplé.

QUINCAILLERIE

Les stocks sont très appauvris, mais la cherté des marchandises n'incite pas à les reconstituer.

Il est certain que les approvisionnements sont plus difficiles, et que la quincaillerie est obligée, pour obtenir des produits, particulièrement ceux demandés en ce moment par les fabricants d'outillage agricole, la culture, ainsi que les articles de ménage, de s'adresser à l'étranger, Suisse, Angleterre, Espagne, Canada.

D'après les renseignements fournis par les maisons Sterling et Fontaine, de Paris, les prix des objets de quincaillerie, au 1^{er} juin 1916, ont subi une augmentation de 80 à 120 0/0 sur ceux de 1913-1914.

Jusqu'alors, le commerce de la quincaillerie a vécu sur des stocks existant en magasin, les affaires de gros et demi-gros étant réduites des trois quarts ou supprimées. C'est ce qui a permis aux commerçants de continuer, mais il est certain que si cette situation se prolonge et que les difficultés de réapprovisionnement s'accroissent, il en résultera une très grande gêne pour les affaires.

ÉPICERIE

Les fournisseurs d'épicerie en gros livrent beaucoup plus lentement : certains, faute de matériel mis à leur disposition lorsqu'il s'agit de marchandises de gros tonnage, notamment venant du Havre et de Marseille; d'autres, faute de main-d'œuvre ou de matières premières; pour cette dernière cause surtout, les industriels employant du sucre : chocola-

tiers, biscuitiers, confiseurs, etc..., paraissent très gênés, cet article étant difficile à obtenir.

Le pétrole et l'essence sont toujours extrêmement difficiles à obtenir, et il serait à souhaiter que, pour la saison prochaine, des dispositions soient prises, de façon que les populations des campagnes ne manquent pas totalement de pétrole, comme l'hiver dernier.

Il est incontestable que, pendant les six derniers mois de 1915 et le commencement de 1916, la situation s'était améliorée, tant au point de vue de la facilité des approvisionnements que des transports; mais, depuis deux ou trois mois, les difficultés semblent devoir réapparaître.

SUCRE. — J'ai informé la population et les commerçants que le sucre allait être taxé 1 fr. 35 le kilogramme; les épiciers se sont inclinés et livrent à ce prix.

Des difficultés d'approvisionnement se sont produites, non du fait que le sucre est taxé au détail, mais du fait de la taxe à la raffinerie, ces dernières, par suite de la rareté du sucre, ne livrant au commerce que par petites quantités.

Le département de l'Yonne ne subira pas la crise du sucre, par suite de la fabrication de la sucrerie-raffinerie de Briennon, qui sera réservée de préférence aux besoins de la population de l'Yonne; cette livraison entraînera d'ailleurs par concurrence celle des autres raffineries livrant dans l'Yonne.

CAFÉ. — Cours en hausse sur ceux pratiqués à la mobilisation, mais cependant encore normaux; approvisionnements faciles par nos ports de Marseille, Bordeaux et surtout le Havre; l'encombrement paraît être diminué pour ce dernier port, et nous recevons plus régulièrement.

TISSUS

Le ravitaillement en marchandises paraît normal pour tout ce qui se fabrique dans les départements non envahis.

On manque totalement de toile, surtout de toile de fil qui

se fabriquait dans le Nord; la raréfaction est d'autant plus grande qu'aucun pays neutre ne nous a offert des produits de cette nature.

Il en est de même pour les lainages dont les fabriques se trouvent également dans les pays envahis : Nord, Cambrésis, Alsace. On les fait venir d'Angleterre, d'Italie, mais à prix tellement élevés, si exorbitants, que les tissus de laine ne seront bientôt plus à la portée de tout le monde.

TANNERIE, ÉCORCES, CUIRS GRANDE ET PETITE MÉTALLURGIE

La récolte des écorces promettait d'être plus abondante qu'en 1915, mais elle est compromise, en partie, par les pluies persistantes qui causent des avaries et ont déjà donné lieu à des contestations en livraison.

Le prix payé aux écorceurs, à l'entreprise, est supérieur de plus de moitié au prix payé d'avant guerre.

L'écorce ayant augmenté de prix, quelques marchands ont fait écorcer des pièces dont le produit livré à l'Intendance est à peu près sans valeur.

Les tanneries fonctionnent régulièrement, quelquefois avec une équipe de nuit; elles sont alimentées en matières premières par l'Intendance. Le travail est effectué par des mobilisés en sursis, manœuvres pour la plupart; il y a très peu de spécialisés.

Les produits chimiques sont employés avec abus pour le tannage, et la qualité du cuir s'en ressent certainement.

Les industries métallurgiques ordinaires de notre région déclarent qu'elles ont beaucoup de difficultés pour trouver des matières premières; il faut compter de longs délais pour les recevoir, et chaque bon de commande adressé aux forges ou aux marchands en gros (fer, charbon, coke) doit être accompagné d'un visa de l'autorité militaire.

Les grandes industries métallurgiques, qui fabriquent spécialement pour la guerre, machines, obus, etc., obtiennent fa-

cilement de l'autorité militaire, main-d'œuvre, en sursis, et matières premières.

La petite industrie souffre de la grande pénurie de main-d'œuvre, particulièrement de spécialistes tourneurs, par exemple.

A part quelques ouvriers militaires détachés dans ces petits établissements, les industriels, petits et moyens, ne peuvent trouver aucun ouvrier de profession, et ils emploient des manœuvres et des femmes encadrés avec les militaires en sursis.

Les approvisionnements en cuir pour les fabricants de chaussures sont plus difficiles encore que l'an passé; l'armée réquisitionne chez les tanneurs qui n'ont pas le droit d'en disposer. Il leur faut donc pour leur clientèle civile employer des cuirs américains et anglais.

La clouterie est presque introuvable.

TRANSPORTS

TRANSPORTS PAR FER. — Au point de vue transports, j'ai signalé précédemment les mesures prises en vue de remédier aux nombreuses difficultés. Actuellement, il y a plutôt amélioration par voie ferrée, par suite de l'arrivée du nouveau matériel, de la réparation de l'ancien, de la rentrée des cheminots et une meilleure coordination des efforts du personnel technique et du personnel militaire pour donner satisfaction aux besoins des civils et de l'armée.

Ainsi que le signalait M. le Président de la Chambre de Commerce d'Auxerre dans son rapport du mois de février 1916, les causes principales de la crise des transports sont :

1° Insuffisance de matériel roulant sur les grands réseaux et lignes locales;

2° Insuffisance des gares de triage;

3° Insuffisance des raccordements des voies d'eau et fer;

4° Allongement des parcours, produits demandés à des distances considérables quand on les avait sous la main;

5° Wagons insuffisamment utilisés, charges incomplètes;

6° Manque de main-d'œuvre sur les voies et dans les ateliers.

Les Compagnies de Chemins de fer ont dû faire face aux modifications du trafic, conséquence de l'accroissement des importations et de l'essor donné aux fabrications de guerre.

L'appel des nouvelles classes, et la généralisation des permissions leur ont également causé un surcroît de travail. Le matériel dont elles étaient privées a rendu leur tâche plus difficile. C'est une besogne malaisée que d'adapter les rouages d'une administration complexe à des besoins nouveaux. Ceux qui ont eu à procéder, dans un court délai, à des réorganisations de ce genre, savent ce qu'elles demandent d'intelligence et de décision.

En résumé, les transports par fer sont plus faciles, et les Compagnies ne semblent pas pouvoir faire mieux, présentement, en raison des besoins croissants des armées.

TRANSPORTS PAR EAU. — Les transports par eau ont pris une certaine extension qui se continue, surtout en ce qui concerne les charbons remontés de Rouen, à destination de Dijon et Lyon, des fontes brutes et des aciers pour la confection des obus. Les produits du Midi, notamment les vins, riz, maïs, maniocs, donnent un tonnage important qui transite surtout par le canal de Bourgogne.

Les transports locaux ont repris un peu de faveur; le commerce des sciages bois blanc ou voliges de peupliers est plus actif.

La grande Compagnie de navigation H.-P.-L.-M. peut toujours difficilement assurer ses services, quoiqu'elle ait obtenu déjà la réintégration d'une certaine quantité de marinières, pilotes et mécaniciens pour ses remorqueurs; c'est très insuffisant, d'autant plus que, dès le début, elle a dû embaucher ce qu'elle a trouvé, personnel laissant grandement à désirer à tous points de vue, de sorte qu'avec des cadres démunis, la tâche qu'elle s'efforce d'accomplir n'est pas très aisée.

Il lui est toujours difficile d'obtenir des matières premières

pour la construction; les bois ont augmenté de moitié, les pointes 300 0/0, les fers 100 0/0, le goudron 200 0/0, et tous les autres produits ont atteint des prix aussi forts.

Les toiles à bâches sont presque introuvables, et ce qu'on payait 1 fr. 75 à 2 fr. vaut 6 fr. le mètre, et de qualité plutôt inférieure.

On éprouve toujours de grandes difficultés au point de vue traction; celle effectuée par remorqueur est très élevée, en raison du prix formidable des charbons.

La traction animale n'est pas moins chère et encore plus difficile à se procurer, parce qu'il y a pénurie absolue de charretiers, et ceux qui assurent ce service sont si peu habitués qu'ils rebutent les relayeurs. La cherté des fourrages, et notamment de l'avoine, qui devient introuvable, malgré les prix très élevés qu'il faut la payer, sont aussi des causes de cette difficulté.

MAIN-D'ŒUVRE

D'une manière générale, la main-d'œuvre continue à faire de plus en plus défaut, et les plaintes sont unanimes, exception toutefois pour les grandes industries métallurgiques et les usines travaillant pour l'armée, qui ont du personnel en sursis en quantité suffisante, et qui sont prospères.

La main-d'œuvre des prisonniers de guerre ne paraît pas convenir à tous les forestiers, en raison des formalités exigées pour leur bien-être, et d'un rendement plutôt mauvais. Des exploitants forestiers déclarent que, de l'aveu même des inspecteurs des forêts, le prix de façon d'un stère de bois fait par les prisonniers de guerre revient à environ 6 francs au lieu de 3 à 3 fr. 50.

C'est donc, suivant un certain nombre d'exploitants, une main-d'œuvre à abandonner.

La main-d'œuvre, en général, deviendra de plus en plus difficile à recruter, surtout en tant que jeunes gens de métier, en raison des appels de récupérés,

On a beaucoup insisté auprès des commerçants et des industriels, en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre féminine, à défaut de la main-d'œuvre masculine.

Les ouvrières préfèrent à la confection le travail dans les usines pour obus où elles sont mieux rétribuées il est vrai, mais pour un travail beaucoup plus fatigant.

La main-d'œuvre d'ouvriers compétents manque et manquera encore longtemps. La plupart des industriels en dehors de la métallurgie — exemple, la chaussure, la confection, etc.... — ont composé des équipes de fortune où les apprentis et la femme dominant.

La femme s'assimile assez vite le travail, mais elle produit sensiblement moins que l'homme; en outre, elle est moins stable, manque pour une futilité, et quitte facilement une maison pour entrer dans une autre, même non similaire.

COMBUSTIBLES

CHARBONS. — L'accord établi entre les Gouvernements français et anglais, au sujet de l'abaissement des cours du frêt et des charbons anglais, doit avoir forcément pour conséquence de faire baisser les prix à Rouen. C'est ainsi, du reste, que les tout-venant, taxés antérieurement à 120 fr., puis à 110 francs, viennent d'être taxés, par le décret du 30 juin, à 82 francs, *plus certains frais*.

Devant les annonces de baisse de prix, tout le monde attend et se réserve, personne n'achète. Mais il est à craindre que les neutres n'amenant plus de charbon dans nos ports, le combustible ne se fasse rare, et nous aurions ainsi une crise de quantité.

Les mines en Angleterre, tout en montrant une certaine mauvaise volonté, seront sans doute bien obligées de se soumettre à la taxe pour les charbons; mais les armateurs neutres, c'est-à-dire les Norvégiens surtout, pourraient refuser de se soumettre à la taxe des frêts. Il en résulterait

une pénurie de tonnage extrême et, par là même, la presque impossibilité de recevoir des charbons.

Le charbon baissera, mais peut-être pas dans les proportions considérables indiquées, parce qu'on manque de charbon, de mineurs, de mariniers, de débardeurs et de bateaux.

Le seul motif d'abaissement des cours semble résider dans la taxation des mines à l'exportation d'Angleterre, taxe qui n'existait que pour la consommation intérieure.

Comment cette crise de quantité se dénouera-t-elle? Les neutres finiront-ils par accepter la taxation, ou bien sera-t-on amené à relever cette taxation? Cette question combustible, à la veille de la constitution des approvisionnements d'hiver, est capitale pour l'industrie civile et pour les usines de guerre. Il est bien évident qu'il faut aviser, car la situation actuelle ne peut pas se prolonger.

COQUES. — Les cokes augmentent toujours de prix et diminuent de plus en plus en quantité, parce que les usines à gaz produisent moins, les stocks d'hiver sont épuisés et les usines de munitions absorbent entièrement le coke fabriqué; aussi, le coke, qui est un sous-produit, se vend aujourd'hui presque aussi cher que le charbon.

MORATORIUM ET CRÉDIT

Le moratorium existe encore pour les loyers et les effets de commerce. Les traites moratoriées ont cependant diminué.

Les comptes débiteurs se liquident peu à peu, mais le crédit n'a pas encore repris son élasticité.

Il s'est amélioré, c'est certain, mais on fait encore beaucoup d'affaires au comptant; on demande moins de consigner les fonds en passant commande; mais, dans la grande industrie et le haut commerce, on exige encore souvent le paiement à l'expédition.

Quelques fabricants consentent quinze jours de crédit, on

parle même de trente jours. La clientèle s'est habituée à régler les fournitures au comptant, et aujourd'hui, pour les meilleurs clients, à trente jours, dans des commerces qui accordaient autrefois un an à dix-huit mois de crédit.

Sous ce rapport, il y a donc amélioration, mais il faut ajouter que le rétablissement progressif du crédit commercial ne pourra être complètement réorganisé avant que les dettes anciennes aient été payées.

Le développement du crédit commercial est l'un des facteurs essentiels de la production d'un pays et l'indice le plus certain de sa prospérité.

MONNAIE DIVISIONNAIRE

La monnaie divisionnaire fait toujours défaut. Pour obvier à cet inconvénient, les Chambres de commerce ont mis en circulation, il y a quelques mois, des coupures de 1 franc pour plusieurs centaines de mille francs; malgré cet appoint, les coupures sont toujours aussi rares que la monnaie divisionnaire; nous nous demandons qui détient l'un et l'autre.

Cet état de choses gêne considérablement, tant au point de vue des affaires que de la paie des ouvriers. Cette rarefaction nous surprend d'autant plus qu'à Paris la monnaie divisionnaire circule très largement.

La Chambre de commerce d'Auxerre a décidé la création de coupures de 0 fr. 50; enfin, on nous promet des envois de sous dans l'Yonne, grâce à une intervention parlementaire auprès du Ministre des Finances.

REPRISE COMMERCIALE

Malgré le bouleversement dans les méthodes commerciales et les circonstances défavorables qui caractérisent l'époque extraordinaire que nous vivons, il y a une reprise évidente des affaires. Cette reprise provient de besoins impérieux et croissants.

Chacun a fait vraiment un vaste effort pour une reprise

des affaires. La confiance semble renaître, et le crédit n'est pas refusé à ceux qui le méritent.

En un mot, quelles que soient les difficultés considérables que rencontrent les commerçants et les industriels, on peut résumer la situation en quelques mots : on surmonte de grandes difficultés toujours renaissantes, on marche, on produit, on vend.

L'Effort agricole

L'agriculture est, par la valeur de ses produits, l'industrie la plus importante du département. Elle devait, à ce point de vue, attirer plus particulièrement mon attention; aussi, par une série de mesures, par une collaboration étroite avec les Municipalités et les populations, ai-je essayé de maintenir au maximum son activité, atteinte profondément par la mobilisation et la prolongation des hostilités. Qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma gratitude à M. Collard, professeur d'agriculture, qui, en ces circonstances, a assuré avec un zèle, un dévouement inlassable, un service des plus importants. Organisateur de premier ordre, travailleur acharné, il a donné au département des preuves d'une rare compétence, d'un exceptionnel esprit pratique, et fut un scrupuleux exécutant des décisions prises en commun avec moi. Je puis dire qu'il a exceptionnellement facilité ma tâche.

Peu de départements possèdent, comme celui de l'Yonne, un climat aussi favorable à toutes les cultures; on y trouve indifféremment des céréales, de riches prairies, de la vigne, des pommiers à cidre, de la culture maraîchère et fruitière, enfin des forêts dont l'exploitation est une ressource des plus importantes.

La nature géologique des terrains, différente avec les ré-

gions, amène la variété des productions. Lorsqu'on parcourt le département, on trouve : au nord, une partie de la Champagne qui forme, dans le Sénonais et le Pays d'Othe, un vaste plateau à sous-sol crayeux, limité par l'Yonne, fertile en céréales, et dont quelques pentes portent les vignobles produisant des vins très renommés. A l'ouest, le Gâtinais, région plus ondulée et plus verdoyante, où les terrains conviennent plus particulièrement à la culture des céréales et prairies artificielles. Au sud, la Puisaye et l'Avallonnais; le pays, plus frais, y permet, dans les riches et grasses prairies qu'on y trouve, la pratique en grand de l'élevage fructueux d'animaux de tout premier choix. A l'est, dans le Tonnerrois, la vallée de l'Armançon, le pays mamelonné, est occupé par des bois et d'excellentes terres à céréales.

De cet exposé sommaire de l'agriculture de l'Yonne, on peut juger de la perturbation causée parmi la population agricole par l'ordre de mobilisation.

Le tableau suivant montre dans quelle mesure s'est maintenue l'activité agricole dans le département :

Ensemencements en :	1914	1915	1916 (1)
Blé	109.786 h.	92.562 h.	82.427 h.
Avoine	89.457	77.433	71.000
Orge	11.191	9.661	7.100
Pommes de terre ..	11.500	10.328	11.200
Betteraves fourra- gères	25.142	22.363	20.500
Betteraves à sucre et distillerie	1.275	805	915

(1) Ces chiffres ne deviendront définitivement exacts qu'après l'établissement de la statistique annuelle; cette évaluation, basée sur les déclarations provisoires des municipalités, paraît être quelque peu inférieure à la réalité.

L'EFFORT DES AGRICULTEURS

La prolongation des hostilités, les appels de nouvelles classes, d'auxiliaires, en réduisant la main-d'œuvre disponible, ont amené forcément une réduction dans les emblavures; mais, lorsqu'on considère le chiffre important des agriculteurs mobilisés, malgré le concours efficace de la main-d'œuvre militaire et des réfugiés, on est étonné des résultats obtenus par l'esprit de méthode, la solidarité et le labeur inlassable des non-mobilisés, femmes, enfants, vieillards.

Dès le 6 août 1914, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Agriculture, je constituai, à Auxerre, une Commission chargée d'assurer la production et la conservation des récoltes. Grâce aux mesures prises d'accord avec cette Commission, aux conseils donnés par affiches, par circulaires, aux visites que j'effectuai dans les communes, la moisson et la rentrée des céréales étaient assurées au 10 septembre.

La guerre se prolongeant, de nouvelles mesures s'imposèrent; il fallait songer à la récolte prochaine. La constitution dans toutes les communes d'une Commission d'action agricole, chargée, sous la présidence du Maire, d'examiner les mesures à prendre pour assurer l'exécution des travaux agricoles, a donné d'excellents résultats, et à chaque période : ensemencements d'automne et de printemps, culture des plantes sarclées, betteraves à sucre, vendange, fenaison, moisson, etc., j'ai, par affiches et conseils, apposés dans toutes les communes, fait appel au patriotisme de tous, encouragé l'effort au travail, donné les instructions nécessaires aux Commissions de travaux agricoles.

INSTRUCTION A MM. LES MAIRES POUR ASSURER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AGRICOLES

« 1° Une Commission municipale sera créée dans chaque
« commune pour assurer l'exécution des travaux agricoles.

« Elle sera chargée de diriger les travaux de labour, d'ensemencement, de taille de la vigne, etc.;

« La nomination de cette Commission est obligatoire.

« 2° Un registre sera déposé à la Mairie, sur lequel les représentants des agriculteurs mobilisés, ceux dont les chevaux ont été réquisitionnés ou qui manquent de main-d'œuvre, en un mot toutes les personnes sollicitant l'aide collective dans l'exécution de leurs travaux, demanderont leur inscription;

« 3° La Commission répartira, entre les demandeurs, les citoyens valides et les attelages, chacun devant aider ses concitoyens dans la mesure que fixera la Commission;

« 4° Le travail devra être fait dans les conditions les plus économiques. Le plus souvent, on se fera un devoir de s'aider mutuellement, et il n'y aura pas à s'occuper de rémunération. Dans certains cas, il suffira d'assurer la nourriture des chevaux et du personnel. Cependant, chaque fois qu'il y aura un salaire à payer, il devra être fixé d'avance par la Commission (prix de main-d'œuvre, prix de la journée d'attelages, etc.);

« 5° Le travail collectif sera organisé toutes les fois que cela sera possible. Pour éviter les inconvénients du morcellement des propriétés, on labourera et onensemencera en commun les parcelles contiguës, afin de permettre l'utilisation des semoirs en ligne et, ultérieurement, l'emploi des machines de récolte;

« La Commission utilisera toutes les ressources disponibles, permissionnaires, réfugiés;

« 6° Pour la taille de la vigne, on constituera des équipes, sous la direction d'un vigneron expérimenté. Il est facile de dresser des enfants, des jeunes gens, des réfugiés, etc. Les traitements contre les maladies cryptogamiques devront être réduits au minimum, mais effectués d'une façon suffisante pour assurer non seulement la récolte, mais aussi la maturation du bois. Ils devront être faits en temps voulu, en commun et par climats, pour remédier au manque de main-d'œuvre;

« 7° Les professeurs d'agriculture se rendront dans les
« communes pour juger les dispositions prises par la Com-
« mission des travaux agricoles, et donner aux agriculteurs
« tous les renseignements de nature à permettre d'assurer
« ces travaux dans les meilleures conditions possibles;

« 8° MM. les Maires me tiendront exactement au courant
« des dispositions prises dans leur commune et de l'état
« d'avancement des travaux des champs. »

Par de nombreuses visites dans la majorité des communes du département, je me suis personnellement entretenu avec les Municipalités, les Commissions de travaux agricoles, les agriculteurs eux-mêmes, et j'ai pu, en les consultant, en examinant avec eux les difficultés créées par les circonstances actuelles, apporter toujours un concours ou une aide indispensables.

Par décret du 2 février 1916, M. le Ministre de l'Agriculture donnait à mon initiative une haute approbation en fixant une constitution légale aux Commissions de travaux agricoles, reconstituées sous la dénomination de Comités d'action agricole.

LA MAIN-D'ŒUVRE MILITAIRE

Malgré ces dispositions, malgré l'aide réelle fournie par les nombreux réfugiés si généreusement accueillis dans le département, malgré l'énergie des agriculteurs ou de leurs épouses, la solidarité dont ils ont fait preuve, il aurait été difficile de remédier à la pénurie de main-d'œuvre sans les facilités diverses accordées par l'autorité militaire.

Ces facilités ont d'abord consisté en l'envoi en permissions de quinze jours des agriculteurs territoriaux, puis en la constitution d'équipes de travailleurs militaires, ainsi que dans l'envoi, chez les agriculteurs, les parents ou les femmes de mobilisés, etc., de militaires isolés. Peu à peu, une meilleure utilisation aux travaux agricoles des militaires, dont les nécessités de la Défense nationale ne rendaient pas indispen-

sable la présence au corps, a fourni au département un supplément de main-d'œuvre. Malheureusement, les hommes disponibles dans les dépôts sont devenus de moins en moins nombreux; des mouvements militaires ont souvent coïncidé avec des périodes d'activité agricole et rendu difficile l'exécution de certains travaux. Je me suis efforcé, cependant, dirigé par l'esprit de justice, par la conviction que j'avais de la nécessité de maintenir l'activité agricole, d'obtenir de l'autorité militaire le maximum de main-d'œuvre, et d'en assurer la répartition, en tenant compte des besoins particuliers de chaque région.

En 1916, le fonctionnement de cette main-d'œuvre militaire s'est précisé. MM. les Ministres de la Guerre et de l'Agriculture ont fixé les règles relatives à l'emploi de la main-d'œuvre agricole et à sa répartition.

Le but à atteindre par les autorités militaires et civiles est nettement indiqué dans ces instructions : prêter à l'agriculture, sous toutes ses formes, le maximum de main-d'œuvre compatible avec l'état de guerre.

« La mise en valeur du sol, dit M. le Ministre de la Guerre, est un des besoins auxquels il faut satisfaire à tout prix, au même titre que le ravitaillement des armées en hommes et en matériel, ou la mise à la disposition des usines travaillant pour la Défense nationale, de la main-d'œuvre nécessaire. »

Afin d'assurer l'exécution de ces prescriptions, M. le Ministre de la Guerre a délégué tout pouvoir aux généraux commandant les régions, assistés, dans chaque département, d'une Commission exécutive permanente composée de trois membres : le Préfet ou son délégué, un Officier général ou son délégué, et le Directeur des Services agricoles. Cette Commission, d'accord avec le Général commandant la région, a le droit, pour donner satisfaction aux besoins agricoles, d'utiliser tous les procédés :

1° Permissions individuelles; 2° équipes de travailleurs; 3° prisonniers de guerre à la disposition de l'agriculture;

4° prêts de chevaux; 5° mise à la disposition, par les chefs militaires de tout ordre et de leur propre initiative, pour une journée ou une demi-journée, d'équipes volantes ou d'hommes demandés par les cultivateurs du voisinage en vue d'un « coup de main ».

La Commission permanente de l'Yonne, après étude des besoins agricoles et viticoles de notre département, a établi, comme suit, le plan de mobilisation de la main-d'œuvre agricole pour 1916. Ce plan a reçu l'approbation de M. le Général commandant la 5° région.

PÉRIODES D'UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE MILITAIRE
PERMISSIONS INDIVIDUELLES. ÉQUIPES AGRICOLES
TRAVAILLEURS MILITAIRES

Permissions aux agriculteurs

I. — Ensemencement des blés de printemps et labours pour céréales de printemps : 10 février au 25 février, 25 février au 10 mars.

II. — Ensemencement des avoines et labours pour plantes sarclées : 10 mars au 25 mars, 25 mars au 10 avril.

III. — Semailles ou plantation des cultures sarclées : 10 avril au 25 avril, 25 avril au 10 mai, 10 mai au 25 mai (1).

IV. — Réparation des instruments de fenaison et de traitements des vignes (mécaniciens agricoles) : 20 avril au 20 mai.

V. — Fenaison : 20 mai au 5 juin, 5 juin au 20 juin, 20 juin au 5 juillet.

VI. — Réparation des instruments de moisson et des appareils de battage (mécaniciens agricoles) : 15 juin au 15 juillet.

VII. — Moisson : 5 juillet au 20 juillet, 20 juillet au 5 août, 5 août au 20 août, 20 août au 5 septembre.

(1) Série complémentaire nécessaire si les mauvais temps retardent les ensemencements.

Permissions aux viticulteurs

Taille de la vigne : 10 février au 25 février, 25 février au 10 mars, 10 mars au 25 mars.

Façons culturales aux vignes et traitements anti-cryptogamiques : 15 mai au 30 mai, 1^{er} juin au 15 juin, 15 juin au 1^{er} juillet, 1^{er} juillet au 15 juillet, 15 juillet au 1^{er} août.

Vendanges : 25 septembre au 10 octobre, 10 octobre au 25 octobre.

Grâce à ces dispositions, à une collaboration étroite avec l'autorité militaire, j'ai pu obtenir des résultats appréciables.

La moyenne des permissions agricoles accordées mensuellement, de février à juillet 1916, dans l'Yonne, varie entre 900 et 2.000; les militaires mis isolément à la disposition des agriculteurs varient mensuellement de 250 à 300; les équipes militaires, à certaines périodes, représentent environ 400 militaires.

Au total, on peut exprimer les journées de main-d'œuvre militaires fournies aux agriculteurs de l'Yonne par les chiffres suivants :

- 100.000 journées pour les ensemencements d'automne;
- 80.000 journées pour les ensemencements de printemps;
- 60.000 journées pour les travaux de fenaison;
- 100.000 journées pour les travaux de moisson.

L'utilisation en « coup de main », des troupes stationnées dans l'Yonne, a apporté aux communes des centres d'instruction un supplément de main-d'œuvre; il en est de même des postes de G. V. C. Je suis intervenu à différentes reprises pour que les instructions de M. le Ministre soient appliquées avec le plus large esprit.

Il y aurait lieu d'ajouter à cette main-d'œuvre les permissions aux viticulteurs, les sursis aux auxiliaires agriculteurs, les sursis à certains chefs d'exploitation, aux spécialistes (bineurs de betteraves, tonneliers, conducteurs de machines, etc.).

En vue d'augmenter la main-d'œuvre mise à la disposition

des agriculteurs, j'ai, après m'être rendu compte de la possibilité de l'emploi des prisonniers de guerre aux travaux agricoles dans certaines régions de mon département, conseillé cette main-d'œuvre aux intéressés. Je me suis rendu dans les centres de grande et moyenne culture, et j'ai pu utilement convaincre nos agriculteurs hésitants. Actuellement, 300 prisonniers sont utilisés aux travaux agricoles dans les régions de Briennon, Sens, Tonnerre, etc., produisant mensuellement environ 8.000 journées de travail : les agriculteurs qui les emploient se déclarent satisfaits. Les équipes attribuées doivent comprendre un minimum de 20 hommes, ou deux équipes de 10 hommes, en deux cantonnements, sous la surveillance d'un même chef. Les agriculteurs emploient les prisonniers par petits groupes de cinq.

Ce sont les Maires qui passent avec moi-même un contrat de location. Les prisonniers de guerre sont attribués par la Commission départementale de main-d'œuvre.

Les résultats obtenus sont satisfaisants : le rendement d'un prisonnier correspond aux trois quarts de celui d'un bon ouvrier; les frais de toutes sortes (logement, nourriture des ouvriers et gardiens, primes d'habillement et centimes de poche, etc.) oscillent de 3 fr. 75 à 4 fr. par jour.

Il y a là un supplément de main-d'œuvre intéressant, et je m'efforcerais le plus possible à mettre à la disposition des agriculteurs ce moyen pratique. Une heureuse initiative de M. l'Instituteur de Verlin a permis, par une entente méthodique, d'assurer l'utilisation des prisonniers, même dans un pays de petite culture.

En dehors de la main-d'œuvre agricole proprement dite, je me suis préoccupé des professions annexes à l'agriculture et cependant indispensables au maintien de son activité. C'est ainsi qu'après des enquêtes nombreuses, un examen approfondi des régions, j'ai transmis à l'autorité militaire des demandes de sursis pour des maréchaux-ferrants, des réparateurs de machines agricoles, des bourelieurs, etc. La majorité des propositions faites à l'autorité militaire a obtenu satisfaction pour les hommes de la zone de l'intérieur,

ce qui a permis de réorganiser, à certaines époques, les ateliers, maréchalleries, etc. En ce qui concerne les hommes du front, les propositions n'ont été satisfaites que dans des limites très restreintes.

En résumé, eu égard aux difficultés des deux années passées, grâce aux efforts admirables des populations, à une sollicitude particulière des pouvoirs publics, à l'intervention souvent heureuse de nos élus, et à l'aide militaire, le département a pu remédier, dans une certaine proportion, à la pénurie de main-d'œuvre. J'ai tenu personnellement à me tenir en contact journalier avec nos populations agricoles par des visites dans les communes de toutes les régions du département et par les rapports du Directeur des Services agricoles et des Professeurs d'agriculture sur l'exécution des travaux. L'effort accompli par mon administration pour cette question de main-d'œuvre a été considérable; les enquêtes nécessaires, les transmissions de demandes de permission, de main-d'œuvre, de sursis, etc., ont déjà exigé l'envoi de plus de 50.000 correspondances.

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES

Le fonctionnement et la vitalité des Associations agricoles se sont maintenus, et leur fonctionnement a été assuré par les non mobilisés. Les Syndicats agricoles ont, malgré les difficultés d'approvisionnement, procuré aux agriculteurs les denrées et matières premières utiles à l'agriculture, aux viticulteurs le soufre, sulfate de cuivre et matières anticryptogamiques. Ils ont été aidés dans leur approvisionnement par leur adhésion à la Coopérative agricole et viticole du département de l'Yonne qui, par l'importance de ses commandes, a pu parfois s'approvisionner dans les pays étrangers.

Les Sociétés d'assurance contre la mortalité du bétail et leur Union (caisse de réassurance) ont continué à assurer les risques de mortalité et d'indemniser les sinistres. Il apparaît, d'après les comptes rendus de ces Associations, que le

manque de vétérinaires, actuellement mobilisés, a eu une répercussion sur les pertes subies.

Le Crédit agricole a continué à fournir aux agriculteurs les fonds nécessaires, mais les prix de vente actuels des denrées, l'hésitation des non mobilisés à entreprendre de nouvelles spéculations agricoles ont diminué l'importance des opérations.

Les Sociétés coopératives de machines agricoles ont mis à la disposition des adhérents leurs instruments, et ont rendu parfois, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, de réels services.

Le fonctionnement normal de la Coopérative de laiterie de Laroche, association groupant mille agriculteurs producteurs de lait de trente-trois communes, à laquelle je me suis intéressé particulièrement, a été assuré.

Les Syndicats d'élevage de Vallan, Héry, Cheny, Montigny-la-Resle, Villeneuve-Saint-Salves ont, par leur fonctionnement, contribué à la reconstitution du cheptel bovin. Les animaux de ces Syndicats, inscrits aux registres zootechniques, sont exempts de réquisition.

Les Sociétés d'agriculture, si elles ont vu leur activité réduite du fait de la mobilisation de la majorité de leurs membres, ont maintenu leurs cadres, et montré leur vitalité par l'organisation de très intéressantes expériences de motoculture à Cheny.

L'expansion de la Mutualité agricole se poursuivra certainement dans l'Yonne après les hostilités; les Associations, qui ont survécu à la crise redoutable que nous traversons, ont montré leur raison d'être; elles resteront après la guerre indispensables dans notre département de petite et moyenne propriété.

INTERVENTIONS DIVERSES

La collaboration de mon administration avec les agriculteurs a été constante, depuis le début des hostilités, et j'ai dû

intervenir de nombreuses fois pour les aider dans les efforts admirables qu'ils accomplissent.

RÉQUISITION DES CHEVAUX. — Il a été réquisitionné 8.000 chevaux pour les besoins de l'armée. La population chevaline est descendue de 48.000 têtes à 40.000 têtes, soit une diminution de 1/6 de l'effectif du département.

Or, l'Yonne est un pays de petite propriété agricole où l'exploitant ne possède le plus souvent qu'un cheval; aussi les agriculteurs se sont-ils parfois trouvés gênés dans l'exécution des travaux agricoles.

Ils ont pu y remédier par l'aide mutuelle, les travaux en commun, les prêts de chevaux de l'armée, de juments poulinières, la vente de chevaux de réforme, etc. Je suis intervenu à de nombreuses reprises auprès de l'autorité militaire pour permettre à nos agriculteurs de se remonter en attelages, soit par la mise à leur disposition de chevaux de l'armée, soit par la vente de chevaux de réforme.

ENGRAIS ET PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES. — Je me suis appliqué à faciliter aux agriculteurs l'emploi des engrais destinés à intensifier la production agricole de notre département. J'ai pu obtenir ainsi l'accélération des transports d'engrais, superphosphates, nitrate de soude (200.000 kilogrammes débarqués dans les ports, mais qui risquaient d'arriver trop tard dans l'Yonne, par suite du manque de wagons). Les fournitures d'engrais accusées par la Coopérative agricole d'Auxerre montrent une reprise marquée pour 1916, sauf pour la potasse provenant en grande partie d'Allemagne.

	1913-1914	1914-1915	1915-1916
	kil.	kil.	kil.
Engrais phosphatés ...	1.390.000	581.000	1.252.000
Engrais azotés	294.000	134.000	179.000
Engrais potassiques ..	43.000	14.000	3.000

En ce qui concerne les produits anticryptogamiques, j'ai pu intervenir utilement pour assurer leur transport, et j'ai

appuyé la demande de MM. Bienvenu Martin, Ribière et Milliaux, président et vice-président de la Société vigneronne, en vue de l'acquisition d'un stock de 15.000 kgr. de sulfate de cuivre mis à ma disposition par M. le Ministre de l'Agriculture, alors que ce produit recherché par nos viticulteurs se raréfiait et montait à des prix exagérés. Actuellement, je me préoccupe de la campagne prochaine, en ce qui concerne les approvisionnements et le prix des engrais.

NOURRITURE DU BÉTAIL. — L'importance des réquisitions militaires a parfois atteint les quantités indispensables à la nourriture du bétail. J'ai conseillé aux agriculteurs, en donnant par affiches apposées dans les communes les renseignements les plus détaillés, de recourir à l'emploi d'aliments de substitution, et ai favorisé leur achat (tourteaux, fourrage mélassé, etc.).

BATTAGES. — Le battage des récoltes a particulièrement attiré mon attention, tant pour satisfaire aux besoins de l'autorité militaire qu'aux nécessités de la population civile. Des sursis nombreux ont été accordés aux entrepreneurs de battages et spécialistes. Je suis intervenu pour assurer la fourniture des charbons et de l'essence indispensables aux machines et ai, par accord entre les intéressés, réglementé les prix.

SUCRERIE DE BRIENON. — CULTURE DE BETTERAVES A SUCRE. — Grâce aux mesures prises en vue d'assurer son fonctionnement (sursis aux spécialistes, transports des matières nécessaires, du matériel, etc.), la sucrerie de Briennon a pu travailler en 1914-1916 et 1915-1916, les récoltes de l'Yonne et des départements voisins. J'ai conseillé aux agriculteurs d'augmenter autant que possible l'étendue de leur culture en betteraves à sucre, et j'ai fait mettre à leur disposition, autant que les nécessités militaires me l'ont permis, la main-d'œuvre nécessaire (permissions aux spécialistes, équipes, prisonniers de guerre, etc.).

CULTURES POTAGÈRES. — J'ai conseillé aux agriculteurs

l'extension de ces cultures et, conformément aux instructions de MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Guerre, j'ai fait créer et entretenir des jardins militaires dans les environs des lieux de cantonnement des troupes.

ELEVAGE DU BÉTAIL. — Par affiches, j'ai engagé les agriculteurs à intensifier l'élevage du bétail en vue de la reconstitution du troupeau; j'ai fait appliquer, tout en tenant compte des conditions particulières de l'exploitation du bétail dans notre département, le décret de M. le Ministre de l'Agriculture relatif à l'interdiction de l'abatage des animaux jeunes.

EXPÉRIENCES DE MOTOCULTURE. — D'accord avec le Sous-Comité d'action économique, ma collaboration a été toute entière fournie aux Sociétés agricoles du département dans l'organisation d'expériences de culture par tracteurs automobiles qui ont eu lieu à Cheny.

La rareté de la main-d'œuvre, la nécessité de maintenir en culture le sol national, amèneront l'utilisation pratique de ces instruments dont le fonctionnement a donné satisfaction. La rapidité du travail permettra de remédier au manque de bras, et leur emploi dans les grandes exploitations sera d'un secours important dans la petite ou moyenne propriété, grâce à leur achat par des Associations syndicales, encouragé et subventionné par M. le Ministre de l'Agriculture ou par des entrepreneurs de labourage.

La Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. a reconnu leur utilité et subventionné les acheteurs de ces appareils.

*
* *

Dans son ensemble, en dépit des difficultés de toutes sortes soulevées par la guerre, et dont la principale, la pénurie de main-d'œuvre, est surmontée grâce à l'énergie des cultivateurs et des fermiers, à la solidarité dont ils font preuve et aux facilités diverses accordées par l'autorité militaire, la situation économique de l'agriculture dans l'Yonne est satisfaisante; mais il n'y a pas moins quelques réserves à

faire, et ce serait une grave erreur de croire que nos agriculteurs ont trouvé, dans la guerre, un moyen d'enrichissement.

Il ne faut pas oublier que, malgré leurs efforts, les rendements diminuent, que les réquisitions, en obligeant à se démunir de certaines denrées, obligent parfois à leur remplacement à des prix plus élevés, que le prix de la main-d'œuvre a augmenté considérablement, enfin que la hausse des engrais chimiques et de toutes les autres matières premières indispensables à l'agriculture est un obstacle sérieux.

Les agriculteurs de l'Yonne ont donné à leur exploitation le maximum de production possible; ils ont su traverser sans faiblir, sans se décourager, une crise redoutable. La preuve est faite aujourd'hui qu'ils sortiront à leur honneur de toutes les difficultés qui leur seront imposées.

Les femmes de l'Yonne, surtout, ont été admirables, et à elles doit aller toute notre reconnaissance. En suivant, lors de mes nombreuses tournées dans les communes, l'exécution des divers travaux agricoles, j'ai été maintes fois vivement impressionné par le labeur féminin. Combien ai-je vu de mères de famille tenant la charrue, dont le cheval était conduit par leur fils, un gamin d'une dizaine d'années! Que de fois me suis-je arrêté, ému et fier, devant le spectacle d'une faucheuse ou d'une moissonneuse conduite par l'épouse d'un mobilisé, dont les enfants par derrière assuraient le fanage du foin ou le relevage des gerbes!

Non, nous n'oublierons jamais que les agriculteurs nous ont donné une grande leçon de solidarité sociale. Ils se sont aussi acquis de nouveaux droits à notre sollicitude, et nous devons témoigner qu'ils ont largement payé à la République, à l'heure la plus grave de son histoire, la dette de reconnaissance qu'ils avaient contractée envers Elle, pour le bien qu'Elle leur avait fait pendant la paix.

Ravitaillement des Armées

Les besoins impérieux des armées obligent l'autorité militaire à se procurer, auprès des populations urbaines et rurales, les animaux et produits indispensables à nos soldats dans l'exécution de la noble mission qui leur est confiée.

L'approvisionnement est assuré par le Service du ravitaillement. Ce service a pour objet de préparer, en temps de paix, et d'exécuter, en temps de guerre, l'exploitation méthodique des ressources du territoire national en vivres, fourrages, combustibles et matières diverses ressortissant du service des subsistances. Le fonctionnement du Service du ravitaillement est déterminé par la loi du 3 juillet 1877 et les décrets et instructions des 2 août 1877 et 2 mai 1901.

Le Service a pour organes permanents de préparation et d'exécution : 1° les autorités chargées du ravitaillement; 2° le Comité départemental de ravitaillement; 3° les Commissions de réception.

La réunion des ressources a lieu, en principe, par voie amiable, et fait l'objet d'achats à caisse ouverte. On ne doit recourir à la réquisition que lorsque l'emploi de la voie amiable ne paraît pas devoir donner des résultats assurés, ou lorsque l'exécution tentée par cette voie se trouve compromise.

Pour constituer les ressources et les diriger vers le centre de réception, il est fait appel au Maire de chaque commune qui, dans cette tâche, doit être assisté : d'une part, de la Commission communale de statistique agricole; d'autre part, pour le cas de réquisition, de quatre membres du Conseil municipal appelés dans l'ordre du tableau.

On voit, par cet exposé rapide, le rôle des divers organismes, et le travail que chacun a dû fournir pour permettre à notre département d'assurer la réunion des contingents

importants suivants, qui ont été demandés et livrés par le département de l'Yonne et qui peuvent être évalués annuellement à environ :

	Quantités	Valeur approximative
Blé	150.000 qx.	4.500.000 »
Avoine	160.000 —	4.000.000 »
Foin	80.000 —	600.000 »
Paille	75.000 —	300.000 »
Vin	25.000 hl.	1.500.000 »
Bétail bovin	6.000 têtes	4.000.000 »
Bétail ovin	15.000 —	700.000 »
Bétail porcin	3.000 —	600.000 »

La coopération de notre département au ravitaillement des armées ne pouvait être assurée réellement que par une connaissance approfondie des règles concernant le Service de ravitaillement. L'importance des contingents demandés m'a montré la nécessité d'expliquer à MM. les Maires le fonctionnement du Service de ravitaillement; je le leur ai exposé d'abord par la circulaire, puis par conférence, dans les seize centres de ravitaillement.

Le service a pour but l'exploitation méthodique des ressources du territoire national, en vue d'assurer la subsistance de nos armées.

Pour effectuer cette exploitation, le territoire du département de l'Yonne est divisé en seize circonscriptions de groupement, comportant chacune un centre de réception, où les ressources sont réunies, reçues et enlevées.

En temps de guerre, M. le Ministre de la Guerre, se basant sur la production agricole, fixe pour chaque département le contingent de fournitures imposées; celui-ci est réparti entre les seize centres.

L'autorité chargée du ravitaillement impose aux communes du groupement un contingent proportionné à leurs ressources.

Ces fournitures se font de deux manières différentes :

- 1° Par achat à caisse ouverte;
- 2° Par réquisition.

Dans l'achat à caisse ouverte, le Maire avertit ses administrés qu'une Commission de réception achètera tel jour, à tel endroit, les avoines ou autres denrées qui seront présentées, à 27 fr. le quintal, par exemple, transport payé en plus; il fait tout son possible pour engager les vendeurs de sa commune à livrer, aux conditions indiquées, la quantité demandée à la commune; mais les agriculteurs, si les conditions offertes ne les satisfont pas, ne sont pas obligés de fournir.

L'achat à caisse ouverte est une opération traitée à l'amiable entre l'autorité militaire et les détenteurs des produits; lorsque la livraison a été effectuée, le marché étant conclu d'accord entre les parties, aucune réclamation ne peut être élevée.

Lorsque le contingent demandé par voie d'achat à caisse ouverte n'a pas été réuni, le Service de ravitaillement procède alors par la réquisition.

Dans le cas de réquisition, l'autorité militaire n'ayant pas trouvé à acheter, en quantité suffisante, les denrées, produits ou animaux dont elle a besoin, se les procure en vertu de la loi du 3 juillet 1877. Dès ce moment, le rôle du Maire change complètement. Le Maire n'est plus un intermédiaire cherchant à obtenir des offres amiables, c'est un fonctionnaire de l'Etat, obligé de fournir ce qui lui est demandé. Les articles 19, 20 et 21 de la loi sur les réquisitions indiquent la procédure à suivre. Il doit se faire assister par quatre membres du Conseil municipal, appelés dans l'ordre du tableau, pour désigner ceux de ses administrés qui contribueront à fournir les denrées imposées à la commune et la part de chacun d'eux.

Ces désignations peuvent porter aussi bien sur les commerçants que sur les cultivateurs, et le fait que les denrées ont été vendues, n'empêche pas de les réquisitionner, car la réquisition est un cas de force majeure qui libère le vendeur de toute obligation vis-à-vis de l'acheteur.

Les agriculteurs à qui le Maire délivre un bon de réquisition doivent obéir et fournir la marchandise requise; le refus

de livrer, si le propriétaire a en sa possession la marchandise réclamée, expose celui-ci aux sanctions pénales prévues par la loi du 3 juillet 1877.

Le fonctionnement du Service de ravitaillement dans l'Yonne a, dans l'ensemble, donné satisfaction à l'autorité militaire, ainsi qu'elle me l'a exprimé en différentes occasions, en termes élogieux, et a permis de réunir des contingents le plus souvent supérieurs à ceux qui avaient été prévus dès le temps de paix. Les agriculteurs ont répondu avec empressement aux demandes des Commissions de ravitaillement, si bien qu'à d'infimes exceptions près, tous les achats ont pu être effectués de gré à gré, malgré les écarts parfois très sensibles entre les cours des marchés et les prix offerts par l'Intendance.

Cependant, il convient de signaler les réclamations auxquelles ont donné lieu ces réquisitions, tant par suite d'impositions excessives, que par des prix insuffisants.

Je suis intervenu à différentes reprises, de la façon la plus pressante, pour signaler ces abus et les faire cesser (exagération de l'imposition d'avoine, en raison d'une récolte déficitaire; insuffisance des prix offerts; classification des vins de l'Yonne dans une catégorie où le prix offert était inférieur au prix de revient de l'hectolitre de vin dans le département; interdiction de la vente des pailles et fourrages, etc.).

La Commission départementale de ravitaillement a réparti toujours avec équité, et proportionnellement aux ressources de chaque commune, les contingents imposés, mais très souvent les impositions ont dépassé les disponibilités indiquées par elle.

Tenant compte de l'expérience de deux années de guerre, le Comité départemental de ravitaillement et le Sous-Comité d'action économique ont étudié la possibilité d'obtenir de M. le Ministre de la Guerre que les contingents imposés au département soient fixés d'une manière définitive dès la récolte, de manière à permettre leur répartition immédiate entre tous les agriculteurs, et de laisser à la liberté commerciale et aux agriculteurs la disposition de l'excédent.

Le rapport suivant, adressé à M. le Ministre de la Guerre (Service du ravitaillement), a été adopté par lui. Pour la campagne 1916-1917, les contingents seront fixés dès la récolte; des acomptes seront donnés aux agriculteurs avant la livraison; des primes de conservation seront versées pour les denrées livrées après plusieurs mois de conservation.

L'imposition en foin est déjà définitivement fixée, pour 1916-1917, à 150.000 quintaux; l'imposition d'avoine, à 90.000 quintaux.

Les autres impositions seront effectuées au fur et à mesure des récoltes.

Voici, à titre documentaire, le texte de ce rapport :

SOUS-COMITÉ D'ACTION ÉCONOMIQUE. — PROJET SUR LE
FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RAVITAILLEMENT POUR LA
PROCHAINE RÉCOLTE

« Le Sous-Comité estime que les principales difficultés
« éprouvées dans la réalisation des contingents imposés ont
« pour principal motif le retard apporté dans la fixation des
« contingents imposés pour les différentes denrées imposées
« aux communes.

« Il reprend et approuve :

« 1° Le vœu émis par le Comité départemental de ravi-
« taillement de l'Yonne dans sa séance du 29 juin, sur la pro-
« position de M. Barrey, président du Centre de ravitaille-
« ment;

« Les disponibilités en denrées agricoles ou animaux ayant
« été établies par le Comité départemental et soumises à
« M. le Ministre de la Guerre, il serait utile de porter à la con-
« naissance des agriculteurs du département, le plus rapide-
« ment possible, les quantité *maxima* ou simplement proba-
« bles qui pourraient leur être demandées, en les engageant
« à réserver leurs disponibilités pour cette fourniture.

« 2° Le vœu adopté par le Sous-Comité dans une précédente
« séance sur la proposition de M. Cambuzat-Roy, ancien vice-
« président d'une Commission de réception;

« La Commission d'alimentation de la population civile,

« en vue de parer aux à-coups et inconvénients du ravitaille-
« ment militaire, tels que les a démontrés l'expérience depuis
« la mobilisation;

« D'épargner aux Commissions de réception des difficultés,
« des fatigues et des démarches peut-être contraires à leur
« rôle réglementaire, mais qu'explique l'obligation formelle
« d'approvisionner les corps combattants avec des moyens
« insuffisants;

« De faciliter aux municipalités une tâche extrêmement
« délicate et la plupart du temps trop lourde pour elles;

« D'éviter toute mesure qui paraisse devoir froisser les po-
« pulations agricoles, si méritantes, et dont il est indispensa-
« ble de soutenir le moral, tout en exigeant d'elles ce qu'elles
« doivent à la défense du pays;

« En un mot, d'organiser avec méthode les opérations du
« ravitaillement militaire et même civil;

« Estime qu'il y a lieu, pour les Administrations intéres-
« sées,

« De dresser, dans chaque département, au moment le plus
« rapproché de la récolte, voire par prévision, mais de façon
« aussi précise que possible, l'inventaire de chaque denrée
« agricole susceptible d'être soumise à la réquisition;

« De fixer ensuite, après avoir réservé la part que récla-
« ment les besoins locaux, pour chaque département, centre
« et commune, la proposition proportionnelle de chaque ré-
« colte envisagée qui devra être tenue, sous la responsabilité
« des municipalités, à la disposition de l'Administration, en
« en déterminant, dès ce moment, le prix d'achat;

« De faire prendre, dans un délai aussi rapproché que pos-
« sible (car c'est sur leurs premières ventes que les cultiva-
« teurs payent leurs dettes de l'année), livraison des quotités
« de récoltes ainsi réservées, par les Commissions de récep-
« tion, conformément aux lois et règlements qui leur sont
« applicables, et par l'emploi des tableaux A et B, prévus par
« les articles 8 et 10 de l'Instruction ministérielle du 2 mai
« 1901;

« A cet effet, et quand les magasins militaires seront in-
« suffisants, notamment pour les grains, de constituer, dans
« les communes ou dans les centres, des dépôts au moyen de
« location de greniers ou magasins, où les grains pourraient
« être surveillés et soignés en attendant leur emploi, sous la
« direction des municipalités ou des Commissions, suivant les
« cas et espèces;

« Et, après échange d'observations, se rallie aux conclusions
« suivantes sur le fonctionnement du service de Ravitaille-
« ment, basé sur les instructions actuellement en vigueur et
« respectant la liberté commerciale.

« *Principe.* — Tous les producteurs doivent concourir, pro-
« portionnellement à leurs moyens, aux fournitures aux ar-
« mées. Pour que ce principe égalitaire soit observé, il faut
« que l'Administration militaire fasse connaître ses imposi-
« tions avant l'ouverture de la période des ventes, sans quoi
« les répartitions ne peuvent plus être effectuées entre les as-
« sujettis, proportionnellement à leurs ressources primitives,
« et les Maires risquent de trouver des existants tellement
« réduits, du fait des ventes, que la réalisation des contingents
« devient absolument impossible.

« *Conséquences.* — Les impositions probables du Service
« du ravitaillement doivent être connues, pour l'année en-
« tière, dès la récolte des denrées réquisitionnées.

« *Méthode à appliquer.* — L'évaluation approximative de
« la récolte en céréales est effectuée par les directions des
« Services agricoles au 15 août au plus tard pour le blé; au
« 25 août au plus tard, pour l'avoine.

« I. Faire discuter et adopter ces évaluations par les
« Commissions d'évaluation des ressources des Comités dé-
« partementaux en leur demandant de fixer l'importance
« des besoins locaux indispensables à satisfaire. Centraliser
« à Paris ces évaluations; en déduire la totalité des res-
« sources pour la France; fixer les besoins de l'Administra-
« tion militaire pour l'année entière en tenant compte, si

« besoin est, des achats faits à l'étranger; répartir l'im-
« position nationale nécessaire entre les divers départements
« au prorata des existences départementales. Cette décision
« peut être communiquée officiellement à MM. les Préfets
« au 1^{er} septembre pour le blé, au 10 septembre pour l'avoine.

« II. Dans les départements, et après décision des Co-
« mités départementaux, communiquer à MM. les Prési-
« dents de centre la liste de leurs communes avec indica-
« tion des surfaces cultivées et du rendement approximatif.
« Au cas où une dissimulation manifeste serait découverte, le
« Président ferait rectifier la liste. L'imposition serait ré-
« partie entre les centres, d'après les listes rectifiées par les
« Présidents, et entre les communes, d'après les rendements
« portés sur ces listes.

« III. Après notification aux Maires, par ordre de réqui-
« sition, des quantités imposées dans les communes, le Maire,
« conformément à la loi de 1877, répartirait les contingents
« entre les producteurs; la livraison a lieu au fur et à
« mesure des battages et des besoins de l'armée. Le reste
« de la récolte est laissé à la liberté commerciale.

« *Objections.* — I. Les céréales demandées aux com-
« munes ne sont pas prises par l'armée, bien que réqui-
« sitionnées, et ce en raison de la cessation des hostilités.
« Les détenteurs ne manqueront pas d'acheteurs. Quoi
« qu'il arrive, les besoins resteront considérables; toute l'Eu-
« rope aura à s'approvisionner en céréales.

« II. — Les producteurs réquisitionnés pourront mettre
« leurs fournitures à la disposition de l'administration mi-
« litaire de suite après les battages.

« Il y aurait lieu, pour éviter les frais d'emmagasiner,
« d'accorder une prime de conservation (comme pour les
« vins) aux réquisitionnés qui feraient déclaration de leurs
« disponibilités dans les Mairies; d'accorder des avances aux
« cultivateurs ayant besoin d'argent avant livraison des pro-
« duits réquisitionnés. Ces frais seront peu élevés, car les

« battages seront lents, en raison du manque de charbon et
« de main-d'œuvre; les besoins du commerce et de la meu-
« nerie seront tels que les céréales non réquisitionnées pour
« l'armée seront enlevées au fur et à mesure des battages,
« ce qui amènera de l'argent dans les campagnes.

« III. Les prix d'achat fixés resteront invariables pen-
« dant toute l'année.

« IV. En ce qui concerne les producteurs que le manque
« de logement ou les besoins d'argent obligeraient à livrer
« immédiatement, l'autorité militaire pourrait autoriser les
« Présidents de centre à effectuer la réception; les denrées
« seraient mises dans des locaux que l'on trouverait facile-
« ment dans le département.

« *Décisions administratives à obtenir.* — Envoi d'une cir-
« culaire du Sous-Secrétariat de l'Intendance aux organis-
« mes assurant le ravitaillement sur les mesures à prendre
« pour l'évaluation des récoltes en céréales (paragraphe 1^{er}
« de la méthode à appliquer).

« Cette circulaire devrait être publiée pour le 30 juin au
« plus tard.

« Répartition des impositions nationales en blé pour le
« 1^{er} septembre.

« Répartition des impositions nationales en avoine pour
« le 10 septembre entre les départements. Pour les mêmes
« dates, fixation :

« 1° Des prix d'achat pour toute l'année;

« 2° De la prime de conservation pour les denrées non li-
« vrées par refus de l'administration militaire après réquisi-
« tion;

« 3° De la fraction du prix d'achat que les Présidents de
« centre pourraient être autorisés à avancer aux cultiva-
« teurs réquisitionnés et non autorisés à livrer. »

L'application de cette méthode, qui vient d'être approuvée
par M. le Ministre, me paraît donner entière satisfaction
à nos agriculteurs; elle allégera considérablement le rôle des

municipalités et facilitera grandement la régularité des opérations des Commissions de réception.

En terminant ce rapide exposé, je me fais un devoir de rendre, ici, l'hommage dû à MM. les Présidents et membres des Commissions de réception qui, depuis deux ans, avec une activité infatigable, avec un tact qui n'exclut pas la fermeté, ont assuré le fonctionnement compliqué du ravitaillement.

Leur tâche a été parfois lourde, les difficultés nombreuses. Grâce à leurs efforts persévérants, ils ont réussi à assurer, de manière parfaite et complète, le ravitaillement de nos intrépides armées. Dans cet ordre d'idées, la collaboration de MM. les Maires, Adjointes ou délégués municipaux m'a été également précieuse. Malgré les multiples préoccupations de leur charge, ils ont, avec esprit de justice, avec patriotisme, sachant employer la persuasion, réparti entre leurs concitoyens et fait livrer les contingents imposés aux communes.

Tous, en la circonstance, ont fait grandement leur devoir.

L'Alimentation de la Population civile

L'alimentation de la population civile a été l'objet de mes préoccupations journalières.

Dès le 25 octobre 1914, je faisais effectuer dans les principales communes de l'Yonne une enquête sur le prix des denrées, et je signalais aux producteurs, aux commerçants, aux détenteurs de denrées, la nécessité d'écouler leurs marchandises à des prix normaux, en se contentant d'un bénéfice légitime, mais en tenant compte des circonstances im-

périeuses de l'heure grave que nous traversons. A cette époque, les cours étaient très irréguliers. Par suite de la situation de l'Yonne dans la zone des armées, certains produits, ne pouvant être expédiés sur leurs débouchés ordinaires, voyaient leurs cours s'avilir; le lait était transformé en beurre, dont le prix descendit à 1 franc le kilogramme sur quelques marchés; le veau lui-même, dont l'écoulement sur Paris n'était plus assuré, subit une dépréciation atteignant jusqu'à 40 et 50 francs par cent kilos; il en était de même du prix des volailles. Le blé n'était plus demandé par les moulins, dont la majorité était arrêtée, et l'impossibilité du transport obligeant les agriculteurs à le conserver, son cours descendit à 24 francs.

Au contraire, les denrées d'épicerie, dont le réapprovisionnement ne pouvait s'effectuer, se raréfiaient, et les prix augmentaient exagérément. La création d'un service de transport, la reprise du trafic, la possibilité de transactions, bien que difficiles encore, permit peu à peu de régulariser l'approvisionnement, et assura le retour du prix des denrées à un cours presque normal.

En 1915, dès les mois de mars et avril, toutes les denrées avaient atteint un cours plus élevé, et la hausse se poursuivait, depuis, devenant générale et continue.

Tous mes efforts ont alors tendu à enrayer cette hausse, à régulariser les cours, à empêcher tout accaparement ou toute suroffre capable de fausser les marchés. Je me suis personnellement rendu dans un certain nombre de marchés pour juger de leur fonctionnement; j'ai adressé sur ce sujet une circulaire engageant les Municipalités à les régler d'une manière précise, et, notamment, en ce qui concerne les acheteurs en gros, les courtiers et les revendeurs. Des instructions ont été données aux Agents de la force publique pour assurer la stricte application des arrêtés. C'est qu'en effet, le département de l'Yonne, à l'arrière du front, est sollicité par de nombreux courtiers approvisionnant la zone des armées, et offrant n'importe quel prix de marchandises dont l'écoulement est assuré. J'ai imposé pour ces ache-

teurs, dans les limites de la législation actuelle, l'obligation de ne procéder à leurs achats qu'après l'approvisionnement de la population. Enfin, j'ai avisé producteurs et acheteurs, que toute entente en vue d'augmenter les cours d'une manière factice, serait rigoureusement poursuivie.

Des enquêtes effectuées, de l'examen détaillé des mercures et des cours comparés avec ceux des autres départements français, il résulte nettement que le coût de la vie dans l'Yonne n'est pas exagéré, si l'on songe aux circonstances actuelles. Le bénéfice pris par les intermédiaires n'a pas eu, en général, d'importance considérable, comme on le croit trop facilement, sur l'augmentation du prix des denrées.

Cette augmentation est réelle; les prix des denrées ont cru d'une façon continue, mais en raison même des difficultés actuelles, de la diminution des stocks, de l'augmentation générale du prix de la main-d'œuvre et des matières premières. Si l'on peut constater cette augmentation, l'on doit également remarquer que les denrées ou produits, grâce à une surveillance journalière, n'ont pas fait défaut, et que le consommateur, avec plus ou moins d'abondance, suivant l'état de la production, a pu continuer à s'approvisionner comme en temps normal.

CAUSES DU RENCHÉRISSEMENT DU PRIX DES DENRÉES

1° Les prix sont sous la dépendance de la loi économique de l'offre et de la demande. Par le fait des hostilités, les offres de la plupart des objets nécessaires à la vie ont diminué pendant que les demandes augmentaient.

La diminution des offres a été la conséquence de la réduction de la production, d'une part, et des entraves apportées à la circulation des marchandises, d'autre part.

Pas n'est besoin d'insister sur la première de ces causes; il est évident que la mobilisation ayant enlevé un grand nombre de bras à la culture, au commerce et à l'industrie, la

production des objets nécessaires à la vie ne pouvait se maintenir malgré tous les efforts de ceux qui restaient dans leurs foyers;

2° A l'augmentation de la consommation, stationnement des troupes dans le département, achats par de nombreux courtiers pour l'approvisionnement de Paris et de la zone des armées, achats faits par le service de ravitaillement;

3° Aux difficultés de transports, réduction des importations;

4° A la diminution des stocks et difficultés de réapprovisionnement;

5° A l'augmentation du prix de revient des denrées et matières premières, par suite de l'augmentation des frais de main-d'œuvre, des difficultés d'approvisionnement et par les denrées agricoles, de l'augmentation du prix des engrais, des frais d'entretien, etc.

TAXATION ET RÉQUISITION

Le Parlement et le Gouvernement ont, par une série de mesures que nous allons examiner, mis entre les mains des Préfets le pouvoir de lutter contre la hausse exagérée des denrées nécessaires à l'alimentation par le droit de taxation ou la réquisition.

Le droit de taxation ou la réquisition des marchandises permettra peut-être d'enrayer la hausse, mais il ne semble pas, des faits exposés, qu'il puisse provoquer la baisse. La taxation devra être effectuée, avec doigté, pour éviter la disparition sur les marchés des marchandises ou denrées.

D'autres mesures devront être prises :

1° Propagande en faveur d'une alimentation rationnelle et économique, d'une utilisation maxima des produits et des ressources locales;

2° Affichage du prix des denrées sur cote officielle des municipalités;

3° Poursuites contre les vendeurs qui s'entendront pour

provoquer une hausse artificielle des cours en vue d'augmenter leurs bénéfices;

4° Importation par le département, les municipalités, les Chambres de commerce, les Syndicats, des denrées économiques capables d'aider à l'alimentation de la population civile;

5° Création, le cas échéant, de Coopératives de vente;

6° Réglementation des marchés, en ce qui concerne l'heure fixée pour les achats par le commerce de gros.

LOI SUR LA TAXATION DES DENRÉES ET SUBSTANCES

Le Parlement, par la loi du 20 avril 1916, a visé un triple objet :

1° Réprimer les spéculations illicites ayant pour but de fausser les cours;

2° Ramener par la taxation, à un taux normal, les bénéfices exagérés;

3° Remédier, soit par voie de réquisition, soit par des achats à l'amiable, aux dissimulations de marchandises ou aux insuffisances constatées dans l'approvisionnement des communes.

1° RÉPRESSION DES SPÉCULATIONS ILLICITES. — La modification de l'article 419 du Code pénal, modification provisoire dont les effets cesseront avec la loi elle-même, remet aux Tribunaux le soin de punir tous ceux qui, même sans emploi de moyens frauduleux, mais dans un but de spéculation illicite, c'est-à-dire non justifiée par les besoins de leurs approvisionnements ou de légitimes prévisions industrielles ou commerciales, auront opéré ou tenté d'opérer la hausse du prix des denrées ou marchandises au-dessus des cours qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce.

2° LE COMITÉ CONSULTATIF. — Dès l'envoi du télégramme du 31 mars, relatif à l'application future de la loi sur la taxa-

tion des denrées et substances, j'ai fait étudier, par mes Services, l'état de la production et des besoins de la consommation dans le département. Cette étude a été facilitée par les nombreuses enquêtes effectuées depuis le début des hostilités en vue d'assurer, d'une manière aussi régulière et aussi normale que possible, l'alimentation de la population.

Le 10 mai 1916, j'ai procédé à la nomination de la Commission prévue par l'article 2 de la loi du 20 avril 1916, comprenant : deux représentants du Conseil général; quatre représentants des agriculteurs; quatre représentants de la Chambre de commerce; le Directeur des Services agricoles et le Vétérinaire départemental.

Le Comité consultatif a, dans ses séances, après avoir procédé à l'examen de la situation d'ensemble dans le département, décidé : 1° de me proposer la taxation du sucre, à raison de 1 fr. 35 le kilogramme; 2° de publier, tous les quinze jours, un cours officieux de la viande, tenant compte des difficultés éprouvées actuellement par la boucherie pour s'approvisionner, difficultés qui rendraient, le plus souvent, la taxation de la viande illusoire, parce qu'inapplicable.

Actuellement, le Comité étudie les questions de taxation du prix du lait, du beurre, des pommes de terre, des légumes secs, du bois de chauffage.

3° LA TAXATION. — Dans la zone de l'intérieur, la taxation est strictement limitée aux produits énumérés à l'article premier, ainsi qu'au pain et à la viande, dans les conditions précisées plus loin.

Les marchandises doivent être classées en trois catégories, suivant l'autorité qui a qualité pour taxer :

a) Denrées dont la taxation est prononcée par décret. Cette catégorie comprend : le sucre, le café, les huiles et essences de pétrole.

Pour ces produits, qui sont en totalité ou en très grande partie importés de l'étranger, et dont les prix de revient sont surtout influencés par des causes extérieures, l'article 3

a prévu la taxe (prix de gros), au point même d'importation ou de fabrication, par décrets rendus sur le rapport des Ministres du Commerce et de l'Intérieur.

Il demeure entendu que je pourrais intervenir pour la fixation du prix de revente au détail dans tout ou partie de mon département, si l'expérience révélait un écart trop grand entre les prix pratiqués par les détaillants et les prix de base ainsi établis. Il serait tenu compte, dans ce cas, des majorations (frais de transport, manutention, magasinage, etc.) que doivent subir légitimement ces produits du lieu de production ou de fabrication aux principaux centres de distribution du département.

b) Denrées dont la taxation incombe aux Préfets.

Toutes les autres denrées énumérées à l'article premier, savoir : pommes de terre, lait, margarine, graisses alimentaires, huiles comestibles, légumes secs, engrais commerciaux, sulfate de cuivre et soufre, peuvent être taxées par moi-même.

Les Maires auront le droit de prescrire l'affichage des cours des denrées non taxées, chez tous les détenteurs.

En ce qui concerne le lait, un projet de taxation du beurre et produits dérivés, voté par la Chambre, est en instance devant le Sénat.

Le droit de taxation des engrais commerciaux m'appartient, après entente avec M. le Ministre de l'Agriculture; cette question est actuellement à l'étude.

c) Denrées dont la taxation appartient aux Maires.

Il convient d'ajouter, à l'énumération de l'article premier, le pain et la viande visés à l'article 12 de la loi du 20 avril 1916.

Les dispositions de la loi du 19-22 juillet 1791 restent en vigueur; mais la loi nouvelle me donne la facilité de me substituer aux Maires pour prononcer cette taxation, dans les conditions prévues par l'article 99 de la loi du 5 avril 1884.

Ces dispositions faciliteront grandement ma tâche en

me permettant, par taxation, d'enrayer la hausse, et par réquisition, d'assurer à la population civile les produits ou denrées nécessaires.

L'ALIMENTATION EN PAIN.

ARRIVAGES DE BLÉ ET DE FARINE ÉTRANGERS

Le pain, pour nous, Français, est le premier des aliments, et il est tout naturel que de tout temps le législateur se soit préoccupé de son prix de vente. Ce prix, bien entendu, est en corrélation directe avec celui du blé et de la farine.

Pendant toute l'année 1913 et le premier semestre de 1914, le prix du blé a varié de 24 à 26 fr. le quintal. Il s'est élevé ensuite progressivement pour atteindre 36 fr. au commencement de 1915. A ce moment, il a été ramené à 32 fr. par décision ministérielle du 6 mai 1915 et, le 16 octobre, une loi a fixé le cours à 30 fr. pour le blé pesant 77 kilogr. l'hectolitre.

Le pain, taxé à 0 fr. 40 le kilo en 1913, a monté à 0 fr. 475 pendant 1915.

Déjà, en 1915, la question de l'alimentation en pain m'avait préoccupé très vivement. Par une entente avec la minoterie de l'Yonne, à la suite de réunions des meuniers dans leur arrondissement, faites sous ma présidence, j'avais pu ramener le prix de la farine de 48, 49 et 50 fr. le quintal, à 45 fr., et par contre-coup, obtenu de la boulangerie le maintien du prix du pain à 0 fr. 475 le kilo. La soudure s'était effectuée difficilement, mais grâce à une moisson hâtive, à l'arrivage et à la répartition, par mes soins, entre un certain nombre de meuniers, de 15.000 quintaux de blé étranger, elle put être assurée sans inquiétude. En novembre 1915, l'application de la loi du 25 octobre me permit de taxer à 41 fr. le prix des farines dans mon département, et d'abaisser à 0 fr. 425 le prix du kilogramme de pain.

En 1916, la situation fut plus grave et si, grâce à des efforts importants, à des démarches nombreuses, la population put, jusqu'à la soudure, ne payer son pain que 0 fr. 425 le kilo, elle vécut bien souvent au jour le jour, alors que le Préfet du département attendait avec anxiété l'arrivée de la dépêche qui lui assurait l'expédition de blé ou de farine indispensable à l'alimentation de la population de son département.

Le département de l'Yonne possède une industrie minière très importante qui travaille, en année normale, un million de quintaux de blé (moyenne des dix dernières années). La consommation de la population civile étant estimée à 500.000 quintaux environ, il y a de tout temps exportation de farine.

Mensuellement, les moulins broient 80.000 quintaux de blé : 40.000 restent dans le département, pour la population civile, et les 40.000 autres sont expédiés dans les régions méridionales.

Les demandes de farine des autres départements ont été très importantes, et les expéditions, pour les satisfaire, ont dépassé parfois 500 et 1.000 quintaux par jour.

De plus, les départements méridionaux importateurs, ne pouvant être ravitaillés par les blés du Nord ou les blés d'importation, ont fait appel aux blés du Centre. Le commerce des grains a atteint une activité considérable et, dès janvier, en relevant chaque jour les sorties de blé et de farine effectuées hors du département, j'appréhendais les difficultés d'approvisionnement de la population.

En février, après un examen consciencieux du bilan de la récolte, je sollicitai de M. le Ministre du Commerce l'autorisation de réquisitionner les blés existant dans l'Yonne. Malheureusement, les arrivages de blés étrangers achetés par le Gouvernement n'étant pas encore aux ports, et la nécessité d'assurer l'alimentation des autres départements sur le stock de l'Yonne ne me permirent pas d'effectuer cette réquisition. Bien mieux, je dus assurer par ordre l'expédition, pour le compte du Service du ravitaillement civil au Ministère du

commerce, dans sept départements (Gers, Tarn, Loire, Rhône, Aveyron, Haute-Savoie, Ain), de 43.000 quintaux de blé.

Au 10 mars, la situation s'aggravait. Je fus alors autorisé à réquisitionner. Malheureusement, la réquisition d'un stock de blé de près de 100.000 quintaux, répartis chez tous les agriculteurs, abstraction faite de la consommation familiale, ne s'effectue pas avec une précision mathématique et la rapidité nécessaire. Des fuites se sont produites, augmentant le déficit et, en avril, je fus convaincu que le stock de blé restant serait insuffisant, pour aller jusqu'à la prochaine récolte.

Accompagné de MM. Bienvenu Martin, Ribière, sénateurs, Milliaux, député, et Collard, professeur d'agriculture, chargé du Service du ravitaillement, je me rendis au Ministère du Commerce, pour entretenir M. le Ministre de la situation grave dans laquelle allait se trouver le département. J'obtins la promesse formelle de la mise à ma disposition, à raison de 30.000 quintaux de blé par mois, d'un stock de 150.000 quintaux de blé étranger à livrer avant le 15 août. Mais des retards continus dans l'arrivée des blés étrangers aux ports, le manque de wagons, les difficultés de transport par batellerie firent qu'au 15 juin 7.000 quintaux de blé seulement avaient été livrés, au lieu de 75.000 quintaux.

La situation devint grave. La plupart des moulins étaient arrêtés. La boulangerie n'avait qu'un stock de farine insignifiant, et ne pouvait le renouveler. La ville d'Auxerre, notamment, ne possédait plus que la quantité de farine nécessaire à son alimentation pendant quatre jours, et la meunerie était dans l'impossibilité de la ravitailler.

Aidé par les démarches pressantes de tous les Parlementaires de l'Yonne, j'obtins l'envoi régulier de 600 quintaux de blé par jour. En outre, deux trains de 200 tonnes furent expédiés du Havre, deux trains également de 200 tonnes de Saint-Nazaire; enfin, cinq péniches contenant 150 à 300 tonnes, furent chargées à Paris.

Ainsi, péniblement, en assurant entre tous les meuniers de l'Yonne la répartition de 40.000 quintaux de blé et de 3.000 quintaux de farine (le tout représentant une valeur de

1.400.000 francs), j'ai pu faire face aux besoins, et assurer difficilement la soudure.

Aujourd'hui, les blés nouveaux commencent à arriver sur le marché. Mais, pendant un long mois, la moisson étant retardée par le mauvais temps, l'alimentation en pain de la population ne put se faire que péniblement et avec l'angoisse du lendemain.

Télégraphe et téléphone m'ont été d'un secours précieux pour permettre de réquisitionner dans un moulin parfois très éloigné, trois ou quatre sacs de farine, et les faire expédier, en grande vitesse, au Maire d'une commune dont je venais de recevoir un appel désespéré du genre de celui-ci : « Boulanger sans farine, population manquera de pain demain. »

La population n'a pas manqué de pain. Mais ce ne fut que grâce à un labeur considérable, inouï, de mon administration et de moi-même, par une connaissance approfondie des besoins et des ressources, qu'avec ces arrivages difficiles, le département a cependant réussi à atteindre la soudure.

Aujourd'hui, il reste encore à assurer le recouvrement des sommes dues, à solutionner de nombreuses difficultés résultant de différences de poids, de qualité, etc., etc., qui incombent à un Préfet devenu, par la force des circonstances, commerçant, vendeur, responsable de milliers de quintaux de blé et de farine, et débiteur vis-à-vis de l'Etat de 1.500.000 fr.

Bilan de la récolte en blé en 1915.

Récolte de 1915	1.158.835 qx
Expéditions hors du département :	
Blé, commerce	305.380.06
Blé, ravitaillement civil.....	43.398 83
Blé, ravitaillement militaire	54.283 11
Farine	237.000
Semences	227.000
Consommation	360.000
Soit au total	1.227.562 qx
	<hr/>
Déficit	68.727 qx

représenté par :

I. — Service du ravitaillement civil :	
1° Livraison de blé	40.000 qx
2° Livraison de farine	4.800 qx
II. — Importation par le commerce	24.200 qx
	<hr/>
	69.000 qx

Le 29 juillet 1916, le Parlement a voté une loi portant à 33 fr. le prix du quintal de blé, prévoyant une majoration de 1 fr. 50 pour frais généraux de transport au moulin, et élevant à 80 0/0 le taux d'extraction de la farine. Par sa circulaire du 3 août 1916, M. le Ministre du Commerce expose les conséquences de cette loi entrant en application à la date du 15 août. Je prépare actuellement un arrêté de taxation de la farine, tenant compte du prix de revient des blés, des frais de mouture et du taux d'extraction.

L'augmentation du prix de la farine aura pour contre-coup une augmentation du prix du pain, qui sera ramené à 0 fr. 45 le kilogramme, inférieur encore au prix payé en 1915 avant la taxe de novembre.

Me souvenant des difficultés éprouvées en 1916, je me préoccupe, dès aujourd'hui, de maintenir, dans l'Yonne, le blé indispensable à l'alimentation de la population civile, en constituant, avec des blés livrés par le Service du ravitaillement civil et des blés du pays, un stock de réserve réparti chez les meuniers, et qui ne sera utilisé que sur mon ordre.

D'autre part, j'ai prescrit la tenue, par tous les entrepreneurs de battage, d'un carnet sur lequel seront inscrites, au fur et à mesure des opérations, les quantités battues et le rendement obtenu.

Une surveillance sévère des récoltes me paraît d'autant plus indispensable, que la récolte de blé de cette année sera déficitaire, atteignant difficilement 800.000 quintaux contre 1.159.000 quintaux en 1915.

L'APPROVISIONNEMENT EN SUCRE

Par suite de la récolte déficitaire de 1915, la majeure partie des terres à betteraves à sucre se trouvant dans la zone des armées ou les régions envahies et, par suite de la difficulté d'assurer les importations de sucre nécessaire, ce produit s'est raréfié, comme le blé, à l'époque de la suture. Dès mai 1916, je me suis préoccupé de cette question, et j'ai trouvé un actif concours dans la sucrerie de Briennon, qui a voulu ainsi témoigner de sa reconnaissance à l'Administration départementale pour les efforts faits en vue d'assurer son fonctionnement, malgré les difficultés actuelles. Cet établissement, poursuivant sa fabrication jusqu'en octobre prochain, en y joignant le stock existant encore dans l'usine et mis à ma disposition, je suis assuré de pouvoir fournir à la population de l'Yonne le sucre nécessaire, mais à la condition que commerçants et consommateurs ne s'approvisionnent que par petite quantité pour leurs besoins journaliers. La répartition s'effectue sous mon contrôle.

*
* *

En résumé, la situation économique de l'Yonne est pleinement satisfaisante. Des difficultés nombreuses, graves parfois, se sont présentées. Elles ont pu être vaincues, grâce à l'excellent moral de nos populations, à leur ardeur au travail et à la collaboration active de tous les fonctionnaires militaires et civils.

En faisant simplement appel à leur patriotisme, à l'esprit du devoir, nos populations, d'un seul bloc, se sont groupées autour du Préfet du département. Elles ont été courageuses, dignes, confiantes. Elles se sont constamment montrées à la hauteur d'une tâche lourde et difficile, soutenues qu'elles étaient par la vaillance de ceux qui, sur le front, concourent par le sacrifice de leur vie, à la libération du territoire national et à la victoire définitive.

— * —